Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE – Nº 12970 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine – VENDREDI 10 OCTOBRE 1986

Cory Aquino sur la défensive

Voici deux semaines encore, la présidente des Philippines pouvait envisager l'avenir avec confiance. Le succès de son séjour aux Etats-Unis, où elle a su séduire l'hôte de la Maison Blanche, le Congrès et l'opinion publique, venait d'illustrer un charisme dont l'une des clés est, sans nul doute, l'absence de colère et d'amertume, ainsi que l'a souligné alors la presse américaine.

Mais il a suffi de quelques jours pour que cette image, qui tenait peut-être de l'illusion, s'évanouisse. Si le Congrès américain a fini par lui accorder une aide économique supplémentaire bienvenue, Mme Aquino a subi un sérieux revers, dès son retour aux Philippines, avec l'échec « in extremis » de la conclusion d'une trêve avec les insurgés communistes. Alors que la signature de cet accord était considérée comme acquise, l'armée a en effet arrêté l'un des principaux dirigeants de l'insurrection, M. Salas, et les négociateurs communistes ont aussitôt regagné la clandestinité.

Tout en affirmant que l'arrestation de M. Salas « menace l'ensemble du processus engagé pour mettre un terme à la guerre civile », les communistes n'ont certes pas formellement rompu les négociations. Ils ont sans doute leurs propres soucis, ainsi que le prouveraient, si elles se confirmaient, les importantes purges intervenues dans leurs rangs ces derniers mois. Enfin, ils sont assez bien implanté pour, en bons tacticiens léninistes, n'accepter une trêve que s'ils y voient un moyen de renforcer leurs positions.

Il reste que l'arrestation de M. Salas, même si elle a été entérinée par Mme Aquino, semble avoir été décidée sans son agrément et pour torpiller une négociation à la veille d'aboutir. Depuis plusieurs semaines déjà, un lobby militaire hostile à toute discussion – dont le ministre philippin de la défense, M. Ponce Enrile, est l'avocat le plus en vue – montre de plus en plus les dents. M. Enrile en est même venu à contester quasi-quotidiennement jusqu'à la légitimité de la présidente, l'accusant d'assumer un pouvoir « révolutionnaire » et non légal, et lui demandant de soumettre son mandat, au début de 1987, à un vote populaire.

Face à cette offensive particulièrement musclée et dont le porte-drapeau est son propre ministre de la défense, la présidente des Philippines est demeurée, jusqu'à présent, apparemment sans réaction. Il n'y a pas eu – c'eût été la moindre des choses – de rappel à l'ordre. M. Enrile a même pu déclarer, le 7 octobre, que Mme Aquino avait « trahi » son mandat sans provoquer de mise au point du palais présidentiel.

Il est possible que la présidente, face à cette offensive d'un homme qui fut l'administrateur de la loi martiale sous M. Marcos et dont les ambitions présidentielles sont bien connues, ait choisi de le laisser se découvrir et commettre trop d'erreurs pour ne pas se discréditer. Il n'en résulte pas moins, pour l'instant, une inquiétante impression de flottement.

Il est urgent, pour Mme Aquino, de reprendre l'initiative, faute de quoi tout pourrait arriver, y compris un transfert du pouvoir en faveur des militaires. Elle a prouvé par le passé qu'elle savait se servir de sa popularité, apparemment intacte, pour brouiller les cartes et renvoyer dos à dos ses adversaires, faisant taire ceux qui l'accusent d'indécision. La démonstration est à recommencer.

Un test pour la privatisation

Engouement pour les titres d'ELF-Aquitaine

La cession de 11 % du capital d'ELF-Aquitaine a été présentée dès l'origine par le gouvernement comme une opération-test pour l'ensemble du programme de privatisation, et perçue comme telle par l'opposition. D'ores et déjà, pour 10,8 millions de titres ELF offerts, 46 millions de titres, au minimum, auraient été demandés.

A 305 F le titre, le gouvernement a retenu un cours attractif compte tenu des résultats du groupe.

Le chiffre définitif des ordres d'achat sera communiqué le 16 octobre par la chambre syndicale des agents de change, qui fait office de « boîte noire » où convergent toutes les demandes collectées par un groupe de banques françaises.

M. Balladur, ministre des finances et de la privatisation, a pour sa part déjà précisé que 300 000 petits épargnants avaient passé des ordres d'achat pour au moins dix titres.

Mais l'essentiel des demandes supérieures à dix titres émaneraient d'investisseurs institutionnels (Caisse des dépôts, compagnies d'assurances). Dès lors que ces derniers paraissent en position de force, ils risquent de remettre en question la dimension « populaire » de la privatisation, à laquelle M. Balladur se déclare très attaché.

Cette prééminence des grands « gendarmes » de la Bourse pose, d'une façon générale, le problème du rôle qui leur sera attribué dans la privatisation, et plus précisément de la manière dont on leur demandera de légitimer le « juste prix » fixé par le gouvernement pour les sociétés soumises à la privatisation.

(Lire page 30 l'article d'ERIC FOTTORINO.)

Fin du consensus ?

Le débat sur le terrorisme : le gouvernement attaqué par l'opposition et critiqué par l'UDF

Le consensus politique face au terrorisme a-t-il pris fin ? Répondant à M. Chirac, le mercredi 8 octobre, à l'Assemblée nationale, M. Lionel Jospin au nom des députés socialistes, a réclamé « moins de verbe et plus d'actes » en insistant sur « les contradictions » de l'attitude gouvernementale. Mais c'est aussi au sein même de la majorité que des voix discordantes s'élèvent désormais. Le porte-parole du groupe UDF, M. Gaudin, a sommé le premier ministre de mettre clairement en cause « les Etats subversifs ». Encore plus critique, M. Giscard d'Estaing a reproché à M. Chirac d'avoir fluctué dans sa stratégie au cours de ces dernières semaines.

(Lire nos informations pages 6 et 7.)

La France et le Proche-Orient

par ANDRÉ FONTAINE

« MÉFIONS-NOUS des idées claires, disait Georges Bidault, *elles sont rarement exactes.* » Il est peu de domaines auxquels cette remarque s'applique autant qu'au Proche-Orient. Pour comprendre ce qui s'y passe et définir la politique qu'il y faudrait suivre, la logique cartésienne est d'un faible secours. Et de même les trop commodes simplifications du manichéisme, qu'il découle du marxisme, de l'anticommunisme, du panarabisme ou des différentes formes de l'intégrisme, à l'abri duquel aucune religion ne se trouve aujourd'hui.

Au départ, pourtant, une évidence : comme en beaucoup d'autres parties du monde, y compris en Europe, y compris en France, la structure de base, au Proche-Orient, c'est la tribu, ou, si l'on préfère, le clan. Le relief, jadis, isolait les différentes tribus. Le progrès des moyens de communication les a mises quotidiennement au contact les unes des autres. Le retour des Juifs au pays de leurs ancêtres, qu'ont vainement tenté d'empêcher il y a trente-neuf ans l'ensemble des pays arabes, n'a fait qu'ajouter aux conflits engendrés par la difficile cohabitation de ces groupes, d'accord pour vénérer le même Dieu mais non sur les moyens de le faire.

Pendant des siècles, les sultans de Constantinople ont fait régner sur la région la paix des cimeterres, la Russie et la France se voyant reconnaître à l'occasion le droit de protéger les minorités chrétiennes. Après l'écroulement de l'empire ottoman, en 1918, Paris et Londres ont détenu au Proche-Orient une double et d'ailleurs conflictuelle hégémonie qui n'a pas survécu à la deuxième guerre mondiale.

(Lire la suite page 6.)

Un dossier prometteur au sommet de Reykjavik

La paix des euromissiles ?

A la veille du sommet Reagan-Gorbatchev de Reykjavik, l'URSS a annoncé qu'elle rapatriait six régiments d'Afghanistan.

par Michel Tatu

Parmi les nombreux dossiers qui attendent MM. Reagan et Gorbatchev à Reykjavik, ceux du désarmement ne devraient pas forcément être les plus importants (bien des experts, aux Etats-Unis notamment, estiment que le processus de maîtrise négociée des armements – *arms control* – a excessivement monopolisé l'attention ces dernières années), mais ils sont de loin les plus substantiels.

Depuis bientôt quinze ans qu'a été signé le premier accord SALT, entre M. Nixon et M. Brejnev, le décompte des missiles et armements de toutes sortes a constitué la partie la plus apparente des tractations entre les deux Grands. Et c'est bien parce que leurs positions sur ces mêmes sujets se sont rapprochées ces derniers temps qu'un nouveau sommet est devenu possible.

Ce n'est peut-être pas un hasard non plus si le dossier reconnu de part et d'autre comme le plus prometteur est celui des euromissiles, celui-là même qui avait provoqué une crise dans les relations Est-Ouest il y a moins de trois ans et celui sur lequel la fermeté occidentale, malgré de nombreuses difficultés, avait été constante.

Tout se passe en effet comme si cette fermeté avait payé, les Soviétiques ayant fait sur ce dossier de très importantes concessions, échelonnées en trois étapes au cours de l'année écoulée :

1) Dans un premier temps, ils ont disjoint ce dossier des autres chapitres du désarmement.

(Lire la suite page 3.)

Surprise à l'Assemblée nationale

M. Roland Dumas a été élu président de la commission des affaires étrangères au troisième tour contre M. Stasi (UDF).

Les professeurs de langues et le français

Les enseignants de langues « rares » appelés à donner des cours de français.

PAGE 32

Intéressement et participation

Une analyse des deux projets d'ordonnances qui relancent la vieille idée gaulliste.

PAGE 27

Le sommaire complet se trouve page 32

« A tort et à raison », d'Henri Atlan

Jeux de savants et jeux de mystiques

Henri Atlan est connu pour ses recherches aux confins de l'intelligence artificielle et de la biologie. Voici qu'il fait œuvre de philosophe. Question essentielle : des scientifiques ou des mystiques, qui a raison ? Réponse : tous, mais pas de la même façon.

Il faut se méfier des biologistes qui se mettent à philosopher.

Ceux qui dérapent ont l'élucubration proliférante. Sous le couvert de l'autorité scientifique, ils nous servent, en matière de politique, d'éthique ou d'anthropologie, des rafistolages de sophismes peu ragoûtants. L'oubli des très étroites limites de validité des hypothèses et des découvertes scientifiques rend possibles ces divagations. La demande du public y aide. De l'extrapolation au naufrage, le parcours est très fréquenté, ces dernières années. Une énumération serait aussi longue qu'inutile.

Quelques autres sont à surveiller de plus près. En effet, l'espèce *Homo biologicus philosophans* donne parfois naissance à des mutants féconds. Ils s'appellent Claude Bernard, Jean Bernard, François Jacob ou Albert Jacquard, par exemple, et ont jalonné la modernité d'œuvres majeures, conjuguant la recherche en laboratoire à une authentique activité de penseur.

L'ouvrage d'Henri Atlan signe son appartenance à ce petit groupe. Il est rare qu'à première lecture on ait le sentiment qu'un texte deviendra classique. C'est le cas. Voilà le livre d'un scientifique qui traite de questions philosophiques avec une rare intelligence – mais aussi avec humour, humilité, prudence, ironie, sensibilité, – sans craindre les positions inconfortables ni la lutte avec des confusions tenaces. Quand on croise un livre pareil, que faire ? Le dire, tout de suite.

Alors on demandera qui est l'auteur. Si une carte de visite peut répondre à cette question-piège (il est permis d'en douter), on lira celle d'Henri Atlan. Né en 1931. Professeur de biophysique à Jérusalem et à Paris-IV. Applique des recherches en théorie de l'information à l'étude de l'auto-organisation des systèmes vivants. Invente des jeux bizarres sur de gros ordinateurs, en extrait des articles hyperspécialisés destinés à la communauté scientifique internationale. A déjà publié *l'Organisation biologique et la Théorie de l'information* (Hermann, 1972) et *Entre le cristal et la fumée, essai sur l'organisation du vivant* (Seuil, 1979). Commence à avoir un profil nobélisable. Est membre du Comité consultatif national d'éthique. Connaît intimement le Talmud, la Kabbale et toute la tradition juive. Vient de passer six ans à réfléchir sur les différences entre science et mythe, savoir rationnel et pensée mystique. Résultat : *A tort et à raison.*

On demandera donc de quoi ça parle. Du dialogue peut-être possible entre science contemporaine et traditions mystiques – ce qui suppose de ne pas les confondre, ni de les détruire l'une par l'autre mais de commencer par marquer leurs différences irréductibles. Ça parle aussi de la vérité, et des différentes façons d'« avoir raison ». Des contrastes entre Occident et Orient. Du savoir comme jeu et des jubilations de la recherche.

Comment tout cela se met-il ensemble ? Un peu de patience.

ROGER-POL DROIT.

(Lire la suite page 18.)

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 525 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 8 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 cs., Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $.

Etranger

RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE : mesure de « rétorsion »

L'immigration des travailleurs mozambicains est suspendue

JOHANNESBURG
de notre correspondant

Environ soixante mille travailleurs mozambicains employés en Afrique du Sud seront renvoyés chez eux à l'expiration de leur contrat de travail, et plus aucune embauche ne sera faite, a décidé, mercredi 8 octobre, le gouvernement de Pretoria. La mesure est applicable immédiatement. Elle a été notifiée le jour même aux autorités de Maputo.

La décision a été prise en raison *« des activités de l'ANC* [Congrès national africain] *et du SACP* [Parti communiste sud-africain], *responsables de la dégradation continuelle de la sécurité à la frontière »*, précise le texte. Elle est liée à l'explosion d'une mine, lundi dernier, à proximité du territoire mozambicain, qui a blessé six soldats sud-africains. Selon Pretoria, cet incident *« est le dernier exemple d'une série d'actes de violence commis dans la zone frontalière ». « L'ANC continue de recevoir le soutien du Mozambique pour promouvoir sa politique de violence,* indique la note, *et cela ne peut se faire sans que les représentants du gouvernement du Mozambique le sachent. »* Pretoria accuse même les services de sécurité de Maputo d'être complices de l'infiltration en territoire sud-africain de militants de l'ANC.

Mardi, le général Magnus Malan, ministre de la défense, avait adressé un ultimatum à son voisin oriental. *« Si le président Samora Machel choisit le terrorisme et la révolution,* avait-il déclaré, *il se heurtera de plein fouet à l'Afrique du Sud (...) qui réagira en conséquence. »* Il a averti le dirigeant mozambicain qu'il tenait l'avenir du pacte de Nkomati entre ses mains. Il s'agit de l'accord de non-agression et de bon voisinage, signé le 16 mars 1984, aux termes duquel le Mozambique s'engageait à ne plus prêter asile aux nationalistes de l'ANC, en échange d'une cessation de l'aide de Pretoria aux rebelles armés de la RNM (Résistance nationale du Mozambique). Un traité qui, selon Maputo, n'a jamais été respecté par le gouvernement sud-africain, bien que le Mozambique eut rempli ses obligations en expulsant les membres de l'ANC.

Le pacte de Nkomati n'est plus, depuis longtemps, qu'un chiffon de papier. La commission conjointe chargée de régler les différends a été dissoute il y a un an par le président Machel, après la publication du journal d'un officier de la RNM attestant de la continuité de l'aide fournie par l'Afrique du Sud aux rebelles du Mozambique (*le Monde* du 13 octobre 1985). Aujourd'hui, Pretoria continue d'affirmer son attachement à l'accord de Nkomati, mais saisit le premier incident sérieux pour menacer son voisin de représailles et renvoyer chez eux les travailleurs migrants de ce pays.

MICHEL BOLE-RICHARD.

ALGÉRIE

Le président de la Ligue des droits de l'homme empêché de quitter le territoire

Sorti de prison après onze mois de détention, Mᵉ Abennour Ali-Yahia, fondateur et président de la Ligue algérienne des droits de l'homme, non reconnue par les autorités, a de nouveau des ennuis. Après nous avoir adressé plusieurs lettres dont il s'est aperçu qu'elles *« ont été détournées de leur destination »*, il nous a fait parvenir un message dans lequel il nous dit vivre *« sous la menace constante d'une nouvelle arrestation, soumis à des tracasseries, à des écoutes téléphoniques, au contrôle et à la confiscation d'une partie de mon courrier ».*

Invité à un colloque sur *« le respect de l'application internationale des droits de l'homme »*, qui doit se tenir au siège de l'UNESCO à Paris le 11 octobre, il ne pourra être présent. En effet, interdiction lui a été faite de quitter l'Algérie, et la police lui a retiré son passeport lors d'une tentative de sortie pour répondre à une invitation de la Fédération internationale des droits de l'homme, au début de l'été.

D'autre part, le ministère de la justice a demandé que Mᵉ Ali-Yahia, qui avait pris le risque de défendre des accusés de tous bords lors de procès politiques, soit radié du barreau. Les autorités considèrent, en effet, que sa condamnation en 1985 pour la fondation *« illégale »* de la Ligue est une peine *« infamante »* de droit commun.

Mᵉ Ali-Yahia souhaite l'amorce d' *« une campagne d'opinion en faveur des autres membres fondateurs de la Ligue encore derrière les barreaux des prisons d'Algérie, à Berrouaghia et Lambèze où les conditions de détention sont particulièrement difficiles ».*

J. G.

TUNISIE

L'obligation de visa pour la France est tempérée par des aménagements

TUNIS
De notre correspondant

L'obligation du visa imposée aux Tunisiens se rendant en France interviendra dans quelques jours. Mais jusqu'au 1ᵉʳ novembre les voyageurs qui n'auront pu se procurer le visa auprès des autorités consulaires pourront l'obtenir dans les ports, aéroports et postes frontières français. Les Tunisiens vivant légalement en France depuis plus d'un an *(225 000 résidents, dont* 50 000 enfants) seront dispensés de cette obligation et pourront circuler librement entre les deux pays, et ceux y effectuant de fréquents séjours, principalement pour raisons professionnelles, auront la possibilité de bénéficier de visas de longue durée de deux ou trois ans.

Ces dispositions ont été annoncées, sans autre précision, par M. Bernard Bosson, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, chargé des affaires européennes, au terme d'une visite de quelques heures qu'il a effectuée mercredi 8 octobre à Tunis, en compagnie de hauts fonctionnaires de plusieurs départements ministériels.

Après Alger et Rabat, qui avaient été informés ces dernières semaines directement par le gouvernement des décisions de Paris, le voyage éclair de M. Bosson revêtait donc surtout un caractère politique et diplomatique.

Le secrétaire d'Etat, qui a rencontré MM. Hedi mabrouk, ministre des affaires étrangères, et Zine el Abidine ben Ali, ministre de l'intérieur, a déclaré que les formules arrêtées pour les ressortissants tunisiens avaient été mises au point avec l' *« aide efficace »* des autorités tunisiennes et *« dans un esprit de grande compréhension et d'amitié »*, afin que rien ne vienne altérer la qualité des relations franco-tunisiennes et diminuer le flux habituel de voyageurs (320 000 sorties annuelles de Tunisie) vers la France. Outre la *« grande compréhension »* des dirigeants tunisiens, M. Bosson a tenu à souligner aussi leur *« tristesse »* à la suite des actions terroristes menées récemment à Paris et que Tunis a condamnées sans équivoque.

M. Bosson a indiqué que des conversations se poursuivaient encore avec Alger et Rabat et que des formules analogues à celles retenues avec Tunis seront rapidement adoptées.

MICHEL DEURÉ.

Le porte-parole du département d'Etat a démissionné

Washington *(AFP)*. – Le porte-parole du département d'Etat, M. Bernard Kalb, a démissionné, mercredi 8 octobre, pour marquer son désaccord avec la campagne de désinformation sur la Libye qu'aurait menée le gouvernement américain. M. Kalb s'est pourtant refusé à dire qu'une telle campagne a bien été montée par Washington – ce que nient les responsables américains, le président Reagan en tête, – mais il a paru en confirmer implicitement l'existence en présentant sa démission.

Au cours d'une brève conférence de presse convoquée pour expliquer sa décision, qui a surpris les observateurs à la veille du sommet de Reykjavik, M. Kalb *a souligné qu'il ne* souhaitait pas, en agissant ainsi, marquer son désaccord avec le secrétaire d'Etat George Shultz, *« un monument d'intégrité et de crédibilité »*, *mais* avec le programme de désinformation tel qu'il a été rapporté par la presse. Il a refusé de dire si le département d'Etat avait été mêlé à cette campagne. *« Je ne lance aucune accusation »*, a-t-il déclaré.

Ancien journaliste, M. Kalb a rappelé qu'une controverse s'est fait jour sur la « crédibilité » du gouvernement américain à la suite de la publication d'informations sur un mémorandum du Conseil national de sécurité (NSC) portant sur un programme de désinformation de la presse américaine et étrangère concernant la Libye.

Le *Washington Post* avait affirmé, la semaine dernière, que le gouvernement avait délibérément organisé des fuites d'informations mensongères sur une recrudescence des activités terroristes libyennes, pour « déstabiliser » le leader libyen en le convaincant que Washington préparait un second raid contre lui.

ÉTATS-UNIS

Le Congrès décide d'enquêter sur l'affaire de l'avion abattu au Nicaragua

WASHINGTON
de notre correspondant

Le Congrès a décidé, mercredi 8 octobre, d'enquêter sur l'éventuelle existence de liens entre le gouvernement des Etats-Unis et la mission qu'effectuait l'appareil abattu dimanche dernier par la défense nicaraguayenne avec à son bord une cargaison d'armes, trois ressortissants américains et un latino-américain de nationalité encore incertaine.

Pour les autorités de Managua, la preuve est maintenant faite d'une *« participation ouverte des Etats-Unis à une guerre d'agression contre le Nicaragua »*. Pour les autorités américaines, ce vol n'avait, en revanche, rien d'une mission officielle, mais relevait d'initiatives individuelles prises sans soutien gouvernemental.

Sur le fond, la thèse de Washington paraît difficile à accepter sans un grand scepticisme. L'appareil abattu (apparemment un C-123) avait, en effet, décollé d'un aéroport militaire du Salvador, et l'on imagine mal que cette facilité ait pu lui être accordée sans qu'il y ait eu, d'une manière ou d'une autre, feu vert des Etats-Unis. D'autre part, William Cooper et Wallace Sawyer, les deux Américains tués dans la chute de cet avion de transport abondamment utilisé au Vietnam, ont – à une époque au moins – travaillé pour la CIA.

Enfin, l'unique survivant, Eugène Hasenfus, quarante-cinq ans, et aujourd'hui prisonnier de l'armée nicaraguayenne, a servi cinq ans dans les « marines », dont il est colonel, et si l'on affirme dans les milieux officiels qu'il n'est plus militaire d'active et n'a jamais été employé par la CIA, certains de ses proches ont, en revanche, déclaré à la presse le considérer comme un agent de la centrale.

Il n'est pour autant nullement certain que les enquêtes maintenant ouvertes par le Congrès parviennent à démontrer une implication directe de la CIA ou d'un autre service officiel dans cette mission, car des groupes politiques privés avaient effectivement pris le relais de l'Etat américain dans l'appui à la guérilla antisandiniste après que le Congrès eut, en 1984, coupé l'aide militaire aux « combattants de la liberté ».

Mais la loi interdit à des citoyens américains de participer à une action militaire contre des pays avec lesquels les Etats-Unis ne sont pas en guerre. Cet appui était resté discret, avait toujours été présenté comme « humanitaire », mais n'a jamais rien eu de secret. En Floride notamment, où vivent d'importantes colonies d'immigrés latino-américaines à l'anticommunisme militant, les *contras* bénéficient d'appuis importants, et l'extrême droite leur apporte, dans l'ensemble du pays, un soutien complet.

Souvent citée comme pouvant être liée à la mission du C-123 (ce qu'elle nie), une organisation s'est montrée particulièrement active en ce domaine : le United States Council for World Freedom, basé à Phoenix (Arizona) et fondé en 1981 par le général John Singlaub, soixante-cinq ans, vingt-neuf fois médaillé au cours des combats de la deuxième guerre mondiale, de la Corée et du Vietnam et écarté de l'armée pour avoir publiquement critiqué M. Carter lorsqu'il était président des Etats-Unis.

Un scandale majeur

Section américaine de la Ligue anticommuniste mondiale, organisation à la dénomination explicite et très liée au régime de Taiwan, le United States Council for World Freedom aurait réussi à réunir plusieurs millions de dollars, en particulier auprès de milliardaires texans, pour aider la guérilla antisandiniste. La carrière du général Singlaub semblant avoir souvent été étroitement liée aux services de renseignement et son activité en faveur des *contras* ne pouvant qu'attirer la sympathie de l'équipe de M. Reagan, la frontière entre l'officiel et le privé est mince. Impossible à tracer politiquement, il y a de fortes chances que, si elle a été violée du point de vue légal, cela ait été fait avec précautions.

Si, toutefois, de solides preuves de véritables complicités officielles étaient réunies soit par le Congrès, soit par la presse, c'est tout l'appareil d'Etat, M. Reagan en tête, qui se trouverait convaincu de mensonge ou de troublante ignorance. Les conséquences, ce qui deviendrait à ce moment-là un scandale majeur, pourraient être très sérieuses.

Pour l'instant, toutefois, les dirigeants américains semblent peu troublés par cette affaire qu'éclipse presque totalement la préparation du sommet de Reykjavik. Comme on lui demandait, mercredi, s'il approuvait cette aide « privée » aux *contras*, M. Reagan s'est contenté de répondre que les Etats-Unis étaient un *« pays libre dont les citoyens jouissent de beaucoup de libertés »*. Quant au sous-secrétaire d'Etat pour les affaires interaméricaines, M. Elliott Abrams, il a estimé que l'aide privée avait maintenu *« la résistance* [antisandiniste] *en vie »*, que *« quelques personnes très courageuses (...) avaient voulu réellement transporter ce matériel au Nicaragua – ce qui semble être le cas avec ce vol. (...) Dieu les bénisse,* a ajouté M. Abrams, [car] *si ces gens étaient engagés dans cet effort, ils sont alors des héros ».*

Quant au porte-parole du département d'Etat, M. Redman, il a vivement protesté contre le refus du gouvernement nicaraguayen de laisser les représentants consulaires américains s'entretenir avec M. Hasenfus. Cette attitude, a-t-il déclaré, *« conduit à se demander si une ambassade américaine peut normalement fonctionner à Managua ».*

Cette interrogation revenait en réalité à agiter la menace d'une rupture des relations diplomatiques – un développement qui aurait en tout cas sa logique au moment où le Congrès s'apprête à voter 100 millions de dollars d'aide aux *contras.*

BERNARD GUETTA.

Des responsables d'extrême droite inculpés d'escroquerie

Plusieurs reponsables d'un groupuscule d'extrême droite dirigé par M. Lyndon Larouche ont été inculpés, lundi 6 octobre, d'escroquerie aux cartes de crédit, et plusieurs centaines d'agents fédéraux ont perquisitionné au quartier général de l'organisation à Leesburg, en Virginie. Dix personnes, trois comités électoraux et deux sociétés liées à M. Larouche ont été cités dans un acte d'accusation comprenant cent dix-sept chefs d'inculpation émis à Boston (Massachusetts) par une chambre d'accusation. – *(AFP.)*

[L'organisation de M. Larouche, liée au Parti ouvrier européen et accusée de néo-nazisme et d'antisémitisme, accuse pêle-mêle la reine d'Angleterre de trafic de drogue et l'ancien secrétaire d'Etat, Henry Kissinger d'être un agent secret soviétique.]

CHILI

Membre de la junte, le général Matthei souhaite « une transition pacifique vers une démocratie complète »

Santiago. – *« Dans l'opposition comme au sein de la junte, il y a une prise de conscience sur le fait que la Constitution doit être modifiée »*, a affirmé mardi 7 octobre le général Fernando Matthei, commandant des forces aériennes du Chili et membre de la junte. Evoquant les critiques récentes avancées par les Etats-Unis sur la prolongation du régime militaire, le général a aussi estimé que *« les souhaits du président Reagan et ceux des Chiliens sont les mêmes, dans le sens où nous voulons une transition pacifique, organisée, le plus vite possible, vers une démocratie complète ».*

Cette déclaration du commandant des forces aériennes, si elle n'est pas la première d'un homme connu pour ses positions en faveur d'une dialogue avec l'opposition (*le Monde* du 9 octobre), aborde pourtant la possibilité d'une modification de certains articles de la Constitution en vigueur depuis 1980, sans toutefois préciser quels points précis pourraient être discutés. Cette prise de position intervient au moment où le général Pinochet vient de nommer un nouveau représentant de l'armée dans la junte de gouvernement, le général Humberto Gordon Rubio, qui remplace le général Julio Canessa Robert. Le nouveau représentant, âgé de cinquante-neuf ans, est l'actuel directeur de la police secrète (CNI). – *(AFP, AP.)*

[Ces deux événements contradictoires viennent renforcer l'impression de division qui règne au sein de la junte. Les déclarations du général Matthei laissent entrevoir l'ouverture d'un possible dialogue avec l'opposition. La nomination au sein de la junte du général Gordon renforce, en revanche, le secteur *« dur »* du régime. La CNI, que dirige le général Gordon, est, en effet, le corps de police le plus fidèle au chef de l'Etat. Cette dernière a une position beaucoup plus radicale vis-à-vis de l'opposition que la police régulière (le Service des investigations), dirigée par le colonel Paredes. La lutte qui opposait les deux rivaux policiers a visiblement tourné en faveur du général Gordon.]

A TRAVERS LE MONDE

République dominicaine

Le président Balaguer destitue le ministre de la défense et plusieurs hauts responsables

Saint-Domingue. – Le nouveau président de la République dominicaine, M. Joaquin Balaguer, a destitué, mercredi 8 octobre, son ministre de la défense, les chefs de la marine et de la sécurité d'Etat et vingt-trois autres officiers supérieurs, en leur reprochant leur passivité devant des méfaits dont se sont rendues coupables les forces armées. Dès le début de son mandat, le 16 août dernier, M. Balaguer (soixante-dix-huit ans, conservateur) avait exigé la fin des abus dans la répression, rappelle le communiqué de la présidence. En dépit de cet appel, un homme, soupçonné d'être un passeur clandestin, Julian Urena, a été étranglé dans une cellule de la marine, dimanche dernier, souligne le communiqué.

Selon certaines informations, plusieurs crimes ont été signalés ces dernières semaines dans diverses enceintes militaires, sans que la hiérarchie de l'armée ait fait état publiquement du châtiment des coupables. Le président a nommé le général Antonio Imbert Barreras comme ministre intérimaire des forces armées. Agé de soixante-six ans, ce général est un héros national, seul survivant du groupe qui renversa et assassina le dictateur Rafael Trujillo en 1961. Il remplace le contre-amiral Manuel Barjan, qui serait aussi soupçonné d'avoir participé à un trafic de drogue avec d'autres officiers supérieurs. – *(AFP, Reuter.)*

Somalie

« Normalisation » des relations avec Moscou

Le gouvernement somalien a annoncé, mercredi 8 octobre, qu'il a donné son accord pour une normalisation de ses relations avec l'Union soviétique. Le ministre somalien des affaires étrangères, M. Abdirahman Jama Barre, a précisé que cette décision fait suite à la rencontre avec son homologue soviétique, M. Edouard Chevardnadze, le week-end dernier, à New-York. Les deux protagonistes étaient ainsi convenus de rétablir des relations amicales, *« pour le profit réciproque des deux peuples ». « Pour notre part,* a dit M. Jama Barre, *nous sommes prêts à normaliser nos relations avec l'Union soviétique (...). Mais il est nécessaire que les deux parties s'abstiennent d'activités hostiles. »*

Mogadiscio avait gelé ses relations avec Moscou à l'époque de la guerre d'Ogaden. Moscou ayant pris le parti de l'Ethiopie dans ce conflit, la Somalie avait, en novembre 1977, dénoncé son traité avec l'URSS et expulsé les six mille Soviétiques présents sur son territoire. Les deux pays n'ont jamais formellement rompu leurs relations diplomatiques, mais, depuis lors, Mogadiscio a renforcé ses relations avec les Etats-Unis, leur accordant notamment, en août 1980, la possibilité d'utiliser la base de Barbera, sur le golfe d'Aden, à l'est de Djibouti. – *(Reuter.)*

● **GABON : décès du général Ba Oumar.** – Deux jours de deuil national ont été organisés, samedi 4 et dimanche 5 octobre, à la suite du décès du général Ba Oumar, commandant en chef des forces armées gabonaises et ministre de l'habitat et du logement. Le général venait d'achever une communication devant le conseil des mibistres lorsqu'il s'est effondré. *(AFP.)*

[Agé de soixante ans, le général Ba Oumar avait fait ses études d'officier à l'Ecole d'application des transmissions de Montargis (France). Engagé volontaire au cours de la deuxième guerre mondiale, il s'est trouvé également sur les fronts d'Indochine et d'Algérie. Il a été nommé commandant en chef des forces armées gabonaises en 1976, et ministre de l'habitat et du logement en 1984.]

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

Le Monde PUBLICITE S.A.

5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	472 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	487 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

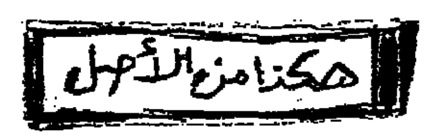
Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*

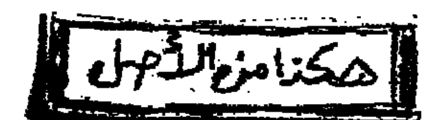
Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXᵉ

Reproduction interdite de tous articles sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, nᵒ 57 437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays for $ 460 per year by Le Monde c/o Speedimpex. 45-45 39 th street, L.C.I., N.Y. 11104. Second class postage paid at New-York, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex U.S.A. P.N.C., 45-45 39 th street, L.I.C., N.Y. 11104.





Diplomatie

La rencontre de MM. Reagan et Gorbatchev les 11 et 12 octobre à Reykjavik

La paix des euromissiles ?

(Suite de la première page.)

Alors que M. Gromyko, dans l'espoir d'utiliser le renfort des Européens contre l'initiative de défense stratégique américaine, expliquait qu'aucune réduction d'armements offensifs, même en Europe, n'était possible sans abandon de l'IDS, M. Gorbatchev accepte que le cas des forces nucléaires intermédiaires (FNI) soit traité à part. Cela facilite d'autant plus la conclusion d'un accord que M. Reagan en devient du même coup un ardent partisan : il se voit offrir en effet la possibilité d'un progrès important sans avoir à concéder quoi que ce soit sur son projet favori.

2) Moscou accepte également de réduire dans des proportions très importantes son arsenal de SS-20, voire d'y renoncer complètement. Cette concession est encore plus spectaculaire si l'on se souvient des efforts et ruses déployés par tous les dirigeants soviétiques, de Brejnev à Tchernenko, pour conserver le maximum de ces fameux engins à trois têtes nucléaires, dont plusieurs centaines (271 selon l'OTAN, 243 selon les Soviétiques) sont braqués sur l'Europe. De là à penser que M. Gorbatchev a finalement fait sienne la thèse occidentale selon laquelle ces missiles, symboles du surarmement soviétique et déployés de surcroît en pleine détente, ont constitué une véritable provocation à l'égard de l'Europe occidentale, il n'y a qu'un pas. M. Arbatov, l'américanologue de Moscou, ne vient-il pas d'admettre, au cours d'une récente conférence de presse à Helsinki, qu'il *« se demande aussi parfois »* quel était le but de ce déploiement ?

Les forces française et britannique « entre parenthèses »

3) La troisième concession soviétique a consisté à mettre « entre parenthèses » les forces nucléaires française et britannique. A la différence par exemple d'Andropov, qui en décembre 1982 avait placé les SS-20 en strict parallèle avec les missiles de Paris et de Londres, M. Gorbatchev a renversé la vapeur là aussi et fait dépendre leur maintien des seuls Pershing et missiles de croisière déployés depuis 1983 en Europe par les Américains. Le mois dernier, une autre concession, également décisive mais plus discrète, a été faite sur l'exigence de « maintien en l'état » que le numéro un soviétique présentait encore dans son plan du 15 janvier dernier à la France et à la Grande-Bretagne : Moscou ne demande plus à ces deux pays, en tous cas pas pour l'instant, de renoncer aux programmes de modernisation en cours de leurs forces.

Cette nouvelle « avancée » n'a pas été annoncée publiquement ni même, rapporte-t-on, confirmée par les négociateurs soviétiques aux pourparlers de Genève, mais elle s'inscrirait dans le cadre de la nouvelle formule d'*« accord intérimaire »* avancée par Moscou. Là encore, M. Gorbatchev a fait un pas en direction d'une ancienne proposition américaine en suggérant une formule limitée à la fois dans le temps et sur le fond : on laisserait subsister une partie des missiles américains en Europe en échange d'un nombre également limité de SS-20 à l'ouest de l'Oural. Dès lors, rien ne semble plus s'opposer à la conclusion d'un accord sur les bases esquissées par M. Reagan : réduction des forces intermédiaires à 100 ogives de chaque côté en Europe, soit autant d'euromissiles américains (contre 572 qui étaient programmés par la décision de l'OTAN de 1979) et 33 SS-20.

Combien de SS-20 en Asie ?

Plus d'obstacles majeurs à un accord donc, mais tout de même quelques détails encombrants, et d'abord à propos de l'arsenal asiatique. Encore aujourd'hui, Moscou insiste pour conserver ses 171 SS-20 à l'est de l'Oural et offre tout au plus de les geler à leur niveau actuel. Les Etats-Unis exigent au contraire la réduction de cet arsenal à 100 ogives, comme en Europe, et le droit de maintenir en compensation (pour le moment, aucun armement américain équivalent aux SS-20 soviétiques n'existe dans la région Asie-Pacifique) 100 missiles intermédiaires sur leur territoire.

En second lieu, Washington demande, sous la pression notamment des Allemands, que les forces nucléaires à courte portée soient incluses ou au moins mentionnées dans un accord dès son stade initial, alors que les Soviétiques préfèrent traiter ce problème dans le cadre de l'accord définitif qui suivra l'accord intérimaire. Il s'agit de quelques centaines d'ogives nucléaires portées par les missiles SS-21, 22 et 23 développés ou déployés actuellement par l'URSS et portant à moins de 1 000 km : ce n'est pas une portée « intermédiaire », mais bien suffisante pour couvrir toute l'Allemagne fédérale à partir de la RDA ou de la Tchécoslovaquie.

Enfin, même si tout cela est réglé, il restera à s'entendre sur des mesures de contrôle. Or les Américains ont déjà fait savoir que le dispositif adopté le mois dernier à Stockholm pour vérifier les mouvements de troupes ne sera certainement pas suffisant pour contrôler des réductions d'armements. Celles-ci exigent à leur avis des inspections sur place beaucoup plus poussées.

> *A la suite d'importantes concessions soviétiques, le chapitre des euromissiles est celui sur lequel MM. Reagan et Gorbatchev ont le plus de chances de rapprocher leurs positions à Reykjavik.*

Cela dit, les progrès ont été tels depuis un an que, malgré ces obstacles, un accord est maintenant en vue. On s'attendrait dans ces conditions à voir sauter de joie les Européens, surtout ceux qui disaient n'avoir accepté les missiles américains, il y a trois ans, qu'à contrecœur et à cause de l'intransigeance soviétique. Ce n'est pourtant pas ce qui se produit, ni dans les milieux pacifistes, qui, après la grande bataille des années 1981-1983, ont du mal à remobiliser leurs troupes contre autre chose que le nucléaire civil, ni non plus dans les gouvernements, où l'on se garde à la fois d'encourager Ronald Reagan et de le freiner.

Cette attitude embarrassée découle de la contradiction dans laquelle la *« double décision »* prise par l'OTAN en 1979 et surtout sa présentation ont placé les capitales européennes. D'un côté, l'implantation des euromissiles américains avait été expliquée quasi exclusivement par la menace des SS-20 soviétiques, et l'on se déclarait prêt à négocier avant comme pendant ce déploiement. Il n'y a donc aucune raison aujourd'hui de faire la fine bouche devant les concessions, même tardives, de Moscou. Mais, de l'autre, les vrais motifs de sécurité qui sous-tendaient la décision alliée sont apparus plus clairement avec le temps.

Sur la toile de fond d'une forte supériorité conventionnelle des forces soviétiques en Europe et d'une parité de plus en plus « verrouillée » entre les arsenaux nucléaires soviétique et américain, les Pershing et missiles de croisière sont devenus un bienvenu instrument de *« recouplage »* entre les forces des Etats-Unis et celles de leurs alliés, le vrai « signal » indiquant à Moscou qu'une agression contre l'Europe pourrait entraîner des représailles nucléaires sur le territoire soviétique, le résultat étant un renforcement de la dissuasion. Or ce recouplage, constate-t-on avec morosité dans les états-majors, était nécessaire avec ou sans SS-20. Et il risque de disparaître avec l'accord en gestation.

C'est probablement ce qu'espèrent les nouveaux dirigeants soviétiques. Ayant finalement décidé, non sans raison, qu'entre leur aviation tactique, leurs missiles à courte portée et leur arsenal central pléthorique, ils avaient bien assez d'armes nucléaires pour « s'occuper » de l'Europe et pouvaient donc renoncer à leurs SS-20, ils souhaitent revenir à la situation des années 50, mais dans un rapport de forces beaucoup plus favorable pour eux vis-à-vis des Américains.

C'est encore ce que redoute M. Kissinger, lequel, dans la dernière livraison de *Newsweek*, rappelle que le problème de base était celui du couplage et de *« la crédibilité déclinante de la dissuasion nucléaire américaine face à un arsenal soviétique qui croissait par milliers »*. L'ancien secrétaire d'Etat ajoute que si les principaux pays concernés par la décision de l'OTAN se retrouvent avec... quatre lanceurs de missiles de croisière chacun, ils se diront que toute la bataille menée il y a trois ans l'a été pour rien.

Quant à la France, ses responsables ont dit sur tous les tons ces dernières années que leur objectif était de *« parvenir à l'équilibre au plus bas niveau possible »* : ils ne peuvent donc guère objecter eux non plus à l'arrangement qui se prépare. Ils semblent pourtant éprouver la même morosité, d'autant que le problème de la force française de dissuasion, de son décompte dans la négociation et des contraintes qui pourraient être imposées à sa modernisation ne saurait être considéré comme évacué. Les Soviétiques acceptent certes de le mettre entre parenthèses, mais seulement pour la durée de l'accord intérimaire envisagé : un délai qui pourrait ne pas excéder deux à trois ans selon certaines indications. Au-delà, notamment pour la conclusion d'un accord définitif, Moscou reviendra à la charge.

Or si Paris dispose dans quelques années, comme le prévoit le programme de modernisation, de quelque cinq cents charges nucléaires face à cent ogives de SS-20 seulement, M. Gorbatchev aura beau jeu de dénoncer la *« disproportion »* créée dans l'autre sens et de montrer du doigt la France comme le pays qui, non seulement empêche la conclusion d'un accord durable de désarmement en Europe, mais est la cause d'un éventuel retour en force des SS-20 à l'ouest de l'Oural...

On n'en est pas encore là, mais c'est bien parce que M. Gorbatchev a senti les réticences des alliés des Etats-Unis sur tous ces points, de même que celles des techniciens chargés des négociations au sein des grandes administrations américaines (département d'Etat et Pentagone), qu'il a souhaité rencontrer M. Reagan en tête à tête à Reykjavik. Il espère que ce dernier, souhaitant une percée qui conduira à la signature d'un accord et à un « vrai » sommet aux Etats-Unis, surmontera les réticences de son entourage et donnera les directives nécessaires.

Pas de progrès sur l'IDS

Les autres dossiers du désarmement sont beaucoup moins prometteurs. Sur les arsenaux stratégiques dits centraux (intercontinentaux), les deux Grands ne sont d'accord jusqu'à présent que sur le principe d'une réduction de 30 % (le chiffre de 50 % avancé par M. Gorbatchev il y a un an à Genève a été ramené par lui à des proportions plus modestes, précisément, explique-t-on du côté soviétique, pour compenser les « sacrifices » concédés sur l'arsenal européen). Mais les modalités n'en sont pas définies, et surtout ce dossier reste lié à celui de l'initiative de défense stratégique : sans accord pour liquider ou limiter l'IDS, Moscou ne consentira à aucune réduction de son arsenal.

Des pas ont sans doute été accomplis pour surmonter cette contradiction fondamentale : entre les quinze ans que demande M. Gorbatchev pour un « verrouillage » du traité ABM de 1972 et les sept ans et demi (cinq ans d'observation garantie du traité, deux ans de négociation et six mois de préavis avant sa dénonciation en cas d'échec) que concède le président américain, le fossé n'est pas infranchissable.

Mais même s'il n'est pas franchi, on peut se demander si Moscou est toujours aussi pressé d'obtenir un résultat sur ce point. Sachant que l'IDS se heurte à de sérieux obstacles au Congrès, que les recherches menées dans le cadre de ce programme sont d'ores et déjà ralenties et que sa conception initiale sera presque certainement modifiée après le départ de M. Reagan de la Maison Blanche dans un peu plus de deux ans, M. Gorbatchev a moins d'intérêt à troquer d'importants sacrifices sur son armement offensif contre des concessions américaines arrachées aujourd'hui au forceps, mais qui viendront peut-être d'elles-mêmes dans quelques années. D'autant que la recherche soviétique en matière de lasers, de faisceaux de particules et d'électronique militaire a reçu un sérieux coup de fouet depuis son arrivée aux affaires.

Chacun pour ses raisons donc, les deux Grands peuvent considérer qu'il est urgent d'attendre. Le dossier des armements stratégiques centraux et de l'IDS sera très certainement discuté à Reykjavik, mais sans grand résultat et sans non plus que cette impasse soit considérée comme un drame. Un motif de plus en tout cas pour les deux parties de chercher à concrétiser leur rapprochement sur le sujet plus « facile » des euromissiles.

MICHEL TATU.

Six régiments soviétiques doivent être rapatriés d'Afghanistan dans la deuxième quinzaine d'octobre

Le retrait d'Afghanistan, annoncé officiellement à Moscou, de six régiments soviétiques, dans la deuxième quinzaine d'octobre a été qualifié de *« ruse élaborée »* par M. Caspar Weinberger, secrétaire américain à la défense, en visite officielle à Pékin, où il a remis à M. Deng Xiaoping, ce jeudi 9 octobre, un message de M. Reagan. M. Weinberger a affirmé que l'URSS avait envoyé récemment deux régiments en Afghanistan dans le seul but de les en retirer ultérieurement.

M. Weinberger, qui a également rencontré, pendant son séjour à Pékin, le premier ministre, le ministre des affaires étrangères et le ministre de la défense chinois, quitte Pékin, samedi, pour l'Inde, où il sera le premier secrétaire américain à la défense en visite officielle.

D'autre part, le ministre pakistanais des affaires étrangères, M. Shahabzada Yaqub Khan, a affirmé mercredi que son gouvernement était en contact avec Moscou pour rechercher *« une solution rapide au problème afghan »*, parallèlement aux négociations *« indirectes »*, menées sous l'égide de l'ONU entre Kaboul et Islamabad, dont la relance est annoncée pour le mi-novembre.

L'art de préparer un sommet

MOSCOU
de notre correspondant

Les Soviétiques savent désormais préparer un sommet, fût-il « intermédiaire ». Tandis que, à Reykjavik, les spécialistes des relations publiques envoyés en éclaireurs tenaient, dès mercredi, un premier « briefing » destiné à la presse internationale, le ministère de la défense faisait savoir à Moscou que le retrait, annoncé en juillet par M. Gorbatchev, de six régiments soviétiques d'Afghanistan, commencerait le 15 octobre. Enfin, un citoyen américain, déçu par son pays, apparaissait opportunément mercredi soir au journal télévisé et déclarait avoir obtenu l'asile politique en Union soviétique, une opération évidemment destinée à contrer avec les moyens du bord les critiques concernant les droits de l'homme en URSS.

Le calendrier de l'évacuation des six régiments (de sept mille cinq cents à huit mille cinq cents hommes au total) n'a pas été laissé au hasard. Le retrait annoncé, le 28 juillet à Vladivostok par M. Gorbatchev, *« commencera le 15 octobre et sera achevé au cours du même mois »*, a indiqué, mercredi, le ministère de la défense. Ces six régiments font partie, selon la formule consacrée, du *« contingent militaire soviétique limité qui se trouve provisoirement en République démocratique d'Afghanistan à la demande de son gouvernement »*. L'information est publiée ce jeudi en première page de la *Pravda*.

L'Union soviétique est décidée à donner le maximum de retentissement à ce geste de bonne volonté. Une vingtaine de correspondants occidentaux à Moscou ont été invités à se rendre incessamment en Afghanistan. Ce voyage devrait coïncider avec le début du retrait et permettre, immédiatement après le « mini-sommet » de Reykjavik, de faire constater à l'opinion internationale que l'URSS tient concrètement ses engagements. Les forces soviétiques en Afghanistan sont estimées actuellement à cent vingt mille hommes.

Le ton général de la presse soviétique est l'optimisme. *« L'humanité espère que dans la froide Reykjavik, la glace de la « guerre froide » fondra et que les rapports entre l'URSS et les Etats-Unis se réchaufferont »*, écrivait, mercredi, M. Victor Afanassiev, rédacteur en chef de la *Pravda*. La plupart des articles rappellent, en outre, poliment, que la rencontre de Reykjavik *« ne se substitue pas »* à celle qui reste prévue aux Etats-Unis.

Mais le leitmotiv est une interrogation sur les intentions de M. Reagan : *« Quels bagages emporte avec lui à Reykjavik le président américain ? »*, se demandent, ce jeudi, les deux envoyés spéciaux de la *Pravda*. La crainte, partout exprimée, est que le chef de l'exécutif américain se refuse à une discussion approfondie sur les deux grands dossiers que les Soviétiques jugent prioritaires : les essais nucléaires et la « guerre des étoiles ».

Le cas Lokshin

En ce qui concerne les droits de l'homme, une idée semble faire son chemin : il s'agirait de proclamer une sorte de « symétrie » avec l'Ouest. Les diplomates occidentaux chargés des *« cas humanitaires »* en font l'expérience depuis plusieurs semaines. Dès qu'ils ont fini d'énumérer des noms et de présenter leurs arguments, leur vis-à-vis soviétique soulève à son tour un certain nombre d'affaires concernant par exemple des enfants nés en URSS, qui habitent désormais en Occident, mais dont un des parents, resté en Union soviétique, réclame la garde, etc.

L'interview donnée mercredi soir à la télévision par M. Arnold Lokshin, un biochimiste américain de quarante-sept ans, qui a obtenu l'« asile politique » en URSS va dans le sens de cette symétrie tant recherchée actuellement par les Soviétiques. M. Lokshin s'estimait persécuté en raison de ses opinions et de son hostilité à la politique de M. Reagan, à Houston (Texas), où il travaillait dans un laboratoire de recherche sur le cancer. Il a donc émigré en URSS avec sa femme et leurs trois enfants et décidé d'apprendre le russe. Se souvenant sans doute du célèbre livre du transfuge soviétique Kravtchenko, publié à la fin des années 40, Tass titre la dépêche qui lui est consacrée : « Arnold Lokshin : *J'ai choisi la liberté.* »

DOMINIQUE DHOMBRES.

∴

A Houston, un porte-parole de l'hôpital a fait savoir mercredi 8 octobre que M. Lokshin avait été licencié parce que son travail était insuffisant. Quant aux universités de Harvard et de Californie du Sud où, selon l'agence Tass, M. Lokshin aurait mené des recherches, elles ont affirmé ne pas connaître l'intéressé. Pour sa part, le département d'Etat a déclaré que les allégations de Lokshin, affirmant qu'il était persécuté aux Etats-Unis pour ses opinions politiques, étaient *« manifestement absurdes »*. – *(Reuter.)*

● Mission d'information au Togo pour le secrétaire général de l'OUA. – M. Ide Oumarou a annoncé, mercredi 8 octobre, à Paris, où il était l'hôte à déjeuner de l'Association de la presse eurafricaine, qu'il allait se rendre à Lomé pour y entendre les accusations du Togo contre ses voisins après la tentative de coup de force du 23 septembre. Le secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine ira ensuite mesurer *« la dimension du problème »* au Ghana et au Burkina. Interrogé sur l'envoi d'un détachement français au Togo pendant les événements du mois dernier, M. Ide Oumarou a observé que l'organisation panafricaine avait un *« respect religieux »* des accords de défense conclus par les Etats souverains.

● Aide française au Guatemala. – Le président du Guatemala, M. Vinicio Cerezo, s'est déclaré satisfait, mercredi 8 octobre, de sa visite officielle de trois jours en France. *« Le gouvernement français a accepté d'apporter une aide financière et une coopération technique »*, a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse. M. Cerezo, qui effectue une tournée en Europe pour obtenir un *« appui moral et politique au processus démocratique entrepris en Amérique centrale »*, a précisé qu'un accord-cadre serait élaboré prochainement pour fixer le montant exact de l'aide française à son pays.

UNESCO

Le conseil exécutif a choisi un proche de M. Chirac comme directeur général adjoint

M. Michel de Bonnecorse, ancien collaborateur de MM. Chirac et Barre, actuel et ancien premiers ministres, a été choisi, mercredi 8 octobre, par le conseil exécutif de l'UNESCO pour occuper le poste de directeur général adjoint de cette organisation. Cette décision devrait être avalisée dans quelques jours par le directeur général, M. M'Bow, lequel a décidé de ne pas briguer un troisième mandat à la tête de l'Organisation (*le Monde* du 8 octobre).

En juin, la révélation d'une lettre de M. Chirac recommandant au directeur général de faciliter la nomination de M. de Bonnecorse avait défrayé la chronique place de Fontenoy (*le Monde* du 4 juin). Alors que M. M'Bow se montrait toujours décidé à briguer un troisième mandat, la demande pressante de Matignon avait fait craindre aux partisans d'un changement à la tête de l'UNESCO que Paris, en agissant ainsi, n'aliène un peu sa liberté de choix lors de l'échéance de 1987.

Le conseil exécutif a, en outre, approuvé mercredi un budget de 2,3 milliards de francs pour 1988-1989, ce montant ne devant être définitivement confirmé que lors de la conférence générale d'octobre 1987 qui donnera également un successeur à M. M'Bow.

[Né en 1940, diplômé de l'Ecole nationale d'administration (ENA), M. de Bonnecorse est actuellement conseiller des affaires étrangères à la direction économique et financière du Quai d'Orsay ; il a servi en Afrique et a notamment dirigé de 1978 à 1982 la mission de coopération française à Dakar, au Sénégal, d'où est originaire M. M'Bow.]

Proche-Orient

La visite du premier ministre israélien à Paris

Un geste d'amitié

C'est un geste qui est autant apprécié à l'Élysée qu'à Matignon : à la veille de quitter le pouvoir, le premier ministre israélien, M. Shimon Pérès, a tenu à manifester le prix qu'il attache aux relations franco-israéliennes en faisant à Paris son dernier déplacement de chef du gouvernement à l'étranger. Mais c'est aussi le prétexte qu'ont invoqué les terroristes pour renouveler leur chantage, menaçant d'assassiner un des otages français du Liban, Jean-Paul Kauffmann, durant la visite à Paris du premier ministre israélien. Arrivé mercredi 8 octobre, ce dernier, à l'issue d'un entretien avec M. Chirac et d'un dîner offert en son honneur par M. Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, s'est félicité de la « fermeté », de la France face au terrorisme. « *Le gouvernement français*, a-t-il dit, *a pris les mesures nécessaires, dans un cadre démocratique, pour stopper les menaces terroristes.* »

M. Pérès devait s'entretenir ce jeudi avec M. Mitterrand, ami de longue date, avant de regagner Jérusalem, vendredi, pour y présenter la démission de son cabinet. Conformément aux accords d'alternance conclus en 1984 entre les deux grands partis israéliens, le ministre des affaires étrangères, M. Itzhak Shamir, va prendre la direction du gouvernement. M. Pérès, qui deviendra ministre des affaires étrangères, entend continuer à s'entretenir régulièrement avec les responsables français des grands sujets d'intérêt commun : terrorisme, situation au sud du Liban, perspectives de relance d'une éventuelle négociation de paix au Proche-Orient.

Il n'y a pas de résultats particuliers à attendre de cette visite. M. Pérès a dit lui-même qu'en se rendant à Paris au terme de son mandat, il souhaitait simplement *témoigner* des « *très bonnes relations* » encore illustrées tout récemment par la collaboration des services de renseignements des deux pays *lors de la vague d'attentats* à Paris.

Le seul véritable point de friction porte sur le Liban. Lors du récent débat lancé par la France aux Nations unies sur l'avenir de la FINUL, Israël n'a guère apprécié de se retrouver en position d'accusé pour son refus d'évacuer totalement ses troupes jusqu'à la frontière israélo-libanaise, comme le demande Paris. Si les « casques bleus » de la FINUL, et particulièrement ceux appartenant au contingent français, *essuient le feu des extrémistes* chiites pro-iraniens, dit-on à Jérusalem, ce n'est pas *la faute d'Israël*. L'État hébreu, fait-on valoir, ne se maintient dans la zone dite de « sécurité » le long de la frontière que pour empêcher *les infiltrations* de commandos extrémistes – que la *FINUL* s'est révélée impuissante à interdire. Ce n'est pas le déploiement de la *FINUL* le long de la frontière, souhaité par la France, qui fournira à Israël des garanties de sécurité suffisantes ni n'empêchera les miliciens chiites de poursuivre le harcèlement des « casques bleus », affirment encore les Israéliens.

Au cours de cette visite, M. Pérès devait aussi assister jeudi soir à une cérémonie à Versailles pour le centenaire de la naissance de David Ben Gourion, père fondateur d'Israël, dont le premier ministre fut un proche collaborateur.

AL. Fr.

« Le Monde » consacrera samedi (numéro daté 12-13 octobre) sa page « Dates » à David Ben Gourion

Le conflit du Golfe

Le Conseil de sécurité lance un nouvel appel au cessez-le-feu

NEW-YORK
de notre correspondant

Convoqué, vendredi 3 octobre, à la demande du groupe arabe, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité mercredi une résolution proche de la précédente (582), consacrée en février dernier au conflit du Golfe, alors qu'on s'attendait *généralement à un durcissement de son* attitude à l'égard de Téhéran.

La nouvelle résolution, adoptée sous le numéro 588, maintient le reproche fait à Bagdad d'avoir été à l'origine du conflit et celui adressé à Téhéran de refuser la négociation d'une paix honorable. Les deux parties sont donc priées de cesser les *combats, de retirer leurs forces* armées sur les frontières reconnues *et de s'en remettre au Conseil de* sécurité pour le règlement d'ensem*ble.*

La seule différence porte sur la *mission confiée au secrétaire général*, de soumettre un rapport sur l'application des deux résolutions d'ici au 30 novembre. On pense que le secrétaire général adjoint chargé des affaires politiques spéciales, M. Diego Cordovez, se rendra dans la région au début du mois prochain.

C.L.

● ***La jetée sud-est du terminal*** iranien de l'île de Kharg (nord-est du Golfe), endommagée à la suite du raid aérien irakien lancé lundi contre les installations de l'île, est *« opérationnelle »* dès ce jeudi 9 octobre, indique-t-on de sources maritimes indépendantes dans la région. Les dégâts provoqués par l'attaque irakienne ne seraient que *« mineurs »*, alors que les mêmes sources avaient indiqué, mardi, en l'absence de rapports détaillés, que la jetée sud-est du terminal avait été *« sérieusement endommagée »* (*le Monde* du 9 octobre). – *(AFP.)*

Libye

Le colonel Kadhafi menace l'Italie

Le colonel Kadhafi s'en est pris violemment, mardi soir 7 octobre, à l'Italie, l'accusant d'être *« l'ennemi numéro un »* de la Libye et affirmant que celle-ci sera *« une base pour la jeunesse et le peuple italiens afin de libérer l'Italie de la mainmise américaine »*.

Le colonel Kadhafi, qui s'exprimait à l'occasion des festivités qui se déroulent autour du golfe de Syrte, à l'occasion du seizième anniversaire du départ des derniers colons italiens, a menacé de *« lancer contre l'Italie toute sorte d'opérations militaires, au cas où les forces américaines prendraient le territoire italien comme point de départ pour une* [nouvelle] *agression, contre la libye »*.

« L'Italie représente un danger réel [pour la Libye] *et constitue une base pour le terrorisme d'État américain (...). Malgré les bonnes attitudes adoptées par ce pays à l'égard des causes arabes et en dépit du fait que nous avons des amis au niveau officiel, le peuple italien est exploité par les institutions capitalistes et par l'Amérique. Les Italiens ont besoin d'un nouveau Garibaldi pour les libérer des bases américaines et la Libye sera une base pour la jeunesse et le peuple italiens afin de libérer l'Italie de la mainmise américaine »*, a-t-il déclaré.

Asie

INDONÉSIE

Confirmation officielle de l'exécution de neuf anciens dirigeants communistes

Djakarta. – *L'exécution* « récente » de neuf anciens dirigeants communistes indonésiens (*le Monde* du 8 octobre) a été confirmée, *mercredi 8 octobre*, par l'agence de presse indonésienne Antara, *citant un porte-parole* des forces armées. Selon le général Pieter *Damanik*, Abdullah Alihamy, Bono, Amar Hanafiah, Sam Kamaruzaman, Kamil, Sudiono, Supono, Tamuri Hidayat et Wiroatmodjo ont *« été exécutés récemment et ont pu revoir leur famille avant leur mort »*. Les neuf anciens responsables communistes ont été *« enterrés selon les rites de leur religion respective »*, précise Antara.

L'exécution de cinq d'entre eux, Hidayat, Alihamy, Hanafiah, Kamil et Wiroatmodjo, *condamnés à mort* pour avoir été impliqués en 1965 dans une tentative de coup d'État attribuée aux communistes, avait déjà été annoncée par l'organisation Amnesty International. *Un porte-parole* de l'organisation humanitaire à La Haye a, d'autre part, déclaré que douze prisonniers condamnés à mort en Indonésie, dont il n'a pas été *en mesure de dire les noms*, avaient été graciés, leur peine étant commuée en prison à vie. Selon les informations d'Amnesty International, d'autres prisonniers sont menacés d'exécution, a conclu le porte-parole. – *(AFP.)*

∴

M. Georges Marchais, secrétaire général du PCF, a adressé une lettre au président de la République, le mercredi 8 octobre, dans laquelle il lui reproche – sans autre précision – d'avoir *« ironisé »* sur les droits de l'homme en Indonésie lors de son récent voyage officiel dans ce pays et lui demande de *faire* entendre sa voix pour obtenir la grâce des condamnés à mort encore emprisonnés. M. Marchais, qui écrit en sa *qualité de président du comité* de défense des libertés et des droits de l'homme, dit à l'adresse de M. Mitterrand : *« Le sang des partisans de la liberté coule en Indonésie. Il peut encore couler. Et vous ne dites rien, ne faites rien. »*

● **PHILIPPINES : libération.** – Un homme d'affaires suisse enlevé par les guérilleros musulmans dans le sud des Philippines (*le Monde* du *30 septembre) a été libéré sain et* sauf après plus de deux mois et demi de détention. M. Hanz Kuenzli, enlevé le 19 juillet dernier, a été remis à un ancien dirigeant de la guérilla, à présent responsable provincial musulman. – *(AFP.)*

Europe

RFA

Symbole de la contestation antinucléaire la centrale de Brokdorf est entrée en service

BONN
de notre correspondant

La centrale nucléaire de Brokdorf, symbole de la contestation antinucléaire, a été mise en service mardi 7 octobre dans le Schleswig-Holstein. C'est la première centrale à entrer en service depuis la catastrophe de Tchernobyl. Près de dix mille personnes ont aussitôt manifesté dans les rue de Hambourg, où des groupes de casseurs ont saccagé plusieurs magasins.

Après la catastrophe de Tchernobyl, le gouvernement chrétien-démocrate du Schleswig-Holstein avait exigé un nouvel examen de sécurité qui avait retardé encore une fois la mise en route de la centrale de quatre mois. Il est vrai que la firme exploitante, la compagnie Preussa Elektra, n'était plus à cela près.

Commencés en 1974, les travaux de construction avaient dû être suspendus de 1976 à 1980, en raison de l'opposition que suscitait la centrale. En *février 1981*, le *site* de Brokdorf avait été le théâtre d'une impressionnante *manifestation* antinucléaire rassemblant plus de cent mille personnes. *D'autres manifestations* ont été organisées par la suite, et les affrontements avec la police ont été souvent violents. Le mouvement antinucléaire a reporté son attention cette année sur le centre de retraitement de Wackersdorf et la centrale française de Cattenom, proche de la frontière lorraine. Mais trente mille personnes avaient encore *manifesté* à Brokdorf le 7 juin.

Brokdorf est la vingt et unième centrale nucléaire ouest-allemande. Sa mise en service traduit la détermination du gouvernement de poursuivre son programme. Dans un rapport au *Bundestag*, le ministre de l'environnement, M. Wallmann, avait *indiqué* lundi que deux cent trente-neuf incidents avaient été signalés l'*année dernière* dans les centrales, dont vingt-deux avaient provoqué des procédures d'arrêt d'urgence. Ces incidents n'ont cependant à aucun moment, selon M. Wallmann, présenté de véritable danger ni remis en cause la sécurité de l'énergie nucléaire en RFA.

HENRI DE BRESSON.

POLOGNE

MM. Bujak et Michnik reçoivent le prix Robert-Kennedy des droits de l'homme

MM. Zbigniew Bujak et Adam Michnik ont annoncé, mercredi 8 octobre à Varsovie, qu'ils avaient *été choisis pour recevoir* le prix Robert-Kennedy des droits de l'homme (l'an *dernier* le prix avait été décerné à Mme Winnie Mandela, l'épouse du militant noir sud-africain). M. Zbigniew Bujak – qui est actuellement membre du nouveau « Conseil provisoire » de Solidarité, après avoir été responsable élu du syndicat pour la région de Varsovie, puis membre de la direction clandestine du mouvement, a fait savoir qu'il comptait consacrer le montant du prix (40 000 dollars) à l'achat de matériel médical pour le dispensaire de l'usine de tracteurs d'Ursus. Il a, par la même occasion, annoncé que la direction de l'entreprise, où il a longtemps travaillé et milité, avait refusé de le réembaucher.

Quant à l'historien Adam Michnik, il a l'intention d'utiliser le montant du prix au financement de livres consacrés aux droits de l'homme. Les deux lauréats ont exclu de se rendre aux États-Unis pour la remise du prix, le 20 novembre, même s'ils étaient autorisés à le faire.

Interrogés à propos de la réaction totalement négative, jusqu'à présent, des autorités à la nouvelle offre de dialogue avancée par les dirigeants de Solidarité, M. Adam Michnik a répondu : « *Nous sommes patients. Nous n'avons pas peur de retourner en prison. Tôt ou tard, le pouvoir devra tenir compte de la réalité et admettre que Solidarité vit et qu'il est impossible de détruire ce mouvement.* »

Deux jours plus tôt, le porte-parole du gouvernement, M. Urban, avait déclaré que des hommes comme Walesa et Bujak avaient l'« *intérieur de la gueule noire* » (une allusion à la manière dont les « spécialistes » reconnaissent les chiens méchants), ajoutant qu'il était exclu que des hommes comme eux puissent « *vouloir collaborer sincèrement avec les autorités de la Pologne populaire pour le bien du pays* ».

En Haute-Silésie, la création d'un conseil régional provisoire du syndicat (comme il en existe déjà un pour la région de Varsovie) a été annoncée mardi 7 octobre. Il comprend huit membres, parmi lesquels M. Tadeusz Jedynak, ancien membre de la direction clandestine, tout récemment libéré en prison. Par contre, M. Andrzej Gorny, qui était le *dernier* en date des représentants de la Haute-Silésie au sein de la direction clandestine, et qui a échappé à l'arrestation, ne figure pas dans le nouveau conseil.

Une délégation des syndicats officiels polonais a fait une visite en Autriche, du 5 au 8 octobre, sur l'invitation du président de la Confédération autrichienne des syndicats (OeGB), M. Anton Benya. C'est la première fois qu'un syndicat d'un pays démocratique invite une délégation des syndicats mis en place par les autorités après l'interdiction de Solidarité et des autres organisations syndicales qui existaient avant la proclamation de l'« état de guerre ». Cette invitation a suscité une certaine polémique en Autriche, et la fraction chrétienne de l'OeGB n'a pas participé aux rencontres avec la délégation. – *(AFP.)*

YOUGOSLAVIE

Un citoyen américain condamné à sept ans de prison

Belgrade (AFP). – Un Américain d'origine yougoslave a été condamné, mercredi, à Titograd, à sept ans de prison pour avoir participé aux États-Unis à des manifestations hostiles à la politique de Belgrade envers la petite province autonome du Kosovo, dont la population est albanaise dans sa majorité.

L'agence Tanjug a annoncé que M. Pjer Ivezaj, âgé de trente ans, et détenu depuis le 19 août à Titograd, a été reconnu coupable d'« *association et activité hostiles à la Yougoslavie* ». Le tribunal de Titograd, selon l'agence, a établi que l'accusé s'était affilié en 1978 à l'Organisation étudiante albano-américaine de Detroit (États-Unis), qui regroupe des émigrés albanais et yougoslaves et participe à des *manifestations en* faveur de la création d'une république du Kosovo, *manifestations* organisées à Detroit, Washington et Chicago.

Bien que naturalisé américain, M. Pjer Ivezaj, un Albanais de Yougoslavie originaire de Titograd, établi aux États-Unis depuis 1972, est présenté comme un citoyen yougoslave par l'agence Tanjug. Aux termes de la *législation yougoslave*, en effet, quiconque n'a pas expressément *renoncé* à sa *nationalité* demeure passible de poursuites dans ce pays.

[Cette sévère condamnation d'un citoyen américain, établi aux États-Unis depuis son adolescence, et « coupable » d'avoir manifesté sur le territoire américain contre la politique de Belgrade, a suscité une protestation « indignée » du département d'État, et de vives réactions à la Chambre des représentants ; certains membres du Congrès ont même demandé à l'administration de « couper les vivres » à la Yougoslavie, en lui retirant notamment le bénéfice de la clause de la nation la plus favorisée en matière d'échanges commerciaux. Deux autres citoyens *américains d'origine yougoslave* sont actuellement détenus en Yougoslavie et n'ont pas été *autorisés à rencontrer* un diplomate américain.]

ITALIE

Un enfant assassiné par la Mafia à Palerme

Palerme (AFP). – Un garçon de onze ans, Claudio Domino, a été assassiné d'une balle dans la tête, mardi 7 octobre à Palerme, probablement parce que sa famille n'a pas voulu collaborer avec la Mafia.

La grand-mère de Claudio possède *en effet l'entreprise de* nettoyage chargée d'entretenir les *locaux du tribunal* où se déroule depuis février dernier le grand procès de la Mafia. Selon les enquêteurs, le père de Claudio, qui gère la société, pourrait avoir refusé d'engager des mafiosi parmi ses employés, ou de déposer dans le bâtiment des messages destinés à certains inculpés.

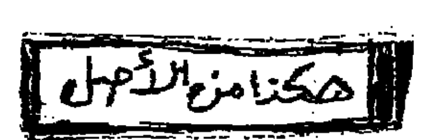
Le garçon était parti chercher du pain à la demande de sa mère, en compagnie de deux amis du quartier de San-Lorenzo. A une centaine de mètres à peine de chez lui, un homme casqué conduisant une puissante moto l'aurait appelé par son prénom à plusieurs reprises. Lorsque Claudio s'est approché, le tueur lui a tiré une balle de pistolet 7,65 dans l'œil, presque à bout portant.

Le père de l'enfant, Antonino Domino, trente-six ans, qui a été victime de plusieurs malaises lors de son interrogatoire par les policiers, affirme n'avoir jamais reçu de menaces ni subi de pressions de la part de la Mafia. Selon lui, l'assassinat de son fils n'est pas lié au fait qu'en juillet dernier son entreprise ait *remporté l'appel d'offres pour le* nettoyage du tribunal installé dans *la prison de l'Ucciardone*.

A l'époque, les membres de la famille Domino et ses employés avaient fait l'objet d'une enquête des services de sécurité pour s'assurer qu'aucun d'entre eux n'était lié à la Mafia. « *Dans la salle d'audience*, affirme Antonino Domino, *nos employés sont surveillés en permanence par un groupe de carabiniers, et tout contact avec qui que ce soit est impossible.* »

Malgré ces déclarations, les enquêteurs privilégient pour l'instant la piste de la vengeance, même s'ils n'excluent pas que l'enfant, qui résidait dans un quartier « *à haute densité mafieuse* », ait pu être le témoin involontaire d'un crime ou d'un épisode « *particulier* ».

Le meurtre de Claudio Domino a horrifié toute la péninsule. Mercredi après-midi, une manifestation contre la Mafia s'est déroulée à Palerme, à l'appel notamment des trois principaux syndicats italiens. Il y a vingt-cinq ans, dans le même quartier de San-Lorenzo, un garçon de treize ans avait été tué lors d'une fusillade entre deux clans de la Mafia.



RENAULT PORTES OUVERTES



"TOUT" SUR LA GAMME LA PLUS JEUNE D'EUROPE



LES NOUVELLES RENAULT 9 ET LES NOUVELLES RENAULT 11. Des voitures pour rouler à l'extraordinaire, avec leurs calandres larges et agressives, 4 puissants phares à iode intégrés,* spoiler avant et becquet arrière ton caisse,* deux nouvelles motorisations encore plus performantes. Les nouvelles RENAULT 9 et les nouvelles RENAULT 11, les grandes vedettes des PORTES OUVERTES RENAULT.

*Version RENAULT 9 et RENAULT 11 TXE et TURBO.

LA NOUVELLE RENAULT 21 NEVADA. Laissez-vous surprendre par cette formidable vue panoramique que vous réserve son immense surface vitrée. A deux, à quatre ou bien à sept, la RENAULT 21 NEVADA vous invite à l'évasion.
La RENAULT 21 - 2 Litres injection, la liberté en puissance.

LA SUPERCINQ. Découvrez les 22 versions de la SUPERCINQ et toutes ses qualités qui en font un grand succès : maniable, nerveuse, séduisante et confortable. Une gamme étendue pour tous les usages, essence, turbo ou Diesel, automatique, "société"...
La vie ça roule en SUPERCINQ.

"TOUT" SUR LES FINANCEMENTS EXCEPTIONNELS

JUSQU'AU 31 OCTOBRE, FINANCEMENTS EXCEPTIONNELS SUR TOUTES LES RENAULT 87,**
Renault Bail vous propose un bail avec option d'achat sur 60 mois.

EXEMPLE :

FINANCEMENTS	RENAULT 9 C	RENAULT 11 TC
Dépôt de garantie égal à l'option d'achat final	(8.040 F)	(8.775 F)
1er loyer majoré	(13.400 F)	(14.625 F)
Soit versement initial de :	21.440 F	23.400 F
59 loyers constants de :	691 F	755 F
Coût total en cas d'acquisition :	62.235 F	67.925 F

Offre valable jusqu'au 31 octobre 1986 sous réserve d'acceptation du dossier par Renault Bail S.A., RC Paris B 702.002.221.
RENAULT 9 C prix clés en main au 01/10/86 : 53.600 F millésime 87.
RENAULT 11 TC, prix clés en main au 01/10/86 : 58.500 F millésime 87.
**Hors véhicules utilitaires.

"TOUT" A GAGNER

Venez jouer et peut-être gagner la nouvelle RENAULT 9 ou la nouvelle RENAULT 11 ainsi que des milliers de cadeaux dans tout le réseau RENAULT.

RENAULT préconise elf — DIAC : votre financement.

12 VOITURES ET 200 000 CADEAUX A GAGNER - GRAND JEU NATIONAL GRATUIT

TOUT VOIR, DEMANDER ET SAVOIR PENDANT 4 JOURS.

VENEZ TOUS DANS LE RESEAU RENAULT

DU VENDREDI 10 AU LUNDI 13 OCTOBRE



© PUBLICIS C 0718

Politique

La France et le Proche-Orient

(Suite de la première page.)

Les Britanniques ont chassé les Français de Syrie en 1945 : *« Si je pouvais, je vous déclarerais la guerre »*, devait dire alors de Gaulle à l'ambassadeur du roi George VI. Les uns et les autres se sont fait expulser du Levant l'année suivante par les Nations unies. Les Américains les ont obligés en 1955 à quitter l'Egypte, et Suez, un an plus tard, a mis fin au grand rêve de « Bevinistan », ainsi baptisé du nom d'Ernest Bevin, secrétaire travailliste au Foreign Office à l'époque, appelé à prendre au Proche-Orient la relève du défunt empire des Indes. La révolution irakienne de 1958 devait en faire disparaître le dernier pan.

ce qui manque en réalité au Proche-Orient, c'est, au sens gramscien, et donc non péjoratif du terme, une structure hégémonique. En Europe, les rivalités des tribus et autres corps sociaux sont contenues par l'existence d'un Etat dont les arbitrages sont de manière générale respectés. Et tout ce qu'on peut légitimement dire de la somnolence de la CEE ne saurait faire oublier que la loi prévaut désormais, dans les rapports entres ses membres, sur la force. A l'Est, la férule soviétique remplit le même rôle, empêchant Hongrois et Roumains, Bulgares et Yougoslaves, Polonais et Tchèques, de s'entre-déchirer. Mais il n'y a rien de tel au Proche-Orient : rien ne s'est substitué aux hégémonies disparues, sinon des ambitions hégémoniques contradictoires, génératrices de conflits. L'Irak, la Syrie, la Libye, Israël, ont tous un moment tenté, ou tentent encore, d'établir, au besoin par les armes, leur paix. Personne n'y a réussi. Les grandes puissances s'en sont mêlées, à leur éléphantesque manière. Avec pour résultat le chaos actuel, où l'on voit, comme dans la tragédie antique, le sang appeler chaque jour davantage le sang, éclaboussant jusqu'à notre sol.

Nos cerveaux s'épuisent à chercher à ce désordre des composantes logiques. *« La Méditerranée a son tragique solaire*, a écrit Camus, *qui n'est pas celui des brumes. »* C'est un immense poids de frustrations, de peurs, de volonté de vengeance, dont il faut tenir en compte si l'on veut essayer de comprendre les mobiles de ces hommes, de ces enfants, qui ne paraissent jamais fatigués de tuer. Et c'est tromper les autres — ou se tromper soi-même — que de laisser croire, comme certains orateurs du débat de mardi à l'Assemblée nationale, qu'au fond il « n'y a qu'à » pour venir à bout du terrible défit que pose le terrorisme oriental. Le fait est que la France n'a guère cessé depuis quarante ans de patauger au Levant, dans une politique qui a de moins en moins eu les moyens de ses ambitions, et que ses ventes d'armes à tel ou tel belligérant, si elles soulagent ses finances, limitent la réalité du désintéressement dont il lui arrive de se prévaloir.

L'objectif légitime des pouvoirs successifs à Paris a été de jouer un rôle, si possible éminent, dans le retour de la paix dans cette partie du monde. De l'avis de tous, sauf, malheureusement semble-t-il, de bon nombre des principaux intéressés, ce retour suppose l'acceptation mutuelle du fait israélien par les Palestiniens et du fait palestinien par Israël. Il faut le répéter sans se lasser, y compris en ce jour où l'on célèbre à Paris le centenaire du de Gaulle hébreu : ce David Ben Gourion que son exceptionnelle stature vouait, comme il en avait à la fin de sa vie la volonté, à conclure la paix avec ses voisins arabes. Le temps ne lui a pas été laissé, et il a fallu le courage et la clairvoyance d'un Sadate, qui l'a payé de sa vie, pour que, sur un front au moins, la hache de guerre soit enterrée.

Il n'y a pas entre les peuples de haine éternelle. L'Allemagne, en qui des générations de Français ont appris à voir un ennemi héréditaire, est maintenant notre meilleur allié. Un jour viendra sûrement où Juifs et Arabes, qui ont souvent fait bon ménage dans le passé, s'étonneront que leurs ancêtres du vingtième siècle se soient si violemment affrontés. Mais rien n'éclaire aujourd'hui la voie qui pourrait conduire, avec quelque plausibilité, à la restauration de la paix. De part et d'autre, on en est encore à exiger du monde extérieur un soutien inconditionnel, décourageant de plus en plus l'effort de médiation dont nombre d'hommes d'Etat occidentaux, de Gaulle et Kennedy en tête, ont si longtemps rêvé. Et les plus excités n'hésitent pas, pour faire prévaloir leurs vues, à prendre des Français d'abord, puis actuellement la France entière, en otage.

Les Français ont réagi dans l'ensemble avec sang-froid et avec dignité au chantage auquel ils se trouvaient exposés. Personne n'a demandé qu'on y cède. La grande majorité de la population reste convaincue qu'il n'est pas nécessaire pour y faire face de renoncer aux règles de l'Etat de droit. Une lézarde a commencé cependant à apparaître dans ce trop beau consensus, et les critiques formulées mardi par Valéry Giscard d'Estaing ou Jean-Claude Gaudin à l'égard du premier ministre sont à peine moins nettes que celles du PS.

Il est vrai qu'on a trop parlé, et de manière trop contradictoire, du côté du gouvernement. Il est vrai qu'on a continué sinon à négocier du moins à parler, ici, là et ailleurs, avec les maîtres chanteurs ou leurs intermédiaires, au moment même où l'on répétait qu'il n'était pas question de céder au chantage. Mais qui, parmi ceux qui en France ou à l'étranger ont exercé le pouvoir, est en mesure de donner à Jacques Chirac des leçons sur ce point ?

Ce qui est sûr, c'est que la France ne peut se permettre de se déchirer à propos d'une menace dont la gravité saute aux yeux. S'il est un domaine où il faut qu'elle ait une politique et qu'elle s'y tienne, c'est bien celui-là. Et dans cette affaire la Constitution marque clairement que le président de la République et le premier ministre partagent la responsabilité de la définir. Mais ce serait vivre dans une indéfendable nostalgie que de croire que notre pays peut à lui seul, dans cette partie du monde, agir efficacement. C'est toute l'Europe qui devrait, solidairement, prendre en charge ce dossier, pour d'une part remonter la chaîne du terrorisme et exercer sur ses commanditaires les pressions nécessaires pour le mettre hors d'état de nuire et d'autre part, remettre sur le métier la toile de Pénélope de la négociation d'ensemble sur le Proche-Orient et profiter de l'évidente lassitude des peuples pour venir enfin à bout de tous les jusqu'au-boutismes.

ANDRÉ FONTAINE.

Le débat à l'assemblée

M. Jacques Chirac face aux critiques de et aux questions de M. Lionel

Le débat sur le terrorisme organisé le mercredi 8 octobre à l'Assemblée nationale a montré que le « consensus » des forces politiques sur ce problème n'existe plus. M. Jacques Chirac a rappelé, sans les modifier, les positions de son gouvernement : la France ne cédera pas au chantage, ne modifiera pas sa politique étrangère, et rien, dans l'état actuel du dossier, ne permet de prouver qu'un Etat a soutenu ou aidé les poseurs de bombes. En revanche M. Jean-Claude Gaudin, porte-parole de l'UDF, a certes apporté son soutien au gouvernement, mais en souhaitant que soient nommément accusés les Etats « *subversifs* » et que la France reconsidère les rapports qu'elle pourrait avoir avec ceux-ci. En clair, M. Gaudin a sommé le premier ministre de choisir son camp, de désigner ses « ennemis ». Absent de l'hémicycle, M. Giscard d'Estaing s'est montré plus sévère encore que le porte-parole de son groupe.

M. Lionel Jospin, fréquemment interrompu à la fin de son propos, a posé de nombreuses questions au premier ministre, à travers lesquelles il s'est efforcé de mettre à jour un certain nombre de contradictions dans la politique gouvernementale. Soulignant la difficulté de la lutte contre le terrorisme venu de l'extérieur, il a remarqué que le gouvernement actuel n'avait, pas plus que ceux de la gauche naguère, de solutions miracles à proposer.

M. Jean-Marie Le Pen a réclamé, lui, le rétablissement de la peine de mort, et accusé les Soviétiques d'animer tous les réseaux terroristes actifs en France. M. André Lajoinie, pour le Parti communiste,

M. Jacques Chirac parle d'« *une guerre sans frontières ni visage* » et rappelle que, de décembre 1985 à février 1986, « *des actes de même nature* » que les récents attentats avaient été commis. Il dit que « *vouloir soustraire à la justice française des hommes qui se sont rendus coupables de crimes ou de délits sur notre territoire revient à porter atteinte à l'indépendance des juges* ». Puis il évoque les mesures prises par la nouvelle majorité, notamment le vote, cet été, de la loi sur le terrorisme et le rétablissement des visas, « *approuvé par la plupart des pays, à l'exception de quelques grincheux* ». Il annonce qu'elles ont « *commencé à porter leurs fruits* », et que les récentes arrestations de terroristes, même si ces derniers sont sans lien avec les derniers attentats, prouvent « *que les terroristes ne sauraient défier durablement et impunément l'action de la police* ».

Le premier ministre affirme que « *tout laisse à penser que les auteurs* [des récents attentats] *ont pu bénéficier d'une complicité active en France* ». « *En revanche*, ajoute-t-il, *au moment où je vous parle — j'y insiste — rien ne permet d'affirmer qu'un Etat étranger serait impliqué dans ces événements tragiques* (...). « *Le gouvernement n'a pas changé de politique et ne pratique pas le double langage* (...). *Aucun compromis n'est possible avec les terroristes* (...). *Aucune discussion ne peut avoir lieu avec eux.* » Il explique que le voyage de M. Aurillac à Damas et les contacts « *qu'a pu avoir à* [sa] *demande M. Pandraud* » ne cherchaient qu'à faire passer le message de fermeté aux « *Etats, services, groupes et groupuscules concernés* ».

Mais M. Chirac menace : « *Si la preuve était apportée que certains Etats, ou certains services dépendant d'eux, ont apporté leur soutien, direct ou indirect, à des actions terroristes perpétrées sur notre territoire ou contre les intérêts français, ou encore leur complicité active aux terroristes, le gouvernement en tirerait toutes les conséquences. Il a bien des moyens de mettre en œuvre des mesures de rétorsion qui s'imposent.* »

Le premier ministre conclut en dénonçant ceux qui se livrent « *à des amalgames pour alimenter des courants racistes et xénophones* », en affirmant que la lutte contre le terrorisme n'implique « *aucun renoncement aux règles d'un Etat de droit* », que la politique extérieure de la France « *ne lui sera dictée par personne, pas même sous la menace de bombes* » et en demandant que « *le pays demeure uni et solidaire* ».

M. LAJOINIE (PC) : à qui profite le crime ?

Premier intervenant, M. **André Lajoinie**, président du groupe communiste, dénonce le terrorisme, mais explique qu'il ne faut pas le confondre avec la lutte des Noirs d'Afrique du Sud contre l'apartheid ou du « *courageux peuple du Nicaragua* ». Il ajoute que les Français « *n'ont que faire* » des accusations qu'échangent le gouvernement actuel et le précédent. Il évoque aussi les « *comportements de type fasciste* » de certains policiers.

L'orateur communiste demande, parlant des attentats : « *A qui profite le crime ?* » Il affirme ensuite que « *la persistance de l'occupation par Israël, d'une partie du sud du Liban alimente les problèmes de la région* ». Il apporte son soutien à la résolution votée par le Conseil de sécurité de l'ONU le 23 janvier, exigeant le retrait d'Israël. Enfin, à propos des otages français au Liban, il déclare : « *Pas question, bien sûr, de céder devant le terrorisme, mais entre le refus de toute négociation ou d'actions militaires aventuristes et les négociations elles-mêmes, n'y a-t-il pas d'autres moyens d'obtenir la libération des otages ? Sans aucun doute, puisque les Etats, confrontés aux mêmes problèmes, les ont utilisés, comme les Etats-Unis, l'URSS et Israël.* »

M. GAUDIN (UDF) : accepter d'avoir des ennemis

Intervenant à son tour, M. **Jean-Claude Gaudin** souligne que, pour faire face au terrorisme, « *le gouvernement sera d'autant plus fort qu'il aura derrière lui le plus grand nombre de Français* ». Il se félicite du consensus sur ce dossier, rendant « *hommage* » aux responsables de l'opposition qui ont « *exprimé leur soutien au gouvernement* ».

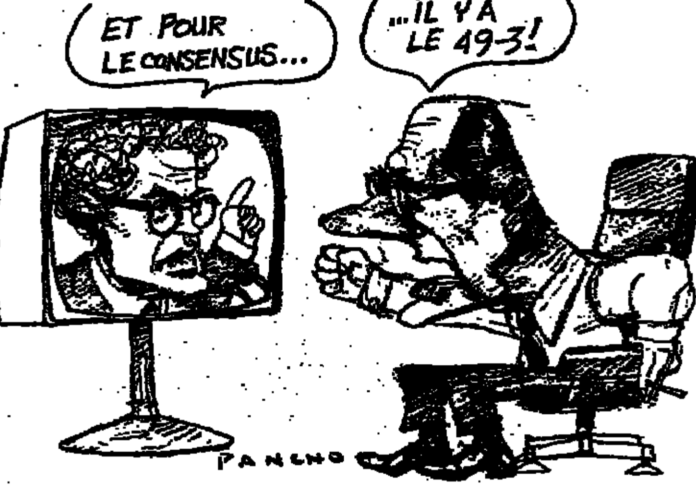
Constatant que le terrorisme est une forme de guerre, le président du groupe UDF déclare au premier ministre : « *Dans une guerre, il faut accepter d'avoir des ennemis. Il n'y aura pas de lutte efficace contre le terrorisme sans une mise en cause des Etats subversifs qui mènent directement ou indirectement des actions terroristes contre les nations occidentales. On ne viendra pas à bout du terrorisme si notre politique étrangère ne consent pas à établir une discrimination officielle entre les Etats que nous considérons comme alliés et ceux que nous ne pouvons considérer comme tels, en particulier parce qu'ils soutiennent le terrorisme.* »

M. Gaudin demande que soient désignées « *les nations que nous considérons comme coupables* ». Puis, rappelant le regret de l'UDF que n'ait pas été autorisé le survol de la France par les avions américains allant bombarder la Libye, il se demande « *si, dans l'affaire Abdallah, l'attitude de nos amis américains n'a pas été influencée par cette décision* ».

Le président du groupe UDF affirme qu'« *il faudra avoir le courage de ne jamais céder au chantage* », mais aussi « *le courage d'expliquer aux Français qui se cache derrière ce terrorisme et pourquoi il a choisi la France* », et « *reconnaître les erreurs commises dans le passé dans notre politique à l'égard de certains pays* ». En conclusion, il constate quand même que « *le gouvernement a pris des décisions qui s'imposaient* ».

M. JOSPIN (PS) : moins de verbe et plus d'actes

M. **Lionel Jospin** rappelle, au début de son propos, que « *certaines zones proches de l'Europe ont accumulé chez elles tant d'éléments explosifs* ». Il ajoute : « *Nous devons comprendre, c'est-à-dire expliquer cette violence, cette tentation d'intimidation. nous devons la combattre.* » Il constate : « *Vous n'avez pas plus que nous auparavant de solution-miracles à proposer aux Français.* »



Constatant que « *les gouvernements de la France ont fait leur devoir, et leur possible, avant comme après le 16 mars* », il reproche à la droite d'avoir accusé la gauche, quand elle était au pouvoir, de « *laxisme* » et d'être « *inefficace* », alors qu'en 1974, en 1977, en 1978, des terroristes ont été relâchés lorsque la droite était au gouvernement. Rappelant certains propos tenus par l'opposition de 1981 à 1986, il déclare : « *Vous avez demandé le consensus face au terrorisme. Nous ne l'avions pas obtenu de vous quand vous étiez dans l'opposition ; mais nous ne vous l'avons pas refusé parce que nous pensions que l'unité des Français était la première riposte au terrorisme.* »

Fréquemment interrompu par des exclamations de députés de droite, le premier secrétaire du PS pose alors de nombreuses questions au premier ministre : « *Qu'avez-vous fait, entre avril et septembre, après que vous ayez été, semble-t-il, avertis que des actions terroristes seraient conduites à l'automne si les prisonniers détenus en France et réclamés n'étaient pas libérés ? Avez-vous négocié ou avez-vous refusé de négocier ?* (...) *Si tel Etat du proche-Orient est en cause, pourquoi lui demander son aide ? Si tel autre est responsable, pourquoi esquisser un rapprochement ?* (...) *Pourquoi avoir soudain affirmé que vous n'aviez pas été engagé en 1975 dans l'accord qui avait abouti à la livraison de la centrale nucléaire de Tamuz à l'Irak ?* (...) *Pourquoi avoir déclaré que la perspective d'un Etat palestinien n'avait pas plus de sens que celle d'un Etat corrézien ?* (...) *Pourquoi avoir laissé clairement entendre que la France était prête à se dégager du Liban ? Il y avait là le risque de donner à penser que la politique française au Proche-Orient était susceptible d'évoluer et faire naître chez certains de nos adversaires de redoutables tentations ?* »

M. Jospin ajoute : « *Vous affirmez que vous ne discutez que d'Etat à Etat, sans intermédiaire. Mais qui est Mgr Capucci, sinon un intermédiaire ?* » Il conclut : « *Si l'épreuve devait se poursuivre, vous ne pourrez l'aborder, monsieur le premier ministre, avec pour seul viatique la dureté de votre discours et la douceur de l'opposition à votre égard. Il faudrait moins de verbe et plus d'actes, moins de dureté et plus de fermeté, moins d'habileté et plus de capacité à définir une action cohérente à long terme.* »

Lui répondant immédiatement, M. Robert Pandraud, ministre délégué à la sécurité, reproche au gouvernement socialiste d'avoir libéré les responsables d'Action directe et des membres du groupe Abou Nidal. Puis il explique qu'il a reçu Mgr Capucci parce que celui-ci avait indiqué qu'« *il voulait me mettre au courant de négociations concernant la libération de Gilles Peyrolles*, dit-il. *J'ai donc manifesté le souci de la continuité gouvernementale. Mais je n'ai pas, quant à moi, été l'avocat de Mgr Capucci* ».

M. LE PEN (FN) : Des camps pour les Japonais

M. Jean-Marie Le Pen commence par estimer que pour dégager un consensus national, il aurait fallu « *la forme légitime, légale, d'un vote du Parlement, devant qui on s'engage sur une politique précise* ». Il ajoute : « *Nous payons vingt-cinq ans au moins de laxisme face au terrorisme* » et que, dans la dernière décennie, les Espagnols, les Italiens et les Allemands « *ont pu ranger la France dans les pays où l'on manquait de rigueur, lorsque l'on ne sombrait pas dans la complaisance ou la complicité* ». Il ajoute que, en

Chahut

Après la quinzaine meurtrière qu'a connue Paris, les députés se devaient de discuter du terrorisme. Le gouvernement aurait pu organiser un débat, comme le lui permet le règlement. Il a préféré transformer la séance traditionnelle des questions d'actualité du mercredi après-midi. Les parlementaires auraient pu — auraient dû — vouloir débattre dignement d'un sujet aussi grave. Ils en avaient l'intention. Si l'on en juge du moins par leur affluence dans l'hémicycle et la qualité du silence qui a régné lors de l'intervention du premier ministre.

Bien vite pourtant les vieux démons ont repris le dessus. Même quand les paroles traduisent encore une unité de réaction, les actes la démentent aussitôt. Chacun pose le même postulat : « *Pas question de céder au chantage des terroristes* », mais les clivages partisans, à de bien rares exceptions, ne permettent d'applaudir cette idée que lorsqu'elle est émise par l'orateur de son camp. Pas un seul geste n'aura traduit un semblant d'unité des députés devant la menace des poseurs de bombes. Le « consensus », sur les points où il subsiste encore, devra se satisfaire de paroles.

La division a même éclaté au grand jour. D'abord parce que les députés de l'UDF et ceux du RPR qui les ont rejoints dans leurs applaudissements ne pouvaient ignorer qu'en approuvant ainsi M. Jean-Claude Gaudin ils contestaient la politique de M. Jacques Chirac. Ensuite, et surtout, parce que l'intervention de M. Lionel Jospin, et la façon dont elle fut chahutée par les élus de la droite, a confirmé que le clivage majorité-opposition était redevenu la priorité des hommes politiques. Certes le premier secrétaire du Parti socialiste a posé des questions embarrassantes, mais était-ce une raison pour le huer ? Certes le nouveau député de la Haute-Garonne, en ne se contentant pas du temps de parole qui lui était imparti, a fourni sur un plateau un argument à ses adversaires pour l'interrompre. Mais était-ce une raison pour que M. Jacques Chaban-Delmas le rappelle à l'ordre aussi sèchement ? Le souci de tous les orateurs de s'exprimer en direct à la télévision n'aurait pas dû empêcher un vrai débat sur un tel sujet.

Résultat : un redoutable charivari. Les députés auraient dû savoir, cette fois plus que jamais, s'en dispenser.

THIERRY BRÉHIER.

CORRESPONDANCE

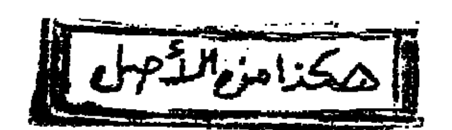
Culture et terrorisme

M. Jean-François Poquelin, habitant Sfax, en Tunisie, nous adresse la lettre suivante :

Le vendredi 19 septembre, en première page du *Monde*, dans un article intitulé « *La guerre contre qui ?* », on pouvait lire : « *La Syrie n'a pas hésité, dans l'espoir de parvenir à ses fins, à organiser l'assassinat de notre ambassadeur à Beyrouth Louis Delamare !* »

En parallèle, dans un numéro précédent (*le Monde* du 18 septembre), l'un de vos journalistes déclarait que le budget culturel du Quai d'Orsay serait en augmentation. Il dénonçait rétrospectivement, avec quelques-uns de nos diplomates, la « *clochardisation* » qui menaçait nos institutions culturelles à l'étranger, depuis déjà dix ans. Or, durant cette période difficile, nos responsables politiques ont pourtant décidé de consacrer des moyens considérables à la construction d'un centre culturel à Damas !

En annonçant l'inauguration prochaine de ce bâtiment, « *aux dimensions sans précédent* », doit-on simplement se féliciter du renforcement de notre dispositif culturel et, partant, de notre influence, sans s'interroger sur la signification de ce choix dans un pays à tout le moins suspect ? (Quand il n'est pas accusé de soutenir directement l'action des terroristes et d'agir contre les intérêts français dans la région). (...)



Politique

nationale et la lutte contre le terrorisme

M. Jean-Claude Gaudin Jospin

mmiste, comme tous les orateurs, a affirmé qu'il était impossible de céder au chantage, mais il a souhaité qu'une voie soit trouvée entre le refus de toute négociation et la négociation pour obtenir la libération des otages français au Liban.

A l'exception de M. Robert Pandraud, ministre délégué à la sécurité, qui a répliqué rapidement à M. Jospin, aucun membre du gouvernement n'a répondu aux intervenants. Celui-ci, en effet, n'avait pas voulu faire une déclaration dans les formes prévues par la Constitution et le règlement de l'Assemblée. Il s'est donc simplement agi d'une intervention du premier ministre suivie d'une réponse de chacun des cinq groupes organisés au Palais-Bourbon, sous l'œil des caméras de FR 3, qui, comme tous les mercredis, ont retransmis en direct cette séance.

Corse, « *le terrorisme est une réalité de tous les jours* ».

Le président du Front national s'en prend alors aux immigrés : « *Il est évident qu'avec le grand nombre d'étrangers que nous avons accueillis sans les contrôler et qui, bien souvent, sont incontrôlables, une menace terrifiante pèse sur la nation. Dans des circonstances identiques, un gouvernement aussi démocratique que celui des Etats-Unis a mis dans des camps toute une population de Japonais, et cela dès 1941. C'est un truisme de constater qu'on ne peut pas compter sur le légalisme des étrangers dans notre propre pays.* »

Après avoir critiqué l'action des gouvernements socialistes, M. Le Pen conclut : « *Seule une politique nationale peut arracher le pays au risque créé par l'offensive lancée contre lui depuis des décennies et qui émane de la seule vraie centrale terroriste existant dans le monde, celle des Soviétiques, qui animent tous les réseaux terroristes actuellement actifs dans notre pays.* »

M. MESSMER (RPR) : combattre

Dernier orateur, M. Pierre Messmer estime que « *les polémiques, d'où qu'elles viennent, sont inutiles et risquent de se retourner contre leurs auteurs* ». Puis il affirme qu'il n'y a pas d'autre choix que de « *combattre* » le terrorisme. « *C'est ce que fait le gouvernement, avec une résolution que le pays approuve.* » Après avoir rappelé l'accentuation de la législation sécuritaire depuis le 16 mars, le président du groupe RPR reconnaît qu'il était « *inévitable* » que la recrudescence du terrorisme relançât le débat sur la peine de mort. Mais il précise : « *Mon opinion, comme celle de nombreux collègues du RPR, est connue par nos votes comme par les propositions de loi que nous avons signées et dont nous espérons qu'elles seront discutées en temps utile. Aujourd'hui, cette discussion ne servirait qu'à nous diviser, alors que les criminels ne sont pas arrêtés et pas tous identifiés.* » Il ajoute : « *S'il était avéré que des gouvernements étrangers les ont dirigés ou aidés, des sanctions, au moins politiques et économiques, devraient être prises. Personne ne comprendrait que nous ne frappions de sanctions économiques des Etats qui ne respectent pas les droits de l'homme sur leur territoire et que nous hésitions à appliquer les mêmes sanctions aux Etats qui exercent des hommes et fournissent des bombes pour assassiner des Français.* »

Le débat est alors clos, sans que le gouvernement réponde aux intervenants.

Th. B.

ABDALLAH, GARBIDJIAN, NACCACHE

Trois prisonniers sans point commun

Comme c'était prévisible, Georges Ibrahim Abadallah et Varoujan Garbidjian, deux des trois détenus dont le CSPPA et l'ASALA arménienne *«exigent»* la libération, se sont refusés à condamner la récente vague d'attentats commis à Paris. Selon Me Jacques Vergès, qui assure la défense des deux hommes, la police a réuni les deux prisonniers dans une même cellule à la Santé, durant tout un après-midi, sans que rien en sorte de concluant... *«On a voulu qu'ils se fassent des confidences,* nous a-t-il indiqué, *mais l'enregistrement de leur conversation a dû être bien décevant ! Des soldats prisonniers ne font pas de déclarations.»*

Après leur garde à vue, puis cette «confrontation» inédite, après l'entrevue critiquée entre Georges Ibrahim Abdallah et Mgr Hilarion Capucci, Abdallah a été transféré à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, son lieu de détention initial, et Varoujan Garbidjian à la centrale de Clairvaux. Le troisième prisonnier, dont la libération est réclamée par le CSPPA et l'ASALA, Anis Naccache, défendu par Me Antoine Comte, est pour sa part encore détenu à la maison d'arrêt de la Santé. Sa garde à vue, du 1er au 2 octobre, a permis aux enquêteurs de la Direction de la surveillance du territoire (DST) de l'entendre à nouveau. Lui-même a souhaité rencontrer M. Alain Marsaud, juge d'instruction chargé de l'enquête sur les attentats revendiqués par le CSPPA, pour réitérer ses positions, à savoir la condamnation des actes terroristes commis partiellement en son nom.

Cette divergence d'attitude entre les clients de Me Vergès et celui de Me Comte ne date pas d'hier. Depuis les premiers attentats *«signés»* par le CSPPA à Paris, au mois de février dernier, Anis Naccache, chef du commando prokhomeiniste qui tenta d'assassiner en 1980 M. Chapour Bakhtiar, a fait savoir, par télégramme, sa désapprobation : *«Prière de déclarer à la presse que je condamne les actes aveugles et contre principe islam. Comité de soutien, connais pas.»*

Au-delà des clivages confessionnels

Les derniers communiqués de l'ASALA n'ont pu que le renforcer dans cette dénonciation. *«Politiquement, il a tout de suite ressenti ces attentats comme une opération tournée contre lui,* explique son avocat. *D'où sa réaction. Je suis maintenant convaincu que le CSPPA ne veut pas la libération de qui que ce soit. Depuis le mois de septembre, Naccache, Abdallah et Garbidjian ne sont que prétextes. Comment imaginer, compte tenu de l'irrévocable créé, qu'ils soient libérés ?»*

Me Comte — assuré que l'Iran souhaite l'élargissement de son client (des négociations prometteuses avaient eu lieu à la fin de l'année 1985) — exclut la participation de Téhéran aux récents attentats. En revanche, il envisage diverses hypothèses. Des proches de Georges Ibrahim Abdallah, soutenus par la Syrie, se dissimulent probablement, selon lui, derrière le sigle CSPPA ; il peut aussi s'agir de l'Irak, pays allié de la France, mais qui a « *particulièrement intérêt à rendre impossible toute solution du contentieux franco-iranien* ».

Me Vergès, dont on sait qu'il n'est pas indifférent à la chose politique, se refuse quant à lui à faire part de son analyse. Derrière le CSPPA, il ne voit rien, sinon « *un rassemblement de solidarité qui se veut au-delà des clivages confessionnels* ». De fait, aucun lien précis ne semble unir Georges Ibrahim Abdallah, Varoujan Garbidjian et Anis Naccache, excepté leur appartenance à des groupes terroristes nés au Proche-Orient.

Georges Ibrahim Abdallah, chrétien maronite libanais, est désormais le plus connu. L'implantation de sa famille à Kobeyat, bourg du nord du Liban, sa formation marxiste-léniniste, ses liens avec le FPLP de Georges Habache, son adhésion aux thèses et à la cause syriennes et son rôle en tant que chef opérationnel des Franctions armées révolutionnaires libanaises (FARL) sont aujourd'hui établis.

L'opinion publique a moins retenu que Varoujan Garbidjian, Arménien né en Syrie, a rejoint le Liban avec sa famille à l'âge de treize ans pour se fixer à Beyrouth. Membre de la petite bourgeoisie, marqué par les récits familiaux relatifs au génocide des Arméniens en Turquie, il travaille alors chez un changeur. Il développe, selon Me Vergès, un « *discours patriotique, national* ». En 1983, il quittera le Liban pour venir en France, à Paris, où il s'inscrit aux cours de l'Alliance française. Quelques mois plus tard, ce membre de l'ASALA, qui a rang de chef de commando, participera à l'attentat contre le comptoir des Turkish Airlines à Orly, qui provoque la mort de huit personnes.

Islamiste militant

L'histoire d'Anis Naccache renvoie, elle aussi, au Liban, mais au Liban des sunnites. Intellectuel, maîtrisant parfaitement le français, cet architecte fréquente la faculté de Beyrouth et s'engage très tôt dans les combats politiques. Me Antoine Comte le dépeint comme « *un militant anti-impérialiste, pro-palestinien* ». En 1975, il fonde le Mouvement du Liban arabe, alors que son pays plonge dans la guerre civile. Proche du FATAH de Yasser Arafat, au début des années 80, il devient progressivement « *islamiste militant* » et se rapproche, dès lors, de l'Iran.

Ainsi se retrouve-t-il, en 1980, à la tête d'un commando chargé d'assassiner le dernier premier ministre du chah d'Iran à Paris. Piètre commando, qui échoue dans sa besogne mais fauche un gardien de la paix et une voisine de palier de M. Bakhtiar. Deux ans plus tard, Anis Naccache est condamné par la Cour d'assises des Hauts-de-Seine à la réclusion à perpétuité.

Abdallah, Garbidjian, Naccache : trois prisonniers sans point commun, sinon leur activité terroriste et leurs attaches libanaises. Trois détenus devenus des « *symboles* », selon Me Vergès, et qui sont utilisés comme tels par des groupes subversifs, bien décidés à faire reculer et plier la France au Proche-Orient.

LAURENT GREILSAMER.

M. Laurent Fabius « implacable »

M. Laurent Fabius, interrogé le mercredi 8 octobre, lors de l'émission d'A 2, « L'heure de vérité », sur le terrorisme, a affirmé qu'il faut être « *implacable* ». L'ancien premier ministre a précisé : « *Je n'ai pas de critiques de fond sur les mesures techniques* (de lutte contre le terrorisme) *qui ont été prises et évidemment, toutes les formations de la nation doivent être solidaires pour dénoncer le terrorisme avec une vigueur totale* ». En revanche, sur le plan des orientations politiques de la lutte contre le terrorisme, M. Fabius a souligné qu'il ne faut « *pas donner l'impression que la route n'est pas ferme* », car « *la notion de route unique et fermement tracée est essentielle* ».

M. Fabius s'est dit opposé au rétablissement de la peine de mort pour les terroristes, à la fois pour des raisons morales et pour des raisons d'efficacité. « *Les terroristes sont élevés dans la mort* », a-t-il souligné. En revanche, il a déclaré que l'idée d'ordonner une mission d'élimination physique de terroristes retranchés à l'étranger ne le « choque pas ». Il a affirmé, à propos d'une telle décision : « *Je n'ai pas eu à la prendre, je ne l'ai pas prise. Si j'avais eu à la prendre, je l'aurais prise* ».

Selon « l'Evénement du jeudi »

La France aurait proposé de fournir des armes à l'Iran

Démenti catégorique de Matignon

Dans les efforts en cours pour normaliser les relations franco-iraniennes, la France a-t-elle promis à Téhéran de lui livrer des armes et de cesser d'en fournir certaines à l'Irak ? *L'Evénement du jeudi* croit pouvoir l'affirmer, mais les services du premier ministre nous ont catégoriquement démenti ces accusations ce jeudi matin 9 octobre. Dans sa dernière livraison, l'hebdomadaire indique que, selon les dirigeants iraniens, les deux pays ne se seraient pas seulement entendus pour régler le différend financier les opposant ; ils auraient aussi conclu « *un accord secret portant* [...] *sur la non-fourniture à l'Irak de certaines armes sophistiquées comme les missiles Exocet* » et sur la livraison à l'Iran d'hélicoptères, de blindés et de munitions. Selon *l'Evénement*, « *Michel Aurillac* [ministre de la coopération] *aurait été partie prenante dans cette négociation* » qui aurait entraîné la visite d'une délégation militaire iranienne à deux reprises cet été à Paris et l'envoi de techniciens du ministère de la défense à Téhéran.

Ces dispositions auraient suscité l'inquiétude des dirigeants irakiens, « *d'où l'arrivée dans la capitale française du ministre des affaires étrangères, M. Tarek Aziz, qui vint rappeler à la France ses engagements à l'égard de Bagdad, le tout assorti d'un chantage concernant les répercussions d'un tel accord sur les relations économiques et financières de la France avec les pays du Golfe* ». « *La France*, poursuit le journal, *dut faire marche arrière.* »

D'autre part, le journal affirme qu'« *au lieu d'utiliser les bons rapports qui s'étaient esquissés avant le 16 mars entre le président* [syrien] *Hafez El Assad et François Mitterrand, le pouvoir chiraquien a d'emblée tenté de les rompre* ». Pour ce faire, poursuit *l'Evénement*, le gouvernement a dépêché à Damas, à deux reprises, un émissaire, M. Jean-Charles Marchiani (1), « proche » du ministre de l'intérieur, M. Charles Pasqua, avec pour mission d'expliquer aux dirigeants syriens que « *la page Mitterrand était tournée* » et qu'il « *convenait désormais de discuter avec le vrai pouvoir en France* ». M. Marchiani aurait également proposé une aide économique substantielle à la Syrie. Ses discussions à Damas, affirme *l'Evénement*, ont été « *enregistrées sur bande par les Syriens qui se sont fait un plaisir de les faire circuler* ».

[La « mission » prêtée à M. Marchiani n'entraîne pas les mêmes démentis indignés que le prétendu accord franco-iranien. En fait, depuis plusieurs semaines, certains proches de M. Mitterrand « regrettent » en privé que M. Chirac « ait cru bon de faire savoir » à certains gouvernements étrangers — dont le syrien — que la réalité du pouvoir est désormais à Matignon et non plus à l'Elysée...]

(1) M. Jean-Charles Marchiani a commencé très jeune à travailler comme contractuel civil, au service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE) qui est devenu, en 1982, la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), les services secrets français. Il en a été exclu, à l'âge de trente ans, en février 1970, par le général Eugène Guibaud, le prédécesseur de M. Alexandre de Marenches. A l'« antenne » parisienne du SDECE où il servait à l'époque, il fut l'officier traitant d'une informatrice dans l'affaire dite Markovitch, du nom d'un garde du corps de M. Alain Delon, retrouvé assassiné, qui devait donner naissance à une manipulation de prétendues photographies compromettant l'épouse de Georges Pompidou, alors chef de l'Etat. Il fut aussi l'instructeur d'une recrue du SDECE, M. Roger Delouette, qui fut ensuite mis en cause dans un trafic de drogue aux Etats-Unis. M. Marchiani, après son éviction du SDECE, a travaillé pour une filiale de la compagnie Air France, spécialisée dans la restauration, et dans une société chargée des études d'investissements à l'étranger.

Politique

PROPOS ET DÉBATS

M. Marchais : mauvais

« Il y a un président et les choses passent, des choses extrêmement mauvaises pour la démocratie et le peuple », a déclaré, mercredi 8 octobre, dans les couloirs de l'Assemblée nationale, M. Georges Marchais. Interrogé *sur l'autorisation donnée par* le conseil des ministres à M. Jacques Chirac de recourir à l'article 49-3 pour le projet de loi sur le découpage électoral, le secrétaire général du PCF a affirmé que *« le gouvernement fait ce qu'il veut »*. *« Une fois de plus*, a-t-il dit, *il va faire adopter son projet de loi sans difficulté. »*

M. Laurent : insuffisant

M. Paul Laurent, membre du bureau politique du PCF, a estimé, mercredi 8 octobre, que les *« réserves »* émises par le président de la République sur l'utilisation de l'article 49-3 à propos *du découpage électoral ne* sont *« pas du tout suffisantes »* et que la position du chef de l'Etat *« annule la portée de son refus de signer l'ordonnance »*. Selon M. Laurent, un refus de M. François Mitterrand d'autoriser le recours au 49-3 n'aurait pas provoqué une *« crise politique majeure »* en France.

M. Chevènement : paupérisation

M. Jean-Pierre Chevènement critique sévèrement le *« style »* de M. Jacques Chirac, en estimant que le comportement du chef du gouvernement est fait de *« gesticulations »*, de *« propos bravaches et de coups de menton »*. Dans l'éditorial de sa lettre mensuelle, *République moderne*, M. Chevènement écrit que *« Fanfaronnade et rodomontade sont les deux mamelles de ce gouvernement »*, avant d'assurer que *« la paupérisation s'accélère »*. *« Elle touche des pans entiers de l'Etat de plein fouet*, souligne-t-il, *tandis que le nombre des « exclus » ne cesse d'augmenter dans la société. »*

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, le mercredi 8 octobre, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. François Mitterrand. An terme des travaux, le service de presse du premier ministre a diffusé le communiqué suivant :

● **DÉLIMITATION DES CIRCONSCRIPTIONS**

Le ministre de l'intérieur et le ministre des départements et territoires d'outre-mer ont présenté au conseil des ministres un projet de loi relatif à la délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés. Ce projet complète la loi du 11 juillet 1986 rétablissant le scrutin uninominal majoritaire à deux tours pour l'élection des députés, qui avait autorisé le gouvernement à délimiter par voie d'ordonnance les circonscriptions électorales. Le gouvernement n'ayant pu faire aboutir cette procédure, le projet de loi dresse les tableaux des circonscriptions dans les départements et dans les territoires de la *Nouvelle-Calédonie et* dépendances et de la Polynésie française. Ces tableaux sont la reprise exacte de ceux qui figuraient dans les projets d'ordonnance. Ainsi, la délimitation des circonscriptions respecte les règles fixées par la loi d'habilitation et tient le plus grand compte des avis émis tant par la commission des six hauts magistrats créée par la loi du 11 juillet 1986 que par le conseil d'Etat.

● **ARTICLE 49-3**

Conformément aux dispositions de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, et à la demande du premier ministre, le conseil des ministres a délibéré sur l'engagement devant l'Assemblée nationale de la responsabilité du gouvernement à propos du projet de loi portant délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés.

● **POLITIQUE FAMILIALE**

Le ministre délégué chargé de la santé et de la famille a présenté au conseil des ministres une communication sur la politique familiale du gouvernement. *(Lire page 27.)*

● **ZONES D'ENTREPRISES**

Le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, et le ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme ont présenté au conseil des ministres un projet d'ordonnance *relatif* aux avantages consentis aux entreprises créées dans certaines zones. *(Lire* le Monde *du 9 octobre.)*

● **CNRS**

Le ministre délégué chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur a présenté au conseil des ministres une communication sur la réforme du Centre national de la recherche scientifique. Le CNRS, qui est aujourd'hui l'un des grands organismes de recherche publique, a pour *mission essentielle* d'approfondir les connaissances dans tous les domaines de la science. A ce titre, le CNRS est complémentaire de l'Université. Bien que la plus grande part de son activité doive être consacrée à la recherche de base, il est nécessaire d'améliorer ses relations avec les autres organismes de recherche et les entreprises. Si aujourd'hui la force essentielle du CNRS réside dans la compétence de ses personnels et de ses laboratoires, il n'est cependant pas exempt de graves *défauts qui pourraient le mettre en* péril s'il n'y était pas porté remède. Le gouvernement a donc décidé d'engager des réformes qui devraient permettre de corriger les travers actuels du CNRS et de centrer son action sur sa mission fondamentale, tout en assurant sa nécessaire ouverture. Ces réformes ont pour objectifs :

– De mieux prendre en compte la compétence scientifique ;

– D'améliorer les rapports du CNRS avec le monde économique ;

– D'accroître son efficacité et de clarifier ses modes d'intervention ;

– De faire participer le CNRS à *l'élaboration de la politique nationale* de recherche ;

– D'utiliser au mieux ses moyens humains et financiers.

A cet effet, l'organisation du CNRS fera une large place à la délégation des responsabilités, condition essentielle au développement des travaux interdisciplinaires *qui constituent aujourd'hui* une grande part de la recherche de pointe. Les modes d'intervention du CNRS seront assouplis et adaptés en fonction de la spécificité de chaque discipline. Dans le même temps, les instances consultatives placées auprès du CNRS doivent être réformées, notamment pour accroître les responsabilités des chercheurs les plus compétents. Le rôle et la composition du comité national de la recherche scientifique seront revus pour éviter qu'une même instance assure des fonctions aussi diverses que la prospective, la gestion, l'évaluation ou le recrutement. Les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de ces réformes seront pro*chainement arrêtées.*

● **DOM**

Le ministre des départements et territoires d'outre-mer a présenté au conseil des ministres un projet de loi de programme pour le développement économique et social des départements d'outre-mer, de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte. Ce projet de loi correspond aux engagements pris à l'égard des départements et des collectivités concernés. Il a été soumis pour avis *aux conseils régionaux et* aux conseils généraux, ainsi qu'au Conseil économique et social. L'Etat consacrera de 1987 à 1994 un total de 3,6 milliards de francs du développement économique et social des départements d'outre-mer, de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte.

Un effort prioritaire sera consenti en faveur de l'emploi, de la formation professionnelle et de la mobilité des travailleurs avec la métropole. Pourront être créées des zones franches, *dans lesquelles pourront être* suspendus les droits de douane, taxes sur le chiffre d'affaires et droits indirects sur les biens destinés à l'exportation. Les exonérations de cotisations sociales pour l'embauche de jeunes de seize à vingt-cinq ans seront exceptionnellement portées à 50 % ou à 100 %, selon les cas, pen*dant une durée d'un an.* Ces mesures en faveur de l'emploi seront complétées par le doublement des crédits publics consacrés au secteur du bâtiment. Le projet de loi prévoit également la réalisation progressive, pendant sa durée d'application, d'une parité sociale globale entre les départements d'outre-mer et Saint-Pierre-et-Miquelon d'une part, la métropole d'autre part. Enfin, le projet de loi et ses annexes énumèrent les équipements qui seront financés pendant la période d'exécution.

Le ministre des départements et territoires d'outre-mer a rappelé que ce projet de loi s'ajoute aux mesures prévues dans la loi de finances rectificative du printemps qui comportait notamment la défiscalisation des investissements outre-mer. L'ensemble de ces mesures doit permettre aux départements et aux collectivités d'outre-mer intéressées de rattraper leur retard et d'occuper au sein de la communauté nationale la place qui doit être la leur.

● **CONVENTIONS INTERNATIONALES**

Le ministre des affaires étrangères a présenté au conseil des ministres deux projets de loi autorisant l'approbation de conventions internationales. Le premier projet concerne une convention d'assistance administrative mutuelle en matière de lutte contre la fraude douanière entre la France et le Burkina-Fasso. Cette convention met à jour les rapports entre les deux États, en s'inspirant des accords régissant notre coopération avec les services douaniers étrangers. Le second projet règle le financement du programme de surveillance des pollutions atmosphériques en Europe élaboré sous l'égide de la commission économique des Nations unies pour l'Europe.

● **Découpage électoral : manifestation du PCF.** – *L'Humanité* du 9 octobre publie un appel du PCF à une manifestation, vendredi 10 octobre à 15 heures, de Sèvres-Babylone à l'Assemblée nationale, pour protester contre *« le charcutage électoral »*. *« Il est possible de faire échec au coup de force. Tous les démocrates sont concernés »*, affirme cet appel.

49-3 : nouvelle formule

« Conformément aux dispositions de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, et à la demande du premier ministre, le conseil des ministres a délibéré sur l'engagement, devant l'Assemblée nationale, de la responsabilité du gouvernement à propos du projet de loi portant délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés. »

Cette formule, contenue dans le communiqué officiel du conseil des ministres du mercredi 8 octobre (désormais diffusé, depuis mars dernier, par le service de presse de M. Jacques Chirac), est une innovation. Après la controverse *juridico-politique qui s'est développée* ces derniers jours à propos des conditions de mise en œuvre de l'article 49-3 et des responsabilités respectives du chef de l'Etat et du premier ministre à cet égard, le débat se trouve ainsi deux fois tranché.

D'une part, M. François Mitterrand a fait clairement savoir qu'il ne lui appartenait pas de s'opposer à l'utilisation de la procédure du 49-3.

D'autre part, la formule soigneusement pesée du communiqué officiel rompt avec la tradition qui avait fait jusqu'à présent indiquer que le conseil des ministre *« autorisait »* le premier ministre à engager la *responsabilité* du *gouvernement.*

M. Valéry Giscard d'Estaing critique le gouvernement

Participant, le mercredi 8 octobre, à l'émission « Découvertes », de Jean-Pierre Elkabbach, sur Europe 1, M. Valéry Giscard d'Estaing n'a pas ménagé ses critiques à l'égard du gouvernement. Concernant le dossier du terrorisme et le sort des otages français au Liban, l'ancien président de la République, *absent du débat* au Palais-Bourbon, s'est montré encore plus sévère que le porte-parole du groupe UDF, M. Jean-Claude Gaudin.

Rappelant – ainsi qu'il l'avait déclaré le 16 avril, mais cette fois en des termes plus nets – qu'il aurait été favorable à ce que la France permît aux avions américains de survoler son territoire lors de leur raid en Libye, M. Giscard d'Estaing a affirmé que la lutte contre le terrorisme exigeait du gouvernement *« une action constante »*, conduite avec *« calme »* et *« fermeté »* et dans *« la solidarité avec nos partenaires »*.

Evoquant sans le nommer la visite récente de Mgr Capucci, il a souligné que *« les négociations derrière la scène ne peuvent pas aboutir, car les demandes présentées par les terroristes sont inacceptables »*. M. Giscard d'Estaing est encore plus réservé vis-à-vis des négociations engagées par le gouvernement pour délivrer les otages français au Liban. Il constate que, par rapport aux intentions que M. Jacques Chirac lui avait personnellement dévoilées il y a quelque temps, *« ce n'est plus la même stratégie qu'on poursuit. »* D'où son insistante interrogation : *« Je voudrais savoir quelle est la stratégie qu'on entend mettre en œuvre ; je souhaite qu'il y en ait une et je souhaite qu'elle soit menée avec la détermination et la fermeté nécessaires. »*

Autre observation : M. Giscard d'Estaing s'est plaint de l'usage immodéré de l'article 49-3 de la Constitution. *« A l'heure actuelle*, constate-t-il, *le Parlement n'a pas les moynes de délibérer avec toute la liberté nécessaire sur un certain nombre de projets de type législatif (...) La procédure 49-3 réduit la marge de discussion au Parlement (...) et ne peut être qu'un moyen exceptionnel de faire voter des lois. »*

Comme il avait déjà eu l'occasion de le faire le 13 mai dernier lors du premier examen par le Parlement du projet de loi sur le découpage électoral, l'ancien président, d'accord en cela avec M. Mitterrand, a réclamé *« un véritable débat »* à l'Assemblée nationale sur ce projet qui lui est retourné. *« Les règles du jeu*, rappelle-t-il, *doivent être acceptées par tous les joueurs et changées avec beaucoup de soin. »* Aussi souhaite-t-il, que si le gouvernement veut engager sa responsabilité sur ce projet, il ne le fasse qu'après une discussion normale des députés.

Enfin, M. Giscard d'Estaing a évoqué sa rencontre du mercredi 15 octobre avec M. Raymond Barre. *« Je pense*, a-t-il noté, *que nous nous verrons désormais plus régulièrement. (...) Il est utile que les grands dirigeants de notre pays analysent les vrais problèmes. »* Quant à l'élection présidentielle de 1988, M. Giscard d'Estaing dit ne pas *« vouloir s'en occuper »*. Il se contente de relever en évoquant les candidats potentiels à cette élection : *« C'est plus que le trop plein, c'est tout le monde... »*

Communication

Les satellites de télévision directe en Europe

Sept ans après le lancement du programme industriel franco-allemand, la télévision directe par satellite semble enfin passer du stade du projet à celui de la réalité. En République fédérale allemande, les Etats (Länder) ont trouvé un compromis politique pour se partager les canaux de TV Sat. En France, Télédiffusion de France prépare le plan de financement de TDF 1, dont les quatre chaînes seront attribuées par la Commission nationale de la communication et des libertés.

Accord politique sur le lancement du satellite TV SAT

Vers une libéralisation du paysage audiovisuel allemand

Les ministres-présidents des Etats (Länder) de la République fédérale allemande sont parvenus à un accord politique sur le lancement du satellite de télévision directe TV SAT-1. Depuis trois ans, les Länder, qui ont chacun autorité en matière de politique audiovisuelle sur leur territoire, s'opposaient sur l'affectation des quatre canaux du satellite à des entreprises publiques ou privées. L'accord signé à Hambourg, le *3 octobre*, *précise* que deux canaux seront attribués à des chaînes publiques et deux à des consortiums privés.

Bien que l'accord ne le précise pas, on estime, en Allemagne, que les deux canaux publics pourraient revenir à Eins Plus, regroupement de chaînes germanophones européennes mené par la télévision allemande ARD, et à Drei Sat, regroupement parallèle mené par la chaîne ZDF. Les deux canaux privés pourraient être attribués aux seuls candidats déclarés : SAT-1, consortium dirigé par l'éditeur Springer et le groupe de communication de Léo Kirsch, et RTL Plus, filiale commune de la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion et du groupe multimédias Bertelsmann.

Cet accord devrait permettre le lancement rapide de TV SAT, frère *jumeau du satellite français TDF-1*, qui diffusera sur toute l'Europe de l'Ouest dès la fin de l'année prochaine. De même, la Bundespost devrait maintenant confirmer sa commande de TV Sat-2 au groupe industriel franco-allemand Eurosatellite.

Mais le compromis politique trouvé entre les différents Länder ouvre aussi la voie à la libéralisation du paysage audiovisuel allemand. Depuis l'été, le gouvernement de la République fédérale envisage de *créer deux chaînes hertziennes pri*vées couvrant chacune environ une moitié du territoire national mais bute sur la complexe géographie politique allemande. L'accord de Hambourg semble préfigurer, au-delà des clivages politiques, le regroupement des Länder en deux « coalitions » soutenant deux projets de chaînes : celle du Nord (Basse-Saxe, Berlin, Schleswig-Holstein, Hambourg) pour SAT-1, et celle du Sud (Bavière, Bad-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat) pour RTL Plus. Les autres États dirigés par le SPD semblent satisfaits que l'avenir des chaînes publiques soit « garanti » par le texte signé le 3 octobre.

Mais l'on attend toujours en République fédérale la décision du tribunal constitutionnel de Karlsruhe, qui doit se prononcer sur les modalités de coexistence des secteurs publics et privés de la télévision après un recours du Länd de Hesse (SPD)

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

Le financement de TDF 1

1,8 milliard de francs à trouver dans le privé

M. Claude Contamine, président de Télédiffusion de France, ne chôme pas. Il a passé son été à étudier le financement du satellite de télévision directe TDF 1 et compte boucler rapidement l'affaire pour remettre le dossier avant la fin de l'année à la Commission nationale de la communication et des libertés. C'est elle, en effet, qui doit attribuer les quatre canaux de télévision européenne diffusée par l'engin. Le président de TDF a envoyé, il y a quelques jours aux investisseurs potentiels, un dossier de présentation du projet.

Lorsqu'il a confirmé officiellement le projet du satellite français en juillet dernier, M. Jacques Chirac a clairement précisé les règles du jeu : l'Etat prend entièrement à sa charge le financement de TDF 1 (environ 2 milliards de francs), mais demande au privé de prendre le relais pour assurer celui de TDF 2 et la pérennité du système de télévision directe. Soit 1,758 milliard de francs à trouver d'ici à *1989.*

La solution retenue est la construction d'une société de commercialisation qui tirera ses ressources de la location des canaux aux futures chaînes européennes. Son capital pourrait se limiter à environ 900 millions de francs, le reste étant emprunté sur le marché obligataire ou sous forme de crédits.

Quels sont les partenaires potentiels d'une telle opération ? Tout d'abord les industriels directement intéressés à sa réussite : ceux du secteur spatial (Alcatel, Aérospatiale), mais aussi ceux de l'électronique grand public (Thomson, Philips, etc.), qui savent que le satellite est le premier pas indispensable vers les standards de la télévision de demain et qu'il peut protéger le marché européen du téléviseur contre l'industrie japonaise. Une stratégie à long terme qui pourrait les pousser à investir de manière conséquente dans le financement de TDF 1.

Deuxième catégorie de partenaires : des opérateurs financiers convaincus que l'affaire peut être rentable. Les premiers contacts menés par M. Contamine n'ont pas reçu d'accueil négatif, mais témoignent encore d'une certaine prudence.

Troisième catégorie d'investisseurs, enfin : les opérateurs candidats à un canal sur TDF 1. Certes, en investissant dans la société de commercialisation, ils ne sont pas assurés d'obtenir l'autorisation d'émettre qui dépend, elle, de la CNCL. Mais il est évident qu'une participation au financement du satellite est un atout non négligeable dans un dossier de candidature. La Compagnie luxembourgeoise de Télédiffusion (CLT), candidate de longue date, est toujours intéressée par deux canaux. Les opérateurs qui envisagent le rachat de TF 1 (Hachette, le groupe Hersant) examinent eux aussi cette possibilité. *Transmettre TF 1 par satellite sur* toute l'Europe n'est-il pas un bon moyen de répondre aux exigences de diffusion des programmes français vers l'étranger prévue par la loi.

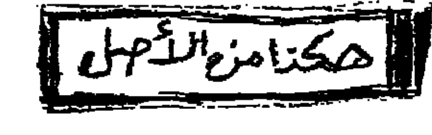
Une seule ombre au tableau : le dispositif anticoncentration risque d'imposer des contraintes différentes entre la diffusion par satellites et celles par chaînes hertziennes. Les opérateurs restent donc prudents. Ce qui ne fait pas l'affaire de M. Contamine, qui reçoit déjà sur son bureau les premières factures de la construction de TDF 2.

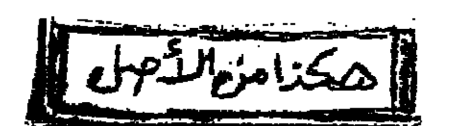
J.-F. L.

Ancien directeur du « Berry républicain » Georges Morel-Fourrier est mort

Georges Morel-Fourrier, ancien directeur général du quotidien *le Berry républicain* (Bourges), est décédé le 7 octobre à l'âge de quatre-vingt-un ans. Ses obsèques ont eu lieu à Nîmes mercredi 9 octobre.

Né en 1905 à Ancône (Drôme), Georges Morel-Fourrier a d'abord été élu à la tête du bureau de l'agence Havas de Bourges de 1940 à 1942, avant de diriger le quotidien *la Dépêche du Berry* devenu en 1944 *le Berry républicain*. Il en assure la direction générale jusqu'en 1971, puis s'occupe des relations publiques du journal jusqu'en 1979. Secrétaire de la Fédération nationale de la presse française et du Syndicat des quotidiens de province, *M. Morel-Fourrier était aussi membre* d la Commission nationale professionnelle consultative et membre du conseil d'administration de l'Office de justification de la diffusion (OJD)





Politique

Le retour de M. Fabius

« Je pense que l'image que les Français ont de moi, c'est peut-être une image un peu incertaine, mais celle de quelqu'un qui a essayé, qui essaye de concilier la justice sociale, ce qui est au cœur même du socialisme, et puis l'efficacité économique. C'est en ça que j'ai parlé souvent du socialisme moderne. Vous me demandez pourquoi je (...) me bats. Je dirai, avant tout : les droits de l'homme. » L'autoportrait n'est pas mauvais, et peut-être plus lucide encore que ne le pense M. Laurent Fabius.

Aminci, plus souriant et moins compassé que lorsqu'il était à Matignon, M. Fabius a confirmé le mercredi 8 octobre, à « L'heure de vérité d'A 2 », la justesse du jugement porté sur lui par M. Gilles Martinet. Celui-ci écrit, dans son dernier ouvrage (1), que M. Laurent Fabius, tout bien pesé, se rattache plus à une tradition républicaine ou radicale qu'à une tradition socialiste. Un ancien conventionnel, qui n'est pas particulièrement hostile à M. Fabius, remarquait, jeudi matin, le manque de *« chaleur »* de M. Fabius dans sa définition du socialisme.

L'ancien premier ministre, il est vrai, a déployé une plus grande force de conviction, s'est davantage animé, pour défendre des « dossiers » précis que pour agiter de grandes idées.

M. Mitterrand, lui aussi, a fait, après tout, le chemin d'une conviction républicaine à un engagement socialiste. Mais pour M. Fabius, peut-être parce qu'il est le produit de sa génération et de sa formation (il n'aurait pas reculé, si la décision lui avait été soumise, devant l'ordre d'éliminer physiquement des terroristes, alors que le président de la République s'est refusé à donner un tel ordre). La distance est plus grande à franchir qu'elle ne le fut pour M. Mitterrand, qui est, lui, l'un des derniers fruits de la tradition humaniste française.

En outre, la gauche française a toujours besoin d'un « souffle », – d'un élan, d'un projet, – même si ses dirigeants ont appris que le réalisme fleurit plus que le rêve dans les palais nationaux. Il n'est pas si facile d'incarner, comme il le souhaite, la synthèse entre la *« fidélité »* et la *« modernité »*, fût-ce en modifiant sa propre image.

Une démonstration trop poussée

Pour le reste, M. Fabius a rempli son contrat d'opposant en attaquant la politique du gouvernement, notamment en matière sociale. Au point de pousser trop loin sa démonstration – on ne résout pas, a-t-il dit le problème de l'emploi, en multipliant les *« petits boulots »* – en affirmant que M. Philippe Séguin veut *« étendre le système de petits boulots fragiles à toute la population et remplacer les vrais boulots par des petits boulots »*.

On attendait, précisément, que M. Fabius fasse des propositions sur l'emploi. L'ancien premier ministre a développé trois axes de lutte contre le chômage : par la croissance et l'investissement (M. Fabius préconise une nouvelle baisse de l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices réinvestis); par la formation et l'aménagement du travail; par le développement des *« activités nouvelles »*.

De telles propositions permettent-elles de *« mettre en œuvre la reconquête »* à laquelle, dit M. Fabius, *« les socialistes sont déterminés »* ? Le débat sur la crédibilité de ces orientations culminera avec la convention nationale sur l'emploi du PS, au mois de décembre. Il sera d'autant plus ardu pour les socialistes que l'opinion, comme l'a remarqué M. Lionel Jospin, premier secrétaire du PS, semble toujours plus marquée par les déceptions – notamment à propos de l'emploi – nées du passage de la gauche au pouvoir que par les inconvénients du retour de la droite.

« Nous reviendrons », a pourtant réaffirmé M. Fabius, qui souhaite montrer une résolution sans faille. M. Fabius envisage toujours que 1988 sonne l'heure de son propre retour, puisqu'il *« n'exclut pas »* d'être candidat à la candidature pour l'Elysée, au sein du PS, si M. Mitterrand ne se représente pas.

JEAN-LOUIS ANDREANI.

(1) *Cassandre et les tueurs*, Grasset Ed.

Le nouveau Sénat s'installe

Les socialistes au banc des accusés

Le Sénat a procédé à une redistribution des postes de responsabilité consécutive au renouvellement triennal du 28 septembre. Le bureau du Sénat étant installé, les groupes politiques constitués, les commissions mises en place, M. Alain Poher, qui a été reconduit dans ses fonctions de président dès le 2 octobre, a prononcé, mercredi 8 octobre, son allocution traditionnelle dans laquelle il a fait part de *« préoccupations »* suscitées par le déroulement des récentes sessions ordinaires et extraordinaires du Parlement.

Après avoir souhaité que soient évitées *« autant que faire se peut »*, les *« dérives possibles tant au plan institutionnel que réglementaire »*, M. Poher a déclaré : *« Le fonctionnement harmonieux des institutions exige que chacune d'entre elles demeure fidèle à elle-même, à sa tradition et, bien évidemment, aux textes constitutionnels. Le Sénat, quant à lui, par son esprit de sagesse, son sens de la mesure, sa capacité de propositions, a toujours eu le souci d'entretenir et de maintenir le dialogue le plus fructueux tant avec le gouvernement qu'avec l'Assemblée nationale. Il s'est efforcé d'éviter une double dérive qui consistait soit à devenir une « Chambre obstacle » d'abord soucieuse de contestations, soit une « Chambre d'enregistrement » subitement éprise de cohabitation. »*

« La Haute Assemblée n'est ni une barricade ni un miroir, elle est tout simplement, comme elle l'a toujours été, une « Chambre de réflexion » animée d'une volonté constante de dialogue, source d'enrichissement de notre patrimoine législatif », a-t-il ajouté, avant d'affirmer :

« Pour refléter au mieux la volonté générale, la loi doit être le fruit d'un accord entre les deux Chambres qui composent le Parlement. Aussi est-il indispensable de demeurer vigilants face à certaines évolutions qui, insidieusement, risqueraient de conduire progressivement à la limitation du rôle du Parlement. Cette dérive résiste mal à une lecture sereine de la Constitution.

» Nul, en effet, ne peut contester que l'appréciation de l'intérêt général est une prérogative du Parlement et de lui seul. Aucun autre organisme ne peut y substituer, directement ou indirectement, ses propres considérations sans risque d'altérer l'expression de la souveraineté nationale. Il reste – et c'est peut-être là que notre responsabilité est la plus grande – que la manifestation de la souveraineté nationale exige que le Sénat se garde d'attitudes excessives qui pourraient apparaître comme des dérives réglementaires. »

Classée au rang de ces *« attitudes excessives »*, la stratégie d'opposition déployée par les socialistes au cours du débat estival sur l'audiovisuel justifiait, aux yeux de la majorité sénatoriale, quelques représailles. Ainsi le PS a perdu la seule présidence de commission qu'il détenait.

MM. Daniel Hœffel, Roger Romani, Marcel Lucotte et Jacques Pelletier, présidents respectifs des groupes de l'Union centriste, du RPR, de l'Union des républicains et indépendants et de la gauche démocratique s'étaient mis d'accord, lundi soir 6 octobre, pour que les présidences de commission soient, *« pour des raisons de clarté politique et d'efficacité législative, détenues par des sénateurs de la majorité »*. Cette décision permettait en outre de satisfaire les revendications de postes exprimées par les différents groupes, notamment par le RPR, qui, devenu le plus nombreux, réclamait deux présidences dont celle des finances.

Si le PS conserve un des quatres postes de vice-président (1), il aura fallu un second tour de scrutin pour que son candidat, M. Michel Dreyfus-Schmidt, dont le nom avait été rayé intentionnellement par plusieurs sénateurs de la majorité, soit élu. Que M. Dreyfus-Schmidt, très en pointe lors de l'examen de la loi Léotard , a dit ainsi *« payé son comportemet d'obstruction »* apparaît d'autant plus évident avec son collègue, M. Jacques Bialski, a, lui, retrouvé son poste de questeur dès le premier tour (2).

Tiraillement à l'UDF

Cependant, ce troisième poste de questeur était guigné par les républicains indépendants, qui, forts d'un gain de cinq sénateurs, souhaitaient qe ce mieux se traduise dans les faits. Ils n'ont guère été suivis par leurs collègues de la majorité, qui entendaient conserver son caractère « pluraliste » à la gestion, à l'administration et au fonctionnement du Sénat.

Reste que les séquelles de la campagne électorale, notamment dans la région parisienne (où le CDS reproche au Parti républicain un comportement déloyal) ne sont pas sans conséquences sur les relations au sein de l'UDF. A cela s'ajoute la volonté manifestée par plusieurs responsables de la confédération de créer un groupe unique au Palais du Luxembourg. Tel un serpent de mer, cette question refait périodiquement surface, suscitant toujours aussi peu d'enthousiasme chez les sénateurs indépendants.

La constitution des groupes a ajouté à ce climat de tension. Soupçonnée de mal accepter la perte de sa qualité de groupe le plus nombreux du Sénat, l'Union centriste est accusée par l'Union des républicains et indépendants de s'être livrée à des actions de « débauchage ». Ainsi M. Bernard Pellarin, réélu en Savoie, rattaché administrativement aux RI avant le 28 septembre, figure désormais parmi les effectifs de l'Union centriste. De même, les RI reprochent aux centristes le ralliement à ces derniers de M. Xavier de Villepin, représentant des Français de l'étranger. Pour M. Lucotte, président des RI, l'Union centriste *« gagne dans les couloirs ce qu'elle a perdu sur le terrain »*.

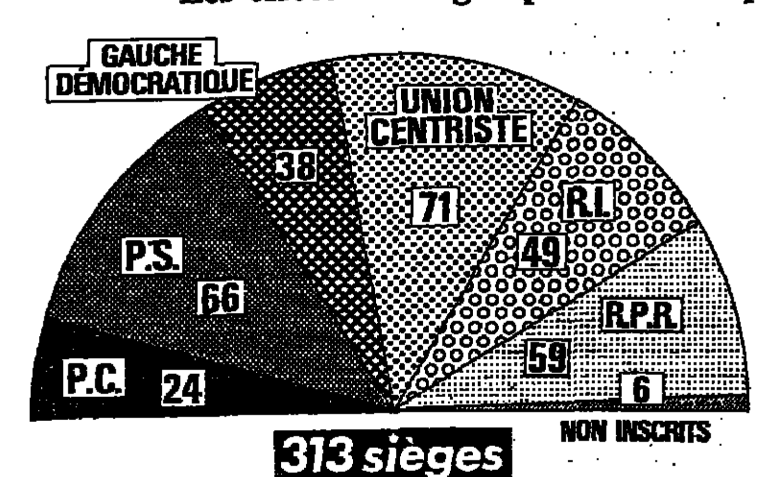
Ces tiraillements ont conduit les républicains indépendants à ne pas participer, mardi 7 octobre, à la réunion du bureau de l'intergroupe sénatorial UDF, que préside M. Hoeffel, président du groupe centriste.

ANNE CHAUSSEBOURG.

(1) Ont été élus au premier tour : MM. Etienne Dailly (Gauche dém.) avec 267 voix, Pierre-Christian Taittinger (RI) avec 253 et Jean Chérioux (RPR) avec 239.

(2) Ont été élus au premier tour : MM. Pierre Schiélé (Un. cent.), 281 voix, Amédée Bouquerel (RPR), 276, et Jacques Bialski (PS), 183.

Les effectifs des groupes avant et après le renouvellement du 28 septembre



GAUCHE DÉMOCRATIQUE 35 – UNION CENTRISTE 70 – R.I. 54 – R.P.R. 77 – NON INSCRITS 4 – P.S. 64 – P.C. 15 – 319 sièges

L'augmentation de six sièges après les élections du 28 septembre résulte des deux nouveaux postes de sénateurs représentant les Français de l'ét ranger, qui étaient à prévoir et des quatre détenus auparavant par 3 PS et 1 RPR, qui étaient vacants.

La majorité détient toutes les présidences de commissions

Les commissions constituées, le mercredi 8 octobre, ont désigné leur bureau. La répartition des postes de président est la suivante :

– Commission des affaires culturelles : M. Maurice Schumann (RPR, Nord) remplace M. Léon Eeckhoutte (PS, Haute-Garonne) ;

– Commission des affaires économiques et du Plan : M. Jean François-Poncet (gauche dém., Lot-et-Garonne) remplace M. Michel Chauty (RPR, Loire-Atlantique) ;

– Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées : M. Jean Lecanuet (Un. cent., Seine-Maritime) remplace M. Jacques Genton (Un. cent., Cher) qui lui avait succédé après son élection le 16 mars dernier à l'Assemblée nationale ;

– commission des affaires

– Commission des affaires sociales : M. Jean-Pierre Fourcade (RI, Hauts-de-Seine) est réélu ;

– Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes de la nation : M. Christian Poncelet (RPR, Vosges) remplace M. Edouard Bonnefous (Gauche dém., Yvelines) qui n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat de sénateur ;

– Commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale : M. Jacques Larché (RI, Seine-et-Marne) est réélu.

M. Pierre Carous (RPR, Nord) a, d'autre part, été désigné pour présider la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Enfin, M. Maurice Blin (Un. cent., Ardennes) conserve ses fonctions de rapporteur général de la commission des finances.

Société

JUSTICE

« Dans l'intérêt de la loi »

La Cour de cassation est invitée à annuler la condamnation pour viols de Luc Tangorre

Condamné le 24 mai 1983 à quinze ans de réclusion criminelle par la cour d'assises des Bouches-du-Rhône, qui l'avait déclaré coupable d'une série de viols et d'attentats à la pudeur, Luc Tangorre sera-t-il jugé à nouveau ? C'est ce que doit décider, le jeudi 9 octobre, la chambre criminelle de la Cour de cassation.

Cette juridiction, qui avait rejeté, le 10 novembre 1983, le pourvoi normalement formé par le condamné, se trouve saisie aujourd'hui d'un pourvoi *« dans l'intérêt de la loi et du condamné »* par lequel le ministre de la justice a demandé, en 1985, au procureur général près la Cour de cassation de requérir l'annulation de l'arrêt de condamnation. C'est la même procédure qui avait abouti en *1969, puis en 1985*, à l'acquittement de Jean-Marie Devaux et Guy Mauvillain, rejugés après avoir été initialement condamnés.

Si le cas de Luc Tangorre n'a pas connu le même éclat, il reste que ce jeune homme âgé aujourd'hui de vingt-sept ans, étudiant en éducation physique au moment de son arrestation, a toujours nié les crimes retenus contre lui. De la même manière, il a contesté avec ardeur la valeur des charges réunies, comme l'ont fait ses défenseurs, que ce soient ses avocats et, ensuite, les personnalités qui signèrent en sa faveur un appel publié dans *le Monde* du 25 janvier.

Des charges discutables

A l'origine de l'affaire, une série d'agressions sexuelles commises à Marseille entre le 6 décembre 1979 et le 10 avril 1981. Au total, seize victimes. Le signalement qu'elles donnèrent de leur agresseur aboutit à la constitution d'un portrait-robot. Pour présenter avec ce portrait des ressemblances certaines, Luc Tangorre fut arrêté le 12 avril 1981.

Selon ses défenseurs, cette ressemblance impressionna les enquêteurs au point de leur faire négliger d'autres recherches. A première vue, le reproche pourrait paraître excessif. Car on devait saisir chez le jeune homme des vêtements et des chaussures répondant aux descriptions données par les victimes : baskets blancs, casque de moto, imperméable kaki, etc. De plus, certaines des victimes avaient parlé d'un homme porteur soit d'un couteau, soit d'un pistolet. Le jour de son arrestation, Tangorre portait sur lui un couteau de cuisine, et un pistolet factice fut retrouvé chez lui.

Cependant, ces charges pouvaient être discutées. Ainsi, le pistolet de Tangorre avait un bout rouge, détail que n'avaient donné aucune des victimes. Les vêtements saisis étaient de ceux que peut porter aujourd'hui n'importe qui. Les expertises susceptibles de confirmer ou non si certaines taches pouvaient y être relevées étaient elles vraiment probantes ? L'une des victimes avait parlé aussi de gants. Tangorre n'en portait jamais. Une autre d'une cagoule, restée introuvable.

Il restait aussi une 2 CV et un cyclomoteur utilisés par l'agresseur. Tangorre avait une 2 CV, mais achetée postérieurement à certains des faits à l'occasion desquels ce véhicule avait été remarqué. Quant aux descriptions du cyclomoteur, elles variaient selon les témoignages. Cependant, Luc Tangorre fut reconnu par les victimes. Ces reconnaissances suffisent-elles ? Certes, le suspect fut présenté au milieu de policiers lui ressemblant. Mais il était le seul à porter des baskets blancs, détail qui pouvait influencer les victimes.

Enfin, il produisit des alibis, mais on considéra que ceux qui attestaient sa présence auprès d'eux, tel ou tel soir, étaient soit trop proches de lui pour être crus, soit insuffisamment précis.

Ce sont toutes ces failles, ces contradictions, ces incertitudes, qui furent à l'origine d'une campagne pour une révision. La requête présentée à la chancellerie, le 26 juillet 1984, fut rejetée faute de la production d'un fait nouveau *« ignoré des premiers juges et de nature à faire naître un doute sérieux sur la culpabilité »*. Mais, et c'est la raison du nouvel examen par la chambre criminelle, la direction des affaires criminelles et des grâces devait relever, dans l'arrêt de condamnation des assises des Bouches-du-Rhône, *« une erreur de procédure susceptible d'entacher sa régularité »*.

Cette « erreur », qui a conduit le garde des sceaux — à l'époque M. Robert Badinter — à former un *« pourvoi dans l'intérêt de la loi et du condamné »* (article 620 du code de procédure pénale), est la suivante. A la fin des débats d'un procès d'assises, le président doit, en application de l'article 349 du code de procédure pénale, poser à la cour et au jury autant de questions sur la culpabilité de l'accusé que le veut l'énonciation et la qualification des faits retenus contre ce dernier par l'arrêt de la chambre d'accusation qui a ordonné le renvoi aux assises. Ainsi, la cour d'assises des Bouches-du-Rhône aurait dû dire pour deux des victimes si Luc Tangorre était coupable envers elles non seulement d'*« un acte de pénétration sexuelle par violence, contrainte ou surprise »* et avec la circonstance aggravante de la menace d'une arme, mais aussi d'un attentat à la pudeur avec la même circonstance aggravante.

Or la lecture de la feuille de questions fait apparaître que celles qui portaient sur les attentats à la pudeur et les circonstances aggravantes ne furent pas posées.

Pour le garde des sceaux *« en soumettant, par voie de question principale* [viol], *à l'appréciation de la cour et du jury des faits constitutifs d'une infraction dont la qualification légale diffère de celle qu'a retenue l'arrêt du renvoi, le président, qui substitue ainsi une accusation à une autre, excède ses pouvoirs, et cette violation du code de procédure pénale doit entraîner la cassation »*. Il lui apparaît qu'*« une telle méconnaissance a porté atteinte aux droits de la défense »*.

Si la chambre criminelle que préside M. Jean Ledoux partage cette opinion, comme doivent l'y inviter l'avocat général, M. Henri Dontenwille et M[e] Arnaud Lyon-Caen, Luc Tangorre sera jugé à nouveau.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

Au tribunal de Paris

La concierge de Madeleine Jacob

De quel œil l'aurait-elle vu — elle qui en suivit tant, des plus retentissants aux plus obscurs — ce procès d'une concierge prévenue *d'avoir soustrait 250 000 F* à une vieille dame qui sombrait dans le naufrage de la vieillesse ? Sans tendresse, assurément, mais sans imaginer non plus que cette vieille dame pourrait, un jour, être elle-même. Sans soupçonner que dans une de ces salles d'audience du palais de justice de Paris, où elle avait sa place attitrée, on ait à dire qui elle fut et, par contrecoup, à mesurer toute la pitié, toute la tristesse, que peut inspirer la fin de quelqu'un qui s'imposa dans sa profession comme un monstre sacré, avant de connaître un dénuement moral la laissant à la merci de qui voulait.

Pas davantage Inoncia de Sousa ne pouvait imaginer ce que la Madeleine Jacob qu'elle connut presque nonagénaire, brisée par l'âge, réduite à végéter dans un appartement tragiquement à l'abandon, avait pu représenter dans ce même palais de justice et jusque dans cette dixième chambre où elle avait à répondre d'une série de vols au détriment de cette locataire sans défense, qui devait mourir le 5 août 1985.

Si, pour certains, ce procès prenait une dimension sentimentale, *ravivait les souvenirs, pour* Inoncia de Sousa il ne constituait qu'une épreuve, une ultime tentative pour convaincre le président, *M. Mathieu Savelli*, et ses assesseurs qu'elle ne fut pas détrousseuse d'un vieillard sans défense. Car Inoncia de Sousa plaide non coupable. Concierge de l'immeuble de Madeleine Jacob, rue Lamartine, à Paris, elle n'eut jamais avec cette locataire que de bonnes relations. Il lui fallait, malgré tout, expliquer comment elle *se trouva bénéficiaire*, le 23 décembre 1984, d'un chèque de 250 000 F qu'elle encaissa sans en paraître le moins du monde surprise, considérant que c'était là la rémunération logique de quelques soins. Chèque d'autant plus singulier qu'il avait été précédé d'un autre, d'un montant de 25 millions. La somme, alors, avait paru tellement énorme à Mme de Sousa qu'elle se garda de présenter le chèque, l'ayant montré à une voisine qui lui cria casse-cou.

« Une affaire » sordide

Mais l'autre, celui de 250 000 francs, Mme de Sousa, le tint pour légitime. A preuve, ce papier par lequel Madeleine Jacob atteste l'établir en récompense de services rendus, papier pourtant discutable, aussi bien aux yeux de *M[e] Charles Libmann, partie civile*, qu'à ceux de M. Paul Lhugnot, représentant du ministère public. A bien le lire, il présente d'étranges anomalies qui permettent de croire que l'infortunée Madeleine Jacob fut invitée tout simplement à recopier un modèle. Aurait-elle, maîtresse de la langue française comme elle le fut, usé de tournures qui apparaissent la traduction phonétique de certaines expressions de langue portugaise, c'est-à-dire du pays d'origine de M[me] de Sousa ?

Comment expliquer aussi que, dans les mois précédents, on ait constaté le virement d'une série de sommes au compte de la concierge et, chaque fois, après que des retraits de sommes comparables aient été opérés sur celui de Madeleine Jacob ? M[me] de Sousa assure qu'elle avait ses revenus propres, que son mari n'était point démuni non plus et que, pour acheter, comme ils le firent, un pavillon à Villepinte, d'une valeur de 730 000 francs, *elle recourut au plus vieux métier* du monde. C'est là un de ces détails auxquels Madeleine Jacob, chroniqueur judiciaire, aurait fait un sort...

Voilà donc les données de ce que M[e] Libmann devait appeler *« une affaire sordide, lamentable, pour ne pas dire, sur le plan moral, criminelle »*. Dans les mêmes sentiments, M. Paul Lhugnot, au nom du ministère public, a stigmatisé *« ces gens sans scrupules comme on en voit trop souvent, qui profitent de la perte des facultés intellectuelles de leurs victimes »*. Il demandera *« pour ce trouble à l'ordre public »* dix-huit mois de prison dont neuf avec *sursis*. M[e] Ludovic Bourdie avait à défendre. Que pouvait-il dire sinon chercher à montrer que Madeleine Jacob n'était ps *« aussi gâteuse qu'on veut bien nous le faire croire »*, qu'elle a pu parfaitement se montrer généreuse envers une femme qui, à l'époque, était la seule à s'en occuper, et aussi que avec ses seuls revenus et ceux de son mari, sa cliente pouvait acheter le pavillon de Villepinte. Arguments multiples peut-être un peu contradictoires.

Jugement le 5 novembre.

J.-M. Th.

DÉFENSE

Quatre pays européens s'associent pour construire un hélicoptère antichar

Les gouvernements italien, néerlandais, britannique et espagnol ont *donné leur accord, par l'intermédiaire* de leurs directeurs nationaux de l'armement, à un projet d'hélicoptère de combat qui sera commun à chacune des quatre armées de terre de ces pays. L'accord a été signé mercredi 8 octobre à Rome. Il en résulte un « éclatement » de l'Europe dans ce domaine, entre, d'une part, ce consortium quadripartite et, d'autre part, la France et l'Allemagne fédérale, qui tentent de coopérer.

Adopté à Rome, le programme italien, britannique, néerlandais et espagnol a été baptisé Tonal. C'est le projet d'un hélicoptère antichar, dérivé de l'actuel hélicoptère italien A-129, qui serait construit à plus de 350 exemplaires. La direction industrielle a été confiée au ministère italien de la défense et à une société conjointe (la Joint European Helicopter Company), basée à Rome et composée de la société italienne Augusta (38 %), de la société britannico-américaine Westland (38 %), de la société néerlandaise Fokker (19 %) et de la société espagnole CASA (5 %). Le Tonal sera, dans ces conditions, le premier hélicoptère européen directement dérivé d'un modèle d'hélicoptère de conception italienne.

La participation de Westland et de Fokker à cet accord est intéressante, à un double titre, dans le contexte international actuel. D'une part, avec Westland, dont le capital est détenu partiellement par la société américaine Sikorski, c'est l'entrée d'un constructeur d'outre-Atlantique sur le marché européen. D'autre part, avec Fokker, c'est une chance de moins pour la France de pouvoir vendre aux Pays-Bas des hélicoptères de combat dont l'armée néerlandaise estimait avoir besoin dans les années prochaines.

Pendant ce temps, la France et l'Allemagne fédérale essaient, non sans difficultés, de se mettre d'accord, depuis des années maintenant, sur les caractéristiques et les performances d'un hélicoptère antichar (le HAC) qui leur serait commun et à partir duquel puisse aussi dériver une version pour l'appui de troupes au sol (hélicoptère anti-hélicoptère ou HAP). Les divergences entre les deux pays ont déjà conduit à des dépassements importants dans le coût du programme, à des difficultés dans la répartition des charges industrielles et dans le choix de certains équipements.

Le général Norbert Molinier reçoit sa quatrième étoile

Sur la proposition du ministre de la défense, M. André Giraud, le conseil des ministres du mercredi 8 octobre a approuvé les promotions et nominations suivantes :

● **Terre.** — Est élevé au rang et à l'appellation de général de corps d'armée, le général de division Norbert Molinier.

Sont promus : général de division, le général de brigade Yves Béchu ; commissaire général de brigade, le *commissaire-colonel René Forme*.

● **Armement.** — Sont promus : ingénieur général de première classe, les ingénieurs généraux de deuxième classe Jean Gayout et Paul Talbautier ; ingénieur général de deuxième classe, les ingénieurs en chef Jean-Marc Peyrard, André Dubresson et Jean-Claude Pujol.

Sont nommés : inspecteur de l'armement pour l'aéronautique et l'espace, l'ingénieur général de première classe Pierre Chevalier ; sous-directeur des personnels militaires, l'ingénieurs général de première classe Pierre Amy.

● **Service de santé.** — Sont promus : médecin inspecteur, le médecin général Henri Antoine ; médecin général, les médecins en chef Antoine Lesbre (nommé directeur adjoint du service de santé de la 5[e] région militaire) et Bernard Mureau ; pharmacien-chimiste général, les pharmaciens en chef Jacques Labouré et Bernard Dartigues.

Sont nommés : directeur du service de santé de la 5[e] région militaire, le médecin général Louis Courbil ; médecin-chef de l'hôpital d'instruction des armées Bégin, le médecin général Georges Cournand.

L'affaire du « Rainbow-Warrior »

Bientôt des dédommagements pour Greenpeace

Le tribunal arbitral chargé de fixer le montant des dédommagements à accorder par la France à l'association écologique Greenpeace pour le sabotage du *Rainbow-Warrior* a tenu, dans le plus grand secret, une première réunion à Genève en septembre, a confirmé à l'Agence France-Presse son président, le président M[e] Claude Reymond.

Professeur de droit à l'université de Genève, le président Reymond s'est catégoriquement refusé à toute précision sur le contenu des délibérations, dont le caractère confidentiel est d'autant plus souhaitable, a-t-il dit, que l'affaire a de claires implications politiques.

La décision d'instituer un tribunal arbitral avait été prise d'un commun accord entre la France et Greenpeace en décembre 1985. Au début du mois d'août, les représentants de l'association écologique avaient laissé entendre que les dédommagements devraient se chiffrer en millions de dollars (remplacement du navire, manque à gagner, etc.).

Outre M. Reymond, désigné à la présidence — selon le vœu des deux parties — par le tribunal fédéral suisse, le tribunal arbitral comprend M. François Terré, professeur à l'université de Paris-II, et Sir Owen Woodhouse, ancien juge à la Haute Cour de Nouvelle-Zélande. — *(AFP.)*

Le Carrefour du développement

L'épouse de M. Yves Chalier en garde à vue

L'épouse de M. Yves Chalier, ancien chef de cabinet du ministre socialiste de la coopération M. Christian Nucci recherché par la police dans le cours de l'enquête sur l'affaire du Carrefour du développement, a été interpellée, mercredi 8 octobre à Quimper (Finistère), et placée en garde à vue.

M[me] Rosemonde Chalier, qui réside à Quimper depuis sa séparation avec son mari il y a quelques années, a été interrogée par des policiers de la brigade financière de la direction centrale de la police judiciaire, agissant sur commission rogatoire du juge parisien chargé du dossier, M. Jean-Pierre Michau. Le magistrat souhaite vérifier ce que M[me] Chalier a pu connaître des activités de son mari, qui fait figure de principal accusé dans l'affaire, et si elle a pu bénéficier de certaines de ses libéralités.

M[me] Chalier, mère d'un garçon de dix ans, avait indiqué à la fin du mois de juillet que son mari l'avait informée de sa fuite à l'étranger au début de l'affaire du Carrefour du développement. *« Il a peut-être été un peu léger, mais j'espère qu'il garde la tête froide et n'oublie pas qu'il a une femme et un fils qui lui conservent leur confiance »*, déclarait-elle.

RELIGION

● **Le CNAL s'en prend au pape.** — Une fois le pape reparti à Rome, le Comité national d'action laïque a estimé, dans un communiqué du 8 octobre, qu'il était *« intolérable que le chef d'une Eglise, quelle qu'elle soit, procède en France même à une dénonciation des lois de la République, en particulier celles qui prennent en compte l'évolution des mœurs de la société française »*. Le CNAL proteste contre le fait que *« le pape ignore, jusqu'à les condamner implicitement, les conséquences des lois de séparation de l'Eglise et de l'Etat laïc, garantissant notamment la liberté religieuse »*.

SPORTS

● **VOILE : Coupe de l'America.** — Première défaite pour *French-Kiss*, le bateau barré par Marc Pajot, mercredi 8 octobre, lors de régates disputées au large des côtes australiennes. Opposé à l'un des voiliers *favoris New-Zeland*, le bateau français a été battu de quarante secondes, au terme d'une course âprement disputée. *New-Zeland* qui a enregistré quatre victoires, est en tête du classement avec quatre points, à égalité avec le voilier américain *Stars-and-Stripes*.

● **FOOTBALL : Nouvel entraîneur au Racing Club de Paris.** — Les mauvais résultats du club parisien depuis le début de la saison en première division sont à l'origine de la décision des dirigeants — et donc de Matra — de changer son entraîneur. C'est Victor Zvunka, responsable de l'équipe de division 3 et... ancien responsable de l'équipe première en 1984, qui à trente-six ans reprend du service. Le sortant Sylvester Takac remplace Zvunka dans ses fonctions. Une permutation qui ne modifie pas *« les objectifs et les ambitions du club »*, affirment les dirigeants.

A Clichy

Le chanteur Jean-Luc Lahaye ouvre un centre pour les enfants abandonnés

Mercredi 8 octobre, le président de la République n'a pas hésité à affronter dans une partie de baby-foot le chanteur Jean-Luc Lahaye, pour attirer l'attention sur l'ouverture du premier centre d'accueil pour les enfants abandonnés de la fondation Cent familles, créée par le *chanteur français*.

Ce centre, situé à Clichy, 25, rue Villeneuve, a été financé grâce aux droits d'auteur perçus sur la vente des 1,2 million d'exemplaires du livre *Cent familles* — dans lequel l'artiste raconte sa vie d'enfant de la DASS chahuté de famille en famille —, mais aussi grâce à un coup de pouce de M. Mitterrand lui-même.

Le centre héberge actuellement une quinzaine d'enfants, mais il devrait pouvoir en accueillir deux fois plus. Le centre n'a pas encore reçu l'agrément de la DDASS des Hauts-de-Seine, mais cette dernière affirme qu'elle devrait l'accorder d'ici au mois de décembre.

● **Prise d'otages dans l'Essonne.** — Une prise d'otages à Evry (Essonne) s'est achevée, ce jeudi 9 octobre, sans effusion de sang : Luc Lavallée, vingt-cinq ans, un malfaiteur qui s'était enfermé depuis mercredi soir dans un appartement, 24, parc du Petit-Bourg, *avec une femme et trois enfants*, s'est rendu, peu après 7 heures, au commissaire Ange Mancini, le patron du RAID (recherche, action, intervention, dissuasion) après treize heures de négociations.

Échecs



CHAMPIONNAT DU MONDE

LONDRES-LENINGRAD 1986

Vingt-quatrième partie

Acharnement inutile

Que pouvait espérer Karpov en mettant sous enveloppe son quarante et unième coup, dans la vingt-quatrième et dernière partie, le mercredi 8 octobre ? Gagner après l'ajournement ? Mais Alekhine (ressuscité) plus Fischer, plus Kasparov lui-même n'y seraient certainement pas parvenus. Arracher la nullité ? Mais le champion du monde ne menaçait rien et n'attendait plus que son adversaire répète, pour la troisième fois : Tb4+, pour, qu'automatiquement, la partie soit déclarée nulle par répétition de coups.

On ne voit finalement qu'une raison à cet acharnement inutile décidé par Karpov : ne pas avoir à reconnaître publiquement qu'il ne pouvait pas remporté cette ultime partie, ce qui lui aurait juste permis de faire match nul (12-12), le titre mondial s'étant déjà envolé dès la vingt-troisième partie.

Tous les grands maîtres présents à Léningrad s'attendaient que Karpov propose la nullité ce jeudi sans reprendre le jeu. Il l'a fait et le match s'est clos sur le score de 12,5-11,5 en faveur de Kasparov.

B. de C.

Blancs : KASPAROV
Noirs : KARPOV

Vingt-quatrième partie

Début Catalan

1. d4	Cf6	22. Dxf6	Rxf6
2. ç4	é6	23. a4	Taé8
3. Cf3	b6	24. Té1	Txé1
4. g3	Fb7	25. Txé1	Td8
5. Fg2	Fb4+	26. Td1	ç6
6. Fd2	a5	27. Rf3	Ré5
7. 0-0	0-0	28. Ré3	Tf8
8. Fg5	Fé7	29. f3	Th8
9. Dç2	h6	30. Té1	Tb8
10. Fxf6	Fxf6	31. Rd3+d.	Rf6
11. Cç3	g6 (21)	32. Té4	d5
12. Tad1 (13)	d6	33. çxd5	çxd5
13. h4	h5 (9)	34. Té2	b5
14. é4 (10)	Cd7	35. Rd4	bxa4
15. é5 (13)	Fg7	36. Rxd5	Tb3
16. d5 (14)	Cxé5	37. Ré4	Tb4+
17. Cxé5	Fxé5	38. Rd5	Tb5+
18. dxé6	Fxg2	39. Rd4	Tb4+
19. éxf7+	Rxf7	40. Rd5	Tb3
20. Rxg2	Fxç3	41. Ré4 Ajourn.	Nulle
21. Dxç3	Df6		

Les chiffres entre parenthèses représentent, en minutes, le temps de réflexion pour le coup joué.

● *« ECHECS OFFENSIFS »*, de Garry Kasparov. — Ce livre contient quatre-vingts parties jouées par le champion du monde, dont trente-huit annotées par lui-même. Bob Wade a réuni une foule de détails sur la carrière de l'aigle de Bakou. Ils éclairent chaque chapitre où l'on peut suivre, de neuf à vingt-deux ans, le fabuleux trajet du tombeur de Karpov. Préface d'Arrabal normalement excessive.

★ Ed. Dumerchez-Naoum, 237 p., 185 F.

(Publicité)

Santé : l'étendue de nos impuissances.

En cinq ans, j'ai appris l'étendue de nos impuissances. J'étais alors Ministre en charge de la santé des Français. Notre impuissance à répondre à tant d'appels au secours, à tant de détresses et à tant de questions, m'a déterminée à agir pour comprendre, pour savoir, pour avancer.

Les médecines naturelles sont-elles efficaces ou ne le sont-elles pas ? Pour certains, elles sont très efficaces, pour d'autres non. Après avoir tout essayé, des hommes, des femmes, pensent s'en être sortis, grâce aux médecines différentes. La médecine officielle a-t-elle vraiment tous les succès qu'elle proclame ?

C'est pourquoi aujourd'hui, je me tourne vers tous ceux qui ont trouvé une réponse. Vous étiez drogués, vous ne l'êtes plus. Vous étiez insomniaques ou noués par le stress, vous en riez maintenant.

Je vous lance un appel pour aider ceux qui sont dans la détresse. Témoignez. Nous avons besoin de vos lettres par milliers.

Avec moi, des spécialistes, médecins ou scientifiques, analyseront et trieront vos témoignages pour y voir plus clair, pour séparer le vrai du faux, pour informer, pour aider tous ceux qui veulent retrouver leur santé.

COMPRENDRE C'EST VIVRE MIEUX.



Georgina Dufoix.

Association des Réseaux de Santé.

Fondateurs : Georgina Dufoix Présidente, André Bergeron, Pierre Cornillot, Paul Bouchet, Pierre Magnant, Théo Braun, Marc Netter.

La tâche est immense, alors écrivez-nous. Pour témoigner, écrivez à l'ARS en précisant ce dont vous souffriez, et comment vous vous en êtes sortis.

MINITEL N° 3615 + CUM (RUBRIQUE ARS) ou BP 320 75265 PARIS CEDEX 06

Société

MÉDECINE

Les premiers pas de la chirurgie anténatale

Un fœtus sur le billard

Le docteur Michael R. Harrison, un chirurgien de l'université de Californie à San-Francisco, vient de révéler qu'il avait, le 22 juillet 1985, opéré un fœtus de vingt-trois semaines atteint d'une hydronéphrose (c'est-à-dire d'un blocage total des voies urinaires). Pour ce faire, il a retiré à demi le fœtus pendant trois minutes de l'utérus de sa mère et l'a ensuite replacé dans sa position d'origine afin que la grossesse puisse s'achever normalement. Le fœtus avait été extrait par les jambes, la partie supérieure restant attachée au placenta dans la cavité. Détail important, pendant l'intervention, le cordon ombilical assurait au fœtus nutrition et oxygénation. Neuf semaines plus tard, soit six semaines avant terme, Baby Mitchell naissait par césarienne dans un hôpital du Texas. Agé aujourd'hui d'un an, il va bien, à ceci près qu'il a dû être de nouveau opéré des reins il y a quelques jours. Une greffe rénale pourrait d'ailleurs s'avérer nécessaire dans quelques temps. Selon ses chirurgiens, son rein droit ne fonctionne qu'à peine, et le gauche a un « rendement » d'environ 50 %. Cette intervention, qui a fait grand bruit aux Etats-Unis, n'est pas une première. Deux autres fœtus, atteints eux aussi d'hydronéphrose, avaient déjà été opérés ainsi, « en ouvert ». L'un était mort à la naissance, et l'autre à l'âge de six mois du fait d'autres anomalies congénitales.

Jusqu'à présent, la chirurgie fœtale, qui n'en est qu'à ses premiers balbutiements, consistait simplement en l'introduction d'un cathéter « mince comme un spaghetti » soit dans le cerveau (en cas d'hydrocéphalie), soit dans la vessie (en cas d'hydronéphrose), soit dans l'abdomen (en cas d'hernie diaphragmatique). Cent vingt-quatre fœtus ont pu être ainsi opérés dans le monde. Le docteur Harrison, pour justifier son intervention, rappelle que s'il n'était pas intervenu Mitchell serait mort *in utero*. En effet, lorsqu'il existe ainsi un blocage complet des voies d'excrétion urinaire, il s'ensuit une absence totale de production du liquide amniotique et un non-développement des poumons.

Le développement de la chirurgie fœtale, lié à la mise au point de nouvelles méthodes de diagnostic anténatal, ne va pas sans poser de redoutables problèmes éthiques et juridiques. Selon le docteur Frederic Frigoletto (chef de service de gynécologie-obstétrique à l'université Harvard) *« l'efficacité et l'inocuité de la chirurgie fœtale ne sont pas prouvées ». « Dans ces conditions,* ajoute-t-il, *il est extrêmement difficile de poser les indications de telles interventions. »*

En outre, ces nouvelles techniques mettent en évidence de redoutables casse-têtes juridiques, un peu du même type que ceux que pose la détermination des droits des embryons congelés dont les parents sont morts. Quels droits prévalent ? Ceux de la mère, ou ceux du fœtus ? Ce type d'intervention n'est pas sans risque pour les mères qui, outre les anesthésies et deux césariennes, doivent absorber quotidiennement des médicaments destinés à prévenir le travail (la mère de Mitchell, âgé de trente-deux ans, prenait du ritodrine).

Que se passerait-il si une mère refusait l'intervention ? Le médecin, au nom des droits du fœtus, pourrait-il se retourner devant la justice ?

FRANCK NOUCHI.

ÉDUCATION

La réforme de l'enseignement supérieur

L'UNI invite les universitaires à anticiper sur la loi Devaquet

Quelques jours après les syndicats autonomes (*le Monde* du 4 octobre), c'est au tour de l'UNI (Union nationale interuniversitaire), organisation *« antimarxiste »* très proche de la majorité, de rendre publique son analyse de la situation de l'enseignement supérieur et de la recherche. Si le ton est moins agressif, le message n'est pas moins gênant pour M. Alain Devaquet.

L'UNI regrette à nouveau que le ministre de l'enseignement supérieur ait préféré *« temporiser »* plutôt que de procéder à des *« mesures chirurgicales salutaires »* dès son arrivée rue Descartes. D'autant que la lenteur de la procédure parlementaire ne permet pas d'envisager l'application de la nouvelle loi universitaire avant le printemps prochain, dans l'hypothèse la plus favorable. *« C'est donc la quasi-totalité de l'année universitaire qui se déroulera en l'absence de tout cadre légal d'ensemble. »*

Mais, loin de s'alarmer de cette période de flottement, l'UNI y voit au contraire une occasion à saisir. *« Les universitaires ont aujourd'hui à faire à une situation plastique qui prendra la forme qu'ils lui donneront. L'orientation d'ensemble ne tardera pas à se dessiner, avant même l'application officielle de la loi. »* Sur quelques dossiers-clés, comme la restructuration interne des universités, le principe de l'accréditation des diplômes, la sélection ou les droits universitaires, le mot d'ordre est sans ambiguïté : *« Il n'y a pas lieu d'attendre que le texte de la loi soit connu jusqu'à la dernière virgule pour commencer à réfléchir. Il faut d'avance donner un contenu à la loi pendant qu'elle est en pointillé. »*

On ne saurait inciter plus clairement les universitaires à pratiquer la politique du fait accompli et à forcer *la main au ministre* de l'enseignement supérieur. Celui-ci a d'ailleurs assoupli son attitude, le 8 octobre à l'Assemblée nationale, en répondant à une question de M. Cassaing (PS) : il a admis que les universités *« disposent d'une marge d'autonomie à la faveur de laquelle elles peuvent moduler le montant (des droits d'inscription) dans les limites d'une fourchette allant de 400 à 800 francs ».*

D'autre part l'UNI a immédiatement réagi à la communication de M. Devaquet au conseil des ministres du 8 octobre sur la réforme du CNRS. Exprimant sa déception, elle réaffirme que *« seul l'éclatement de structures centralisées et sclérosées (telles que le CNRS et l'INSERM) permettra de redonner vie à la recherche française ».*

Cette assurance affichée par l'UNI s'appuie, à l'évidence, sur l'appréciation optimiste que porte son président, M. Jacques Rougeot, sur la situation politique : les élections récentes *« ont confirmé le mandat confié à la nouvelle majorité le 16 mars. Au gouvernement d'en tirer les conséquences ».*

Le concours général sera ouvert aux élèves du privé

Réservé jusqu'à présent aux meilleurs élèves des classes de première et de terminale de l'enseignement public, le concours général s'ouvrira, dès 1987, aux établissements privés sous contrat. Un projet d'arrêté dans ce sens doit être prochainement soumis à concertation par l'éducation nationale. Le ministre entend ainsi œuvrer en faveur de *« l'égalisation de traitement sans brimade et sans favoritisme entre enseignement public et enseignement privé ».*

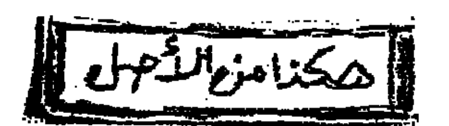
D'autre part, afin de *« revaloriser le concours général et développer l'émulation entre les candidats »,* M. Monory a l'intention de régionaliser le palmarès, qui sera publié à la fois nationalement et dans chaque académie. Outre les livres traditionnellement décernés, il veut offrir aux lauréats des voyages et des stages.

SCIENCES

Le vrai « Terre ! » de Christophe Colomb

L'endroit présumé où Christophe Colomb a posé le pied, le 12 octobre 1492, aux îles Lucayes, aujourd'hui Bahamas, ne serait pas celui que l'on croyait. C'est ce que vient d'annoncer la *National Geographic Society* à Washington. Après cinq ans de travaux pour recalculer la route de l'explorateur et étudier une nouvelle traduction du résumé du journal de bord de Christophe Colomb rédigé par Barthélemy de Las Casas, les chercheurs pensent *« avoir résolu au bout de cinq siècles, l'un des plus grands mystères géographiques ».* Ce n'est pas à Guanahani, rebaptisée San-Salvador, que Christophe Colomb a abordé mais à 104 kilomètres plus au sud-est. L'accostage aurait eu lieu à Samana-Cay, une autre île des Bahamas qui mesure 14 kilomètres de long.

Le débat pourrait ainsi se clore, né il y a cinq siècle. Neuf îles de la région avaient été évoquées et Samana-Cay *citée en* 1882 par Gustavus Fox. Les nouvelles études ont été confirmées par plusieurs voyages à Samana où les chercheurs ont des preuves archéologiques de la présence d'Indiens Lycayan sur l'île que l'on avait longtemps crue inhabitée. *Ainsi serait attestée* la présence de ces hommes que le navigateur a nommés Indiens puisqu'il pensait toucher *au rivage de l'Inde.*



Le Monde
DES LIVRES

Gorki, ou l'itinéraire d'un « fonctionnaire de la plume »

Henri Troyat consacre une biographie à Maxime Gorki et à ses « métamorphoses » : du révolté au laudateur de Staline.

MAXIME GORKI reste aujourd'hui encore l'objet d'un malentendu. Adulé en URSS – mais tant d'aspects de sa vie sont passés sous silence, – vénéré par toute une part de l'intelligentsia internationale, honni par combien d'intellectuels russes, le personnage est complexe, si l'œuvre l'est moins.

Le beau livre qu'Henri Troyat vient de lui consacrer braque avant tout le projecteur sur l'homme, sur l'itinéraire d'un révolté hanté par l'injustice et le despotisme et qui finit ses jours en « fonctionnaire de la plume » et en laudateur de Staline. Cette métamorphose, ses manifestations, Troyat les recherche dans une biographie qui coïncide avec une des périodes les plus troublées, les plus rapidement changeantes de l'histoire de la Russie, où se mêlent et s'entrechoquent traditions séculaires et germes de changement radical, résignation et aspirations, mouvements à la base et au sommet d'une société que l'on croit encore immobile.

L'enfance difficile d'abord, partagée entre un grand-père, religieux sans doute, mais qui sans cesse brandit un dieu impitoyable, vengeur, dont l'homme ne peut que subir le poids ; et une grand-mère dont la foi est tout autre, imprégnée de compassion pour les démunis, de sentiment de culpabilité à leur égard. Son évangile des pauvres inspire à Gorki, qui n'est encore que Pechkov, l'horreur des riches et des puissants, l'intuition que l'homme juste doit s'élever contre eux, leur arracher des biens indus, se situer du côté des humbles. Cette révolte naissante sera nourrie par le dur apprentissage que la vie impose à l'adolescent condamné à d'innombrables petits emplois pour survivre : quasi-domestique chez un boulanger, sur des bateaux, gardien de nuit, etc. Brutalisé, ballotté, il apprend directement ce qu'est la condition du peuple dont ses livres *Enfance*, *Mes universités*, témoigneront.

Mais dans le même temps – fin du dix-neuvième siècle, – le jeune Gorki, issu d'un milieu plébéien, à l'éducation inachevée, engagé dans le dur monde du travail, pénètre aussi dans l'univers intellectuel et combine par là-même deux existences, deux expériences qui, ailleurs, seraient séparées. Après l'assassinat d'Alexandre II en 1881, la Russie bouillonne, l'esprit révolutionnaire domine tous les groupes organisés, notamment les cercles d'étudiants.

Le pion et l'amer

A Kazan, où il vit un temps, Gorki se frotte à l'Université, à l'agitation estudiantine. Puis il se tourne vers le milieu paysan avec le populiste Romass, qui veut une révolution dont il soit le ferment, mais s'en détourne vite, horrifié par cette paysannerie qu'il juge abêtie et résignée à jamais à son sort.

Enfin, quelques années plus tard, à Tiflis, c'est la rencontre avec l'agitation social-démocrate et la classe ouvrière. C'est là qu'il est publié pour la première fois en 1902. Là que Pechkov (le pion) devient Gorki (l'amer).

En dix ans, de 1881 à 1891, il a été au contact de tous les mouvements sociaux et intellectuels. Encore dix ans et, dès 1900, il atteint à la gloire littéraire à Moscou, et est salué aussi bien par les élites de gauche que par les élites possédantes, que cet esprit révolté qui les condamne séduit. Le frisson du « grand soir » n'est pas étranger à ce succès ; il témoigne de la désagrégation rapide de la Russie, où coexistent à cette époque un prodigieux effort de modernisation, un âge d'or intellectuel et artistique et une fascination des élites au pouvoir pour la révolution qui les emportera.

A travers ce destin si bien campé qu'Henri Troyat retrace d'étape en étape – la révolution de 1905, le premier exil et l'épisode de Capri, la grande révolution de 1917, le second exil, qui va jusqu'en 1928, puis le retour triomphal en URSS et le magistère intellectuel dévolu jusqu'à la fin à Gorki, – plusieurs thèmes forts se dégagent. Tout d'abord, la comparaison, inévitable, entre le système répressif tsariste et le système répressif soviétique, que le sort de Gorki éclaire. Ce prophète de la révolution, repéré très tôt par les autorités de l'empire, jouit d'une extraordinaire indulgence. En 1900, il acquiert une machine pour reproduire des libelles séditieux. La police s'en inquiète mais laisse faire... En 1905, lorsqu'il est arrêté pour participation active au mouvement, c'est au terme d'hésitations. Et un mois plus tard, à l'issue d'une campagne de protestation internationale d'intellectuels – où Anatole France tient une place importante, – il est libéré. Quand le pouvoir s'oppose à son élection à l'Académie, nombre d'académiciens démissionnent et nul n'est inquiété. Et l'on joue les pièces de Gorki à travers toute la Russie, malgré les recommandations de la censure.

H. CARRÈRE D'ENCAUSSE.

(Lire la suite page 17.)


KEYSTONE

Maxime Gorki.

Variations sadiques

Roman, cruauté, enfance... Michel Tournier s'interroge sur leurs relations subtiles à travers « le Garçon écorché », de Robert Quatrepoint.

IL y avait cette vieille nostalgie d'un temps – pas si lointain – où nos villes étaient égayées par ces monuments vivants – si l'on peut dire – que dressaient au coin des rues et sur les places gibets, piloris, roues, bûchers, garrots et autres pals. Le 3 janvier 1889, Nietzsche ne trouva sur la piazza Carlo-Alberto de Turin qu'un cheval de fiacre fouetté à mort par son cocher pour tomber à son cou, puis dans le caniveau, foudroyé par Dionysos. Depuis, plus rien. Les chevaux ont disparu eux aussi, avec leur capacité illimitée de souffrir. Restaient pourtant dans notre musée imaginaire la pose précieuse et emphatique de *l'Ecorché*, de Houdon, quelques pages de son exact contemporain Sade, un aveu magnifique mais bien laconique de Baudelaire (*« Je suis la plaie et le couteau »*), puis plus rien à nouveau, jusqu'à la flamboyante parution en 1968 de *l'Histoire d'O*.

On s'étonne vraiment que la cruauté ne constitue pas une source d'inspiration plus féconde, d'autant plus qu'elle se marie avec bonheur à d'autres thèmes qui eux font florès, l'enfance par exemple. Dès mes premiers pas, j'ai saisi l'affinité qui rapproche jardin d'enfants et jardin des supplices, et j'ai compris qu'un genou blessé, « couronné », devient par la magie des mots un genou royal. La chair à vif, c'est autre chose que la peau nue, et l'arrachement d'un pansement qui découvre la gueule rose et gaufrée d'une cicatrice toute fraîche, cela va tout de même plus loin qu'un banal strip-tease. Qu'attend-on pour explorer les ressources érotiques de la chirurgie ? Pourquoi aucun photographe n'a-t-il à ce jour célébré la troublante beauté des blessures et le fantastique cérémonial d'une salle d'opération ? Comment aucun auteur de roman noir n'a-t-il encore exploité cette trouvaille admirable de notre société de consommation : l'utilisation des bébés morts fournis par les avorteurs pour fabriquer des produits de beauté ?

Un roman de la rentrée vient à propos répondre à quelques-unes de ces questions. *Le Garçon écorché*, de Robert Quatrepoint, peut sembler de prime abord sacrifier à une tradition un rien usée. Tout se passe dans la solitude d'un sombre manoir anglais (ou écossais ?). Les parents sont partis, laissant le jeune Nat entre les mains de sa préceptrice, Mlle Fischer. Celle-ci va répondre à sa fonction éducatrice jusqu'aux limites les plus rudes du plaisir-douleur. On ne lui reprochera pas de manquer de conscience professionnelle.

Du sang beaucoup de sang

Dans un pareil récit, ce sont les détails qui importent. Ils abondent dans celui-ci, et sont d'une rare qualité. Par exemple Mlle Fischer revêt le costume marin d'un frère aîné défunt de son élève. Histoire de brouiller d'entrée de jeu les frontières des sexes et celles de la vie et de la mort. Il y a aussi un voyage imaginaire à Venise, et un usage assez maléfique d'une gondole. Il y a encore une flagellation aux orties et un bain de limon. Et du sang, beaucoup de sang.

Mais il y a surtout les mots. Pour la première fois l'arsenal du jargon anatomique est mis à sac par un romancier. Voici donc livrés à notre gourmandise l'acromion et l'angle scapulaire, la fourchette et le glaive du sternum, le grand couturier et le creux poplité, le rebord chondro-costal et la crête iliaque, la sangle abdominale, et bien d'autres appas étranges et humoristiques à la fois. Il n'est pas jusqu'au raphé, crête charnue et ambrée, dressée sur le mitan du périnée, qui trouve ici sa célébration. *« Garçon, radieuse mappemonde !* s'écrie Mlle Fischer. *Je pincerai vos douceurs, je brusquerai vos duretés. J'amènerai vos lignes jusqu'au comble, jusqu'à l'extrême fin qu'autorise leur propre loi. Je m'évertuerai à voir où chaque organe palpable peut parvenir dans son rôle, y culminer. J'arracherai à votre corps ses ressources vives. Je lui ferai chanter son chant. »*

On songe à Valéry : *« La vérité est nue, mais, sous le nu, il y a l'écorché. »* Mais on songe plus encore à Vésale, cet archiatre de Philippe II d'Espagne condamné par l'Inquisition. Non content d'avoir inventé l'anatomie moderne en disséquant des cadavres, il prétendait créer la physiologie grâce à la vivisection qu'il pratiquait sur des prisonniers abrutis à l'alcool.

MICHEL TOURNIER.

★ LE GARÇON ÉCORCHÉ, de Robert Quatrepoint, 267 p., 89 F.

● LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH, *de l'Académie française*

Les Vacances du fantôme, de Didier Van Cauwelaert
Faire-part, de François Boutry

La peau des autres

UNE coquetterie ancienne pousse à n'associer ici que des romans rapprochables, tels des siamois, par le thème, le style, ou l'âge du capitaine. L'abondance des productions de l'automne oblige au disparate. Voici donc deux livres qui n'ont rien en commun que de paraître le même mois et de sortir du lot, du tas. En cherchant bien, un certain sourire narquois les fait cousins, sans parler de leur jeunesse. Deux hirondelles, plus quelques autres, feraient-elles le renouveau, tant attendu, de l'humour français ?

Pour son troisième roman, Didier Van Cauwelaert a imaginé un point de départ comme tous les amuseurs rêvent d'en trouver un : ce qui s'appelle une idée en or. Comme toutes les trouvailles, elle est simple. Qui n'a pas songé qu'il se réveillait un jour dans la peau d'un autre ? Il paraît que ce fantasme, des milliers de gens le mettent à exécution chaque année en disparaissant corps et biens et en resurgissant loin des leurs. On se souvient d'un juge d'instruction sans histoires qui s'était évaporé en quittant le bureau et qui avait refait sa vie, on le sut par hasard, longtemps après, comme cantonnier !

ROGER CROUTIN, vingt-deux ans, est garçon-boucher et catcheur semi-professionnel sous le sobriquet de « Steak tartare ». Rien ne le prépare à occuper, un beau matin, le corps et la raison sociale d'un grand avocat quinquagénaire. C'est pourtant ce qui se passe. Pour quelles raisons ? La question ne sera pas posée. On est là pour jouer, non ?

Une existence, résumée dans un défilé d'enterrement, c'est peu. Vue du dedans, à brûle-pourpoint, cela fait beaucoup de choses à découvrir, à concilier. Maître Antoine de Latour-Jacob a une femme névrosée, une mère à peine moins cinoque, Cyclamen, un fils prodige – Gabriel dirige des orchestres d'opéra, à neuf ans – et, pour parer au plus urgent... un procès d'assises, l'après-midi de la métamorphose.

Le comique qui s'installe aussitôt s'apparente à celui des vaudevilles (Cauwelaert a signé deux pièces, dont *le Nègre*, à l'affiche des Bouffes-Parisiens) : comment faire face aux suites d'un premier malentendu, comment gagner du temps, réplique après réplique ? Notre boucher s'y entend plutôt bien. A tout hasard, il cloue le bec du procureur en lui rappelant qu'il a dénoncé des juifs pendant la guerre. Par chance, si l'on peut dire, c'était vrai, et le magistrat reste bouche bée, d'autant plus qu'à la ville l'avocat est son meilleur ami.

On ne peut énumérer toutes les situations auxquelles Roger doit parer pour demeurer, plausiblement, Antoine. Le comique d'improvisation remonte à l'auteur lui-même. On ne se dit plus : comment le personnage va-t-il s'y prendre ? Mais : qu'est-ce que l'auteur va encore inventer ?

IL n'est pas en peine, c'est le moins qu'on puisse dire. Notre boucher-catcheur doit s'improviser avocat-écrivain à une émission télévisée, ce qui nous vaut un plaisant regard en coulisse sur les dessous de la vie littéraire. Nous le retrouvons dans le lit conjugal, doué d'ardeurs dont son corps d'emprunt et son épouse avaient perdu l'habitude. Nous faisons le tour des adresses féminines trouvées dans l'agenda de Latour-Jacob, avec tous les quiproquos imaginables. Nous allons de chez un maître de « paraphysique » à un abri atomique, dont la démonstratrice a bien du charme et renseigne Roger sur la nature profonde d'Antoine.

(Lire la suite page 17.)

Le prix Léautaud à François Bott

Le premier prix Paul Léautaud, créé en février à l'occasion du trentième anniversaire de la mort de l'écrivain et doté d'un montant de 50 000 F, a été attribué le 7 octobre à François Bott, pour son livre *Lettres à Baudelaire, Chandler et quelques autres... »,* paru au printemps chez Albin Michel. Michel Déon, Louis Nucéra, Raymond Devos, Alphonse Boudard, Jean-Paul Caracalla et Jacques Petitjean... notamment font partie du jury de ce prix parrainé par la société Primagaz.

L'ouvrage primé doit obéir, selon le règlement, à onze « commandements » tirés du *Journal littéraire* de Pau Léautaud. François Bott, qui dirige le département littéraire du *Monde, « s'inscrit,* comme l'écrivait Serge Doubrovsky dans « le Monde des livres », du 7 mars, *dans la plus sérieuse des traditions et rejoint la longue lignée des moralités ».*

Les vingt ans de Christian Bourgois

« 1959-1986. Depuis près de trente ans je suis éditeur. Chez Julliard de 1959 à 1972, chez Bourgois depuis 1966 et « 10/18 » depuis 1969. J'ai été ainsi à l'origine de l'édition d'environ trois mille livres... » Christian Bourgois préface de cette manière le gros livre-catalogue (hors commerce) qu'il vient de publier à l'occasion du vingtième anniversaire de sa maison d'édition. Un bilan sans la moindre nostalgie, et plutôt, à juste titre, fier de lui-même.

C'est un roman de Michel Bernard, *666* qui porte le premier numéro des éditions Christian Bourgois ; la couverture, blanche, simple, déjà reconnaissable entre toutes : *depuis vingt ans, Christian Bourgois compose les plus belles* couvertures de l'édition française, les plus originales, les plus sophistiquées, les plus rares. Des couvertures qu'il choisit soigneusement lui-même et qui ressemblent aux livres qu'il publie : audacieux, risqués, à la limite de la marge et des luxes de l'esprit et de la sensibilité ; les livres d'un homme libre et secret, d'un passionné qui cache son obstination derrière la façade d'une imperturbable courtoisie et les éclats de ses enthousiasmes et de ses colères derrière d'épaisses lunettes fumées.

Pour le reste, il suffit de laisser le catalogue parler de lui-même. C'est la morale que Bourgois se fait de son métier. Alignons donc des noms, un peu au hasard des souvenirs : Borgès, Gombrowicz, Ginsberg, Ehni, Jünger, Klotz, Burroughs, Lovecraft, Chandler, Ferlinghetti, Pons, Rezvani, Tolkien, Arrabal, Moreau, Handke, Lascault, Vian, Bailly, Brautigan, Jauffroy, Cummings, Parent, Morrison, Edelman, de Roux, Verheggen, Thom, Sibony, Boulez, Perec, Onetti, Virilio, Fante, Mandel, Wharton. Une liste, un désordre de noms, tout le *contraire d'une secte ou d'une chapelle* littéraire ; mais si l'on regarde d'un peu plus près le dessin dans le tapis, on verra apparaître dans ce désordre apparent les contours d'une véritable politique d'édition.

P. -L.

« Champs » d'automne

Comme chaque automne depuis deux ans, la collection de poche « Champs », que dirige Louis Audibert chez Flammarion, publie simultanément six volumes : *la Méditerranée : les hommes et l'héritage* de Fernand Braudel (avec la remise en vente du tome I, *l'Espace et l'Histoire*) ; *le Traité du vivant* (tomes I et II) de Jacques Ruffié ; *l'Innocence et la Méchanceté* de Vladimir Jankélévitch ; *la Physique nouvelle et les Quanta* de Louis de Broglie — *texte classique publié en 1937 et* opportunément repris alors que paraît, toujours chez Flammarion, *le Grand Débat de la théorie quantique* de Franco Selleri, qui remet le propos de Louis de Broglie à l'honneur ; enfin *l'Œuf transparent* de Jacques Testart, dont le texte est largement inédit.

La collection « Champs », créée en 1977, est, selon son actuel responsable, *« la fille de l'ouvrage de Foucault* les Mots et les Choses *». « Nous avons d'abord publié des œuvres « jalons »,* explique Louis Audibert, *des textes classiques comme* la Logique de Port-Royal, *des ouvrages auxquels, précisément, dans* les Mots et les Choses, *Foucault assignait un rôle, puis très vite nous avons enchaîné sur des travaux d'essayistes contemporains, Jankélévitch, Derrida, Laplanche, etc. Personnellement, je ne suis arrivé qu'en 1978. J'ai poursuivi cette ligne en ouvrant largement la collection aux grands historiens contemporains, en exploitant les livres du fonds Flammarion et d'autres éditeurs. »*

A ses débuts, « Champs » n'avait que deux concurrents : Idées/Gallimard (désormais Folio/Essais) et Points/Seuil. Aujourd'hui huit collections de poche doivent se partager le marché des essais, qui n'est pas en expansion. *« Cela nous oblige,* conclut Louis Audibert, *à beaucoup de rigueur. »* Avec ses cent vingt-cinq *titres au catalogue,* ses quelque deux cent mille ouvrages vendus chaque année (de 17 à 41 F), « Champs » veut être une collection de poche de livres de référence. Elle y parvient. Grâce à la netteté de ses choix, à la délimitation *claire de son... champ,* justement, elle fait autorité.

Jo. S.

● DERNIÈRES LIVRAISONS

LETTRES ÉTRANGÈRES

● JOHN HAWKES : *Aventures dans le commerce des peaux en Alaska.* Une épopée baroque et débordante où l'on aperçoit, du fond d'un bordel de l'Alaska, la virginité absolue des neiges du Grand Nord. Aventures rocambolesques et aurores boréales par l'auteur des *Oranges de sang* (Prix du meilleur livre étranger 1974). Traduit de l'américain par Michel Doury. (Seuil, 495 pages, 99 F.)

SCIENCES

● HUBERT REEVES : *l'Heure de s'enivrer. L'univers a-t-il un sens ?* Conseiller scientifique à la NASA et directeur de recherches au CNRS, Hubert Reeves, après *Patience dans l'azur* (Seuil, 1981) et *Poussières d'étoiles* (Seuil, 1984), s'interroge à *nouveau sur le sens, ou le non-sens, du développement* complexe de l'univers. Pour *« accoucher du sens »,* une *« décision consciente et active est nécessaire » :* celle de l'homme. (Seuil, 276 pages, 89 F.)

HISTOIRE

● HENRI PAECHTER : *Espagne 1936-1937 : la guerre dévore la révolution.* Ce livre est la réédition d'un ouvrage paru pour la première fois en 1938. L'auteur analyse le conflit en militant autant qu'en historien. (Spartacus, 220 p., 90 F.)

● SIMON WIESENTHAL : *le Livre de la mémoire juive. Calendrier d'un martyrologe.* A travers massacres, pogromes et déportations, le martyrologe du peuple juif, ordonnancé date par date. Parce qu'*« il n'est de plus grand péché que l'oubli ».* (Robert Laffont, 321 pages, relié, 180 F.)

BIOGRAPHIE

● CLAUDE CUÉNOT : *Pierre Teilhard de Chardin.* La vie et l'œuvre du Père Teilhard de Chardin par l'un de ses amis et correspondants qui s'est donné pour but de dégager *« le substratum géologique, paléontologique et biologique de la pensée theilhardienne ».* (Le Rocher, 489 pages, 140 F.)

SOUVENIRS

● COLETTE AUDRY : *Françoise l'ascendante.* Par l'auteur de *Derrière la baignoire* (Prix Médicis 1962), le long cheminement du souvenir à travers photos, *on-dit et mémoire collective d'une famille,* vers Françoise, arrière-grand-mère de Colette Audry et mère de Gaston Doumergue. Ou comment remonter à quelqu'un dont on descend. (Gallimard, 144 pages, 68 F.)

POLITIQUE ET SOCIÉTÉ

● HENRI WEBER : *le Parti des patrons. Le CNPF (1946-1986).* Ancien militant trotskiste et auteur de plusieurs ouvrages sur le communisme, Henri Weber raconte dans ce livre l'aventure du CNPF, de sa naissance à nos jours, au sein d'une société en pleine mutation. Comment un groupe de pression conservateur et paternaliste est devenu un véritable parti de l'entreprise... Avec des archives inédites du CNPF. (Seuil, 438 pages, 125 F.)

ESSAI

● JACQUELINE DE ROMILLY : *la Modernité d'Euripide.* Prenant le contre-pied de Nietzsche, pour qui Euripide est l'*« agonie de la tragédie »,* Jacqueline de Romilly s'attache à démontrer combien, au contraire, il a renouvelé le genre tragique en y mêlant un esprit moderne. (PUF, 237 pages, 135 F.)

THÉÂTRE

● JEAN-PIERRE MIQUEL : *le Théâtre et les Jours...* Une série d'entretiens, réalisés par Monique Sueur, avec Jean-Pierre Miquel, acteur, metteur en scène et, depuis 1983, directeur du Conservatoire d'art dramatique. (Flammarion, 264 pages, 89 F.)

● LOUIS CALAFERTE : *Aux armes, citoyens.* Auteur de romans, poèmes et récits, Louis Calaferte, prix de la Ville de Paris en 1983, est aussi — et surtout — un écrivain de théâtre. Entre le pain d'épices et le bénéfice, le *« beau bou bou tiquier »* et sa *« bou bou tiquière »,* l'étudiant gnangnan *« au destin pyrotechnique »,* la *« Nounou rance »* et les autres... une petite *« baroquerie en un acte avec couplets ».* (Denoël, 91 pages, 39 F.)

ART

● JEAN DUBUFFET : *Bâtons rompus.* Cent vingt-cinq questions et réponses de Jean Dubuffet. L'art, bien sûr, mais aussi les foules, l'imitation, les musées, la photographie... et bien d'autres sujets sont traités dans ce style impeccable avec lequel il aimait bousculer quelques idées trop vite reçues. Une réédition augmentée de son pamphlet *Asphyxiante culture paraît en même temps.* (Minuit, respectivement 95 pages et 50 F, 124 pages et 55 F.)

L'histoire de l'humanité année par année

La chronologie revient en force. On avait tellement, dans l'édition et surtout dans l'enseignement de l'histoire, sacrifié à la synchronie *qu'il fallait bien prévoir un retour de* bâton.

Le public réclamait qu'on le réconcilie avec le temps : l'an dernier, la *Chronique du vingtième siècle,* publiée par Larousse et qui présentait année par année, à la manière d'un journal, les faits importants ou significatifs depuis 1900 remportait un succès considérable : plus de trois cent mille exemplaires vendus en édition courante.

Larousse réédite donc cette année en la réactualisant sa juteuse *Chronique du vingtième siècle* et sur sa lancée entreprend, selon les *mêmes principes et avec une équipe* éditoriale déjà rodée, une série de chroniques : *Chronique de l'humanité,* cette année, *Chronique de la France et des Français,* l'an prochain, et, si tout va bien, *Chronique de Paris et des Parisiens,* en 1988.

Comme on pouvait le prévoir, Chronique de l'humanité est un ouvrage énorme : mille deux cents quatre-vingts pages grand format, sept mille articles, trois mille cinq cents illustrations. L'équipe d'historiens dirigée par Anik Blaise a dû *rudement travailler pour réussir à* sortir en moins d'un an un livre qui relate les événements survenus dans les diverses régions du globe depuis l'aube de l'humanité.

Cette hâte ne va pas sans quelques défauts : erreurs typographiques, *légendes quelquefois contestables*; l'ensemble demeure néanmoins impressionnant, notamment dans des domaines encore peu connus du grand public : civilisations indiennes, chinoises, japonaises et même — bien que les chronologies *soient plus difficiles à* établir — africaines.

Et puis, l'importance des ventes espérées a permis à l'éditeur de proposer son pavé à un prix défiant la concurrence : 349 F pour tant d'heures de lecture, c'est (presque) un cadeau.

P. L.

Un juré du Nobel parle

Kjell Espmark est, à cinquante-six ans, le plus jeune des académiciens suédois. Cette relative jeunesse lui confère une sorte de droit à l'impertinence qui lui permet *d'aborder un sujet que ses* confrères académiciens ne sont pas loin de considérer comme tabou : les délibérations qui précèdent l'attribution du prix Nobel (1).

Les amateurs de scandale en seront néanmoins pour leurs frais : l'impertinence de Kjell Espmark est assez sage pour ne lui faire franchir aucune des limites de la bienséance. *On saura donc tout sur les différentes* orientations prises par les jurés du Nobel depuis sa première attribution (à Sully Prudhomme...) en 1901.

On assistera aux luttes, toujours très feutrées, qui opposent conservateurs et progressistes, avant-gardistes et humanistes, partisans de la découverte d'auteurs de langues *et de pays littérairement marginaux* et partisans de la consécration des valeurs internationalement établies. On verra se dessiner des évolutions, se confirmer des interdits politiques — contre Malraux, contre Borgès ou contre Graham Greene, *par exemple — et apparaître* quelques explications à des « oubliés » célèbres : Zola, Tolstoï, Ibsen, Strinberg, James, Machado, Virginia Woolf, Gorki ou Hoffmanstahl ou à des consécrations considérées aujourd'hui comme *nettement abusives :* Pearl Buck, Bounine, Eucken, Heyse, sans parler de Winston Churchill, dont il est peu probable que l'histoire retienne le génie littéraire.

Mais ce survol intelligent et documenté, qui pose de manière aiguë *la question de la valeur d'un* prix international et qui envisage toutes les améliorations possibles au fonctionnement de son attribution, demeure très avare en révélations sur les pressions de toutes sortes — aussi bien politiques que *littéraires — qui s'exercent sur les* académiciens suédois. L'idée que le jury Nobel loge dans un bunker imperméable à tous les vents de la planète demeure, après ce livre, une certitude qu'il faudra bien, un jour prochain, établir ou réfuter.

P. L.

(1) Voir l'article d'Alain Debove dans *le Monde* du 9 avril.

★ LE PRIX NOBEL, de Kjell Espmark. Traduit du suédois par Philippe Bouquet. Balland. 338 p., 119 F.

● EN BREF

● **PRÉCISIONS :** Le roman de John McGahern, *l'Obscur,* paru aux Editions de la Sphère en 1980 n'est pas (encore) indisponible, comme nous l'indiquions dans le *Monde des livres* du 3 octobre ; les Editions Solin en ont racheté tous les exemplaires. Vendu 40 F., ce livre est distribué par l'intermédiaire de Distique.

D'autre part, dans l'article sur la revue *Loess* (*le Monde* du 3 octobre), le nom de l'écrivain français « témoin de l'islam des années 30 » était François Bonjean (et non Boujean).

● **LE POÈTE ET THÉORICIEN VRATISLAV EFFENBERGER,** né en 1923, est mort à Prague. Animateur d'un groupe surréaliste toujours en activité dans cette ville, il n'aura pas seulement été le dernier à apporter au surréalisme une contribution essentielle sur le plan des idées. Son œuvre poétique, en particulier ses scénarios imaginaires, compte aussi parmi les textes les plus pertinents inspirés par les régimes du « socialisme réel », saisi en l'occurrence avec un humour féroce et dans toute son irrationalité cachée. Effenberger, malgré son importance, était certes condamné en Tchécoslovaquie à une situation marginale ; la plupart de ses textes sont inédits, en tchèque comme dans d'autres langues. Le lecteur français, toutefois, peut en lire quelques-uns dans *le Surréalisme en Tchécoslovaquie,* de Petr Kral, paru en 1983 aux éditions Gallimard.

● Un colloque consacré à Henri Petit, aura lieu les 17 et 18 octobre à la Sorbonne, salle Louis Liard. En outre, une association des amis d'Henri Petit (12, rue Louise-Michel, 92300 Levallois) édite des cahiers consacrés à l'écrivain.

● **LES TROISIÈMES ASSISES INTERNATIONALES** de la traduction littéraire organisées par l'association ATLAS se tiendront en Arles, les 8, 9, 10 novembre. Elles réuniront traducteurs, écrivains et critiques sur les thèmes suivants : « Modes de pensée, modes d'expression ; de l'arabe au français, *du français à l'arabe.* » Table ronde sous la présidence d'André Miquel, avec des écrivains maghrébins de langue arabe, des spécialistes et des traducteurs français.

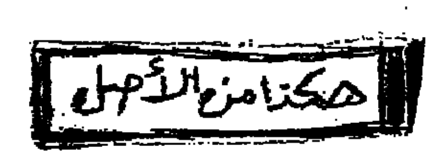
« La traduction littéraire : qui juge ? Table ronde avec écrivains, traducteurs, critiques et éditeurs.

Et, sous le thème général de l'humour : « Les exercices de style, de Raymond Queneau », avec Jacques Roubaud et les traducteurs étrangers.

Renseignements à ATLAS, 99, rue de Vaugirard, 75006 Paris, tél. : 45-49-18-95.

● **LE HUITIÈME PRIX FRANCE-ACADIE** a été attribué, pour la section sciences humaines, à Ronald Labelle pour *Au Village-du-Bois, mémoires d'une communauté acadienne,* dans la section création littéraire, à Joseph et Roland Le Huenen pour *Contes, récits et légendes des îles Saint-Pierre-et-Miquelon* (voir « le Monde des livres » du 8 novembre 1985). Ces deux ouvrages ont été publiés à Moncton, au Nouveau-Brunswick.

● **LE DEUXIÈME SALON DU LIVRE DE PESSAC** se tient du 9 au 12 octobre salle municipale Bellegrave. Quatorze éditeurs, une vingtaine de libraires et de nombreux auteurs notamment Jean Orieux, Robert Sabatier, Jean Lacouture et des écrivains régionaux parmi lesquels le poète Denis Réjane participeront à cette manifestation.



LITTÉRAIRE

CAGNAT.

Blanchot et Foucault

L'automne foucaldien se poursuit. Comme nous l'avons annoncé (1), nous tenterons, à la fin, d'en esquisser le bilan. Mais on ne saurait attendre pour inviter à la lecture du dernier livre de Maurice Blanchot, *Michel Foucault tel que je l'imagine,* que publient les éditions Fata Morgana.

Le philosophe fut un lecteur attentif de l'écrivain (2). De son côté, l'auteur de *l'Entretien infini* contemplait à distance son parcours. Pourtant, leur amitié fut toujours indirecte. *« Je ne l'ai jamais rencontré,* écrit Maurice Blanchot, *sauf une fois dans la cour de la Sorbonne pendant les événements de mai 68, peut-être en juin ou juillet (mais on me dit qu'il n'était pas là), où je lui adressai quelques mots, lui-même ignorant qui lui parlait. »* Etrange rencontre, curieux emblème.

Le ton est donné. Il quitte aussitôt le plan des confidences, imaginaires ou réelles, sans perdre de cette retenue discrète qui donne aux phrases de Blanchot leur souveraine et puissamment fragile élégance.

Cette épure est d'une extrême richesse : les rapports de Foucault au structuralisme, à la psychanalyse, à Nietszche s'en trouvent éclairés. Les simplifications hâtives y sont défaites, qui font croire à beaucoup que Foucault congédiait la notion de vérité ou perdait de vue la question du sujet.

De *l'Histoire de la folie* au calme apeisé des derniers livres, Blanchot retrace toute la trajectoire, en faisant curieusement silence sur *les Mots et les Choses.* Il donne à voir en Michel Foucault *« un homme en danger (...) un homme en marche, solitaire, secret et qui, à cause de cela, se méfie des prestiges de l'intériorité, refuse les pièges de la subjectivité, cherchant où et comment est possible un discours de surface, miroitant, mais sans mirages (...) ».* Entendons aussi un homme qui se risque à être philosophe — de cette sorte qu'on n'attend pas, et dont on ne distingue que tard, à grand-peine, la trace.

C'est dire qu'on ne s'en défera pas avec l'invective ni avec l'éloge. C'est *« une œuvre qui a besoin d'être étudiée (lue sans parti pris) plutôt que louée »,* conclut Blanchot. Beaucoup, en France, sont-ils aujourd'hui en mesure de l'entendre ?

Au milieu de ce qu'on dit sur Foucault, ces derniers temps, de bête et de sordide (il faut parfois user de mots simples), le livre de Blanchot, comme celui de Deleuze, a la simple grandeur de l'intelligence en éveil.

R.-P. D.

★ **MICHEL FOUCAULT TEL QUE JE L'IMAGINE, de maurice Blanchot. Editions Fata Morgana, 70 p., 48 F.**

(1) Dans « Le Monde des livres » du 5 septembre 1986, nous avions omis de signaler un numéro spécial de la revue *Actes* qui rassemble une quinzaine d'articles venus de France et de l'étranger (nº 54, 94 p., 75 F, 1, rue des Fossés-Saint-Jacques, 75005 Paris).

(2) voir notamment l'article de Foucault intitulé « La pensée du dehors », paru dans *Critique* (nº 229, juin 1966). On pourra également consulter l'entretien publié par *le Monde* du 6 septembre 1986.

Sélections Femina et Goncourt

Voici la première sélection de douze romans français parmi lesquels le jury du Prix Femina désignera, le 17 novembre, son lauréat.

René Belleto : *l'Enfer* (POL), Jean-Denis Bredin : *l'Absence* (Gallimard), Nicolas Bréhal : *l'Enfant au souffle coupé* (Mercure de France), Claude Delarue : *la Mosaïque* (Le Seuil), Daniel Depland : *les Noces de la lune rouge* (Calmann-Levy), Michel Host : *Valet de nuit* (Grasset), Gilles Lapouge : *la Bataille de Wagram* (Flammarion), Francine de Martinoir : *Arrêt sur image* (Gallimard), Pierre-Jean Rémy : *Une ville immortelle* (Albin Michel), Patrick Reumaux : *le Visiteur de Gondal,* Pascal Quignard : *le Salon de Wurtemberg* (Gallimard), Jean Vautrin : *la Vie Ripolin* (Mazarine).

Les jurés Goncourt ont rendu publique leur nouvelle sélection pour le prix, qui sera attribué le 10 novembre. Elle comprend douze romans : *l'Enfant au souffle coupé,* de Nicolas Bréhal (Mercure de France) ; *les Vacances du fantôme,* de Didier van Cauwelaert (Seuil) ; *les Funérailles de la sardine,* de Pierre Combescot (Grasset) ; *les Frères Moraves,* d'Henri Coulonges (Stock) ; *les Mamantes,* de Guy Dupré (Grasset) ; *Valet de nuit,* de Michel Host (Grasset) ; *l'Etudiant étranger,* de Philippe Labro (Gallimard) ; *la Bataille de Wagram,* de Gilles Lapouge (Flammarion) ; *Un aristocrate à la lanterne,* de Pierre Moustiers (Gallimard) ; *la Vie Ripolin,* de Jean Vautrin (Mazarine) ; *la Vie d'un bébé,* de François Weyergans (Gallimard).

• EN POCHE

● Dans la collection « Les cahiers rouges », chez Grasset, est réédité *David Golder,* d'Irène Némirowski (nº 63), paru chez le même éditeur en 1929. L'histoire d'un vieil homme après la perte de sa fortune, de sa santé et de ses amis. Peintre d'une société, l'auteur a été redécouverte par *Le Bal,* paru l'an dernier dans la même collection.

● Toujours dans « Les cahiers rouges », le *Dernier Civil,* d'Ernest Glaeser, paru pour la première fois chez Grasset en 1937. Témoignage sur la montée du nazisme en Allemagne, les retrouvailles d'un exilé avec son pays en 1927. Traduit de l'allemand par Jean-Paul de Dadelsen. (Nº 62.)

● Des articles choisis des Encyclopédistes sont publiés en deux volumes chez GF-Flammarion. *L'Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* rassemble notamment de larges citations de Diderot et de d'Alembert. (Nºs 426 et 448.)

● Dans la collection « La mémoire du siècle » des éditions Complexes, un texte inédit de Joele et Dan Kotek sur *l'Affaire Trophim Lyssenko,* le biologiste de Staline, tenu pour responsable des retards de la science et de l'agriculture soviétiques. (Nº 46.)

● Dans la collection « Bibliothèque cosmopolite » chez Stock, *les Papiers de Jeffrey Aspern,* d'Henry James, paru en 1968 chez le même éditeur. Le narrateur rédige un livre sur Aspern et apprend qu'une vieille dame sur le point de mourir détient de précieux manuscrits du poète britannique. (Nº 71.)

● Quarante-sept textes inédits de Jack London ont été rassemblés dans un cinquantième volume de ses œuvres, sous le titre *l'Humanité en marche.* Traduit de l'américain dans la collection « 10/18 » par Jacques Parsons, Francis Lacassin et Charles-Noël Martin. Se mêlent rêveries et réflexions. (Nº 1 795.)

Passage en revues

Littérature, poésie

Recueil, dirigé au Champ Vallon par Richard Millet et Jean-Michel Maulpoix, consacre les deux tiers de son dernier numéro (4-5) aux rapports de la musique et de la littérature. Jacques Cels, pour qui *« l'enfer, c'est le verbe »,* estime que la musique, dont l'essence est religieuse, *« est ivresse du cœur qui tend à gommer les effets de la séparation ».* De ce riche et beau sommaire, citons les courtes fictions de Danièle Sallenave, jouant sur le vertige historique ; les variations de Roger Laporte sur la musique de Vinteuil, seulement audible dans le phrasé de Proust ; et, de Jean-Louis Giovannoni, cette belle définition : *« Les mots sont l'ombre de ce que la musique tient dans son envol. »* (Ed. Champ Vallon, 01420 Seyssel, diffusion PUF, 95 F.)

∴

La revue *Siècle,* qui confirme avec son deuxième numéro (automne 1986) ses exigeantes qualités, laisse aussi une place régulière à la musique et aux musiciens. Le premier numéro s'ouvrait sur Cervantes. Celui-ci reste à la même hauteur avec deux textes de Melville traduits par Armand Farrachi. L'un de ceux-ci, *John Marr,* date des dernières années de la vie de l'écrivain et n'avait jamais été traduit. (*Siècle,* diffusion Distique, 75 F.)

∴

Oracl invite ses lecteurs à un « dîner de textes », subtilement composé par Denis Montebello. (*Oracl,* musée Sainte-Croix, 86000 Poitiers, distribution Distique, 75 F.)

∴

Un numéro spécial de *l'Infini* (nº 15, été 1986) dédié aux multiples variations de l'érotisme littéraire. Les grands aînés sont convoqués en tête : du *Cantique des cantiques* à Joyce et Céline, de Bataille et Genet à Sollers et Pleynet. Viennent ensuite des textes inédits d'auteurs jeunes ou moins jeunes, qui tentent de trouver des voies inédites dans un genre littéraire largement exploité. (Edit. Denoël, 78 F.)

∴

Dans la *NRF* d'avril, un texte inédit de Jean Genet sur les Frères Karamazov. Dostoïevski *« détruit la* dignité *du récit »,* estime Genet, qui oppose l'écrivain russe à Flaubert et à Proust. (Edit. Gallimard, 47 F.)

∴

Les amateurs de Delteil connaissent probablement l'existence de la Société des *Cahiers Joseph Delteil,* animée par Pierre Tesquet. Si quelques-uns l'ignoraient encore, signalons-leur que cette association vient de faire paraître le troisième numéro de sa publication (*Cahiers Joseph Delteil,* 11, rue Saline, 24100 Bergerac.)

P. Ke.

Raimon de Miraval troubadour

GRAND spécialiste du catharisme et de l'amour courtois, René Nelli, mort en 1982, a laissé inédits un certain nombre de manuscrits — dont une vie romancée du troubadour Raimon de Miraval, qui vécut, pense-t-on, entre 1165 et 1229. Il mourut à Lérida après avoir éprouvé les affres en grande partie littéraires d'amours au succès inégal, et les maux trop réels infligés aux albigeois par Simon de Montfort. Les éditions Albin Michel publient ce texte, suivi de la traduction — due au même auteur — d'une vingtaine de « chants d'amour » du troubadour.

Bien que la compétence indiscutable de René Nelli garantisse la justesse des matériaux dont il se sert pour reconstruire certains épisodes de la vie de Raimon de Miraval, on peut préférer à ces récits imaginaires les œuvres mêmes du troubadour : vingt-deux « chansons », plus *« spéculatives et analytiques »* que lyriques, de l'aveu du traducteur, mais qui constituent une parfaite propédeutique à l'érotique occitane du Moyen Age et aux rares subtilités du *« service d'amour ».*

MONIQUE NEMER.

★ **LE ROMAN DE RAIMON DE MIRAVAL TROUBADOUR, de René Nelli, Albin Michel, 190 p., 95 F.**

● RENTRÉE ROMANESQUE

Un Don Juan de l'écriture

DEPUIS le héros du chef-d'œuvre de Malcolm Lowry, *Au-dessous du volcan*, la place de consul, dans la littérature, semblait prise pour toujours. Puis vous avez trouvé sur votre route *le Vice-consul* de Duras, *Monsieur le Consul*, de Bodard... Il semble que ce nom porte une charge *indéfinie d'éloignement, de nostalgie*, et peut-être finalement d'inutilité.

Vous savez, comme tout le monde, *que Pierre-Jean Rémy* est consul de France à Florence, et vous êtes tenté de le reconnaître *dans le héros de son dernier* roman, Julien Wiener, consul de France à N., la ville *immortelle située quelque part* en Italie. Mais Julius, dont le patronyme évoque Vienne, chère *au cœur d'un écrivain fou* d'opéra, n'a pas écrit trente livres et plus, bâti, à cinquante ans, un château de mots dont les salles sont trop nombreuses et trop vastes pour qu'il ait eu le temps de faire *le ménage dans* les coins. Est-ce la retraite florentine de Pierre-Jean Rémy qui vous vaut aujourd'hui de lire ce roman désenchanté sur la solitude, la vanité des honneurs, la complicité trompeuse des œuvres d'art, l'échec de l'intelligence devant la cruauté du monde ?

Julius Wiener, haut fonctionnaire, végétant sans déplaisir dans une semi-retraite anticipée, due à sa nonchalance et à son *manque* d'ambition, parce qu'il aime davantage les livres que les honneurs, se trouve, à sa grande surprise, rappelé à ce qu'il peut croire l'activité, mais qui ne sera qu'un linceul soigneusement amidonné. Comme tous *les esthètes, il connaissait* N., cité légendaire de l'art, plus chargée de passé que Florence, *Rome ou Venise. Depuis long*temps, le palais du consulat de France à N. n'était plus qu'un *nid de poussière, loué en partie* à l'Université américaine et encombré, pour le reste, par le fatras d'un antiquaire. Etre nommé consul, ce n'est pas grand-chose pour Julius Wie*ner, sur le plan hiérarchique.* Mais consul à N. !

Du rêve au cauchemar

Ses souvenirs, sa grande connaissance de l'art, lui font accepter ce poste comme dans un rêve. Ranimer l'inutile palais consulaire, ce sera se redonner *vie à soi-même, renouer avec* une jeunesse perdue. C'est ainsi qu'il arrive dans un décor figé *par la neige, qu'il voit peu à peu* s'ouvrir les portes de la haute société qui se refermeront, qu'il *vous entraîne, sur ses pas* indécis, vers la découverte du secret sanglant de la ville, au fil *d'une chronique chirurgicale*, impitoyable.

Vous ne jalousez ni les dieux ni des artistes, vous avez *conscience de votre nullité*, face aux grands bâtisseurs. Le consul de France à N. ne subit *rien d'autre que votre cauche*mar de tous les jours. Sans le vouloir, Pierre-Jean Rémy, tou*jours victime de son vieux* démon de rapidité d'écriture (p. 78 : en douze lignes, sept mots en «ment», dont cinq adverbes, avec deux «simplement» à une ligne d'intervalle !) *démontre qu'il serait vain de* prétendre égaler les maîtres qu'on admire. Mais vous com*prenez mieux cet auteur*, trahi par sa prolixité.

Vous irez même jusqu'à relire d'un autre œil *Orient-Express*, c'est tout dire. Vous porterez au crédit de Pierre-Jean Rémy tout ce qui doit l'être. Le Don Juan de l'écriture connaît en Julius Wiener la plus émouvante réincarnation possible, dans cette *ville immortelle et meurtrière.*

FRANTZ-ANDRÉ BURGUET.

★ *UNE VILLE IMMORTELLE*, de Pierre-Jean Rémy, Albin-Michel, 292 p., 89 F.

Les folies italiennes de Pierre Combescot

Un roman baroque, délirant et résolument italien où Lorenzaccio croise l'élection de Jean-Paul Ier et où Machiavel se laisse fasciner par un esthète de la mort, bourreau des Borgia.

LE second roman de Pierre Combescot, *les Funérailles de la Sardine*, a tout pour être un très beau livre, nourri de Florence, de Rome et de Venise, des théories de la Renaissance et de la peinture du Quattrocento, de cette période qui vit la *rupture* avec l'esthétique du Moyen Age et la naissance de l'art moderne.

Combescot rassemble ici toutes ses passions et toutes ses folies italiennes : de l'histoire de l'Empire romain à l'actualité de Rome vers la fin des années *soixante-dix de* ce siècle – Brigades rouges et loge P 2 –, de l'Antiquité au présent en passant par la Renaissance. Assurément, Pierre Combescot est un « boulimique » d'Italie. A la lecture attentive de la presse contemporaine, il ajoute une connaissance parfaite de l'arbre généalogique tortueux des Borgia et une culture latine qui lui permet de reconstruire une mythologie et de bâtir des filiations fantaisistes.

On ne peut qu'admirer le jeu subtil de l'auteur avec le narrateur et les personnages, ainsi que la construction en trois grandes parties : en apparence, trois histoires tout à fait différentes, pour un même roman. Au début, *la Chair des forts*, dans la première moitié du seizième siècle, offre le récit enfiévré d'une vie, celle de Lorenzo de Médicis, « Lorenzaccio », qui parle à la première personne et sait mettre en scène toute une époque, les intrigues d'un *milieu florentin* d'où *émergent* la figure d'un certain... Niccolo Machiavelli (auteur notamment du *Prince*) et celle de don Michele, le bourreau, grand spécialiste du garrot et grand esthète de la peine de mort.

Vient ensuite *le Sang des grands*, la vie d'un empereur du Bas-Empire, relatée par séquences : « *où l'on fait connaissance de l'Empereur sans nom* » ; « *où l'on voit l'Empereur enfiler les corridors du Palatin pour se retrouver sur la terrasse où nous l'avons découvert* » ; « *où le pape Hilaire confère à Dieu le statut de romancier* », ce dernier chapitre étant l'occasion d'un fort beau passage. « *Le roman est le péché mortel de Dieu. Ne lit-on pas que Dieu créa le monde en six jours et que le septième il se reposa ? C'est faux : le septième il inventa le roman et se mit à écrire pour l'homme l'histoire de l'homme, une parole d'éternité, un travail d'écriture toujours en progrès. (...) Et ce faisant, il découvrit, tout étonné, que Lilith, la première femme, c'était un peu lui. Mais cette créature se rebella (...). Dans la nuit blême du monde, elle fut chassée du premier paragraphe.* »



BERENICE CLEEVE.

Enfin, le troisième récit, *la Très Sainte Agonie*, se présente comme une suite de procès-verbaux – ou un journal de bord – recensant meurtres et terrorisme sur fond d'élection de l'éphémère pape Jean-Paul Ier : « *Rome, la campagne au sud de la voie Appia antica, jeudi 24 août 19 h 30* » ; « *Rome, teatro dei satiri, jeudi 24 août, 23 h 30* », etc.

Le fameux Lorenzo Sardin

La continuité du roman est assurée par l'Italie et la force semblable du destin contre lequel, à chaque époque, les hommes se révoltent mais aussi par des « réincarnations » de personnages, des clins d'œil et des « glissements » qui intriguent, invitant à *débusquer* les correspondances, les incongruités (soutenues par un goût immodéré de l'anachronisme). Le *Cocofato* de la Renaissance se mue en l'aigle *Cocofactum* du Bas-Empire ; le *Brancaccio* que déteste Lorenzaccio (de la branche cadette des commanditaires de la chapelle Brancacci décorée au Carmine par *Paolo Uccello*) *devient* en 1978 joueur de foot et travesti romain. Quant aux rapports de Lorenzaccio et du fameux Lorenzo Sardin, terroriste, ils sont la clef du livre, une synthèse finale qui permet à Combescot *d'affirmer la toute-puissance* du romanesque.

Il faut se laisser porter par cette histoire gigogne, par ce *délire baroque, par ce style* torrentiel, étourdissant. On ne peut pourtant éviter une certaine lassitude au long de ces quatre cents pages imprimées trop serré (l'éditeur a produit un livre « gris-noir » à la limite de la lisibilité). Entre le déferlement verbal et la logorrhée, la frontière est parfois incertaine, et le travail de relecture, d'« *édition* », *semble faire* défaut. Pierre Combescot est comme débordé par lui-même, par le mouvement de son écriture.

Mais les réserves que l'on fait sur ce roman sont avant tout signes de « dépit amoureux », indices des espoirs que, connaissant la culture, la verve, le talent de Pierre Combescot, on met en lui. Et même s'il n'atteint pas la *totale réussite*, son livre émerge de la marée – et du marais – de la rentrée. Seulement sa « sardine » s'enfle tellement qu'elle a *un peu tendance* à boucher le port !

JOSYANE SAVIGNEAU.

★ LES FUNÉRAILLES DE LA SARDINE, de Pierre Combescot, Grasset, 404 p., 110 F.

Un conte voltairien

Philippine ***ou le jardin d'Alexis Lecaye.***

OU va Tina, la mère de Philippine, trois ou quatre fois l'an, jamais plus ? Elle revient fatiguée, silencieuse, marbrée de stries roses, et de bleus qui partent vite. Où vont les mères qui disparaissent ?

A la fin du roman d'Alexis Lecaye – un roman d'aventures comme ses livres précédents, mais bien davantage– on connaît la réponse. On sait surtout le sens de cette odeur tenace qui imprègne Tina à chaque retour: « *L'encens froid et ancien, le cigare, l'alcool, la poussière, l'huile de lin, la térébentine et le bois précieux, la pierre, l'homme. Un mélange d'essences unique, qui ne pouvait se réaliser qu'au fond d'une crypte, de cet espace vaste et confiné, encombré d'objets précieux. C'était l'odeur de l'art.* »

Le jardin d'Emile

Ainsi Philippine, une petite fille sans principes, aux huit ans amoraux, *mue seulement par une* infinie curiosité, découvre dans les oubliettes d'un château, quelque part au bord de l'Atlantique, ce *qu'est l'enfance* de l'art.

Le chemin est évidemment rocailleux. Et les obstacles de taille. Sans trop dévoiler de ces aventures qui tiennent autant du conte que de la bande dessinée, disons que l'on rencontre des aubergistes genre Thénardier en plus horrible, dotés d'un garçon aux nettes tendances criminelles, un couple de gardiens de château, Gaston et Emilienne, paralysés, anciens collabos, aussi bêtes que cruels, des chiens de garde pathétiques ; on fréquente Tina bien sûr, putain de son métier, dont on se demande comment elle a pu engendrer une petite fille aussi monstrueusement dynamique et *futée. Mais ces personnages sont* des comparses ; le vrai héros du libre, aux côtés de Philippine, c'est Emile.

Alexis Lecaye a visiblement pris beaucoup de plaisir à inventer Emile. C'est une sorte de géant qui a grandi seul dans le parc du château de Ker-Topoff. C'est un créateur comme Philippine et comme le maître du château, l'énigmatique seigneur, aux airs de Barbe-Bleue. Emile s'est fait un jardin : « *Il y eut quelques événements mémorables dans sa vie, le gel du bégonia-bambou, la découverte du palmier, la mort de toutes ses greffes, une année...* » Emile ressemble au héros des *Souris et des hommes.* Il est antérieur au bien et au mal.

Alexis Lecaye a bâti son roman selon des structures « apparentes », un chapitre par personnage, un personnage par chapitre, avec incursions de l'auteur et remarques caustiques au second degré sur les excès érotiques des uns et des autres. On craint un moment d'être rebuté par cette mise à distance, on s'agace de certaines facilités de méthode, et pourtant le charme agit. A la manière d'un conte voltairien revu par Freud, *Philippine* est un monde avec ses lois baroques, sa couleur particulière: le jardin d'Alexis Lecaye, dont la morale semble être que pour créer quelque chose, il faut surtout choisir soi-même ses propres règles. Et se moquer des autres, ce que l'auteur fait avec d'évidentes délices.

GENEVIEVE BRISAC.

★ PHILIPPINE d'Alexis Lecaye, Mazarine, 252 p., 75 F.

Une fantaisie de Daniel Apruz

Dans son neuvième livre, **Dix mille jours,** ***Daniel Apruz affirme son irrévérence poétique : toute invraisemblance est bonne à prendre.***

LORSQUE *vous refermez* le dernier roman de Daniel Apruz, le réveil est brutal. Vous émergez d'un monde merveilleux dans lequel les souffrances et les petits bonheurs de la vie quotidienne, au fil des jours, *se paraient, sous* le pinceau d'un magicien-peintre, de toutes les couleurs de l'imprévisible. L'auteur confirme, dans son neuvième livre, les dons d'irrévérence poétique déjà manifestes dans *la Baleine, Méfiez-vous des arbres*, ou *les Pendules de Malac* (1).

Axée sur l'histoire d'amour fou de Léonard le Balayeur et de Geneviève, cette chronique d'un quartier des Godeaux, une petite ville comme les autres, déroute par l'évidence de l'absurde. C'est un théâtre où *rien ne se passe* jamais comme vous le prévoyez. Les personnages, actuels ou passés, se commentent les uns les autres, davantage définis par leur métier et les rues où ils exercent, que par leur nom. Pourtant, les noms chantent à vos oreilles, et leur fantaisie, comme les chutes des phrases d'Apruz, vous prend au dépourvu.

Vous comprenez vite qu'il faut vous attendre à tout : Mme Middelkerke, aux seins monumentaux, donne du lait à l'infini sans avoir de bébé. *Léonard* balaye en dansant, et n'a pas d'ombre, comme Grenouille, le héros du *Parfum*, de Süskind (2), n'avait pas d'odeur. Sa mère était venue d'Espagne cachée dans une armoire que le père de Léonard portait sur son dos, pour ensuite *passer son temps dans* le placard de la cuisine... Les buveurs nostalgiques, chez le bougnat, vous narrent la geste incroyable de la ville des Godeaux, et toute invraisemblance est bonne à prendre. Vous la savourez. C'est une autre façon de percevoir l'univers, voilà tout.

Un cordonnier prophète

Une fille-mère accouche d'un ange, que son vol entraînera trop près du fusil d'un chasseur. Vous y croyez, et vous souffrez pour *cette mère, qui* a élevé son oiseau-homme avec un si grand amour. Comme vous vous prenez à croire que les rats d'égout sont bien des *âmes perdues, qu'un vieil* accordéoniste s'évertue à apprivoiser. Quant à Elie Toubaron, le cordonnier à la bouche pleine de clous, vous devez bien admettre qu'il est un prophète, puisqu'il prédit la seconde guerre mondiale, qui s'insère dans la durée du roman, et *qu'il ressemble* à un halluciné biblique durant toutes les hostilités.

Ce mélange de clins d'œil et de paroles graves, de phrases parodiques et de discrètes, *brèves*, et efficaces envolées lyriques, donne aux *Dix mille jours*, et à quelques-unes des mille et une nuits *qu'ils contiennent*, un charme désinvolte. Apruz ne s'éternise pas, mais il prend son temps. Et que signifie le mot « temps », quand Geneviève *passe* des heures et des heures, derrière une fenêtre, à attendre que Léonard revienne de Poméranie, où il est prisonnier ? Retour d'ailleurs suivi d'une disparition, tant les miroirs du récit sont multiples.

La guerre même, l'occupant, la Gestapo, les Américains vainqueurs sont évoqués sans insistance. C'est la vie. Ainsi Mme Pataklos change-t-elle les draps, à l'hôtel des Lilas blancs, quand sont passés les soldats divers. Ainsi les jeunes femmes du village se relaient-elles dans le lit du boulanger *pour lui* redonner le moral, donnant ainsi une conclusion inattendue à *la Femme du boulanger*, de Pagnol... Daniel Apruz réussit le *tour* de force de vous faire côtoyer la vie, la mort, l'amour, la vieillesse, la folie, avec un détachement qui n'exclut pas la tendresse. Un roman *enchanté*.

F.-A. B.

★ DIX MILLE JOURS, de Daniel Apruz, Calmann-Lévy, 246 p., 89 F.

(1) *Les pendules de Malac, chez le même éditeur, a obtenu, en 1982, le Grand Prix de l'humour noir.*

(2) *Fayard.*

● LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH, *de l'Académie française*

La peau des autres

(Suite de la page 13.)

J'oubliais : pendant ce temps, bien entendu — pourquoi bien entendu ? — l'avocat s'est changé en garçon-boucher. Pas longtemps, à ce qui semble. Il a déserté. De toute façon, le romancier avait assez à faire avec un des éléments de l'« échange standard ». Trop de dédoublements, c'est trop.

IL faut se méfier des bonnes idées comme de la peste, tous les scénaristes savent ça. On y reste vissé et, fatalement, l'effet se répète, s'émousse. Il n'y a plus vraiment de surprise. Seules changent les circonstances du *gag* initial d'une conscience vierge projetée, tête la première, dans une biographie inconnue.

Van Cauwelaert prolonge sur quelques dizaines de pages de trop ce qui appelait la distance d'une longue nouvelle. En faisant de l'avocat un ministre de la cohabitation, sur fond de crise calédonienne et de terrorisme, il descend du romancier humoristique au chansonnier politique, et subit de plein fouet la banalisation, l'impression de périssable, de déjà vu, que l'actualité ne manque pas d'infliger à la littérature.

Est-ce l'ambiance de compétition, avivée par les récompenses d'automne ? Les jeunes auteurs paraissent trop engagés dans un « challenge » où il faudrait constamment faire ses preuves, étaler tout son linge aux fenêtres, forcer la nature. Au lieu de se perdre dans une politique-fiction, une de plus, on aurait aimé connaître mieux quelques personnages comme Cyclamen, l'imprésario loufoque que sa folie même prépare à deviner le secret de Roger-Antoine, seul intéressant. Mais, encore une fois, quelle belle idée de départ ! A elle seule, elle signale un conteur d'avenir, digne du Marcel Aymé de *Passe-muraille* et du Queneau de *Loin de Rueil*.

FAIRE-PART est un premier roman, c'est-à-dire un roman dont les qualités et les défauts se mêlent, s'échangent, qui vaut par ce qui irrite ; le tri n'est pas fait, la voix pas encore posée.

L'histoire ? Rien. Nous sommes sous la couverture blanche à liseré bleu des Editions de Minuit. Choix des comités de lecture ou des postulants ? L'esprit nouveau roman survit aux dissolutions proclamées. Ici, on ne se soucie plus de narrer ; l'écriture, voilà notre aventure. Je simplifie.

Donc, il se passe peu de chose. Un nommé Germain prie son directeur-adjoint à dîner. Nounouche, sa femme, met sa robe noire, la décolletée, et les petits plats dans les grands. L'invité arrive en retard, avec ses chiens. A table, Germain a un malaise, quelque chose qui ne passe pas. Nounouche caresse les cabots. Un autre jour, ils pique-niquent dans le parc de Versailles enneigé.

Cela, c'est le présent, enfin : ce qui se distingue à peu près du magma du passé et de l'imaginaire. Reste ce magma. C'est lui qui compose le lien, la trame du livre, et à quoi François Boutry réserve visiblement son intérêt : souvenirs ou rêves de villes à perte de vue, de contes pour enfants, de squares, de cimetières — beaucoup de cimetières, — d'enterrements, — beaucoup d'enterrements. Souvenirs d'on ne sait quoi, ni, surtout, d'on ne sait qui. Pas une mémoire collective, non, mais flottante, sans sujet pour les organiser et y chercher un sens.

SERAIT-CE l'estampille de la « modernité » littéraire ? Que l'auteur ne s'astreigne plus à raconter des intrigues, adossé au sens commun, mais qu'il laisse la poésie investir le roman, y sertir des moments... Il y a des moments prenants dans *Faire-part*, des effets de givre, des sensations à la fois patinées par la mémoire et privées de conscience fédératrice. Au fond, c'est le même sujet que chez Van Cauwelaert : les aventures, plus ou moins classiquement ordonnées, d'ego disloqués. La peau des autres, version avant-garde !

Autre estampille de nouveauté, celle-là plus conventionnelle : le recours au participe présent. François Boutry refuse l'indicatif. Il n'écrit pas : « *Nounouche se lave dans son bain*, mais : *Nounouche se lavant...* » L'action de se laver n'a pas lieu. Elle est surprise dans son déroulement. Le participe empêche de participer. C'est un mode de voyeur, l'équivalent de l'arrêt-sur-l'image au cinéma.

Toujours à cause de la couverture des Editions de Minuit, on songe à Claude Simon, champion de cet usage. Répond-il ici, cet usage, à une nécessité aussi forte que chez le Nobel, ou frise-t-on le procédé ? Il est trop tôt pour le dire. L'intention transparaît, non futile. La littérature se doit, c'est écrit en toutes lettres page 78, de cerner, de dénoncer peut-être comme l'illusion majeure de l'esprit, « *le processus de toute parole, qui consiste à ne dévoiler à autrui qu'une version expurgée, intelligible, avouable, du volatil magma de pensées et de sensations qui mijote sans fin en chacun de nous* ».

Du pain sur la planche.

★ LES VACANCES DU FANTOME, de Didier Van Cauwelaert. Seuil, 392 p., 89 F.

★ FAIRE-PART, de François Boutry. Editions de Minuit, 172 p., 65 F.

Un petit tour sous la IIIe République

Michel Doury nous entraîne dans les allées bourgeoises de la fin du siècle.

MONSIEUR LEOPOLD, le dernier roman de Michel Doury, ressemble à une série de cartes postales anciennes, exhumées d'une vieille boîte à souvenirs. Agencées selon la fantaisie de l'auteur, ces images démodées semblent figées dans le temps révolu qu'elles étaient destinées à illustrer.

Monsieur Léopold, le personnage que Michel Doury met en situation, est l'un des dignes fils que la bourgeoisie française, provinciale et opulente, a engendrés et élevés, entre la naissance de la IIIe République, la fin du siècle et les premiers flonflons de la Belle Epoque. Il n'est même que cela, tant son appartenance sociale lui tient lieu d'identité. Pour faire exister Monsieur Léopold, l'auteur n'a pas eu besoin de recourir aux subtilités de la psychologie, de puiser dans les profondeurs du cœur et de l'âme. Quelques traits de caractère, quelques attitudes, ont suffi pour dessiner son profil. Le milieu, la famille et l'histoire ont pourvu au reste, c'est-à-dire à l'ambiance, qui est, ici, l'essentiel.

Comme projetés par une lanterne magique, les clichés se succèdent au rythme de courts paragraphes, scènes d'inspiration patriotique ou polissonne, militaire ou religieuse (anticléricalisme radical oblige...). Se faisant une idée de la fidélité aussi laxiste que son époux, la mère de Monsieur Léopold court l'uniforme et passe sans transition d'artilleur en hussard ; les bonnes, comme il se doit, accompagnent complaisamment les premiers balbutiements érotiques du jeune bourgeois ; les confesseurs écoutent, avec gourmandise comme il se doit, les récits des manquements juvéniles de leurs ouailles...

Le grand soin documentaire dont fait preuve Michel Doury donne à son récit un aspect de chronique d'époque où l'histoire défile en accéléré. Des silhouettes connues s'intègrent ainsi au paysage : Emile Zola, qui « *dans les journaux de Paris avait provoqué un beau scandale en accusant de toutes sortes de choses épouvantables des personnes pourtant très respectables en apparence...* », apparaît dans « *le jardin voisin* », vêtu d'« *un long tablier de grosse toile bleue* ».

Les photographies jaunies que l'auteur étale sous les yeux de ses lecteurs n'éveilleront que peu de nostalgie. Toutes les distances sont prises, toutes les postures convenues. La valeur du roman de Michel Doury tient plus à la grande habileté, au savoir-faire, à cette écriture dont la blancheur et l'efficacité rappellent celle de Bove, l'inquiétude existentielle en moins.

PATRICK KÉCHICHIAN.

★ MONSIEUR LÉOPOLD, de Michel Doury. Balland, 143 p., 79 F.

● HISTOIRE LITTÉRAIRE

Gorki par Troyat

(Suite de la page 13.)

Autre thème d'importance, les rapports de Gorki avec Lénine, puis avec Staline, qui éclairent tout à la fois le personnage de Gorki et la conception de la culture des deux maîtres successifs de l'URSS.

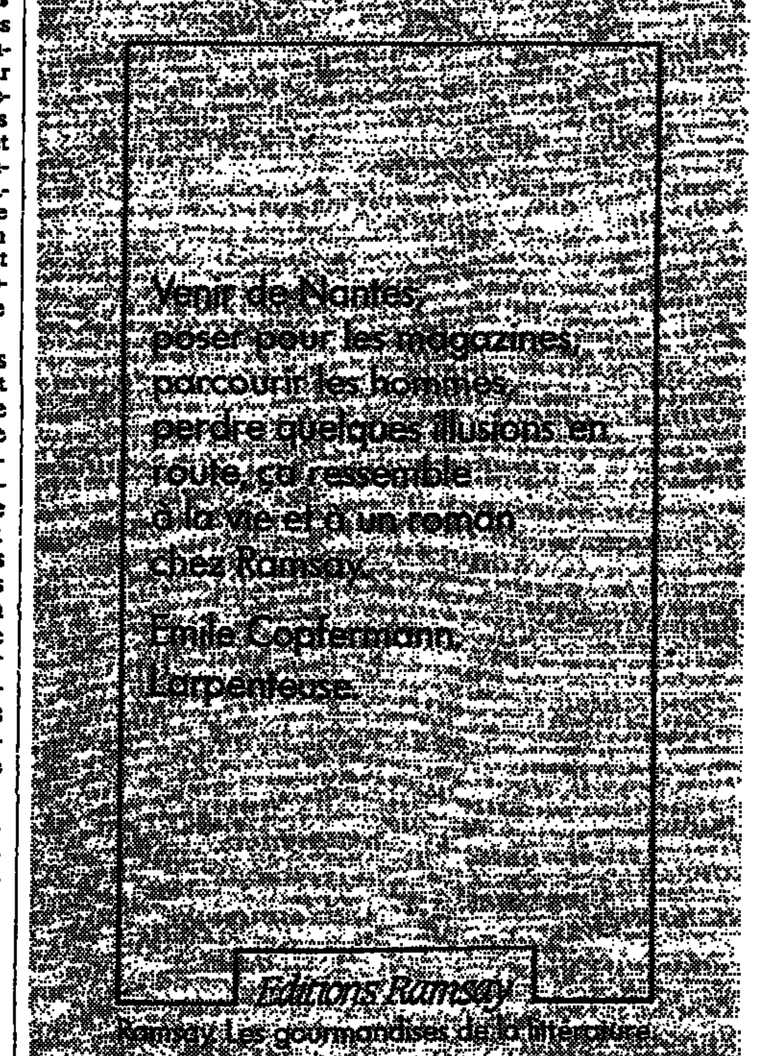
Dès sa première rencontre avec Lénine en 1905, Gorki, qui jusqu'alors respectait un certain pluralisme dans son journal, *la Vie nouvelle*, accepte sans broncher la vision totalitaire de Lénine et l'impose aussitôt à sa publication. Le couple Lénine-Gorki, malgré des moments difficiles (entre 1918 et 1921, Gorki tente d'arracher à son ami une certaine indulgence à l'égard des intellectuels), est fait de cet ascendant de Lénine sur Gorki. Ce dernier, tout en traitant parfois Lénine de « *canaille* » dans ces années terribles, reconnaît en dernier ressort qu'il n'y a pas d'autre issue pour lui que de le suivre complètement. Et Lénine, pragmatique, accepte les écarts de Gorki, parce qu'il a besoin de lui pour tracer la voie d'une culture monolithique, soumise au pouvoir politique. Le couple Gorki-Staline procède ainsi tout naturellement du précédent. Gorki rentre d'exil en 1928, à l'heure où Staline liquide la NEP et impose le terrorisme comme mode d'exercice du pouvoir. De ce terrorisme, Gorki n'a rien ignoré. Ni le sort des paysans et des ouvriers, ni la destruction des élites, ni les camps (il a même visité l'enfer de Solovki). S'il s'obstine à affirmer que les prisonniers sont heureux parce qu'ils connaissent leur faute et se réhabilitent (le « *travail par la joie* » n'est pas loin), que le sort des hommes qui construisent le socialisme est heureux, ce n'est pas par aveuglement mais, il le dit clairement, parce qu'il ne faut pas « *désespérer les masses* ». Cet optimisme voulu, dans un vocabulaire et une forme répétitifs, pédagogiques, démonstratifs, que Tchekhov avait condamné en 1900 par un jugement qui décrit déjà la « *langue de bois* », caractérise pleinement le Gorki de l'époque stalinienne.

Ce Gorki dogmatique que — les propos de Tchekhov le montrent — l'on entrevoit de très longue date a toujours pensé — et c'est le fond de son amitié avec Lénine — que la littérature avait une fonction sociale et morale, c'est-à-dire qu'elle devait obligatoirement être *engagée*. Contre Tolstoï, mais aussi contre Tchekhov et d'autres écrivains de son temps, Gorki a toujours prôné que la littérature devait contribuer à façonner « *l'homme nouveau* », conformément à un projet idéal et quelles que soient les aspirations des individus. Il rejoignait ainsi à l'avance Lénine et plus tard Staline.

On conçoit dès lors, et Henri Troyat a mis très heureusement toute sa sensibilité et son talent au service de cette explication d'un destin passionnant, qu'il n'y avait pas pour Pechkov d'autre voie que celle qui le conduisait à devenir le pontife Gorki.

H. CARRÈRE D'ENCAUSSE.

★ GORKI, d'Henri Troyat. Flammarion, 262 p., 94 F.



● SCIENCES HUMAINES

L'ère des malentendus

Dans le deuxième tome de son « Histoire de la psychanalyse » Elisabeth Roudinesco fait revivre tous les acteurs de la saga fredienne.

SE souvient-on encore de l'abbé Marc Oraison, qui, à l'aube des années 60, voulait purifier les vocations religieuses en les passant au crible de l'analyse freudienne ? Et du Père Grégoire Lemercier, qui, à la même époque, prit l'initiative, fort controversée, d'étendre soixante moines bénédictins sur le divan (quarante se défroquèrent) ? Et d'Angelo Hesnard, l'auteur de *Morale sans péché* et de *l'Univers morbide de la faute*, deux ouvrages fort appréciés par Jean Lacroix dans les colonnes du *Monde*, mais que le Saint-Office s'empressa de mettre à l'index ?

C'est un des charmes, et non des moindres, du second volume de l' *Histoire de la psychanalyse en France* (1925-1985) d'Elisabeth Roudinesco que de rappeler à nos mémoires oublieuses les noms de presque tous les acteurs inscrits au générique de la saga freudienne. Jacques Lacan occupe, bien entendu, le devant de la scène, mais les « seconds couteaux » ne sont pas négligés, ce qui nous vaut de savoureux portraits, parfois cruels, de Jean Laplanche, André Green, Serge Leclaire, J.-B. Pontalis, Michèle Montrelay, Françoise Dolto... Portraits que leurs patients – pardon, leurs analysants ! – ne manqueront pas d'exploiter à la faveur d'un transfert négatif... ou positif !

Les formules perfides ou assassines, Elisabeth Roudinesco les *réserve en général* aux psychanalystes « orthodoxes », entendez par là ceux qui n'ont pas suivi *« Sa Majesté »* Jacques Lacan – comme elle l'appelle – dans ses épuisants combats contre l'hydre de l'Association internationale de psychanalyse. Non seulement celle-ci ne comprit rien à son « génie », mais elle eut, en outre, *le toupet de faire remarquer* à *« Sa Majesté »* qu'en principe une séance d'analyse durait cinquante et non cinq minutes... Sur ce point, sa lacanolâtrie n'aveugle pas Elisabeth Roudinesco. Elle admet qu'après tout la cupidité et l'ambition sociale jouèrent un rôle important dans le réduction du temps des séances : *« Plus les élèves*, nous explique-t-elle, *viennent vers lui, plus Lacan désire avoir des élèves ; et plus il s'enrichit, plus il aime les billets de banque. »*

En 1953, Rudolph Löwenstein, qui fut avant-guerre l'analyste de Lacan, se plaignait déjà à Marie *Bonaparte* des *tricheries* incessantes et du caractère retors de son patient. C'est que, pour Löwenstein, technicien rigoureux et théoricien de l' *Ego Psychology*, il existait des règles qui fixaient la pratique analytique : *tact, interprétation des résistances*, nombre de séances obligatoires, durée de ces mêmes séances, interdiction de mélanger la réflexion théorique et la relation transférentielle, tentative de réduire le narcissisme et de *dégonfler la mégalomanie*.

La conduite de la cure

Sans doute est-ce justement sur ce point, c'est-à-dire sur la conduite de la cure, que l'ouvrage d'Elisabeth Roudinesco, charmant lorsqu'il nous invite au grand bal de la psycho-nostalgie, présente certaines défaillances. La psychanalyse n'est pas uniquement une aventure intellectuelle, un roman palpitant, elle est *aussi* une thérapie, peut-être pas la plus efficace, mais certainement celle qui demande à être menée avec le *plus de rigueur, d'honnêteté*, de modestie et de conscience professionnelle. *« Le psychanalyste guérit moins par ce qu'il dit que par ce qu'il est »*, répétait le regretté Sacha Nacht. Et, ce que Freud redoutait le plus, ce n'était pas la *médicalisation de la psychanalyse*, mais la bassesse et l'affairisme de nombreux jeunes analystes. Il était conscient que le problème de la sélection dans sa discipline était éthique plus encore que technique. Au psychiatre Ludwig Binswanger, il confiait : *« J'ai toujours pensé que se jetteraient tout d'abord sur ma doctrine les cochons et les spéculateurs ; je ne m'étais pas trompé... »*

Il est trop facile, et injuste de surcroît, de se gausser, comme le fait Elisabeth Roudinesco, des visées prétendument adaptatives de la psychanalyse anglo-saxonne, *sans s'interroger sur ce qui se produit* lorsque des psychanalystes se prennent pour Salvador Dali ou André Breton, passent des divans aux barricades ou considèrent l'exploitation de l'inconscient *comme la forme d'escroquerie* la plus élégante.

A cet égard, il est dommage et symptomatique qu'Elisabeth Roudinesco ait exclu de son *Histoire de la psychanalyse en France* celui qui méritait probablement le plus d'y figurer : l'ethnopsychiatre Georges Devereux. En prenant le parti d'être à la mode, elle risque d'être rapidement démodée.

ROLAND JACCARD.

★ HISTOIRE DE LA PSYCHANALYSE EN FRANCE, tome II, d'Elisabeth Roudinesco. *Ed. Le Seuil*, 780 p., 175 F. Signalons la parution de l'édition revue et corrigé du tome I aux éditions Ramsay.

A propos de Lacan, outre le livre VII de son *séminaire, l'Ethique de la psychanalyse* (Seuil, 375 p., 125 F), deux ouvrages lui ont récemment été consacrés : *Lacan*, de Marcelle Marini (Belfond, 298 p., 120 F) et *Jacques Lacan maître zen ?* (PUF, 220 p., 95 F).

Jacques Lacan et sa fille Judith Miller à Stockholm en 1963.



© LECLAIRE/SEUIL

De la modestie

Appeler les psychanalystes à la modestie, serait-ce faire preuve de naïveté ou émettre un vœu pieux ? Dans le dernier numéro de la revue *Psychanalyse à l'Université*, Serge Leclaire, l'instigateur de la célèbre émission télévisée « Psy-show » s'élève contre le fétichisme des concepts qui règne dans les milieux analytiques. « Psy-show » aurait permis de se livrer à l'expérience d'une analyse qui ignore ce nouveau culte du jargon et à une tentative de briser le cercle traditionnel de l'intimité : finie la toute-puissance du secret médical et familial, vive le « secret à ciel ouvert » !

Dans le même numéro, Sophie de Mijolla-Mellor se penche sur la difficile quête des *« bribes de certitude »*, tandis qu'Yvon Brès, prenant exemple sur l'humilité des philosophes face à la montée des sciences, exhorte les psychanalystes à la réserve : *« Il y a chez beaucoup d'analystes une propension, au demeurant fort sympathique, à méditer sur le temps, sur l'être, sur le devenir, sur la vérité ; malheureusement, il leur manque souvent l'information philosophique d'un étudiant de première année ! »*

R. J.

★ PSYCHANALYSE A L'UNIVERSITÉ, n° 44. Ed. AUREPP-Réplique (13, rue Santeuil, 75231 Paris Cédex 05), 90 F.

Un psychanalyste sur le divan

Jean-Bertrand Pontalis au panthéon des grands hommes : Sartre, Lacan et Freud.

QUI donc aurait soupçonné que le vénérable Jean-Bertrand Pontalis, maître d'œuvre de *la Nouvelle Revue de psychanalyse* et auteur d'un bref récit, *Loin* (1), avait *nourri le désir*, d'autant plus tenace qu'il le savait irréalisable, d'écrire... un roman de gare.

Fallait-il que le destin lui fût contraire pour qu'en définitive, *lui, l'élève de Sartre au lycée Pasteur* en 1941 et le disciple de Lacan en 1954 à Sainte-Anne, se vît condamné à partager son *temps* entre la rue Sébastien-Bottin et la rue du Bac, entre son bureau d'éditeur et son divan d'analyste, loin des grandes efflorescences de l'imaginaire...

Pas de « roman de gare » donc, mais une autobiographie pudique, teinte de rigorisme, où les confidences, les indiscrétions, les aveux *nous sont chichement comptés*. Pontalis ne se pose jamais en juge de Jean-Bertrand, mais promène un regard mélancolique sur quelques souvenirs dérisoires : le cours « H » honni et le rituel des vacances à Cabourg. Dès que l'émotion affleure, le détachement de l'homme de bonne compagnie *reprend ses droits*, sauf dans le chapitre final, où il nous livre quelques-unes des plus belles pages jamais écrites sur les rendez-vous d'amour inévitablement manqués entre une mère et son fils... Peut-être l'impossible *« roman de gare » débute-t-il ici*.

J'aimerais être bon

De l'humour, Jean-Bertrand Pontalis n'en manque pas. C'est même ce qui fait l'essentiel de son charme. Au fil des confidences, nous apprenons qu'un jour de *printemps* 1944 Sartre lui fit *part* de son intention de créer (peut-être dit-il : *« monter »*) une revue, une fois la guerre finie. Il demanda au jeune « JBP » d'y collaborer. *« Avec joie*, répondit ce dernier. *Il y a un emploi qui m'attire particulièrement : j'aimerais être boy, vous savez, un de ceux qui esquissent des pas de danse autour de la vedette. »* Au mot *« revue »*, il avait associé non pas Gallimard, mais Casino de Paris...

A Sartre, « JBP » ne fit jamais allégeance ; c'eût été d'ailleurs incongru, *tant* le philosophe détestait qu'on lui emboîtât le pas. Ni révérence ni référence : l'imagine-t-on seulement parler de son *« enseignement » ?* Lacan, en revanche, s'offrait à tenir la place vide du maître, *« fonction pour moi, à l'époque, des plus suspectes*, écrit « JBP », *où venaient se conjoindre l'infatuation de la personne et l'abus de pouvoir, l'illusion savamment entretenue de détenir (et de conserver pour soi) le maître mot et le mépris souverain des suiveurs »*.

En dépit de ses préventions, « JBP » succomba au magnétisme du « Grand *Jacques* », *jusqu'au* jour où, dans un music-hall, le hasard le mit en face du « Grand Robert », *« bel homme en habit noir venu du Québec hypnotiser les foules des boulevards »*. Certes, le « Grand Jacques » n'était pas le « Grand Robert » : pensée *« impie, absurde »* – n'empêche que « JBP » avait dû l'écarter. Et qu'il se posait maintenant les questions suivantes : et si le second n'était que la caricature vulgaire, sinistre, du premier ? Si, au bout du compte, ils faisaient jouer le même ressort pour exercer leur emprise ? Et si, surtout, c'était *le même point* sensible en chacun qu'ils touchaient ? « JBP » cessa bientôt d'assister au séminaire de Lacan.

Freudien conscient de l'imposture des doctrines hautainement proclamées, ayant de surcroît horreur des termes savants, des néologismes et des mots de plomb, Jean-Bertrand Pontalis se rapprocha des psychanalystes anglo-saxons (Harold Searles et Donald Winnicott) dont l'humilité et une sagesse souriante constituent les qualités premières. Ce sont elles également qui donnent à cet *Amour des commencements* son ton si singulier et si attachant.

R. J.

★ L'AMOUR DES COMMENCEMENTS, de Jean-Bertrand Pontalis. Ed. Gallimard, 197 p., 72 F.

(1) Gallimard.

Jeux de savants et jeux de mystiques

(Suite de la première page.)

Le point de départ de ce livre est l'irritation d'Henri Atlan envers les grandes synthèses scientifico-mystiques qui encombrent l'air du temps (telles *la Gnose de Princeton* de Raymond Ruyer, *le Tao de la physique* de Fritjof Capra, ou le fameux *Colloque de Cordoue* de 1979). En célébrant ainsi les noces approximatives de la rationalité scientifique actuelle (probabiliste, *truffée de paradoxes*) et des traditions d'Orient, on sombre à ses yeux dans la confusion. Pis. Annulant les différences, assimilant des registres dissemblables, on ne rend service à personne. La science s'y perd, la mystique aussi.

S'irriter est une chose. Démonter les mécanismes, discerner une issue est une autre paire de manches. D'où cette longue recherche *sur les différences entre rationalité* scientifique et rationalité mystique.

Beethoven en équations

Cette dernière expression peut surprendre. On pourrait être tenté de rejeter dans les ténèbres extérieures les textes de la Kabbale, du soufisme ou les kōan du zen. En repoussant *ainsi tout un pan de* l'expérience et de la réflexion de l'humanité, on se prendrait au piège d'une transformation de la science en un nouveau mythe.

Croire en effet que la science peut atteindre à l'explication complète de la réalité ultime, et finalement réduire la création d'un quatuor de Beethoven à quelques équations quantiques, a tout d'une mystification. Le postulat métaphysique du réductionnisme « fort », posé comme théorie vraie, n'est ni plus ni moins qu'un dogme. Il est d'ailleurs battu en brèche par les phénomènes observables dans les réseaux d'automates, ou les systèmes de neurones. On y voit émerger des propriétés *« non observables dans les parties, et non descriptibles par une simple association des propriétés de ces parties. »*

D'un autre côté, la démarche scientifique se renie si elle renonce à « jouer le jeu » réductionniste. D'où le penchant d'Henri Atlan pour un réductionnisme « faible » ; pratique et non théorique. On peut « y jouer » sans « y croire ». Il s'agit somme toute de respecter la science en rappelant les limites auxquelles ses règles la circonscrivent.

Respecter les traditions mystiques, c'est rappeler qu'elles obéissent à d'autres règles. Elles font elles aussi usage de la raison, contrairement à quelques préjugés bien ancrés. Mais cet usage est autrement orienté. Là où les sciences ont des questions, les spiritualités ont des réponses (qui évidemment ne se situent pas sur le même registre que les questions scientifiques). La réalité visée n'est pas la même : extérieure et intelligible pour la science, éprouvée et vécue au sein d'une expérience spirituelle pour la mystique, qui va s'efforcer à dire l'ineffable, avec et contre le langage, dans ses interstices.

Enfin, la démarche scientifique tire sa force de sa capacité à prévoir plus qu'à fournir une explication vraie. C'est de son efficacité manipulatrice qu'elle reçoit confirmation de sa rectitude. En revanche, d'une portée pratique faible, les spiritualités ont un pouvoir explicatif fort. Elles permettent notamment de fonder le droit et l'éthique. Or en ces domaines, malgré les demandes dont on l'assaille, la science, en toute rigueur, ne peut que nous laisser en plan.

Le plaisir de jouer

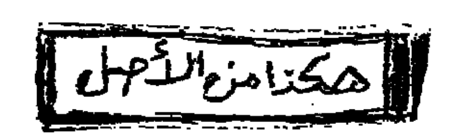
Il y a donc là deux usages de la raison sans commune mesure. Aucun n'a tort. Ni raison. Mettre en lumière leur dualité, sans céder à l'« impérialisme » de l'un ou de l'autre fait la force du livre d'Atlan. Il propose, c'est capital, d'esquiver le piège des conceptions englobantes et totalisatrices. Le caractère contradictoire ou non de la réalité ultime est logiquement indésirable, comme l'établit, au chapitre 5, une très fine démonstration, impossible à reprendre ici. Sachant que cette réalité demeure inaccessible, on peut tenter de l'approcher par des voies différentes. Elles sont également légitimes, si on s'avise de ne pas les *mélanger*.

Grâce à ce scepticisme qui n'est pas nihiliste, à ce relativisme où tout ne se vaut pas, il nous reste le plaisir de jouer. Un beau chapitre fait converger Winnicott, Fink et Wittgenstein pour faire apparaître le jeu *comme la seule garantie* de sérieux. Jeu du savant, jeu du mystique. Le même homme peut les *pratiquer*, à condition de ne pas confondre les règles (ni d'un de ces jeux avec l'autre, ni d'aucun des deux avec la vérité du réel, qui reste « hors jeu »). A condition aussi de ne pas oublier qu'il appartient aux règles de chaque jeu de revendiquer pour sa part la compréhension de l'unité...

On ne fait pas le tour d'un tel livre en quelques jours, ni en quelques lignes. Nourri des travaux scientifiques et philosophiques les plus récents des histoires talmudiques les plus anciennes, *A tort et à raison* est une allègre randonnée. On doit y franchir quelques escarpements, mais l'air est limpide. Comme un gai savoir.

ROGER-POL DROIT.

★ A TORT ET A RAISON. Intercritique de la science et du mythe, d'Henri Atlan. Le Seuil, coll. « Science ouverte », 450 p., 125 F.



● BONNES FEUILLES

L'amour et l'art des troubadours

La Fleur inverse, ***un essai de Jacques Roubaud sur la poésie des troubadours, paraît le 13 octobre aux éditions Ramsay. Nous publions ci-dessous des extraits de sa préface.***

Ab la dolchor del temps novel
foillo li bosc e aucel
chanton chascus en lor lati
segon lo vers del novel chan.

A la douceur du temps nouveau
les bois feuillissent les oiseaux
chantent chacun en son latin
selon les vers du nouveau chant.

ENTRE ces mots et nous, il y a presque neuf siècles. (...) Les mots sont presque compréhensibles : *dolchor*, douceur ; *temps*, temps ; *novel*, nouveau, *chan*, chant. Printamps, oiseaux, nouveau, le chant qui commence ; il y a de telles ouvertures printanières depuis des siècles dans toutes les langues de l'Europe (...). On sort de l'hiver et du froid, à la lumière : amour, soleil, feuilles vertes. On a peine à saisir combien tout cela fut neuf, surprenant, inouï, il y a neuf siècles. (...)

La poésie des troubadours naît pénétrée de lumière et d'oiseaux. (...) Il n'est pas inutile, pour entendre les troubadours, de se placer par la pensée dans le *rectangle pur* ainsi défini par Peire Vidal : entre le Rhône et Vence, entre la mer et la Durance. Le paysage, les vents, ces denrées de l'œil et du chant que sont les pins, les cyprès, les vignes, les oliviers, les amandiers, les herbes, certaines couleurs de pierres, la mer, une seule mer (avoir des *« yeux où bat la mer »*, dit Giraut de Bornelh), tout cela semble indispensable à l'accord nécessaire du lieu et des syllabes sous la lumière. (...)

L'imagination du lieu, qui était encore possible, accompagnant l'écoute des poèmes, il y a trente ans, est aujourd'hui sans doute définitivement perdue. Le décor naturel a plus changé en ce dernier quart de siècle qu'en les huit cents années qui précédèrent. Sans oublier l'effet de la nouvelle croisade des Albigeois, celle des résidences secondaires. (...) Ce n'est pas seulement que le décor maçonnier a été détruit sans remède, en Provence, que les essences végétales qui font le parfum sous-jacent aux rimes rares des troubadours ont disparu. Plus grave encore peut-être, et simultanément, frappe le terrible silence des matins, dans les débuts du soleil. Cette terre n'a plus d'oiseaux...

L'amour suscite le chant

La disparition du visible et de l'audible naturel n'est pas la seule. (...) Les premiers mots du lyrisme amoureux moderne qui nous sont proches, pas trop étranges, ne sont pas du français, même ancien. La langue des troubadours, l'oc, l'occitan, le provençal, est une langue romane singulière : à la différence du français, de l'italien, du catalan même (qui en est le plus proche), elle n'a jamais, depuis le treizième siècle précisément, été associée à une unité politique ou territoriale quelconque. Et aujourd'hui, après avoir survécu, difficilement, à la royauté française et à l'école publique, elle est, elle aussi, menacée de disparition. Entendre les troubadours, en ces années, ne peut se faire qu'en tenant compte de ce triple assombrissement.

On a dit : *« L'amour est une invention du douzième siècle. Et si invention de l'amour il y a, les inventeurs en furent les « trouveurs », les trobadors. »* On leur reconnaîtra ici, dans cet essai, une invention à la fois plus limitée et plus singulière, plus particulière, plus orgueilleuse et plus bouleversante : l'invention, ou découverte, des troubadours n'est pas l'amour ; elle est que l'amour est inséparable de la poésie, est le moteur de la poésie dans le chant. Les troubadours ont inventé qu'il est un lien indissoluble : celui qui unit l'amour à la poésie. (...) La poésie d'amour est la première ; elle l'emporte sur toutes les autres manières de dire. L'amour suscite le chant. Il commande de dire ; et de dire en poésie. Il est ce qu'on peut atteindre de plus haut, de plus essentiel. (...)

La disposition des rimes

Les troubadours ont inventé que le chant d'amour serait plus qu'une union indissoluble de mots et de sons disant l'amour, le révélant, en son essence et en ses effets sur l'homme et sur la femme ; ils ont donné un support, un lieu et une marque à ce lien, à cet *entrelacement* : c'est la *rime*. (...) La rime est plus pour eux qu'une marque de fin de vers. Elle est au centre, au cœur même de la composition poétique et musicale qui chante l'amour, la *canso* ; c'est la disposition des rimes, leurs timbres, le jeu de leurs sonorités, la décomposition, mise en valeur, heurt et recombinaison des mots de l'amour, des mot du grand chant, *amors, joi, dona*... qui font de chaque canso une création unique, un moment unique dans l'affirmation et la révélation de l'amour. (...)

L'invention d'une forme poétique à la fois complexe, savante, démonstrative, mais aussi ludique, séduisante, persuasive, chantante, repose sur *le jeu et la joie des rimes*. On a peine à saisir aujourd'hui la variété, la richesse, l'étendue de l'exploration du champ des rimes que représente sur un siècle et demi environ, de génération en génération, par transport de bouche en bouche, d'oreille en oreille et de mémoire en mémoire, cette tradition poétique. (...) Tout ce qui vient ensuite est chute, ou résurgence. C'est un moment polyphonique inégalé. (...)

Le poète est le « trouveur ». Il trouve les mots, et sons, et rimes pour dire l'amour ; le dire pour ceux qui aiment et pensent et vivent l'amour en même temps que le chant de poésie. Il parle pour eux, il est un d'eux. La poésie est une forme de vie.

La nature même du jeu de la poésie fait du troubadour avant tout un artisan, un « facteur » (selon la désignation des grands rhétoriqueurs au quinzième siècle), un forgeron, un *fabbro* (Dante). Il forge les mots du dire d'amour, il trempe la poésie au feu d'amour, il l'affine comme un or. (...) La poésie est un métier, où interviennent aussi bien l'art musical que l'art verbal, et la mise en valeur de la personnalité poétique, de sa voix. Chaque voix de troubadour est farouchement individuelle. (...) Chaque nom de poète est pour la première fois un *nom propre* comme chaque choix de rimes, de jeu de rimes est une signature, un nom propre de l'amour. (...)

Se disant en rimes, se disant en vers où souvent surgit la concaténation inoubliable d'axiomes, de vérités d'amour, il apparaît que l'amour, s'il est amour d'un amoureux pour une dame, dissimulant dans l'universel l'amour de tel amoureux réel pour telle dame peut-être, est aussi, en même temps, sans qu'il soit possible de séparer l'un de l'autre, *amour de la langue. (...)* Là est une fonction essentielle, la première fois dite en poésie par la poésie, de la poésie même : la gloire et mémoire de la langue. (...)



BERENICE CLEEVE.

Le vrai de l'amour est dit d'évidence, est dit en rimes, en rapprochements, en oppositions, en échos de rimes, est dit en rythme. La maladie explicative ne les atteint pas. (...)

Plaisir ou renoncement

Que l'amour soit joie, illumination, extase, beauté, beauté des rimes, extase de la création formelle dans la canso, ne veut pas dire que les troubadours n'ont pas connu son envers noir, qu'ils sont restés dans la béatitude amoureuse, qu'ils n'ont chanté de la douleur d'amour que celle qui se résout enfin dans le plaisir ou le renoncement.

Comme autrefois la philosophie et la médecine antique, puis chrétienne, ils ont identifié à leur manière la *maladie de l'âme*, le soleil noir qui menace l'âme, la *mélancolie*. Mais pour eux, bien sûr, la mélancolie est avant tout l'*éros mélancolique*, l'ennemi démesuré qui mène à l'excès d'amour, à l'absolu vide de l'amour, à la folie. La seule folie d'amour qui ne mène pas à la mort (l'amors n'exalte pas la mort) est celle que le chant parvient à maintenir dans la *mesure* des rimes et du rythme. La *mezura*, un des concepts les plus riches du *trobar*, est ce qui permet la lutte contre la menace sans cesse présente de la mélancolie. (...) C'est une opposition dont la racine est dans l'amour même, dans le paradoxe de l'amour s'obstinant à l'affirmation réitérée du lien amoureux que la mélancolie sans cesse présente comme impossible. (...)

Cet essai tente, dans l'esprit de ce qui vient d'être dit, non une explication mais une mise en évidence, une « monstration » du trobar, de l'intérieur. Les mots sont les mots des troubadours, les mots du grand chant, les axiomes, les vérités de l'amour non séparées de leur mode d'existence, le vers, et le vers en rimes, en mesures plus complexes, les strophes, la canso. (...) De troubadour à troubadour, de poème à poème, on peut suivre le fil du mot « chant », du mot « amour », du mot « dame »... ; on peut pénétrer dans le *comment* du trobar, la combinatoire immensément complexe et novatrice du *champ* des rimes, ces architectures de timbres où chacun des mots du grand chant reçoit son poids de sens et de persuasion à l'amour. (...)

La prééminence revendiquée pour les troubadours pourra surprendre. Il est vrai que cette poésie, longtemps invisible dans les manuscrits, longtemps le domaine partagé des interrogations philo- logiques savantes et des à-peu-près romantiques, a souffert de son orgueil, de sa difficulté, de son éloignement, de sa langue, de sa morale, de son immensité même. (...)

Langue d'exil

Il me reste, pour conclure, à dire quelques mots de mon propre intérêt pour la poésie des troubadours, qui n'est pas sans influence sur un certain ton de passion qu'on a déjà pu déceler dans cette préface.

Je suis d'origine provençale. La langue provençale, que je n'ai pas parlée enfant (qu'aujourd'hui je lis mais ne parle pas), joue un rôle particulier dans ma mémoire familiale ; (...) elle a disparu plus vite dans la famille de ma mère, dont les parents étaient instituteurs, que dans celle de mon père, qui l'a entendue, avec l'accent rauque si particulier du Toulonnais, de la bouche de son grand-père, avant l'âge du lycée (et elle remonte aujourd'hui, dans sa vieillesse, par grands pans). A la fois proche et absente, elle est pour moi la langue d'origine, la langue perdue de l'âge d'or des langues, le jardin du parfum des langues dont Dante parle. Le français, qui est ma langue maternelle comme ma langue de pensée et de travail, qui est aussi ma langue de poésie, est en même temps langue d'exil, parce qu'il y a cela, en arrière, en écho, le provençal (je dis provençal par provincialisme familial, je sais bien qu'il s'agit de la langue d'oc, de l'occitan ; si j'étais Catalan de France, je dirais peut-être le « lemosi »).

Ecrire des poèmes, composer de la poésie dans les conditions contemporaines est un exercice un peu difficile, on en conviendra. S'obstiner dans cette voie suppose (en tout cas pour moi) le choix d'un modèle, la référence à une époque favorisée, où la poésie fut et brilla. J'ai choisi la Provence du douzième siècle. On peut penser la poésie à travers les troubadours, leur exemple. La poésie la plus contemporaine, pour survivre, doit se défendre de l'effacement, de l'oubli, de la dérision par le choix d'un archaïsme : l'archaïsme du trobar est le mien.

L'idée de poésie comme art, comme artisanat et comme passion, comme jeu, comme ironie, comme recherche, comme savoir, comme violence, comme activité autonome, comme forme de vie, idée qui fut celle de bien des poètes (ceux que je préfère) dans la tradition européenne, et tout récemment encore celle de Raymond Queneau, je l'ai faite mienne, et j'en vois l'exemple premier chez les troubadours.

Aussi ce livre est-il un hommage ; et, même indirectement, parle de la poésie de notre temps.

JACQUES ROUBAUD.

★ LA FLEUR INVERSE, de Jacques Roubaud, Ramsay, 352 p., 119 F.

A signaler également le livre de René Nelli sur Raimon de Miraval *(Lire page 15).*

● SOCIÉTÉ

Que sont les bistrots devenus...

Les souvenirs de François Caradec, parti à la recherche des vieux zincs d'autrefois. Nous l'avons rencontré devant un « dernier verre ».

FRANÇOIS CARADEC vit dans un quartier sinistré de Paris, à la lisière des treizième et quatorzième arrondissements, où accéder à un bistrot exige un effort pédestre de quelques centaines de mètres. Mais il en faudrait plus pour décourager ce piéton impénitent.

« *Les rues alentour,* se souvient-il, *étaient connues jadis pour leurs épiceries-buvettes. Malcolm Lowry a beaucoup fréquenté ces zincs longs d'un mètre cinquante à peine. Les deux derniers bistrots du coin sont devenus des banques. Mais est-il bien certain que la petite épargne solitaire soit un vice moins grave que l'ivrognerie collective ? L'agonie d'un certain art de perdre son temps a coïncidé à peu près avec l'avènement de la Vᵉ République. Bien des terrasses de café ont disparu au début des années 60, et lorsque Le Royal à Saint-Germain-des-Prés est devenu un drugstore, ce fut une catastrophe aussi grave que Tchernobyl !* »

Cette nostalgie d'une époque où les rencontres gratuites paraissaient encore possibles est omniprésente dans *la Compagnie des zincs*, un livre intempérant à souhait. François Caradec décrit les visages navrés qui « *boivent pour tuer le temps, en attendant que le temps les tue* », ces mêmes visages que Robert Doisneau avait photographiés pour illustrer *le Vin des rues* de Robert Giraud (1). La gouaille bourrue de Caradec fait merveille lorsqu'il nous restitue, dans des saynètes drolatiques, des dialogues saisis sur le zinc. Il n'est pas dupe des comédies humaines qui se jouent dans les cafés et il n'ignore pas que le pathétique y côtoie le grotesque. « *Un homme qui ne boit que de l'eau a un secret à cacher à ses semblables* », prétendait Baudelaire. L'auteur apprécie, lui aussi, cette parole vraie ou fausse que libèrent l'alcool et le vin. Certes, l'angoisse n'abandonne pas ceux qu'elle habite, mais, verre après verre, elle est contrainte de desserrer sa mortelle étreinte.

« *Je suis incapable,* précise François Caradec, *d'écrire un roman, car je ne peux pas vivre avec des gens que je ne connais pas. J'ai écrit des biographies (2) pour fréquenter des écrivains que j'aurais aimé connaître. J'ai mis, dans ce volume, mes quarante années de fréquentation assidue des bistrots. Depuis longtemps, je note les conversations qui m'ont fait rire ou qui m'ont troublé. Je me nourris ainsi des souvenirs des autres.* »

Qui allait boire le verre du mort ?

A Paris, « *on rencontre mieux qu'ailleurs une certaine qualité de la solitude, et tant de bruits que l'on croit au silence* », écrit joliment ce promeneur qui, aujourd'hui, fait des détours pour ne pas revoir des lieux qui lui rappellent trop les amis disparus, car même si bien des cafés sont devenus aujourd'hui des magasins de vêtements, il suffit d'un rien pour que les souvenirs sortent de l'ombre : Henri Michaux commande un alexandra dans un bar de la rue Monsieur-le-Prince, André Frédérique se noie dans un whisky au bar du Montana, Jacques Prévert et André Hardellet échangent des rêves à une terrasse, et Eric Losfeld entraîne Caradec au Courrier de Lyon...

« *Michaux et Frédérique,* dit-il, *étaient des hommes de bar, alors que Prévert et Hardellet étaient des hommes de bistrot. L'homme de bar se prend plus au sérieux, il est plus solitaire aussi. Tout ce qui est triste se passe dans les bistrots. On apprend la mort de quelqu'un à un comptoir ou par le carnet du* « Monde » ! *On y parle breaucoup de la mort comme pour mieux la conjurer, mais on la refuse encore plus qu'ailleurs.* »

François Caradec fut d'ailleurs témoin, dans un bistrot, de ce refus presque animal de la mort. Pour tous ses amis, l'absent était toujours là, au bout du zinc, et ils demandèrent qu'on lui servît sa « momie » habituelle. Ils burent à sa santé et échangèrent des banalités que l'absent n'aurait pas désavouées, mais l'émotion ne les gagna que lorsque le garçon leur demanda qui allait boire le verre du mort.

Les cafés de Paris ont également inspiré un ouvrage à Danielle Auby et Gérald Sfez ; mais, malheureusement, là où François Caradec consomme, ces deux auteurs ne font que du tourisme et leurs dialogues improvisés sonnent aussi faux qu'un verre vide.

François Caradec évoque aussi, dans son livre, le temps où, avec André Bureau, un réalisateur de courts métrages, il cherchait à atteindre le bout de la nuit. Leurs pas croisaient alors souvent ceux de Giacometti. « *A la belle époque de Saint-Germain-des-Prés,* poursuit-il, *on pouvait passer une nuit entière dans un bar en ne buvant qu'un seul verre. Il y avait aussi des bistrots étonnants à Mouffetard avec des chaises et des tables vissées au sol. Tout a disparu, le formica a remplacé le zinc, et le formica c'est déjà la mort. Il ne reste plus que les bistrots des gares qui, lorsque les derniers trains sont partis, jettent à la rue les orphelins de la nuit...* »

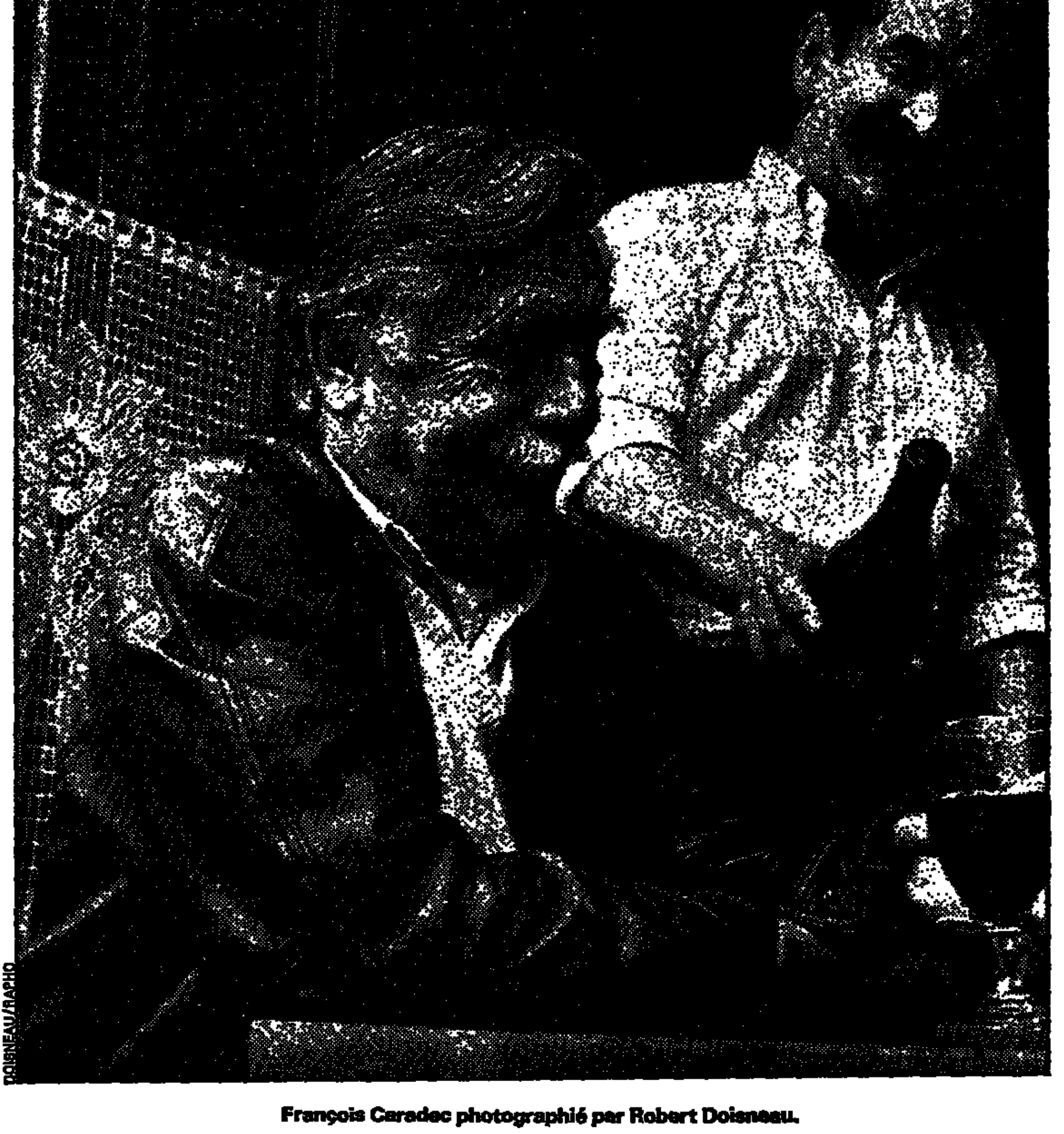
PIERRE DRACHLINE.

★ **LA COMPAGNIE DES ZINCS, de François Caradec, Ramsay, 122 p., 69 F.**

★ **AU VÉNITIEN DE TUNIS (Les Cafés de Paris), de Danielle Auby et Gérald Sfez, photographies de Corinne Voss. Editions Ubacs, 116 p., 82 F.**

(1) Denoël.

(2) *Lautréamont* (La Table ronde), *Raymond Roussel* (Pauvert).



François Caradec photographié par Robert Doisneau.

DOISNEAU/RAPHO

Personnages de la nuit

« *Autrement dit Tavernes. Vous n'y viendrez pas, délicats lecteurs ; j'y suis allé pour vous. Vous ne verrez l'endroit qu'en peinture, et cela vous épargnera quelques sensations désagréables. C'est là un réceptacle de la lie du peuple. Mais la vie des gueux a une franchise qui mérite d'être observée ; car les passions qui sont à nu ont une originalité piquante.* »

Louis-Sébastien Mercier.
(*Le Tableau de Paris*, FM/ La découverte.)

∴

« *Nous entrâmes dans le premier bistrot venu. Un ivrogne dormait, la tête appuyée sur la table. Je commandai du vin. Nos bûmes notre premier verre sans dire un mot... Je la fis boire, puis je caressai son visage lentement. Elle se remit à pleurer. C'était pas la peine d'essayer de la consoler. L'ivrogne s'était réveillé. Il nous fixait sans rien dire. Je fermai les yeux. Je sentais que la fin était proche. Nous sortîmes du bistrot. Il ne pleuvait plus. Des traînées de boue tachaient l'asphalte.* »

Francis Gianque.
(*Journal d'enfer*, Editions Repères.)

∴

« *Un bistrot tranquille, à la belle saison, du côté de Ménilmontant ; des fusains en bac égayent la terrasse, ses tables et ses chaises en fer ajouré. Par-delà l'arrière-salle, on surprend un étique jardinet à tonnelle et un boulodrome (la pétanque n'a pas encore fait son apparition)...*

» *Dans un coin, quatre manilleurs poursuivent leur partie sous les yeux de quelques amateurs qui jugent les coups, mais avec discrétion. Personne n'a prêté la moindre attention à mon entrée sur la pointe des pieds ; quand je m'assieds sur une banquette de moleskine craquelée, aucun loufiat ne vient me demander ce que je désire et qu'il me serait malaisé de préciser, car il est vrai qu'il ne s'agit pas d'une consommation. Le patron discute avec un habitué portant redingote, chapeau melon et barbiche, qui ressemble à Erik Satie ; c'est peut-être lui, d'ailleurs, en rupture d'au-delà.* »

André Hardellet.
(*La Promenade imaginaire*, Mercure de France.)

∴

« *Je poussais jusqu'à un bistrot de nuit. Je me payais une assiette anglaise, une choucroute, un pot du meilleur pinard que je dégustais lentement, l'âme sereine, écoutant les conversations autour de moi. Putains en relâche. Chauffeurs de taxis. Indicateurs. Clochards. Poivrots. Radeurs. Il faisait bon et chaud dans la salle. Abri curieusement bâti sur les rambardes de la nuit. On devine une espèce de complicité latente entre ces gens qui ne dorment pas. Ce sont, à quelque chose près, toujours les mêmes.On se connaît vite, sans s'être jamais adressé la parole. Personnages de la nuit. Les visages, les allures, les voix, sont comme endeuillés, tachés de pâleur nocturne. Chaque fois que quelqu'un pousse la porte et entre, tous les regards se tournent vers lui. Il semble qu'on craigne l'arrivée d'un ennemi qui tiendrait du diable ou de ses procurateurs. Atmosphère fibreuse. Personne ici n'attend rien de défini sinon le jour.* »

Louis Calaferte.
(*Septentrion*, Denoël.)

Balzac et Paris

Un ouvrage savant et passionnant qui trace la « topographie morale » d'une capitale changeante, mais immortelle.

L'OUVRAGE de Jeanine Guichardet, *Balzac archéologue de Paris*, manquait indiscutablement depuis qu'est devenu introuvable celui de Noah W. Stevenson, *Paris dans la comédie humaine de Balzac*, paru en 1938. Il ne s'agit pas d'une promenade littéraire, voire sentimentale, comme le *Paris de Balzac* de Robert Brasillach, réédité en 1984 aux éditions L'Inédit.

Paris trouve ici son géographe, son topographe, qui affronte deux *monstres avec l'intelligence* de Dante descendant aux Enfers et capable encore d'y distinguer des cercles. C'est en effet sur ce mode que l'auteur nous entraîne, dès les premières pages : les cercles de l'enfer parisien... une ville-escargot (il suffit de lire un développement des arrondissements) dont nous n'avons même plus idée. Ville de strates où un contrefort gothique appuie une façade Renaissance quasi invisible parce que la lumière ne pénètre pas dans le cœur de la cité. Le Paris de Balzac est plein de mouvements et de palissades (il passe de *547 756 habitants en 1800* à 1 053 879 en 1846), plein de chantiers et de démolitions : un Paris qui grimpe déjà sur les hauteurs de Montmartre, de Belleville, de Charonne et de Ménilmontant, sur les collines de Montrouge et de Vaugirard, poussé par une prospérité arythmique.

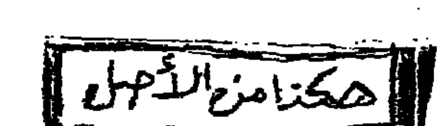
Balzac n'ignore pas cette extension, mais l'essentiel du monstre endormi tient dans la « *topographie morale* » dont il esquisse des traits çà et là, dans *la Duchesse de Langeais* notamment : « *Contours indécis, aspect sinistre, rouge atmosphère* ». Dans *le Colonel Chabert*, Paris baigne dans la boue : nombre de rues ne sont que des bourbiers bordés de planches et de marais, et l'avoué Derville n'ose hasarder son cabriolet dans les ornières trop profondes de la rue du Petit-Banquier. Rougeoiement boueux aux odeurs infectes, brenne ignoble, eaux noires de la rue du Fouarre, pestilence des égouts (en 1840, le réseau des *égouts n'atteint pas quarante* kilomètres, quand il en compte aujourd'hui plus de deux mille) : des eaux qui remontent dans les maisons *fabriquent un autre élément* « *balzacien parisien* » : le salpêtre.

Le géographe choisit avec soin les thèmes majeurs de la vie infernale : l'inéluctable exposition au nord, qui couvre d'un suaire noir les tours du palais de justice *(Splendeur et misère des courtisanes)*, et l'image qu'on retrouvera dans *Entre savants* et *le Colonel Chabert* : « *Comme le pélican de la fable, Paris donne sa propre substance pour édifier ses quarante mille maisons. Il s'y est épuisé et parfois s'écroule.* »

L'étroite rue Visconti, la gluante rue de Seine, le corridor humide de la rue Guénégaud, Francis Carco les parcourra quatre-vingts ans plus tard, puis Jean Genet, puis nous-mêmes. On ne tue jamais une ville, et le remarquable ouvrage de Jeanine Guichardet, de savante et passionnante lecture, nous rappelle que la ville existe d'abord dans sa « *topographie morale* » et qu'on ne se promène pas dans ses artères sans réveiller les ombres mortes des boueux rougeoiements.

YVES LEMOINE.

★ **BALZAC ARCHÉOLOGUE DE PARIS, de Jeanine Guichardet. SEDES, 88, bd Saint-Germain, 75005 Paris. 497 p., 350 F.**

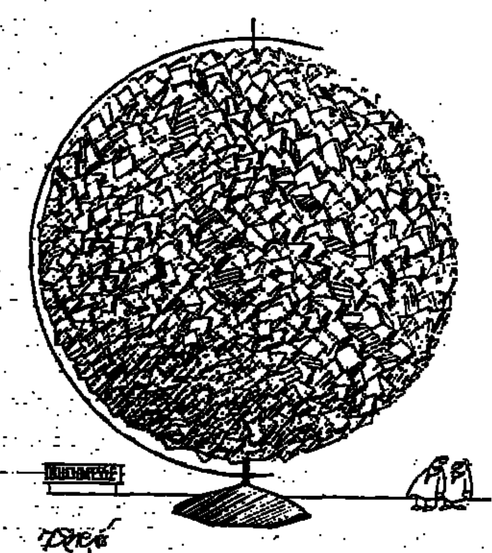


D'AUTRES MODES

Le temps des Foires : (II) Francfort

BOUQUINOPOLIS ! Mégalectoville ! Hypermamoutalivres ! La plus grande librairie du monde ! Trois cent vingt mille titres de tous les genres, dans toutes les langues, venus de près de quatre-vingts pays, étalés sur près de 10 000 mètres carrés... Qu'on aime ou non la lecture, il y a là de quoi vous griser, vous appâter, vous saturer ; car ces livres, personne (ou presque) ne les lit, personne ne les achète. C'est la Foire...

Pour la trente-huitième fois, en effet, la Foire du livre — la *Buchmesse* — s'est tenue à Francfort-sur-le-Main, réunissant là, pendant six jours — du mercredi 1er au lundi 6 octobre, — l'ensemble d'une corporation à l'échelle mondiale : après la deuxième guerre mondiale et la division de l'Allemagne, les éditeurs de l'Allemagne de l'Ouest s'étaient trouvés dans la nécessité de chercher un équivalent à l'ancienne Foire de Leipzig et, en 1949, deux cent cinq maisons d'édition allemandes exposaient pour la première fois dans une église illustre, la Paulskirche. Conçue à l'origine comme un rendez-vous entre libraires et éditeurs pour leur permettre de faire leurs commandes, de débattre des conditions de paiement et de livraison et de nouer des contacts, cette manifestation est devenue le lieu « incontournable » pour les professionnels de l'édition, même si certains, à la mémoire blessée plus tenace, refusèrent longtemps de se rendre en Allemagne. *« Je ne suis venu qu'à partir de 1961 »*, nous disait Roger Straus, l'éditeur de I. B. Singer, de Philip Roth, de Tom Wolfe, qui a fêté cette année le quarantième anniversaire de sa maison d'édition Farrar, Straus et Giroux. *« Je n'arrivais pas à oublier ce qui s'était passé. »* Il n'envisagerait plus aujourd'hui de laisser passer une année sans venir, défenseur inlassable de la littérature et de l'entreprise artisanale dans un monde éditorial de plus en plus phagocyté par les grands groupes. *« Je hais les conglomérats ; ils sont la mort de l'édition telle que je l'aime »*, dit encore Roger Straus, qui s'est toujours battu pour conserver l'indépendance de sa maison.



La chronique de *NICOLE ZAND*

LA tendance pourtant est à la concentration. Et l'on ne parlait, dans les stands, les réceptions ou devant les éventaires de saucisses que des « grandes manœuvres » du moment :

— le rachat (pour 500 millions de dollars, disait-on) de Doubleday par le « géant » ouest-allemand Bertelsmann, déjà propriétaire de Bantam ; grâce à cette acquisition, il va posséder le second grand club des Etats-Unis (après le Book-of-the-Month Club), le Literary Guild. L'équipe de base-ball New York Mets, qui appartenait à Doubleday, n'a pas été comprise dans la transaction, et certains Américains estimaient que, publicitairement, c'était une erreur ;

— l'achat par Peter Mayer, le jeune directeur de Penguin (Grande-Bretagne) et de Viking (Etats-Unis), — propriétaire aussi de Overlook Press, — de NAL (New Americain Library), ce qui devrait entraîner une rationalisation des équipes éditoriales ;

— l'arrivée sur le marché américain de lord Weidenfeld — associé à la belle-fille de Paul Getty — grâce au rachat de Grove Press, éliminant ainsi de la maison qu'il avait fondée Barney Rosset, l'éditeur de Samuel Beckett et de Henry Miller ;

— le groupe allemand déjà acquéreur de Fischer et de Rowohlt devenu propriétaire de la maison américaine Henry Holt et Cie (anciennement Rinehart, Holt et Winston) ;

— quant à l'OPA en cours sur les Presses de la Cité, elle alimentait bien des conversations et pas seulement chez les Français. Après l'achat de 20 % des actions du groupe par le financier Carlo De Benedetti (Olivetti, Mondadori) (*voir Le Monde des 25 et 27 septembre*), on s'interrogeait sur l'avenir de France-Loisirs, le club de livres de Bertelsman qui représente plus de 90 % des bénéfices des Presses de la Cité. On parlait d'autres investisseurs possibles : Hachette, Jimmy Goldsmith, le patron de *l'Express*. Rumeurs. Rumeurs...

Et que pouvait donc signifier le paquet-cadeau offert par Jean-Claude Lattès à Christian Bourgois, qui fêtait ses vingt ans d'édition — dont une dizaine à l'intérieur du groupe des Presses de la Cité ? Sortant d'un papier doré, apparut, avant les hors-d'œuvres, une belle créature à peine déshabillée, qui récita, en vers de mirliton, un compliment louangeur *« au nom des Editions Hachette »*. Puis disparut, laissant les invités ébahis.

ET les livres, dira-t-on ? Ces kilomètres d'allées bordées de volumes, c'est tout de même la raison d'être de la fête. Francfort n'est pas comme Paris le lieu d'un Salon, mais une foire de cession de droits, de tous les droits (traduction, adaptation, « écranisation », coédition, etc.). Une sorte de gigantesque bureau en terre étrangère, jouissant de l'exterritorialité où l'on traite en une conversation ce qui, autrement, demanderait plusieurs échanges de courrier ou de téléphone. Sur le plan des coéditions, par exemple, Francfort est incomparable. Plus personne, depuis dix ans, n'ose attendre la pêche miraculeuse, le livre-miracle-mystère qui apporte à son éditeur sinon la gloire, du moins la fortune. Il n'y a pour ainsi dire plus d'enchères, plus de script qu'on achète à l'aveugle, plus de manuscrit qu'on avale en une nuit... Mais que de livres sont nés à Francfort !

L'essentiel est désormais de faire passer les frontières à des livres. De trouver les meilleurs éditeurs possible pour chaque auteur. Et tous les acheteurs potentiels sont là. *« Il est peut-être vrai que nous ne traduisons que peu de livres français, mais il est impossible aujourd'hui d'oublier un romancier, un historien ou un scientifique »*, nous disait André Schiffrin, le fils de l'inventeur de la collection de la « Pléiade », directeur de Pantheon Books à New-York. D'innombrables transactions ont été mises sur pied, même lorsqu'elles n'ont pas été signées, d'autres avaient été préparées avant la Foire ; de même, de plus en plus, les directeurs de collections se rencontrent et parlent des livres qu'ils pourront faire ensemble d'ici plusieurs années. Tout un réseau de connaissances, de compétences, d'amitiés s'est établi ; les petits éditeurs découvrent leurs homologues ; chacun sent la nécessité de ne pas se limiter à l'Hexagone ou à la francophonie. Il est significatif qu'en 1985, selon les dernières données statistiques du Syndicat national de l'édition, les cessions de droits réalisées sur l'étranger enregistrent une augmentation de plus de 26 %.

FRANÇOIS SAMUELSON, notre « agent à New-York », après trois années d'activité de son Bureau du livre français, se montre optimiste : il représente désormais vingt-deux éditeurs français, dont Gallimard, et, pour la première fois, constate un intérêt pour le jeune roman puisqu'il a vendu notamment Yann Queffelec (*les Noces barbares*), Paul Thorez (*Une voix presque mienne*), Philippe Djian (*37°2 le matin*), Emmanuel Carrère (*Bravoure* et *la Moustache*).

Outre les jeunes romanciers américains (Jay Mc Inerney, Peter Smith, David Leavitt) et espagnols (Adelaide Garcia Morales, Eduardo Mendoza), italiens (Tabucchi, Pazzi), ou bien la nouvelle « reine du roman policier », la Britannique P. D. James, qui faisait la semaine dernière la couverture de *Time Magazine* et dont les Editions Mazarine ont acheté les droits avant la Foire, on remarquait la grande masse des biographies : deux Gorbatchev (notamment par Zhorès Medvedev), un Fidel Castro (par le journaliste Tad Szulc), un Polansky (aux Editions du Chêne), un Berlusconi et un Sindona (chez les Editori Riuniti italiens), mais aussi des autobiographies attendues : Cory Aquino, dont on peut se demander comment elle a le temps d'écrire des Mémoires ; André Sakharov, qui a accompli l'extraordinaire exploit, malgré le harcèlement de ceux qui l'épient, d'écrire et de faire partir ses écrits ; Ingmar Bergman dont Pantheon Books a acquis les droits de langue anglaise pour 500 000 dollars, dit-on ; Arthur Miller, etc.

Les éditeurs de sciences humaines et d'histoire semblaient satisfaits : Eric Vigne chez Fayard, ou encore Odile Jacob, qui, pour sa première Foire, a vendu à plusieurs pays chacune de ses publications : Elisabeth Badinter, Jacques Ruffié, Jean-Didier Vincent, François Gros, etc.

Pour l'amateur de littérature, cependant, le baptême de Francfort est une rude épreuve. *« Si on veut encore écrire, c'est accablant,* disait Hector Bianciotti, qui venait pour la première fois à la Foire du Livre. *On fait naufrage sous l'industrie. C'est décourageant. Il faudrait créer un club des éditeurs de littérature et ne plus aller à Francfort »*, proposait-il sous le choc.

« Faut-il encore aller à Francfort ? » demandions-nous l'an dernier après la Foire (*le Monde* du 16 octobre 1985). Sempiternelle question, qui n'appelle qu'une réponse, toujours la même, et qui me rappelle un ami qui, lorsqu'on lui demandait pourquoi il restait au PCF, répondait : *« Parce que c'est encore là que j'ai le plus de chances de rencontrer des communistes... »* Pourquoi faut-il aller à Francfort ? Parce que c'est le seul endroit où on a la chance de rencontrer tous les éditeurs... Et, tout de même, de découvrir des livres qui paraîtront en France dans un an, dix ans ou jamais. ■

Les excès de William Beckford

L'auteur de* Vathek *a tenu en 1787 et 1788, au Portugal et en Espagne, un* Journal intime. *Le voici, deux siècles plus tard, dans une traduction gaillarde et limpide.

« C'EST *un acteur, non un gentleman* », a-t-on pu dire de lui. Il est vrai qu'il manquait quelque peu de pondération, William Beckford, que la réserve et le sens des convenances n'étaient pas ses pratiques préférées. Il adorait plaire, raffolait de se donner en spectacle. Une star, à sa façon, qui suscitait les rêves secrets de son public, faisait se lever désirs et haines, et qui, lorsqu'il se retrouvait seul, ne se retrouvait plus. Deux siècles plus tard, il n'a rien perdu de son charme. Ce sont désormais ses lecteurs qu'il contamine : car, de cette érotisation forcenée de tout ce qu'il fréquente, de cette façon d'être au monde en exigeant du monde qu'il soit toujours vivant, il a fait un style.

Lorsqu'il commence à écrire ce *Journal intime*, en 1787, Beckford se trouve au Portugal par accident. Il est sous le coup de deux grands chocs. Sa femme vient de mourir en couches, et il est indésirable en Angleterre. Surpris, de façon compromettante, avec un jeune garçon, il est considéré comme infréquentable. Il décide donc de s'embarquer pour la Jamaïque, mais souffre d'un tel mal de mer qu'il s'arrête au Portugal. Ce sont donc sous ces auspices fort peu favorables que s'ouvre le *Journal*. Beckford a environ vingt-sept ans, il est beau, richissime, il a déjà écrit (en trois jours et en français) *Vathek*, dont il attend la publication.

Ce *Journal* ne se veut ni journal de voyage, ni « journal d'une âme ». Il tient du livre de raison, où s'écrivent les faits du jour, du roman, qui déroule ses intrigues, et de la soupape de sûreté : qui permet à Beckford d'énoncer ses malaises, rapidement, sèchement. Du Portugal même, il n'y aura pas de vue cavalière, ni d'étude profonde. Il ne perçoit le paysage que dans la mesure où celui-ci l'affecte. Il ne vit que dans le jeu et la passion. Termes contradictoires, mais il serait sot d'en déduire quelque doute quant à sa sincérité. Le Portugal, pour le moment, est la scène où il s'écrit un rôle sur mesure : celui du dévôt quasiment sur la voie de la sainteté, mais à qui les prières ne retirent rien de son agrément.

Prendre sa revanche

C'est moins le Portugal qui l'intéresse que les Portugais, les Anglais du Portugal et lui. Il veut à la fois prendre sa revanche et rester ce qu'il est : insaisissable. Il se retrouve donc au beau milieu de manœuvres complexes, destinées à lui redonner une honorabilité. C'est d'abord cela qu'il conte, et, même, dont il tient le compte. Mais c'est là le côté semi-officiel du *Journal*. Son intimité à proprement parler, ce sont les émotions qu'il enregistre. Or tout lui est émotion. Beckford n'est pas homme de nuances. Il ressent avec excès. La beauté de la musique, la beauté des jeunes gens, l'ennui, l'abattement. Il passe de l'enthousiasme à la dépression, *« des transports les plus exquis au plus noir accablement »*. Mais s'il a du talent pour l'intensité, il n'en a pas moins pour l'ironie.

Beckford est un grand perturbateur. Et plus encore que ce flirt permanent avec le scandale, plus encore que cet abandon à la violence de toutes ses passions, ce qui retient, dans ce *Journal*, c'est ce qui apparaît d'ombres, chez Beckford. Il serait regrettable de ne voir en lui qu'un héros romantique, flamboyant, brûlant, et cynique. Il est plus étrangement possédé : par le démon du vide, et une sorte d'affolement de perversité ingénue, qu'il ne situe jamais dans des limbes abstraits, mais toujours de façon très matérielle, physique.

Le vrai secret de ce *Journal* n'est pas dans les semi-confidences érotiques, mais dans l'alternance de caricatures ravageuses et de remarques insolentes où Beckford revendique son goût pour l'« efféminé ». Méchant homme, ce grand seigneur ? Peu importe. Ce qui importe, c'est qu'il ait su écrire l'énigme de son désir, sans honte, avec la distance de celui qui se sait divisé. Il disait de lui-même : *« Pas même un animal ne me comprend. »* Il fallait peut-être ces deux siècles d'écart, et, ici, la traduction gaillarde et limpide de Roger Kann, pour que, de cet « ange déchu », on apprécie et l'arrogance et la douleur.

EVELYNE PIEILLER.

★ **JOURNAL INTIME AU PORTUGAL ET EN ESPAGNE, 1787-1788, de William Beckford, traduit par Roger Kann, Corti, 333 p., 110 F.**

Culture

THÉATRE

« Tel Quel », au Studio des Champs-Élysées

Le rire terrible

Le théâtre des Champs-Élysées est fermé pour de longs mois de restauration. Mais là-haut sous les combles, le Studio des Champs-Élysées poursuit son aventure en solitaire avec Tel Quel *de William Hoffman, la première pièce montée en France où il soit question de SIDA.*

Tel Quel est la traduction sibilline et peu excitante de *As Is*, titre donné par l'Américain William Hoffman à sa pièce. Dans cette pièce, il est question d'une histoire de SIDA, AIDS comme on dit là-bas, ce qui pourrait faire fuir le public. Mais cette histoire de SIDA se croise avec une histoire d'amour, ce qui doit émouvoir le public et le faire venir au théâtre. On est à *Dame au Camélia* moins deux, à *Traviata* moins trois, surtout si l'on pense au passé frénétique de la dame. Mais il y a malgré tout une singulière différence car au lieu d'être dans les jupons de Violetta, nous voguons dans l'univers torride des gays (comprenez homosexuels) new-yorkais.



F. DOURY.

Jean Dalric et Jean-Claude Dreyfus.

On pouvait craindre le pire de cette transposition française d'un texte sans doute caustique et souvent même humoristique, mais où abondent les procédés genre flas backnes façon 50, et dont les modèles américains de mise en scène relèvent du off off off... Broadway. Or l'adaptation d'Anne Tognetti et Claude Baignères, soutenue par la mise en scène et l'excellent travail des acteurs (Jean-Claude Dreyfus, Jean Dalric, Marie-France Santon...), évite non seulement ces écueils, mais enrichit même l'original d'une distance, d'une ironie toniques. Ce n'est plus une pièce américaine sur un sujet d'actualité, c'est une pièce française dont l'action se passe dans un univers étranger (en l'occurrence américain), codé (gay, section hard, sous-section clone, et probablement catégorie SM), fantasmagorique. Les stéréotypes se précisent et passées les vingt premières minutes un peu incertaines, les parts respectives de l'émotion et du rire se définissent naturellement.

Mais au-delà de ses qualités, ce *Tel quel* peut avoir une vertu directe : faire comprendre, au-delà de la transposition et de la caricature, à quels problèmes peuvent être confrontés, réellement, certains malades du SIDA. Il reste à comprendre pourquoi cette maladie a suscité, aux Etats-Unis, et maintenant en France, tant de pièces et de livres.

Les auteurs de pièces américaines sur le SIDA disent tantôt, comme William Hoffman : « *Le SIDA n'est qu'un prétexte, ce pourrait être la tuberculose d'une femme du (demi) monde.* » Tantôt, comme Larry Kramer : « *Le SIDA est bien un phénomène à part et j'écris pour lutter contre les comportements qu'il suscite.* »

En fait, toutes ces affirmations, ces défenses sont datées d'un moment particulier de cette maladie. Le moment, jusqu'à nouvel ordre durable, où elle aura croisé une communauté à peine constituée, fondant sa culture sur sa sexualité, ou sa différence sexuelle. Et voici que cette identité, que nombre d'homosexuels pensaient établie, se trouve à tout le moins bouleversée. Ces doutes, ces inquiétudes trouvent en tout cas, ces temps-ci, une réponse culturelle. Au sens large à travers les mouvements associatifs. Au sens « artistique », à travers, justement, des pièces comme *As Is*.

As Is a été écrit il y a plus de deux ans. Le public averti y reconnaîtra des phénomènes de stupeur, de dénégation, de fuite en avant qui, aux Etats-Unis, laissent désormais une large place au fatalisme, à une plus forte mobilisation de groupes, ou au contraire à des phénomènes de dislocation, de dispersion. Mais la situation d'*As Is-Tel Quel*, est en revanche bien proche de ce qu'on connaît actuellement en France. Et le miroir américain permet de rire, terriblement, de l'image qu'il nous renvoit.

FRÉDÉRIC EDELMANN.

« Comme il vous plaira », de Skakespeare, à Aubervilliers

Place aux jeunes !

Shakespeare visité par de très jeunes comédiens, pour moitié enfants d'immigrés. Au-delà de la curiosité, un spectacle sinon abouti, du moins efficace.

En lançant cette célèbre apostrophe : « *Comme il vous plaira* », Shakespeare s'adressait d'abord à son auditoire mais aussi, fatalement, à ses futurs traducteurs, adaptateurs, metteurs en scène et comédiens. Catherine Boskowitz a choisi, à Aubervilliers, d'adapter, en la raccourcissant, la traduction de Supervielle, plus dépouillée, plus simple que celle de François-Victor Hugo, et de confier la totalité des rôles à de jeunes et même très jeunes comédiens, pour moitié français de souche et pour moitié immigrés maghrébins de la seconde génération ou beurs.

Puis, comme l'auteur, en veine de libéralités, nous offre un bon gros trousseau de clés pour pénétrer dans son œuvre, pavane pour un amour naissant, pastorale pour exilés esthètes, petit précis de philosophie, guide pratique de l'usurpateur et, cela étant posé et à chacun des chapitres, le choix permanent entre le bien ou le mal, le beau ou le laid, le drôle ou le triste, bref, entre le drame et la comédie, Catherine Boskowitz a préféré, aux fastes du palais du duc Frédéric, la rusticité de la forêt des Ardennes, et voulu s'intéresser plus à l'errance des bannis, au destin des crasseux qu'à la quête des possédants.

Si bien que l'on conserve de cette nouvelle vision de *Comme il vous plaira*, au-delà des amours d'Orlando pour Rosalinde, les impressions d'une sorte de remue-ménage libertaire entre bergers et bergères, fous et clowns, hommes et femmes de cour tout à la joie de plaisirs qui n'ont de naturalistes que le cadre.

Là où Shakespeare notait la présence d'un seul clown, le bouffon Pierre de Touche, le metteur en scène en rassemble une demi-douzaine qui, sur une musique vive et gaie, pastiche au synthétiseur des airs et sonorités élisabéthaines, scandent les couplets des derniers actes. Ils ajoutent encore à ce sentiment de fête mouvementée.

A tel point qu'on en oublie parfois l'essence même de cette pièce, une poésie aussi charmante que mélancolique et grave. Cela tient peut-être à l'inexpérience de la très jeune troupe de l'ABC (Aubervilliers bande comédie) : elle a deux ans tout juste. Et certainement à la mise en scène de Catherine Boskowitz, qui paraît avoir compensé ses craintes de confier un tel texte à des nouveaux venus par une direction d'acteurs très dictatoriale, trop peu confiante.

Pourtant, une telle distribution donne beaucoup de sève, de force et d'actualité à la pièce. Elle permet aussi à des inconnus, reçus dans un beau, un vrai théâtre par Alfredo Arias, de faire montre de leurs talents. On se soviendra surtout de Sophie Berckelaers (Audrey) au tempérament comique sûr, de Karim Belkhadra (Silvius), qui joue très bien un rôle compliqué, celui du simple. Sonia Naji (Rosalinde) tient, à mesure que l'action avance, de mieux en mieux sa place pour se tirer avec brio d'un épilogue ardu, et Gérard Grueau (Jacques) assume avec beaucoup d'allure et de conviction le rôle-clé de la pièce.

A défaut d'assister à un spectacle totalement abouti, on dépasse très vite le stade de la curiosité – des beurs sur les bords de l'Avon – pour se réjouir de l'efficacité, de l'entrain d'une troupe à l'avenir prometteur.

OLIVIER SCHMITT.

★ Théâtre de la Commune, Aubervilliers. A 20 h 30 jusqu'au 19 octobre. Tél. : 48-34-67-67.

« Madame de la Carlière », à Marseille

Les honnêtetés de Diderot

A Marseille, au Théâtre de la Criée, Catherine Sellers joue actuellement l'une des œuvres les plus jeunes, les plus enjouées, les plus attachantes de Diderot : « Madame de la Carlière ».

Œuvre un peu à part, chez Diderot, parce que celui-ci est tellement pris par son sujet, qui a une gravité, qu'il en oublie pour une fois de faire *étalage de ses dons exceptionnels de* « très brillant causeur de salon, plus intelligent que tous à propos de tout ».

Il s'agit, en effet, pour Diderot, d'une maladie de la société : parler sans savoir. Et il explique que pour tout un chacun, il faut absolument, à tout propos, parler, alors qu'il est bien moins pressant de savoir. Tout le monde dit n'importe quoi, aussi bien dans l'éloge hyperbolique que dans les propos venimeux.

Ayant posé cela, Diderot donne comme exemple l'histoire très *curieuse de Mme de la Carlière et de* son mari, le chevalier Desroches. Le mariage, puis les jours heureux, puis la séparation de deux êtres, puis la mort de la jeune femme, donnent lieu, au fur et à mesure, à des conversations sottes, irresponsables ou sinistres, et toujours inexactes, « à côté ».

Madame de la Carlière est jouée par Catherine Sellers. Les actrices de la dimension de Catherine Sellers, on ne les compte même pas, en France, sur les doigts de la main. C'est pourquoi, peut-être, nous la voyons *si peu* : les vraies grandes actrices font peur aux metteurs en scène.

Catherine Sellers, pour transmettre la pensée entière, et les arrière-pensées entières, du texte de Diderot, imagine tout un monde merveilleux d'attitudes et d'accents qui, néanmoins, n'ont l'air de rien, qui paraissent le naturel même, libre et vrai. C'est très beau.

Pierre Tabard joue le chevalier Desroches, et Diderot par moments, et cet acteur, de son côté, sait atteindre une rigueur, une transparence, très rares.

Diderot, pour définir certains livres, certains spectacles, qui touchaient avec droiture et profondeur aux choses essentielles, disait simplement qu'ils étaient « *honnêtes* ». Eh bien, *Madame de la Carlière*, jouée par Catherine Sellers, c'est, dans ce sens-là, une soirée « honnête ». Et Diderot ajoutait : « *C'est l'effet de ce qui est honnête, de ne laisser à une assemblée qu'une pensée et qu'une âme. Par exemple, que l'humanité est belle au spectacle ! Pourquoi faut-il qu'on se sépare si vite ?* »

Et c'est bien ce que ressentent les spectateurs de Marseille, lorsqu'ils se retrouvent, juste à la porte du théâtre, devant les mâts qui se balancent le long des quais du Vieux Port, après avoir écouté Catherine Sellers. Les Marseillais ont beaucoup de chance. Mais *Mme de la Carlière* sera jouée à Paris, dans le courant de cette année, au Petit Odéon.

M. C.

VARIÉTÉS

Pierre Desproges au Théâtre Grévin

Candide pamphlétaire

Pierre Desproges a appris son métier de scène, il gambade désormais dans de vrais sketches où s'expriment sa tendresse et son sadisme flegmatique.

Pierre Desproges a présenté son premier « one man show » en 1984, à l'âge de quarante-cinq ans, après avoir « *glandouilloter* » dans la vie, fait le courtier d'assurances, des enquêtes IFOP, des études paramédicales, écrit des romans-photos *pour la Veillée des chaumières*, tenu le courrier du cœur de *Bonne Soirée*, dirigé une fabrique de fausses poutres en polystyrène, rédigé la rubrique des chiens écrasés à *l'Aurore*, suivi les cours de Francis Blanche, de Jean Yanne, de Raymond Devos et de Guy Bedos, et s'être exhibé au milieu des années 70 dans une pantalonnade télévisuelle (« le P'tit Rapporteur ») menée avec une irrévérence joyeuse par Jacques Martin.

Desproges sera encore procureur au « Tribunal des flagrants délires » de France-Inter, M. Cyclopède à la télévision et écrira un *Manuel de savoir-vivre à l'usage des rustres et des malpolis*, avant de s'amuser sur scène, en s'appuyant sur des sarcasmes, des digressions délirantes, un sadisme flegmatique mêlant aux diatribes de brusques échappées de tendresse, des émotions qu'une pudeur naturelle ne parvient pas à dissimuler.

Trois mois au Théâtre Fontaine *en 1984 et deux cents* représentations en tournée ont permis à Pierre Desproges d'apprendre le métier, de savoir bouger, respirer, de jouer avec les vibrations des spectateurs, de ne pas s'affoler, ne pas abuser des adjectifs, de prendre son temps et faire des parenthèses improvisées.

Le premier spectacle se développait aux dépens des arbitraires de la vie et se présentait comme une conversation tenue par un solitaire individualiste mais pas sauvage qui finissait par s'excuser d'être sur scène. Celui proposé aujourd'hui par Desproges dans le merveilleux petit théâtre Grévin est signé par un « *écriveur* » au style un peu baroque et qui ne peut s'empêcher de rire lui-même de certaines maximes loufoques, de certains traits acides. Il est joué *par un comédien gambadant* joyeusement dans de vrais sketches qui sont comme autant de bains salutaires, dans des séquences à plusieurs personnages menées tambour battant.

Pierre Desproges s'est inspiré en *partie des* « Chroniques de la haine ordinaire », émission quotidienne de radio, où, pendant les six premiers mois de l'année, il a dit ses colères vraies ou feintes. Les mots et les dialogues sont corrosifs et toujours drôles. Le rire n'est ni celui du chansonnier *ni* celui du caricaturiste : il appartient à un personnage libéré de toute entrave, qui a des rapports fraternels avec Candide, qui joue avec délicatesse, parfois presque au ralenti, et qui est un *virtuose* du geste esquissé, hésitant.

En fin de programme, le comédien prend plaisir à nous faire découvrir une incroyable chanson conçue il y a soixante-dix ans par Théodore Botrel sur l'air de *la Petite Tonkinoise*, un délirant duo d'amour patriotique entre un fantassin d'une tranchée de Verdun, en 1916, et sa... mitrailleuse.

CLAUDE FLEOUTER.

★ Théâtre Grévin, 20 h 30.

A l'Observatoire

Les strip-teaseurs du jeudi

Les femmes ont réclamé le droit au fantasme. On leur propose le strip-tease masculin, Ce n'est pas encore la clef des songes

Neuf garçons, jeunes et bien bâtis, sont sensés émouvoir les dames (les messieurs ne sont pas admis) le jeudi, de 22 h 30 à minuit, à l'Observatoire. Quatre danseurs, cinq strip-teaseurs : neuf plus un, gentil, plaisant, dodu, légèrement hésitant, comme on en rencontre dans les clubs de vacances.

Il est chargé de maintenir l'ambiance – plus copine qu'érotique – entre les numéros, et, après déshabillage, de diriger dans l'ombre de la salle les jeunes gens en string vers quelques mains munies de billets de banque à glisser dans le cordon qui maintient la pudeur.

La pudeur est préservée. Les mains féminines ne se hasardent guère là où elles risqueraient de troubler, d'effaroucher peut-être. Crainte de la déception, timidité ? Calme plat surtout du côté du fantasme. Et, sans fantasme, le strip-tease est juste une sorte de gymnastique, pour laquelle les femmes sont favorisées. Elles ont à leur disposition un attirail de fanfreluches à références coquines, faites pour être ôtées avec grâce, tandis que les garçons ont le cuir, le t-shirt, doivent s'asseoir pour retirer leurs pantalons, sortir de là en caleçon et chaussettes sans être par trop ridicules. Ils clignent de l'œil, jouent la camaraderie complice, le gag : ce n'est pas ça qui fait rêver.

Les demoiselles du Crazy, sublimées par de somptueux éclairages, regardent au-delà des regards masculins, idoles inaccessibles et d'autant plus désirables. Même dans les cabarets où les numéros sont permanents, les officiantes ont droit au mystère des dentelles, aux gestes à la fois évocateurs et dansants.

Mais un homme qui se déhanche et balance en faisant tournoyer sa cravate, qui baisse à petits coups son slip blanc sur une fesse noire, c'est seulement quelqu'un qui imite une strip-teaseuse. Quelqu'un qui fait rouler ses muscles, c'est seulement un homme qui joue les gros bras. Un garçon qui fait de l'œil, qui arbore une moue prometteuse, c'est franchement risible.

La mode du strip-tease masculin pour dames est née en Floride, à destination de retraitées solitaires et pas trop pauvres. Sans vouloir généraliser, nous avons pu remarquer, le *jeudi 2 octobre, que les garçons les* plus fêtés étaient ceux qui éveillaient un sentiment quasi maternel : un « Monsieur Muscle Noir » aux attitudes languides qui se blottit sur les genoux, un éphèbe blond, au sourire très doux d'adolescent qui viendrait demander un supplément d'argent de poche.

COLETTE GODARD.

★ L'Observatoire, 6, rue Caumartin, 22 h 30, le jeudi.



Culture

CINÉMA

« La Femme de ma vie », de Régis Warnier

Dépendance amoureuse

Où le fléau de l'alcoolisme devient la métaphore d'une double renaissance



Jane Birkin et Christophe Malavoy

Après s'être copieusement saoûlé dans une chambre de palace, Simon (Christophe Malavoy), violoniste d'un grand orchestre, s'effondre en scène. Le retour à Paris ressemble à un enterrement. Car les compagnons de Simon en ont assez. Particulièrement Bernard (Andrzej Seweryn), le violoncelliste, et Xavier, (Didier Sandre) le pianiste. La femme de celui-ci, Laura (Jane Birkin), a fondé l'orchestre et le fait marcher, avec une énergie farouche. Mais elle a quitté Xavier, épousé Simon et, les autres ont beau dire, elle le défend, elle le porte à bout de bras, elle est sûre qu'elle arrivera à le changer. Or il ne change pas, Simon, au contraire. Après ce concert raté, il s'enfonce dans la déchéance, il boit, il boit, pour noyer son angoisse et pour lancer un défi à Laura, dirait-on.

En quelques séquences, Régis Warnier décrit, d'une façon très exacte, très forte, un milieu d'artistes où le métier est une passion, et une crise ouverte, une blessure à vif chez un couple dans lequel l'homme amoureux a été placé en état de dépendance par la femme amoureuse. Ce premier film d'un ancien assistant de Claude Chabrol, de Francis Girod, de Volker Schlondorff, est exemplaire par son scénario, ses dialogues, sa mise en scène, ses éclairages, son interprétation, tout cela s'assemblant, comme on ne le voit plus très souvent dans le cinéma français, pour un drame psychologique évitant les pièges — mélodrame ou thèse — qu'aurait pu apporter le thème de l'alcoolisme.

Bien sûr, les ravages de l'alcoolisme, on les voit, on les comprend et, de ce point de vue, le personnage de Sylvia, joué par Dominique Blanc, est d'une vérité bouleversante. Bien sûr, ce qui est en cause, c'est l'autodestruction d'un homme, Simon. Mais il y a la peur du violoniste devant son engagement artistique, et l'attitude de Laura. Elle n'a pas vraiment envie que Simon guérisse. Tant qu'il est faible, il lui appartient, il lui doit tout. Dans le contexte social, moral et même esthétique de ce milieu, cette attitude féminine est logique. D'eilleurs, chacun ici a ses raisons, comme chez Jean Renoir.

Pierre (Jean-Louis Trintignant) a donc les siennes, qui s'opposent à celles de Laura. Constructeur de bateau, alcoolique repenti, il a ramassé Simon ivre mort dans un bistrot, l'a ramené chez lui, flanqué sous la douche, hébergé et rassuré. Plus tard, il lui fait connaître des gens qui cherchent à guérir, en groupe. L'influence de Pierre n'est pas du prosélytisme. Au contraire de Laura, il ne protège pas Simon. Il le met en face de lui-même, de ses responsabilités, des autres, il lui témoigne une amitié qui ne l'enchaîne pas. Or, jalouse, Laura ne tolère pas cette amitié. Pour la détruire, elle la rend ambiguë. Pour « reprendre » Simon, elle tente toutes les ruses, tous les coups bas.

On savait de quoi étaient capables Jane Birkin, Christophe Malavoy, Jean-Louis Trintignant. Les voilà différents, nouveaux en somme, emportés par le mouvement lyrique et la chaleur humaine de cette aventure, où l'alcoolisme, tout en étant bien présenté comme fléau, devient la métaphore d'une double renaissance. Birkin, avec son visage et ses allures de femme mûre, fascine par sa lutte contre elle-même et ses remises en cause. Malavoy se tire merveilleusement des scènes d'ivresse et de névrose, affine toute sa sensibilité dans l'altruisme et la reconquête de sa vie. Trintignant, c'est le démiurge. Capable de souffrir sous sa cuirasse de volonté, il remet ce couple au monde. La fin, qui dit la meilleure façon d'aimer, est sublime.

JACQUES SICLIER.

« Tarot », de Rudolf Thomé

La beauté du diable

Un quatuor mélancolique dans l'Allemagne d'aujourd'hui. Des références à Goethe et à Éric Rohmer. La beauté fragile d'une héroïne de vingt ans.

Ils sont quatre à jouer au chat et à la souris dans un décor de rêve, une maison de campagne, en pleine nature : Charlotte, actrice de cinéma en train de se recycler dans le roman ; Odile, vingt ans, blondeur angélique, musicienne, nièce de Charlotte ; Edouard, ami puis mari de Charlotte, réalisateur à la télévision ; Otto, scénariste, copain et collaborateur d'Edouard. Lieu et date, l'Allemagne aujourd'hui.

L'action débute à pas feutrés, dans un style neutre, soutenu, comme entre gens de bonne compagnie. L'hommage à Eric Rohmer est évident, signé avec un fragment des *Nuits de la pleine lune* où apparaît Pascale Ogier. Avec un quant à soi, un esthétisme sous-jacent, qui irritent d'abord, mais finissent par créer un climat.

Odile, dès son arrivée chez sa tante, a séduit Edouard, sans que leur liaison soit jamais consommée. Par pudeur, par lointain remords chrétien, la jeune fille a refusé de mener à sa conclusion logique cette esquisse de flirt. Charlotte se débat avec son malaise, ses doutes, « fait » un enfant à Edouard, plus pour se convaincre elle-même de la réalité de son bonheur que pour retenir son mari. Tout part en eau de boudin. Odile devient l'héroïne, la victime désignée du destin que laissait prévoir une étrange partie de tarot.

On oublie cette finesse parfois appliquée, la référence consciente et consciencieuse aux *Affinités électives*, de Goethe, pour ne retenir que la beauté fragile de Katharina Böhm, Odile, ce passage d'un ange dans un monde qui n'a que faire de la pureté.

LOUIS MARCORELLES.

MUSIQUE

« Ariane à Naxos » à la salle Favart

Martinoty tire les ficelles

Le nouvel administrateur de l'Opéra, Jean-Louis Martinoty, est aussi un remarquable metteur en scène lyrique. La salle Favart reprend aujourd'hui l'Ariane à Naxos, de Richard Strauss, monté il y a trois ans au palais Garnier.

Grâce à M. Bogianckino, qui l'avait engagé avant son départ, le nouvel administrateur de l'Opéra, Jean-Louis Martinoty, a l'occasion, ces jours-ci salle Favart, de rappeler le remarquable homme de métier qu'il est, un de nos tout premiers metteurs en scène lyriques. Cette *Ariane à Naxos* de Strauss fut, il y a trois ans, son intronisation éclatante dans notre théâtre national qui l'avait ignoré jusqu'alors (*le Monde* du 2 juillet 1983).

La reprise a bénéficié d'autant de soins et reste un spectacle très brillant, bourré d'idées, dans les décors de Hans Schavernoch et les costumes de Lore Haas, qui jouent des mille nuances du baroque et de la Sécession. Rappelons que Martinoty développe autour du livret de Hofmannstahl et de la musique de Strauss, sans jamais les trahir, un contrepoint d'images et de péripéties savoureuses, restituant ou réinventant le climat d'une société, celle de Vienne au temps de François-Joseph et de la création de l'œuvre, accumulant les notations pittoresques sur la vie du théâtre lyrique.

La nouveauté la plus marquante est d'avoir prolongé l'esprit du prologue dans la représentation, vue elle-même depuis les coulisses : le maître de musique et le maître à danser tirent les ficelles de ce spectacle insensé qui improvise en « temps réel » le mélange de l'*opera seria* et de l'*opera buffa* ; le compositeur prend une crise de nerf ou tombe en extase ; Bacchus en retard rate ses entrées et chante en tournant les pages de la partition, etc.

Sur la scène, l'œuvre problématique, le « monstre » imaginé par un bourgeois philistin, se tient miraculeusement en équilibre grâce à la conscience professionnelle des acteurs « seria », fussent-ils indignés et paniqués, et à l'aisance des comédiens italiens toujours capables d'« enchaîner » et de raccommoder les pots cassés par des pirouettes et des prouesses vocales.

Voilà ce que Martinoty nous donne à voir, au lieu d'une mécanique trop bien huilée qui souvent édulcore quelque peu le côté satirique très volontaire de cette comédie. Et ce n'est pas sans raison qu'il nous présente le triomphe final de l'*opera seria* dans une salle désertée par le maître de maison et ses invités...

Une nouvelle fois, Trudeliese Schmidt éclabousse le prologue de son talent, en jeune compositeur virevoltant, indigné, amoureux et exquis, à la voix de velours noir, jaillissante, pleine d'éclairs, droite comme une épée ; et, avec elle, *Gwendoline Bradley*, une *Zerbinetta* au visage malicieux et charmant, sœur de Reri Grist, multipliant les acrobaties d'une voix légère aux facettes ravissantes.

En face d'elles, Montserrat Caballe joue avec esprit le rôle de l'imposante prima donna retranchée dans sa dignité outragée et déploie sa plus belle voix dans les airs superbes d'Ariane, bien que son timbre et sa diction, imprégnés de bel canto, ne retrouvent pas tout à fait les ondes mystérieuses et la palpitation miroitante du lyrisme germanique

Peter Lindroos incarne à merveille Bacchus, le ténor pas très concerné par l'action, un peu débraillé, mais qui a de l'or et du soleil dans sa voix généreuse. Et tous les autres sont excellents : les comédiens italiens papillonnants dans leurs numéros de Frères Jacques (Russel Smythe, H.-J. Weinschenk, Jean-Philippe Courtis et Gerhard Unger, le délicieux vétéran), les naïves naïades mal fagottées (Eliane Lublin, Anna Ringart, Cécile Galois), Claes Ahnsjö, l'industrieux maître à danser, Daniel Ottevaere, le laquais hautain, ou Paul Hansard, le majordome satisfait et obtus.

Lothar Zagrosek, très sûr, fait d'honorables débuts à la tête de l'Orchestre de l'Opéra. Mais il ne peut effacer le souvenir de Jeffrey Tate qui illuminait cette musique magique et faisait rendre chaque instrument jusqu'à l'âme. Est-ce pour cela que la représentation ne nous a pas paru aussi étincelante qu'il y a trois ans ?

JACQUES LONCHAMPT.

★ Prochaines représentations les 9, 11, 15, 17, 25, 28 et 30 octobre, à 19 h 30.

Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

LES ÉLÉGIES DE DUINO, Bastille (43-57-42-14), 19 h 30.

Les salles subventionnées

OPÉRA (47-42-57-50). 18 h 30 : Don Carlos.
SALLE FAVART (42-96-06-11), 19 h 30 : Ariane à Naxos.
CHAILLOT (47-27-81-15). *Grand foyer* 21 h : Chœur de la minorité des Dong (province du Guizhou) ; Les marionnettes à la palanche de Pékin : Théâtre Gémier 20 h 30 : *la Clé.*
BEAUBOURG (42-77-12-33). 18 h 30 : Image et informatique ; à 19 h : le Colporteur, de C. Bobin ; 21 h : Dédicace à l'année qui vient, de A. Khatibi ; Cinéma-vidéo : Vidéo-information : à 16 h : Ardea Cinerea, de G. Sauvage ; les Chevaux, de F. Knie ; 19 h : la Mort monumentale, d'O. Descamps ; Jacques Copeau : Souvenirs, de R. Leenhardt ; Vidéo-musique : 16 h : le Chevalier à la rose, de R. Strauss ; à 19 h : Michel Petrucciani : Archie Shepp ; Hommage à la fédération Jean-Vigo : 17 h 30 : Haines, de J. Losey ; à 20 h 30 : Ice, de R. Kramer.
THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77). 20 h 45 : Don Carlos.
CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34), *19 h 30 :* la Tour de Nesle, d'Alexandre Dumas.

Les autres salles

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17) (D), 20 h 30 : la Repasseuse.
ANTOINE (42-08-77-71), 20 h 30 : Lily et Lily.
ARCANE-THÉATRE (43-38-19-70), 18 h 30 : Mystère Bouffe.
ASTELLE-THÉATRE (42-38-35-53), 20 h 30 : Entre chien et loup.
ATELIER (46-06-49-24), 21 h : Adriana Monti.
ATHÉNÉE (47-42-67-27), 20 h 30 : Elvire Jouvet 40.
BASTILLE (43-57-42-14), 19 h 30 : les Elegies de Duino.
BATACLAN (47-00-30-12), 21 h : William.
BOUFFES DU NORD voir Festival d'automne.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24), 21 h : le Nègre.
CARRÉ SILVIA-MONFORT (42-77-50-97), 20 h 30 : la Tour de Nesle.
CARTOUCHERIE, Aquarium (43-74-72-74), 20 h 30 : Héloïse et Abélard « Jours tranquilles en Champagne ».
CENTRE MANDAPA (45-89-01-60), 20 h 30 : la Parpaillotte - Souricette - L'Histoire du tigre.
CITE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69), La Resserre, 20 h 30 : Adam et Eve ; 22 h : Perrotin-Lartiche ; Galerie, 20 h 30 : Voltaire ; Grand Théâtre, *20 h 30 : l'Evangile de Jean.*
CITHEA (43-57-99-26), 20 h 30 : Savez-vous faire cuire un œuf ? – Sylphide.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24), 20 h 45 : Clérambard.
COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.
COMÉDIE *ITALIENNE* (43-21-22-22), 20 h 30 : Orlando Furioso.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), 21 h : Poil de Carotte.
CRYPTE SAINTE-AGNÈS (47-00-19-31), 20 h 30 : Phèdre.
DAUNOU (42-61-69-14), 20 h 30 : Y a-t-il un otage dans l'immeuble ?
DECHARGEURS (42-36-00-02), 20 h : Baby Sitting.
DEUX PORTES (43-61-23-52), 20 h 45 : *Tortilla Flat.*
DIX HEURES (46-06-07-48), 20 h 30 : les Chaussures de Mme Gilles.
ESCALIER D'OR (45-23-15-10), 21 h : le Horla.
ESPACE CARDIN (42-66-27-81), 20 h 30 : la Villa bleue.
ESPACE *KIRON* (43-73-50-25), 20 h 30 : Pedro Paramo.
ESPACE MARAIS (42-71-10-19), 20 h : Théâtre de feu.
ESSAION (42-78-46-42), 20 h 30 : Aux armes citoyens.
FONTAINE (48-74-74-40), 20 h 30 : Vingt ans de pianos forcés.
GAITÉ-MONTPARNASSE (42-22-16-18), 20 h 45 : Selon toute ressemblance.
GALERIE 55 (43-26-63-51), 19 h : Duels for One ; 21 h : Happy Days.
GRAND HALL MONTORGUEIL (42-86-04-06), 20 h 45 : Mary contre Mary.
GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61), 19 h : P. Leautaud, ce vieil enfant perdu ; 21 h : Est permis ce qui convient.
GRAND EDGAR (43-20-90-09), à 20 h 15 : la Drague ; à 22 h : la Mariée mise à nu par ses célibataires, même.
HUCHETTE (43-26-38-99) à 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; à 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : On ne meurt pas au 34.
LA BRUYÈRE *(48-74-76-99),* 21 *h : le* Système Ribadier.
LUCERNAIRE (45-44-57-34), I : 19 h 30 : Embrassons-nous Folleville ; *21 h 30 : l'Amour goût ; II : 19 h 45 :* Arlequin serviteur de deux maîtres ; 22 h 15 : Ecoute petit homme.
MADELEINE (42-65-07-09), 21 h : le Silence éclaté.
MARAIS (42-78-03-53), 20 h 30 : la Comédie sans titre.
MARIGNY (42-66-20-75), *21 h : les* Brumes de Manchester ; Petite salle (42-25-20-74), 21 h h : l'Homme gris.
MARIE-STUART (45-08-17-80), *18 h 30 : Dad* ; 20 h 30 : la *Bête dans la* jungle ; 22 h : le Lieutenant Gustel.
MATHURINS (42-65-90-00), 20 h 45 : les Petits Oiseaux.
MICHEL (42-65-35-02), 21 h 15 : Pyjama pour six.
MODERNE (48-74-10-75), 21 h : l'Entretien de *M. Descartes avec M. Pascal le* jeune.
MONTPARNASSE (43-22-77-74) Grande salle, 20 h 45 : la Maison du lac.
NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99), 20 h 45 : Le mal court.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76), 20 h 30 : *Mais qui est qui ?*
ŒUVRE (48-74-42-52), 20 h 45 : l'Escalier.
PALAIS DES GLACES (46-07-49-93) Grande Salle, 20 h 30 : la Meilleure ; Petite salle, 21 h : Un amour de punk.
PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), 20 h 45 : l'Amuse-gueule.
PLAINE (42-50-15-65), 20 h 30 : Un bain de ménage – Mon Isménie.
PORTE DE GENTILLY (45-50-20-20), 20 h 30 : Qui a peur de Virginia Woolf ?
PORTE-SAINT-MARTIN (46-07-37-53), 21 h : B 29.
POTINIÈRE (42-61-44-16), 21 h : Chat en poche.
ROSEAU-THEATRE (42-72-23-41), 20 h 45 : Histoire de Maheu, le Boucher.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47), 18 h 30 : les Mystères de Paris ; 20 h 45 : Faisons un rêve.
TAI THÉATRE D'ESSAI (42-78-20-79), I : 20 h 30 : l'Ecume des jours.
RENAISSANCE (42-08-18-50), 21 h : la Maison des Jeanne et de la culture.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93), 21 h : Job de Fou.
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10), 21 h : Tel quel.
THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02), 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.
TH DES 50 (43-55-33-88), 20 h 30 : le Vestiaire.
TH. DE L'ILE SAINT-LOUIS (42-59-67-34), 20 h 30 et 22 h 15 : En vers et contre tout.
THÉATRE DU ROND-POINT (42-56-60-70), Petite salle, 20 h 30 : le Bain de Diane.
TINTAMARRE (48-87-33-82), 20 h 15 : A Star is beur ; 21 h 30 : les Chiens de pluie ; 22 h 30 : Mémoire à suivre ; ven. *18 h 30 : Buffo.*
TOURTOUR (48-87-82-48), 18 h 30 : Namouna ; 20 h 30 : le Petit Prince ; 22 h 30 : la Nuit des morts de rire.
TRISTAN BERNARD (45-22-08-40), 21 h : American Buffalo.
VARIÉTÉS (42-33-09-92), 20 h 30 : le Tombeur.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35), 20 h 15 : l'Orchestre ; 21 h 45 : J'assure tes risques ; 23 h : De Belleville à Byzance.
BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulous ; 22 h 30 : l'Étoffe des blaireaux. – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : Last Lunch - Dernier Service.
LE BOURVIL (43-73-47-84), 20 h 15 : Pas deux comme *elle* ; 22 *h : Toi aussi* comme tout le monde.
CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11), I. 20 h 15 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes. – III. 20 h 15 : Pierre Salvadori.
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51), 20 h 15 : Ficelles ; 22 h : la Mort, le Moi, le Nœud.
LE GRENIER (43-80-68-01), 22 h : Non, je n'ai pas disparu.
PETIT CASINO (42-78-36-50), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 15 : Nous, on sème.
POINT-VIRGULE (42-78-67-03), 20 h 15 : D. and J. Memories ; 21 h 30 : Nos désirs font désordre ; 22 h 30 : Pièces détachées.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-*21-93), 21 h : Job de Fo.*

Music-hall

CIRQUE D'HIVER, 20 h 30 : G. Bedos.
LA COUPOLE, 19 h 30 : Eclats de nuit.
GYMNASE, 20 h 48 : F. Perrin.
PALAIS DES SPORTS (42-28-40-48), 20 h : J. Mas.
THEATRE GRÉVIN (42-46-84-47), 20 h 30 : P. Desproges.

Opérettes, comédies musicales

CASINO DE PARIS (42-80-20-89), 20 h 30 : la Valise en carton.
DÉJAZET, TLP (48-87-97-34), 21 h : la Petite Boutique des horreurs.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h : l'Accroc-Habitation (à partir du 8).
DEUX ANES (46-06-10-26), 21 h : Après la rose, c'est le bouquet.

Danse

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35), 20 h 30 : Avec Rainer Maria Rilke.
PALAIS DES CONGRÈS (47-58-14-94), 20 h 30 : Ballet Bolchoï.
PALAIS DES SPORTS (43-28-40-90), 20 h 30 : A. Ailey.
THÉATRE DE PARIS, (43-59-39-39), 20 h 30 : Balletz Jazz de Montréal.
THÉATRE 18 (42-26-47-47), 20 h 30 : Cie Le Pied dans l'eau.

Les concerts

Lucernaire, 18 h : E. Arden (Strauss).
La Table verte, 22 h : Quatuor de clarinettes de Paris (Ibert, Poulenc, Gluck...).
Eglise St-Louis-des-Invalides, 20 h 30 : Nouvel orchestre philharmonique, chœurs de R.-F., dir : H. Drewans (Webern, Denisov, Messiaen).
Institut polonais, 20 h 30 : M. Rudzinski, K. Jankowska-Borzykowska (Chopin, Niewiadomski, Szymanowski)
Eglise réformée de Pentemont : 20 h 30 : *Soirée musicale (Bach) au profil* d'Amnesty International.

Jazz, pop, rock, folk

BAISER SALÉ (42-33-37-71), 23 h : Jazz Fusion.
CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30 : Guin Quintet.
CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24), 22 h 30 : Pan African System.
EL GLOBO, 19 h 30 . The Maniacs, la Souris déglinguée.

Jeudi 9 octobre

MONTANA (45-48-93-08), R. Utreger, R. Galeazzi.
MONTGOLFIER (45-54-95-00), 21 h : S. Guerault.
NEW MORNING (45-23-51-41), 21 h 30 : Superbiton.
PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), 21 h : E. Caumont.
PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-28-59) : Ch. Morin.
PETIT OPPORTUN (42-36-01-36), 23 h : P. Tonolo, M. Rusca, L. Benhamou.
LA PINTE (43-26-26-15), 21 h : Martial, T. Besson.
SLOW CLUB (42-33-84-30), 21 h 30 : De Preissac Jazz Group.
SUNSET (42-61-46-60), 23 h : Trio Persi-Jafet-Ceccarelli.
TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37), 22 h : O. Piro Quintet.

En région parisienne

AUBERVILLIERS, Théâtre de la Commune (48-34-67-67), 20 h 30 : Comme il vous plaira.
BOULOGNE-BILLANCOURT, TBB (46-03-64-41), 20 h 30 : les Femmes savantes.
CRETEIL, Maison des arts (48-99-18-88), 20 h 30 : Déserts d'amour.
ISSY *LES MOULINEAUX, MJC* (45-54-67-28), 21 h : Szgab, Alpha et ses roméos.
IVRY, Théâtre (46-72-37-43), 20 h 30 : Lila.
MALAKOFF, Théâtre 71 (46-55-43-45), 20 h 30 : Baleine.
NEUILLY-SUR-SEINE, Athlétic (47-47-83-03) : Tueur sans gages ; Théâtre Saint-Pierre (46-24-25-99), 20 h 45 : la Grotte.
RAMBOUILLET, *Nickelodéon* (30-41-11-69), 21 h : Eva Kriz.
RUEIL MALMAISON, Th. André-Malraux (47-32-24-42), 20 h 45 : Capriccio.

Festival d'automne

(42-96-12-27)

Théâtre national de Chaillot, 21 h : Chœur Dong.
Bobigny, MC 93, 21 h : K. Armitage.
Bouffes du Nord, 20 h 30 : le Discours aux animaux.
Vitry, 20 h 30 : la *Métaphysique d'un veau* à deux têtes.
Créteil, 20 h 30 : Compagnie Bagouet.
Théâtre Paris-Villette, 20 h 30 : Elle est là.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

16 h, Sapho, de L. Perret ; 19 h, The Road to Glory, de H. Hawks (v.o.) ; 21 h, Biennale de Venise 86 : l'Empire de Satan, de Salah Abou Seif *(v.o. s.t.f.)*

BEAUBOURG (42-78-35-57)

17 h, Paysage après la bataille, de A. Wadja *(v.o.s.t.f.)* ; *19 h 15, 8e Festival* de Biarritz du film ibérique et latino-américain : le Temps de mourir, de J. Ali Triana (v.o.s.t.f.).

Les exclusivités

L'AFFAIRE CHELSEA DEARDON (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; V.F. Richelieu, 2e (43-33-56-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).
AFTER HOURS (A., v.o.) : Mercury, 8e (45-62-96-82).
L'AMOUR SORCIER (Esp., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).
L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
A PROPOS D'HIER SOIR (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).
AUTOUR DE MINUIT (Fr., A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-47-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Hau*tefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14 Juillet* Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Champs-Élysées, 8e (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
LES AVENTURES DE JACK BURTON (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82) ; V.f. : Gaîté Rochechoart, 9e (48-78-*81-77) ; Français, 9e (47-70-33-88).*
BEAU TEMPS, MAIS ORAGEUX EN FIN DE JOURNÉE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).
LES BALISEURS DU DÉSERT (Tun., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82). – V.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).
BLACK MIC-MAC (Fr.) : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).
BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).
LE CLOCHARD DE BEVERLY HILLS (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).
CLOCKWISE (Brit., v.o.) : Studio de la *Harpe, 5e (46-34-25-52).*
LE COMPLEXE DU KANGOUROU (Fr.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 4e (43-35-30-40).
LE CONTRAT (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).
CORPS ET BIENS (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).
LA COULEUR POURPRE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; *UGC* Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Publicis Champs Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; V.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
CRITTERS (A., v.f.) : Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Cigale, 18e (46-06-11-75).
DE L'ARGENTINE (Fr., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40)
DÉMONS (**) (It., *v.f.) : UGC Montparnasse*, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).
LE DIABLE AU CORPS (*) (It., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LE DIAMANT DU NIL (A., v.o.) : *Espace Gaîté (h. sp.), 14e (43-27-95-94).*
LA FEMME SECRÈTE (Fr.) : Parnassiens, 14e (43-20-30-19).
EN DIRECT DE L'ESPACE (A., *v.f.) :* La Géode, 19e (42-45-66-00).
GENESIS (Ind. v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).
HANNAH ET SES SŒURS (A. v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
HIGHLANDER (Brit., v.f.) : Lumière, 9e (42-46-49-07).
L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : République Cinéma, 11e (48-05-51-33).
HITCHER (int. - 13 ans) (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. Paris Ciné, 10e (47-70-21-71).
HOUSE (A., V.o.) : Forum (mer. jeu. ven. sam. dim.), 1er (42-97-53-74) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-94-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).
831 VOYAGE INCERTAIN (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).
JEAN DE FLORETTE (Fr.) : Gaumont *Opéra, 2e (47-42-60-33)* ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; *Maxéville, 9e (47-70-72-86)* ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; *Pathé* Clichy, 18e (45-22-46-01).
JE HAIS LES ACTEURS (Fr) : Gaumont Halles, 1er (42-26-12-12) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; 14 Juillet Racine, 6e (43-26-19-68) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).
KARATÉ KID, LE MOMENT DE VÉRITÉ (2) (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76). – V.f. : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45) ; Lumière, 9e (42-46-49-07).
MÉLO (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).
MISSION (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-70-76-23) ; *14 Juillet Bastille*, 11e (43-57-90-81) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; May*fair, 16e (45-25-27-06)* ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-*33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67)* ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (43-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, *15e (48-28-42-27)* ; Pathé Wépler, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).
MONA LISA (*) (Brit. v.o.) : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08).
MORT UN DIMANCHE DE PLUIE (*) : Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).
MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; St-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76).
NUIT D'IVRESSE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-*94-94) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08)* ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).
NUIT DE NOCES CHEZ LES FANTOMES (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).
– V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).
OPERA DO MALANDRO (Franco-brésilien, v.o) : Saint-Ambroise (h.sp.), 11e (47-00-89-16).
OTELLO (Fr.) : Forum, 1er (45-97-53-74) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).
OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97).
LE PALTOQUET (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
QUI TROP EMBRASSE... (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).
LE RAYON VERT (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Saint-Germain des Prés, 6e (42-22-87-23) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).
ROMÉO ET JULIETTE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47)
LE SACRIFICE (Franco-suédois, v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).
SOLEIL DE NUIT (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).
STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama (h.sp.), 13e (47-07-28-04).
STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) (h.sp.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
LE TANGO DE NOTRE ENFANCE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).
TAROT (All., v.o.), Luxembourg, 6e (46-33-97-77).
TEX ET LE SEIGNEUR DES ABYSSES (It., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93).
THÉRÈSE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André des Arts, 6e (43-26-48-18) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; *UGC Gobelins*, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Images, 18e (45-22-47-94).
THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
37°2 LE MATIN (Fr.) : *Saint-Michel, 5e* (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; George V, 8e (45-62-41-46).
TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; George V, 8e (45-62-41-46).
TOP GUN (A. v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40). – V. f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, *13e* (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wépler, 18e (45-22-46-01).
WELCOME IN VIENNA (Aut., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; St-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Elysée Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LES FILMS NOUVEAUX

ALIENS, LE RETOUR (*), film américain de James Cameron, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; VF/Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Wépler Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).
LE COLLÈGE FILE A L'ANGLAISE, *film français de* Armand Isnard : Triomphe, 8e (42-62-45-76) ; Lumière, 9e (42-46-49-07 ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00).
LA FEMME DE MA VIE, film français de Régis Wargnier : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Images, 18e (45-22-47-94).
JOUR ET NUIT, film français de Jean-Bernard Menoud : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; St-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).
PÉKIN CENTRAL, film français de Camille de Casabianca : Forum 1er (42-97-53-74) ; St-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Parnassiens, *14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet* Baugrenelle, 15e (45-75-79-79).

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Les émissions signalées ci-dessous par un triangle noir sont celles qui ont fait l'objet d'un article dans le dernier supplément. Les carrés placés après le titre des films expriment notre appréciation : □ A éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Jeudi 9 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Série : Columbo.
Edition tragique.
Avec Peter Falk, Mickey Spilage, Jack Cassidy, Mariette Hartley, John Chandler... (Rediff.)

21 h 45 Magazine : L'enjeu.
De François de Closets, Emmanuel de La Taille et Alain Weiller.
Au sommaire : Points de repère ; Viser juste (des conseils pour choisir un micro-ordinateur) ; L'austérité belge ; L'homme du mois : Patrick Massardy ; L'enjeu de l'innovation.

23 h Journal.

23 h 15 C'est à lire.
Avec Clarisse Nicoidski pour son livre *Frères de sang*, et Daniel Mesguich.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 30 D'accord, pas d'accord.

20 h 35 Cinéma :
Un caprice de Caroline chérie. ■
Cycle Caroline Chérie.
Film français de Jean Devaivre (1952), avec Martine Carol, Jean-Claude Pascal, Jacques Dacqmine, Denise Provence.
Gouverneur de Côme récemment prise aux Autrichiens, le général de Salanches est surpris par une insurrection. Il s'enfuit avec sa femme Caroline déguisée en jeune tambour. Et Caroline, incorrigible, s'offre un caprice avec un maître de ballet italien. Même cocktail d'aventures historiques et de galanterie que dans Caroline chérie.

22 h 50 Magazine : Résistances.
Au sommaire : Belfast, une ville sous le terrorisme ; Terrorisme et musulmans ; réinsertion des prisonniers.

23 h 35 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 30 D'accord, pas d'accord.

20 h 35 Cinéma :
Folies bourgeoises. ■■
Film français de Claude Chabrol (1976), avec Stéphane Audran, Bruce Dern, Jean-Pierre Cassel, Ann Margret.
La femme d'un romancier américain fixé à Paris est la maîtresse de l'éditeur de son mari... qui la trompe lui-même. Lorsqu'elle l'apprend, elle sombre dans des fantasmes de jalousie et de meurtre. Chabrol s'est emparé d'un roman de Lucie Faure pour le transformer en comédie burlesque sur la dérision et la bêtise des milieux bourgeois. Tout est fait pour mystifier le spectateur, même les « contre-emplois » d'une distribution internationale ! Tout de même, il faut voir cet inédit bien plus intéressant que les éternelles reprises.

22 h 10 Journal.

22 h 50 Documentaire :
▶ Un ticket de métro pour la Chine.
Les 35 000 Chinois du XIII[e] arrondissement de Paris.

23 h 40 Prélude à la nuit.

CANAL PLUS

20 h 30 : Les triplés ; 20 h 35, Cinéma : La chair et le sang. ■■ Film américain de Paul Verhoeven (1985), avec Rutger Hauer, Jennifer Jason Leigh, Tom Burlison ; **22 h 35, flash d'informations ; 22 h 40, Cinéma : Firefox, l'arme absolue.** ■■ Film américain de Clint Eastwood (1982), avec Clint Eastwood, Freddie Jones, David Huffmann ; **0 h 40, série : Mike Hammer ; 1 h 30, Boxe** : en direct du Felt Forum de New-York. Christophe Tiozzo-Head Priester (poids moyens).

La « 5 »

20 h 30, Série : Thriller ; 21 h 45, Série : Lou Grant ; 22 h 35, Série : Arabesque ; 23 h 25, Série ; Thriller ; 0 h 40, Série : Lou Grant ; 1 h 35, Arabesque.

TV 6

20 h, Tonic 6 ; 22 h, NRJ 6 (rediff.) ; **23 h, Profil 6, invitée : Kate Bush ; 0 h, Tonic 6.**

FRANCE CULTURE

20 h Musique : mode d'emploi. François Mauriac et la musique.
20 h 30 Façade II.
21 h 30 Musique ; Michel Corboz, par Antoine Livio.
22 h 30 Nuits magnétiques. La nuit et le moment.

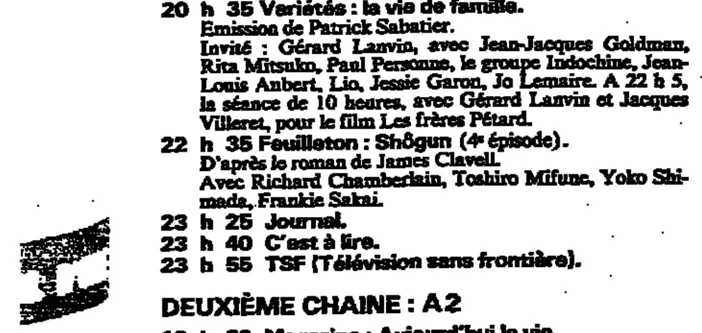
FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (en direct de l'église Saint-Louis des Invalides). Passacaille pour orchestre, op. 1, de Webern ; Trois petites liturgies de la présence divine, de Messiaen ; Requiem, de Denisov, par le Nouvel Orchestre philharmonique et les chœurs de Radio-France, chef des chœurs Michel Tranchant, dir. Hans Drewans ; chef de chant : Monique Paubon ; Guy Comentale, premier violon ; solistes : Eva Csapo, soprano, et Lutz-Michaël Harder, ténor.
23 h Les soirées de France-Musique. Pianomanie. Avec des œuvres de Bach, Clementi, Boieldieu, Alkan, Thalberg, Kalkbrenner, Field, Paganini, Chopin, Liszt.

Vendredi 10 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF1

13 h 50 Feuilleton : Dallas (rediff.).
14 h 40 Ravi de vous voir.
15 h 45 Série : Buffalo Bill. Le doute (rediff.).
16 h 15 Variétés : Show bises.
17 h 25 Feuilleton : Le canon paisible.
18 h 25 Mini-Journal, pour les jeunes.
18 h 40 La vie des Botes.
19 h 10 Feuilleton : Santa Barbara.
19 h 40 Cocoricocoboy.
20 h Journal.
20 h 30 D'accord, pas d'accord.
20 h 35 Variétés : la vie de famille.
Emission de Patrick Sabatier.
Invité : Gérard Lanvin, avec Jean-Jacques Goldman, Rita Mitsuko, Paul Personne, le groupe Indochine, Jean-Louis Aubert, Lio, Jessie Garon, Jo Lemaire. A 22 h 5, la séance de 10 heures, avec Gérard Lanvin et Jacques Villeret, pour le film Les frères Pétard.



22 h 35 Feuilleton : Shôgun (4[e] épisode).
D'après le roman de James Clavell.
Avec Richard Chamberlain, Toshiro Mifune, Yoko Shimada, Frankie Sakai.
23 h 25 Journal.
23 h 40 C'est à lire.
23 h 55 TSF (Télévision sans frontière).

DEUXIÈME CHAINE : A2

13 h 50 Magazine : Aujourd'hui la vie.
15 h Série : Sergent Anderson.
15 h 55 C'est encore mieux l'après-midi.
17 h 35 Récré A2.
Mes mains ont la parole : Quick et Flupke ; Shera.
18 h 5 Feuilleton : Capitol.
18 h 30 Magazine : C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 15 Actualités régionales.
19 h 40 Le nouveau théâtre de Bouvard.
20 h Journal.
20 h 35 Série : Deux flics à Miami.
Le borgne.
21 h 25 Apostrophes.
Magazine littéraire de Bernard Pivot.
Sur le thème « pudeur et impudeur », sont invités : Jean-Claude Bologne (Histoire de la pudeur); Anne-Marie Buffault (Histoire des larmes); Elisabeth Roudinesco (La bataille de cent ans, histoire de la psychanalyse en France); Jacques Laurent (Histoire imprévue des dessous féminins).
22 h 40 Journal.
22 h 50 Ciné-club : Le carrosse d'or. ■■■
Film franco-italien de Jean Renoir (1952), avec Anna Magnani, Duncan Lamont, Odoardo Spadaro, Riccardo Rioli (v.o.).
Au début du dix-huitième siècle, une troupe de bateleurs italiens arrive à Lima, en même temps qu'un carrosse d'or commandé par le vice-roi. La comédienne Camilla, qui aime un de ses partenaires, est aimée d'un torero, puis du vice-roi. Inspiré par une pièce de Mérimée, ce film est en tous points admirable (mise en scène, utilisation de la couleur, interprétation, musique de Vivaldi en accompagnement). C'est une sorte de conte philosophique sur l'amour, les biens terrestres, la liberté, sur les rapports de la vie et du théâtre. Un des chefs-d'œuvre de Jean Renoir.

TROISIÈME CHAINE : FR3

14 h Magazine : Mach 3 (reprise).
14 h 30 Série : Bizarre, bizarre.
15 h Prélude bis.
16 h Documentaire : Civilisations.
17 h 02 3, 2, 1 Contact.
17 h 30 Série : Huckleberry Finn et Tom Sawyer.
17 h 55 Croqu'soleil.
19 h Le 19-20 de l'information.
19 h 15 Actualités régionales.
19 h 55 Dessin animé : Les entrechats.
20 h 04 Les jeux à Vienne.
20 h 35 Série : Le petit docteur.
D'après l'œuvre de Georges Simenon.
La demoiselle en bleu pâle.
Avec Alain Sachs, Pauline Lafont, Michel Dussarat...
21 h 30 Magazine : Taxi.
De Ph. Alfonsi et M. Dugowson.
Au sommaire : Les hommes politiques : Edmond Alphandery filmé chez lui regarde Lionel Jospin à « L'heure de vérité » ; Jean-Edern Hallier : que pense-t-il des poupées gonflables ?
22 h 50 Décibels.
Avec les groupes Furniture, Hart of Noise, Cherry Bombs, Parabellum ; Compartiments fumeurs ; Label public.
23 h 35 Prélude à la nuit.

CANAL PLUS

14 h, Cinéma : Firefox, l'arme absolue. ■■ Film américain de Clint Eastwood (1982), avec Clint Eastwood, Freddie Jones, David Huffman... ; **16 h, Cinéma : L'amour en douce.** ■ Film français d'Edouard Molinaro (1985), avec Daniel Auteuil, Jean-Pierre Marielle, Emmanuelle Béart... ; **17 h 30, Série : Cisco Kid ; 18 h 05, Dessins animés ; 18 h 15, Jeu : Les affaires sont les affaires ; 18 h 45, Top 50 ; 19 h 15, Zénith ; 20 h 05, Starquizz ; 20 h 30, Les Triplés ; 21 h, Cinéma : Putain d'histoire d'amour,** ■■ Film français de Gilles Béhat (1981), avec Richard Berry, Mirella d'Angelo, Evelyne Dress... ; **22 h 35, Flash d'informations ; 22 h 45, Cinéma : La grande bouffe.** ■■ Film italien de Marco Ferreri (1973), avec Marcello Mastroianni, Ugo Tognazzi, Michel Piccoli, Philippe Noiret... ; **0 h 50, Cinéma : Au-dessus du volcan.** ■■ Film américain de John Huston (1984), avec Albert Finney, Jacqueline Bisset, Anthony Andress... ; **2 h 35, Cinéma : CHUD.** ■ Film américain de Douglas Cheek (1985), avec John Heard, Kim Greist, Christopher Curry... ; **4 h, Cinéma : Des femmes pour Gourpanof.** ■ Film français, classé X, de J. Helie (1983), avec Yves Callas, Victor Vallet, Eva Kleber... ; **5 h, Série : Winchester à louer ; 5 h 40, Téléfilm : Mensonge par omission.**

LA « 5 »

13 h 50, Série : Arabesque ; 16 h 45, Série : Jaimie ; 17 h 35, Série : Shérif, fais-moi peur ; 18 h 25, Série : Chips ; 19 h 15, Série : Happy Days ; 19 h 40, Série : Star Trek ; 20 h 30, Série : Thriller ; 21 h 45, Série : Kojak ; 22 h 35, Série : Arabesque ; 23 h 25, Série : Thriller ; 0 h 40, série : Kojak ; 1 h 35, série : Arabesque.

TV 6

14 h, Tonic 6 ; 17 h, Système 6. Invité : Level 42 ; **19 h, NRJ 6.** Invité : Jean-Eric Perin ; **20 h, Tonic 6 ; 23 h, NRJ 6** (rediff.) ; **0 h, Tonic 6.**

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Après seize ans dans un fauteuil, par Pascale Bouchard.
21 h 30 Musique : Black and Blue.
22 h 30 Nuits magnétiques. La nuit et le moment.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (émis de Stuttgart). Symphonie n° 3, de David ; Introduction et allegro appasionato en sol majeur, pour piano et orchestre, op. 92, de Schumann ; Todtenfeier, poème symphonique de la Radio de Stuttgart, dir. Jacques Mercier, soliste : Pascal Devoyon, piano.
22 h 20 Les soirées de France-Musique. Les pêcheurs de perles : Te Deum, Troisième symphonie avec chœurs, de Milhaud ; Danses concertantes, de Stravinski ; Deuxième concerto pour piano et orchestre, de Bartok ; à 0 h 30, Meli-Melodrame.

Informations « services »

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 9 octobre 1986 :

DES DÉCRETS

● N° 86-1085 du 7 octobre 1986 modifiant les décrets n° 55-723 du 22 mai 1955 relatif aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement du Haut Comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme et n° 80-1145 du 30 décembre 1980 relatif au comité interministériel de lutte contre l'alcoolisme.

● N° 86-1086 du 7 octobre 1986 portant incorporation au code général des impôts de divers textes modifiant et complétant certaines dispositions de ce code.

N° 86-1087 du 7 octobre 1986 portant incorporation au livre des procédures fiscales de divers textes modifiant et complétant certaines dispositions de ce livre.

● N° 86-1088 du 3 octobre 1986 portant publication de la convention d'assistance administrative mutuelle internationale entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire visant la prévention, la recherche et la répression des fraudes douanières par les administrations douanières des deux pays, signée à Alger le 10 septembre 1985.

● N° 86-1089 du 7 octobre 1986 modifiant le décret n° 70-738 du 12 août 1970 relatif au statut particulier des conseillers principaux et conseillers d'éducation.

N° 86-1090 du 7 octobre 1986 modifiant le décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 relatif au statut particulier des professeurs certifiés.

● N° 86-1091 du 8 octobre 1986 modifiant le code de la Sécurité sociale et relatif à l'allocation de logement familiale prévue au titre IV du livre V et à l'allocation de logement sociale prévue au titre III du livre VIII et modifiant le décret n° 86-559 du 14 mars 1986 relatif au mode de calcul de l'allocation de logement prévue au titre III du livre VIII du code de la Sécurité sociale.

DES ARRÊTÉS

● Du 8 octobre 1986 fixant les plafonds de loyers à prendre en considération pour le calcul des allocations de logement prévues au titre IV du livre V, au titre V du livre VII et au titre III du livre VIII du code de la Sécurité sociale.

UNE LISTE

● De classement des auditeurs de justice de la promotion de 1985.

Au château de Vincennes

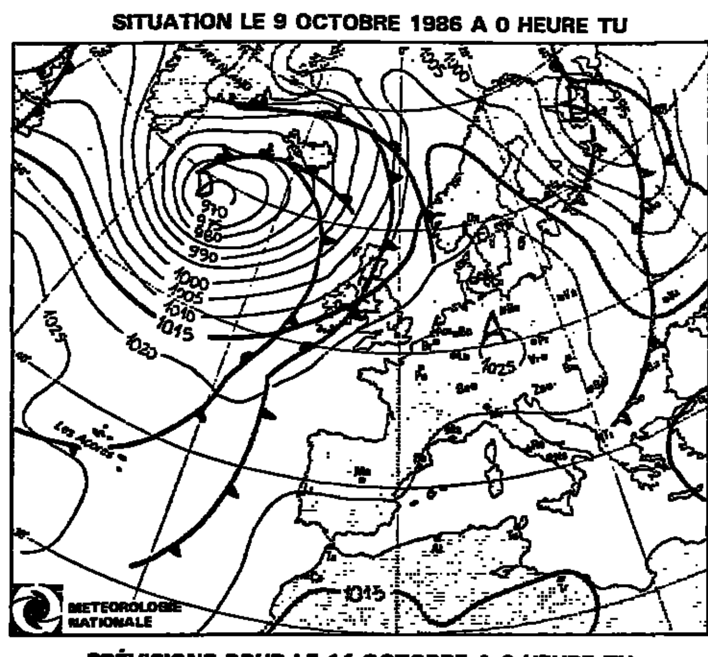
« 1916, année de Verdun »

A l'occasion du soixante-dixième anniversaire de la bataille de Verdun, une exposition « 1916, année de Verdun » est organisée par le Service historique de l'armée de terre au château de Vincennes, jusqu'au samedi 15 novembre.

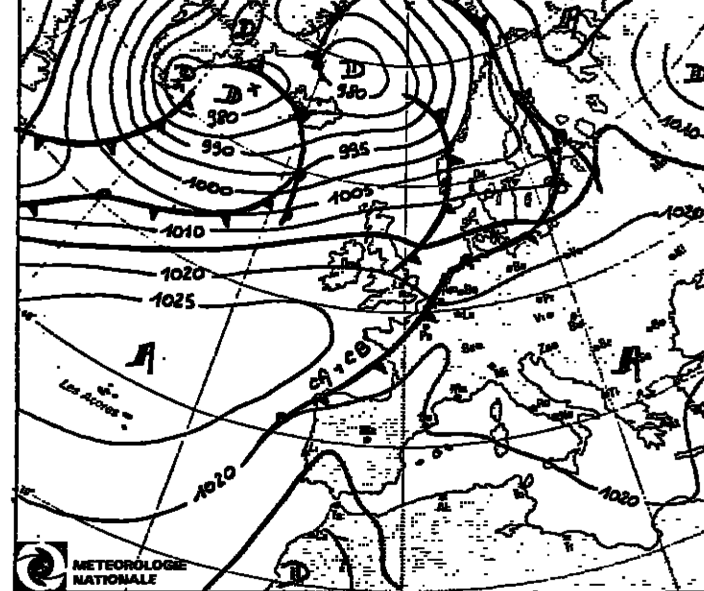
Cette exposition regroupe des archives, photos, armement, souvenirs divers provenant du Service historique, du Musée de l'armée, du Mémorial de Verdun et de nombreux musées français et allemands. L'établissement cinématographique des armées (ECPA) y présente des documents inédits.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 9 OCTOBRE 1986 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 11 OCTOBRE A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le jeudi 9 octobre à 0 heure et le vendredi 10 octobre à 24 heures.

Le beau temps prédominera sur la majeure partie de la France, pour la fin de semaine.

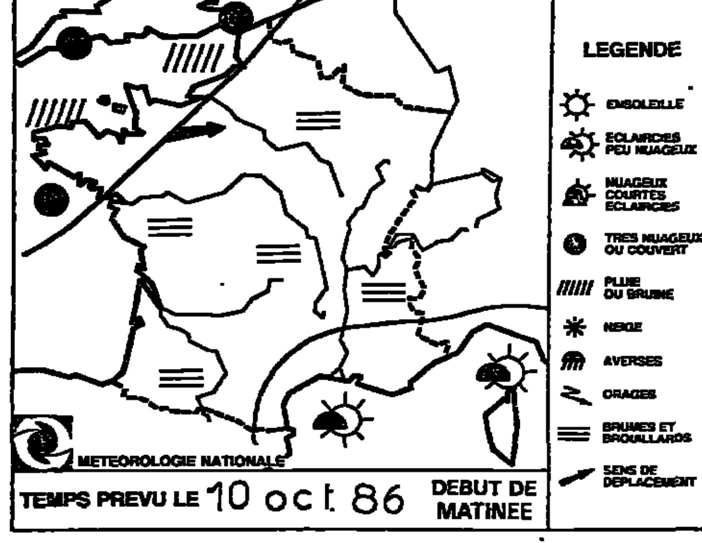
Cependant, une perturbation peu active pénétrera vendredi sur le nord de la France en se désagrégeant samedi. A partir de dimanche, des remontées de nuages instables en provenance d'Espagne donneront quelques orages sur le relief du Sud.

Vendredi : le beau temps prédominera encore sur la majeure partie de la France. La journée sera plus fraîche et plus grise en Bretagne et près de la Manche, où les nuages seront nombreux en matinée. Quelques bruines passagères pourront même affecter ces régions. Des éclaircies se développeront ensuite en fin de journée.

Des pays de la Loire au Bassin parisien et aux Ardennes, les brumes matinales laisseront place à un temps nuageux.

Partout ailleurs, les brouillards matinaux seront suivis d'un temps doux et bien ensoleillé. Ils seront plus nombreux et plus denses dans l'Est, où ils tarderont à se dissiper.

Le vent soufflera faiblement sur le pays, de secteur sud-ouest dominant. Il s'orientera au nord-ouest en fin de journée sur la Bretagne et la Normandie. Quant aux températures, elles avoisineront au lever du jour un minimum de 10 à 12 degrés près de la Manche, 6 à 9 degrés dans l'intérieur sur la moitié nord, 9 à 11 degrés sur la moitié sud, 12 à 15 degrés près de la Méditerranée. Elles atteindront un maximum de 14 à 16 degrés près de la Manche et en Bretagne, 16 à 18 degrés des Pays de la Loire aux Ardennes, 20 à 22 degrés partout ailleurs, excepté dans nos régions méridionales, avec 25 à 28 degrés.



TEMPÉRATURES maxima - minima
Valeurs extrêmes relevées entre le 8-10-1986 à 6 h TU et le 9-10-1986 à 6 h TU

Temps observé le 9-10-1986 à 6 heures TU

Ville	maxima	minima	Temps observé
FRANCE			
AJACCIO	25	15	N
BIARRITZ	18	13	S
BORDEAUX	22	8	S
BOURGES	20	7	B
BREST	20	11	S
CAEN	20	10	B
CHERBOURG	15	7	B
CLERMONT-FERR.	18	6	B
DIJON	19	9	S
GRENOBLE S-M-H	19	13	B
LILLE	19	12	B
LIMOGES	19	12	S
LYON	19	12	B
MARSEILLE-MAR.	24	14	S
NANCY	17	8	B
NANTES	22	10	B
NICE	23	17	C
PARIS-MONTS.	21	14	B
PAU	18	10	C
PERPIGNAN	27	16	S
RENNES	22	10	B
ST-ÉTIENNE	18	8	B
STRASBOURG	17	5	B
TOURS	22	8	B
TOULOUSE	27	13	C
POINTE-A-P.	26	26	A
ÉTRANGER			
ALGER	26	16	N
AMSTERDAM	17	7	B
ATHÈNES	21	16	S
BANGKOK	33	25	N
BARCELONE	25	16	S
BELGRADE	21	9	C
BERLIN	15	11	C
BRUXELLES	19	8	S
LE CAIRE	30	19	S
COPENHAGUE	15	4	B
DAKAR	31	26	O
DELHI	34	23	S
DJERBA	27	22	C
GENÈVE	20	10	C
HONGKONG	28	25	S
ISTANBUL	19	12	N
JÉRUSALEM	13	15	S
LISBONNE	25	17	S
LONDRES	21	13	C
LOS ANGELES	23	17	C
LUXEMBOURG	17	7	N
MADRID	25	10	S
MARRAKECH	25	17	S
MEXICO	22	14	A
MILAN	24	15	C
MONTRÉAL	16	8	C
MOSCOU	5	0	C
NAIROBI	16	16	S
NEW-YORK	22	10	N
OSLO	9	4	C
PALMA-DE-MAL.	27	14	S
PÉKIN	21	10	N
RIO-DE-JANEIRO	24	24	C
ROME	23	14	B
SINGAPOUR	31	24	N
STOCKHOLM	8	−3	C
SYDNEY	16	15	P
TOKYO	18	14	S
TUNIS	22	19	N
VARSOVIE	14	4	N
VENISE	21	15	N
VIENNE	16	11	N

A	B	C	N	O	P	S	T	*
averse	brume	couvert	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige

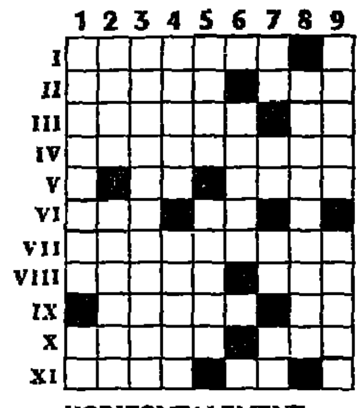
★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

Informations « services »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4331



HORIZONTALEMENT

I. *Son port est généralement ignoré du navigateur.* – II. Soulevés par une explosion. Garniture de bassin japonais. – III. S'il fut décapité jadis, on lui a présentement coupé la queue. Lettres en partance. – IV. On y abandonne souvent au casino une partie de sa mise. – V. Personnel. Jeté par le mauvais œil. – VI. *Principe suprême.* En vitesse. – VII. Qui réunissent toutes *les conditions pour être curés.* – VIII. Pour lesquels la qualité n'est pas celle de la quantité. Ne sait parler que bêtement. – IX. Point dans le besoin. Copulative. – X. Couche légère. Lettres d'Amérique. – XI. Gaillarde. Proie de rongeur.

VERTICALEMENT

1. Garnir un col ou mettre la main au collet. Cuvette noire. – 2. Privilège humain. Présente un aspect rébarbatif mais son cœur est généreux. – 3. Ancienne garniture de lanterne. – 4. Il est démontré avec *elle que deux revers sont préférables* à un seul. Revenu. – 5. Élément de *bombe au pays des Brigades rouges.* Susceptible de faciliter les grandes manœuvres. – 6. Source de vie parmi une nature morte. – 7. Cardinaux. Aurait peut-être préféré devenir chèvre. Possessif. Traditions. 8. Elles sont parfois élevées par ceux-là mêmes qui veulent les abattre. – 9. Entre le tambour et le major. Animateur d'un foyer pour pêcheurs.

Solution du problème n° 4330

Horizontalement

I. Prouesses. – II. Oublie. Nô. – III. Judas. – IV. Eleusis. – V. Cet. Ne. – VI. Patrie. NN. – VII. Ami. Quiet. – VIII. Fournée. – IX. Oc. Née. – X. Lard. KO. – XI. Erié. Ardu.

Verticalement

1. Porte-parole. – 2. Ru. AM. Car. – 3. Objectif. Ri. – 4. Ululer. Onde. – 5. Eidétique. – 6. Seau. Eurêka ! – 7. SS. In. Or. – 8. En. Innée. – 9. Sous-entendu.

GUY BROUTY.

loterie nationale

TRANCHE N°204 DU



TIRAGE DU MERCREDI 8 OCTOBRE 1986

LE NUMÉRO 2 8 0 7 4 2 GAGNE LE LOT DE 1 000 000,00 F

LES BILLETS SE TERMINANT PAR 0 9 9 GAGNENT 1 500,00 F

loterie nationale LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS AUX BILLETS ENTIERS

TERMINAISONS	FINALES ET NUMÉROS	SIGNES du ZODIAQUE	SOMMES GAGNÉES
1	8 891	bélier	F. 10 000
		autres signes	1 000
	9 261	balance	10 000
		autres signes	1 000
	5 451	gémeaux	12 000
		autres signes	1 200
	03 591	cancer	50 000
		autres signes	5 000
	18 141	taureau	50 000
		autres signes	5 000
2	92	tous signes	200
	442	tous signes	400
	06 532	vierge	50 000
		autres signes	5 000
	13 982	sagittaire	50 200
		autres signes	5 200
3	3 863	poissons	10 000
		autres signes	1 000
	6 793	taureau	10 000
		autres signes	1 000
	8 153	verseau	12 000
		autres signes	1 200
	21 893	poissons	50 000
		autres signes	5 000
	10 793	lion	4 000 000
		autres signes	125 000
4	4 574	cancer	10 000
		autres signes	1 000
	4 384	bélier	12 000
		autres signes	1 200
	6 494	poissons	12 000
		autres signes	1 200
5	6 775	vierge	10 000
		autres signes	1 000
	8 865	lion	10 000
		autres signes	1 000
	9 405	scorpion	12 000
		autres signes	1 200
	02 625	lion	50 000
		autres signes	5 000
6	596	tous signes	400
6	7 086	verseau	F. 10 000
		autres signes	1 000
	14 808	bélier	50 000
		autres signes	5 000
	18 786	balance	50 000
		autres signes	5 000
	20 346	scorpion	50 000
		autres signes	5 000
	22 278	verseau	50 000
		autres signes	5 000
7	107	tous signes	400
	0 857	sagittaire	12 000
		autres signes	1 200
	06 807	gémeaux	50 000
		autres signes	5 000
	27 077	capricorne	50 000
		autres signes	5 000
8	168	tous signes	400
	358	tous signes	400
	613	tous signes	400
	8 398	capricorne	10 000
		autres signes	1 000
	8 768	scorpion	10 000
		autres signes	1 000
	2 168	vierge	12 400
		autres signes	1 600
9	69	tous signes	200
	99	tous signes	200
	2 219	gémeaux	10 000
		autres signes	1 000
	0 389	balance	12 000
		autres signes	1 200
	4 479	cancer	12 000
		autres signes	1 200
0	2 030	sagittaire	10 000
		autres signes	1 000
	0 800	capricorne	12 000
		autres signes	1 200
	4 350	taureau	12 000
		autres signes	1 200
	9 270	lion	12 000
		autres signes	1 200

TOUS LES BILLETS NE BENEFICIANT D'AUCUN AUTRE LOT MAIS PORTANT LES SIGNES SUIVANTS :

TAUREAU SCORPION POISSONS GAGNENT 100,00 F

LOTO

N°41 TIRAGE DU MERCREDI 8 OCTOBRE 1986



POUR LES TIRAGES DU MERCREDI 15 ET SAMEDI 18 OCTOBRE 1986 VALIDATION JUSQU'AU MARDI APRÈS-MIDI

86 **TRANCHE DES SIGNES DU ZODIAQUE** 86e

TIRAGE DU MERCREDI 8 OCTOBRE 1986

loterie nationale LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER AUX BILLETS ENTIERS

Le réglement du TAC-O-TAC ne prévoit aucun cumul (J.O. du 27/03/86)

Le numéro 6 8 5 7 4 5 gagne **4 000 000,00 F**

Les numéros approchants à la centaine de mille: 085745, 185745, 285745, 385745, 485745, 585745, 785745 gagnent 50 000,00 F

Les numéros approchants aux: Dizaines de mille	Mille	Centaines	Dizaines	Unités	gagnent
605745	680745	685045	685705	685740	
615745	681745	685145	685715	685741	
625745	682745	685245	685725	685742	
635745	683745	685345	685735	685743	
645745	684745	685445	685755	685744	15 000,00 F
655745	686745	685545	685765	685746	
665745	687745	685645	685775	685747	
675745	688745	685845	685785	685748	
695745	689745	685945	685795	685749	

Tous les billets se terminant par		gagnent
	5745	5 000,00 F
	745	1 000,00 F
	45	200,00 F
	5	100,00 F

86 TACOTAC TIRAGE DU MERCREDI 8 OCTOBRE 1986 87e

PARIS EN VISITES

VENDREDI 10 OCTOBRE

« *De Guimard à Le Corbusier – le* village d'Auteuil », 14 h 30, sortie métro Jasmin (Paris passion)

« Le Palais de justice en activité », 14 h 30, métro Cité (sortie côté marché aux fleurs) (P.-Y. Jaslet).

« Le temple bouddhiste et la maison lamaïste », 14 h 30, 40, ceinture du lac Daumesnil (Hauts lieux et découvertes).

« De la place Dauphine aux Grands Augustins », 14 h 30, pont Neuf, statue Henri-IV (Paris pittoresque et insolite).

« L'hôtel de Lauzun », 15 h, 17, quai d'Anjou (D. Bouchard).

« Tombes célèbres du cimetière du Père-Lachaise », 15 h, entrée principale (M.-Ch. Lasnier).

« Hôtels et jardins du 9e arrondissement », 15 h, métro Trinité (C.-A. Messer).

« Des ruelles moyenâgeuses, de la rue de la Parcheminerie à la Comédie-Française, le café Procope », 14 h 30, 1, rue des Carmes (Vieux Paris).

« Le Musée de la parfumerie », 15 h, 9, rue Scribe, et « les salles de la Colonnade et leurs boiseries », 15 h, sortie métro Louvre (Paris et son histoire).

« Exposition Boucher », 13 h 30, Grand-Palais hall d'entrée (Approche de l'art).

« 500 mètres d'un aqueduc souterrain sous l'avenue Denfert-Rochereau », 14 h 30, sortie principale du métro Denfert-Rochereau. Lampes de poche (M. Banassat).

« Promenade dans l'île Saint-Louis », 14 h 15, métro Pont-Marie ou 14 h 30, sortie métro Saint-Paul.

« *Picasso et l'hôtel Salé* », 10 h 45, cour (Ch. Merle).

« *Le Marais* », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul-Hôtel-de-Ville (sortie Lobau).

CONFÉRENCES

Domus Medica, 60, boulevard Latour-Maubourg, 20 h 30 : « L'hypnose ericksonienne » (Dr Bodin).

nouveau **drouot**

Hôtel des ventes, 9, rue Drouot, 75009 Paris

Téléphone : 42-46-17-11 - Télex : Drouot 642260

Informations téléphoniques permanentes : 47-70-17-17

Compagnie des commissaires-priseurs de Paris

Les expositions auront lieu la veille des ventes, de 11 à 18 heures sauf indications *particulières,* * *expo le matin de la vente.*

DIMANCHE 12 OCTOBRE

S. 2. – Archéologie, art de l'Islam - Me BOISGIRARD.
S. 4. – *Meubles, bibelots Napoléon III* - Me DEURBERGUE.
S. 5/6. – 14 h 15, tableaux, sculptures, cent œuvres de 1930 à nos jours, *Arman*, César, Hartung, Salomé, Castelli. Expo. S. 5. - Me CHARBONNEAUX.
S. 5/6. – 15 h 45, 100 tableaux abstraits - Me BRIEST.
S. 8. – 14 h, livres 17e et 18e. Adam, Le Villebrequin, plaquettes révolut. Illustr. du 18e avec tirage à part des gravures 19e et 20e - Me RIBEYRE.
*S. 9. – Vins. - Mes CHAYETTE, CALMELS.
S. 10. – Bx bjx, fourrures - Me LE BLANC.
S. 11. – Tblx, autographes de théâtre - Me CORNETTE DE SAINT-CYR.
S. 12. – Cartes postales - Me MORAND.
S. 13. – Art et publicité - Me CHEVAL.
S. 14. – *Tapis, tapisseries* - Me ROGEON.

LUNDI 13 OCTOBRE

S. 3. – 14 h, céramiques - Mes BINOCHE, GODEAU.
S. 11. – *Minéraux, fossiles - Mes MILLON, JUTHEAU. M. Delerm.*

MARDI 14 OCTOBRE

S. 6. – Bijoux, argenterie, décorations - Mes RABOURDIN, *CHOPPIN de JANVRY.*
S. 8. – Bib., bijoux - Me LOUDMER.
*S. 9. – 20 h. Vente vins - Me BOISGIRARD. M. de Clouet, expert.

MERCREDI 15 OCTOBRE

S. 1. – Meubles, objets d'art - Mes MILLON-JUTHEAU.
S. 2. – Livres, bibliothèque romantique de M. X - Mes LAURIN, GUILLOUX, BUFFETAUD, TAILLEUR. Mme Vidal-*Mégret et Mlle Gomez, experts.* Expo chez Mlle Gomez, 10, rue du Commandant-Rivière, 8e, du lundi 6 au 10 octobre de 10 h à 12 h et 14 h à 18 h.
S. 3. – Tableaux modernes - Me BOISGIRARD.
S. 4. – Linge, dentelle - Mes ADER, PICARD, TAJAN. Mme Daniel, expert.
S. 7. – Tableaux, objets d'art, mobiliers anciens - Mes OGER, DUMONT.
S. 10. – Art nouveau, art déco - Me CORNETTE DE SAINT-CYR.

JEUDI 16 OCTOBRE

S. 6. – Antiques - Mes PESCHETEAU-BADIN, FERRIEN. M. Slitine, expert.

VENDREDI 17 OCTOBRE

S. 1. – Meubles, objets anciens de haute époque - Me CORNETTE DE SAINT-CYR.
S. 2. – Instruments de musique - Mes ADER, PICARD, TAJAN. M. Vatelot, expert.
S. 4. – Bons meubles - Mes LAURIN, GUILLOUX, BUFFETAUD, TAILLEUR.
S. 5. – Livres mod. et anciens - Me DELAVENNE, LAFARGE.
S. 6. – Antique (suite) - Mes PESCHETEAU, BADIN, FERRIEN. M. Slitine, expert.
S. 7. – Bib., meubles - Mes BONDU.
S. 8. – Extrême-Orient - Me BOISGIRARD.
S. 10. – *Gravures, tableaux, bibelots, meubles* - Me DEURBERGUE.
S. 14. – Bons meubles, objets mobiliers - Mes ADER, PICARD, TAJAN.
S. 15. – Tableaux, bib., meub. anciens et de style - Mes AUDAP, GODEAU, SOLANET.

ÉTUDES ANNONÇANT LES VENTES DE LA SEMAINE

ADER, PICARD, TAJAN, 12, rue Favart (75002), 42-61-80-07.
AUDAP, GODEAU, SOLANET, 32, rue Drouot (75009), 47-70-67-68.
BINOCHE, GODEAU, 5, rue La Boétie (75008), 47-42-78-01.
LE BLANC, 32, avenue de l'Opéra (75002), 42-66-24-48.
BOISGIRARD, 2, rue de Provence (75009), 47-70-81-36.
J.-Ph. et D. BONDU, 17, rue Drouot (75009), 47-70-36-16.
BRIEST, 24, avenue Matignon (75008), 42-68-11-30.
Catherine CHARBONNEAUX, 134, Faubourg-Saint-Honoré (75008), 43-59-66-56.
CHAYETTE, CALMELS, 12, rue Rossini (75009), 47-70-38-89.
CHEVAL, 33, rue du Faubourg-Montmartre (75009), 47-70-56-26.
CORNETTE de SAINT-CYR, 24, avenue George-V (75008), 47-20-15-94.
DELAVENNE, LAFARGE, 12, rue de la Grange-Batelière (75009), 48-24-71-60.
DEURBERGUE, 19, bd Montmartre (75002), 42-61-36-50.
LAURIN, GUILLOUX, BUFFETAUD, TAILLEUR (anciennement RHEIMS-LAURIN), 12, rue Drouot (75009), 42-46-61-16.
LOUDMER, 18, rue de Provence (75009), 45-23-15-25.
MILLON, JUTHEAU, 14, rue Drouot (75009), 42-46-46-44.
MORAND, 7, rue Ernest-Renan (75015), 47-34-81-13.
OGER, DUMONT, 22, rue Drouot (75009), 42-46-96-95
PESCHETEAU-BADIN, FERRIEN, 16, rue de la Grange-Batelière (75009), 47-70-88-38.
RABOURDIN, CHOPPIN de JANVRY, 4, rue Rossini (75009), 47-70-34-91.
RIBEYRE, 5, rue de Provence (75009), 42-46-00-77.
ROGEON, 16, rue Milton (75009), 48-78-81-06.

Le Carnet du Monde

Naissances

– **Patrick HAZAN**

et Mme, née **Séverine LIOTARD,**

ont la joie d'annoncer la naissance de

Oriane,

le 23 septembre 1986.

Mariages

– **Le général Charles GAY**

et

Mme Simone de GRENIER WILLY

sont heureux de faire part de leur mariage, célébré à Bordeaux, le 4 octobre 1986.

Décès

– *M. Jean Arnaud,*
son père,
M. et Mme Francis Arnaud
et leurs enfants,
M. et Mme Alain Depolla-Arnaud
et leurs enfants,
ses frère, sœur, beau-frère, belle-sœur, neveux et nièces,
Mme Hélène de Felice,
M. Pierre Figeac,
ont la douleur de faire part du décès de

Marie-Hélène ARNAUD,

survenu accidentellement à son domicile, le 6 octobre 1986.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 10 octobre, à 10 h 30, en l'église Saint-Pierre de Chaillot, 35, avenue Marceau, 75016 Paris, où l'on se réunira. L'inhumation aura lieu le même jour, à 14 heures, au cimetière de Monchy-Humières (Oise) dans le caveau de famille.

17, rue Boissière, 75016 Paris.
103, rue des Morillons, 75015 Paris.

– *Michelle Beauvillard, sa fille,*
François Goillandeau, son gendre,
Catherine Goillandeau,
Pascal et Marie-Claude Goillandeau,
ses petits-enfants,
Antoine, Virginie et Maud,
ses arrière-petits-enfants,
Mme Alice Noizat, sa belle-sœur,
M. et Mme Georges Coffin,
M. et Mme Max Noizat,
ses neveux et leurs enfants,
Ses parents, alliés et nombreux amis, ont la tristesse de faire part du retour à Dieu, dans sa quatre-vingt-douzième année de

Mme Madeleine BEAUVILLARD,
née Noizat.

La cérémonie religieuse et l'inhumation dans le caveau *familial* auront lieu à Boussac (Creuse).
Paris, 46, quai Henri-IV.

– *Mme Denyse Escoffier,*
sa sœur,
M. et Mme Jean Escoffier,
son frère et sa belle-sœur,
Mlle Christine Escoffier,
sa nièce,
Le docteur Jacques Despeignes,
Ses parents, alliés et amis,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Mireille ESCOFFIER,

survenu le 5 octobre 1986, à Paris.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 13 octobre, à 8 h 30, en l'église Notre-Dame d'Auteuil, 2, place d'Auteuil, 75016 Paris.

62, quai Louis-Blériot,
75016 Paris.

– Mme Xavier Mahourdeau-Halluin,
Juliette et Sylvain Mahourdeau,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Xavier MAHOURDEAU,

survenu brutalement le 4 octobre 1986, dans sa cinquante-sixième année.

L'incinération aura lieu au crématorium du Père-Lachaise, le lundi 13 octobre, à 14 heures, dans l'intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

47, avenue Charles-V,
94130 Nogent-sur-Marne.

– Jacques et France Salles,
Toni et Charles,
Michel et Marie-Françoise Salles,
Eric et Nathalie,
Philippe et Noëlle Salles,
Clément, Julien et Antoine,
Marthe Gerbeau,
Les familles Favrie, Boullier, Lefeuvre, Durand, Prod'homme, Butaux, Graff, Burgeot, Robert, *Moulière,* Gerbeau et Cane,
ont la douleur de faire part du décès de

Louis SALLES,
proviseur honoraire des lycées de Saïgon, Dalat et Fès,
chevalier de la Légion d'honneur,

leur père, grand-père et parent, *survenu* le 6 octobre 1986, à l'âge de quatre-vingt-onze ans.

Selon la volonté du défunt, les obsèques ont eu lieu le mercredi 8 octobre 1986, dans l'intimité familiale.

5, rue Fontaine-Grelot,
92340 Bourg-la-Reine.

– Mme Jean Salin,
ses enfants et petits-enfants,
Mme Pierre Desaulle,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean SALIN,

ingénieur principal honoraire
de la SNCF,
ancien directeur *de la Vie du rail,*
secrétaire général de
la Revue générale des chemins de fer,
président du Cercle international
des transports,
chevalier de la Légion d'honneur
chevalier de l'ordre national du Mérite,

survenu à Paris, le *6 octobre 1986,* dans sa soixante-quinzième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 13 octobre, à 14 heures, en l'église Saint-Paul-Saint-Louis, 75004 Paris.

12, rue Charles-V,
75004 Paris.

– Toulouse.
Mme Suzanne Bock, épouse Salvage,
ses enfants et petits-enfants.
Les familles Cabrol, Salvage, Bock, parents et alliés ont la douleur de faire part du décès de

M. Georges SALVAGE,
âgé de soixante-six ans,
ancien directeur de Prisunic.

La cérémonie religieuse est célébrée le jeudi 9 octobre, à 14 heures, en l'église de Castillon-Débats (Gers), suivie de l'inhumation au cimetière de Charmentray (77), le vendredi 10 octobre, à 16 heures.

32190 Castillon-Débats.

Remerciements

– *Mme Paul Belgodère*
et ses enfants,

dans l'impossibilité de répondre individuellement à toutes les personnes qui leur ont manifesté leur sympathie lors du décès de leur époux et père,

M. Paul BELGODÈRE,

les prient de bien vouloir trouver ici l'expression de leur très vive reconnaissance.

Anniversaires

– Pour le quatrième anniversaire du décès de

Jean FIHMAN,

une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu et aimé.

Messes anniversaires

– L'Union nationale de l'arme blindée, cavalerie, chars, 39, rue Caumartin, 75009 Paris, fera célébrer un service *religieux à la mémoire des morts pour la* France de la cavalerie, des chars et de l'arme blindée et des anciens de l'arme, décédés au cours de l'année,

le dimanche 19 octobre 1986,
à 11 heures,
en l'église Saint-Louis des Invalides.

Elle ravivera la flamme, le samedi 18 octobre, à 18 h 30.

– Une messe sera célébrée, le samedi 11 octobre 1986, à 10 h 30, en l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou, 92, rue Saint-Dominique, à Paris-VIIe, à la mémoire de

Mme Marguerite AYACHE,

décédée le 12 septembre 1986.

Communications diverses

– *18* et 19 octobre 1986,
cent cinquantenaire du
collège Saint-Thomas d'Aquin,
56, rue du Perron, 69 Oullins.

Une plaquette historique, un annuaire, une médaille, un cachet premier jour PTT, des expositions, un repas, un concert, une messe, sont prévus.

Anciens, anciennes, amis, prendre contact rapidement au 78-51-30-02.

– Cercle Bernard-Lazare.

La situation de la France au Proche-Orient, débat mené par Henry Bulawko, avec la participation de Benoît Rayski, rédacteur en chef du *Matin de Paris,* jeudi 9 octobre, à 20 h 45, au 10, rue Saint-Claude, 75002, Paris, Tél. : 42-71-68-19.

– *Un nouveau directeur général* pour la RIVP. M. Michel Lombardini, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, précédemment directeur de la construction, succède à Jean-Marie Bablon comme directeur général de la RIVP.

Economie

REPÈRES

Budget

Réduction du déficit ouest-allemand

Le déficit budgétaire ouest-allemand s'est très sensiblement réduit durant le premier semestre 1986 pour représenter 16 milliards de deutschemarks (52 milliards de francs environ), contre 25 milliards un an auperavant, annonce le ministère des finances. Cette amélioration recouvre un phénomène particulier : la Bundesbank a versé, durant les six premiers mois de l'année, l'essentiel du bénéfice qu'elle doit remettre à l'Etat fédéral, 10,3 milliards de deutschemarks sur les 12,65 milliards prévus pour l'ensemble de l'année. En conséquence, les recettes ont progressé de 5,9 % (114,8 milliards), alors que les rentrées d'impôt n'augmentaient que de 1,9 %. Les dépenses ont baissé de 2 %. Selon la loi de finances 1986, le déficit budgétaire devrait être limité à 23,7 milliards de deutschemarks cette année.

Circuits intégrés

La CEE attaque l'accord américano-japonais

La Commission européenne vient de décider d'attaquer devant le GATT l'accord sur les semi-conducteurs conclu entre les Etats-Unis et le Japon le 30 juillet dernier, qui prévoit une relèvement sensible des prix des semi-conducteurs vendus tant aux Etats-Unis que sur les marchés des pays tiers. Cette clause est très gênante pour l'industrie européenne, qui importe près de 60 % de ses besoins en semi-conducteurs. La démarche bruxelloise vise également l'accès au marché japonais. Une clause secrète de l'accord prévoirait un doublement en cinq ans des importations de semi-conducteurs, réservée pour l'essentiel aux Américains.

Coopératives de commerçants

Une progression de + 12,8 % en 1985

Les 54 sociétés coopératives de commerçants ont réalisé, en 1985, un chiffre d'affaires total (TTC) de 70 milliards de francs, en progression de 12,8 % sur 1984. Les coopératives de commerçants détaillants rassemblent 22 sociétés exploitant des magasins d'alimentation générale (comme Codec ou Unico), qui exploitent 4 422 points de vente (contre 4 480 en 1984, soit une baisse de 1,3 %). On compte également 32 sociétés de commerce non alimentaire — ameublement, sport, confection, optique, etc., sous des enseignes comme Monsieur Meuble, Intersport La Hutte, — exploitant 8 832 points de vente (contre 8 795 en 1984, soit une progression de 0,4 %). Les coopératives de commerçants réalisent 6 % du commerce de détail en France.

Monnaies

Nouvel accès de faiblesse de la livre

De nouvelles interventions des banques centrales ont permis à la livre sterling de regagner un peu de terrain, jeudi 9 octobre, après son nouvel accès de faiblesse de la veille, qui lui avait fait perdre 1,5 % vis-à-vis du deutschemark. Tombée à 2,8329 DM, record historique, elle s'est raffermie à 2,85-2,86 DM. Record historique également pour son indice pondéré en fonction du commerce extérieur britannique : sur une base 100 en 1975, cet indice a chuté mercredi à 67,1. Dans la City, tout le monde s'attend à un relèvement des taux d'intérêt, la semaine prochaine, après la clôture du congrès du Parti conservateur. Ce relèvement pourrait atteindre 2 points, s'ajoutant aux 10 % actuellement pratiqués.

Deux projets d'ordonnance sur la participation

● L'intéressement pourra concerner seulement une partie du personnel
● La présence d'administrateurs salariés sera facultative

Au terme de longs débats, le conseil des ministres devrait adopter, le mercredi 15 octobre, deux projets d'ordonnance sur la participation financière et la représentation des salariés dans les conseils d'administration des sociétés anonymes. Préparés par les ministères de l'économie et des affaires sociales, notamment par M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat auprès de M. Séguin, ces textes sont actuellement examinés par le Conseil d'Etat mais ne devraient subir que peu de modifications.

Le projet d'ordonnance *« relative à la participation financière et à l'actionnariat des salariés »* présente sous un même chapeau deux textes différents qui clarifient l'ordonnance du 17 août 1967 sur la *« participation aux fruits »* et celle du 7 janvier 1959 sur l'intéressement. Mais l'idée d'une *« fusion »* de ces deux ordonnances a été écartée *(le Monde* daté 24-25 août).

Le système de *« participation aux fruits »* de 1967 demeurera obligatoire pour les entreprises dont l'effectif atteint ou dépasse cent salariés et qui dégagent des résultats. La procédure d'homologation interministérielle, après avis du Centre d'étude des revenus et des coûts (CERC), sera supprimée. Cette suppression va rendre caduque la notion de calcul dérogatoire de la *« réserve spéciale de participation »* distribuée aux salariés — le contrôle (fiscal) aura lieu *a posteriori*, — mais les délibérations du Conseil d'État pourraient conduire au maintien d'une intervention des ministères de l'économie et des affaires sociales s'il apparaissait qu'un accord de participation se conclue *« sur le dos du fisc »*...

Les pouvoirs publics ont toutefois prévu quelques verrous. La réserve spéciale de participation (6 milliards de francs en 1983) se verra fixer, en cas de majoration par rapport au droit commun, au moins un plafond : celui du bénéfice net comptable moins 5 % des capitaux propres. Mais il pourrait s'en ajouter deux autres : le bénéfice net fiscal moins 5 % des capitaux propres et la moitié du bénéfice net fiscal.

« Gel » de trois ou cinq ans

Après de laborieuses discussions entre les ministères de l'économie et des affaires sociales, un compromis a été trouvé sur la durée d'indisponibilité de la réserve spéciale de participation. Le droit commun maintiendra — comme le souhaitait la Rue de Rivoli — un « gel » de cinq ans, mais un accord d'entreprise pourra réduire la période d'indisponibilité à trois ans.

Si l'indisponibilité est ramenée à trois ans, le revenu dégagé pour les salariés ne bénéficiera plus d'une exonération totale d'impôt mais d'une exonération limitée à 50 % du revenu dégagé par la participation. Si, par ailleurs, la réserve spéciale de participation est majorée dans la limite du ou des plafonds, une part de ces majorations pourra constituer une provision pour investissements (sans impôts). en cas de « gel » de cinq ans, cette part sera portée de 15 % à 30 %. Pour une indisponibilité de trois ans, elle sera de 15 %. Ce taux de la provision avait été ramené à 50 % en 1973 et réduit progressivement depuis 1981.

Le projet d'ordonnance supprime également pour les bénéficiaires l'obligation de justifier impérativement de trois mois de présence dans l'entreprise ou de six mois d'ancienneté, mais les entreprises auront la faculté de prévoir une durée minimale d'ancienneté qui sera au maximum de six mois.

L'ordonnance de 1959 sur l'intéressement fait également l'objet d'un toilettage afin de la faire sortir de sa quasi-clandestinité (1 180 accords en 1985). Les entreprises pourront continuer à distribuer des primes calculées sur leurs résultats ou leurs gains de productivité, déductibles fiscalement et exonérées de charges sociales. Mais novation : ces primes pourront ne concerner qu'une catégorie de salariés ou une partie du personnel.

Toutefois, le montant annuel des primes versées ne pourra excéder le cinquième des salaires versés à la catégorie concernée. Une *« passerelle »*, selon l'expression de M. Arthuis, sera, d'autre part, établie entre l'intéressement et les plans d'épargne-entreprise (actuellement au nombre d'environ 1 200). Les salariés pourront reporter entièrement le produit de leur intéressement sur ces plans. Ces plans bénéficieront d'une augmentation de l'aide financière de l'entreprise, ou abondement de l'entreprise, qui ayant plafonné à 3 000 F par an et par salarié depuis 1973, sera portée à 10 000 F. Voire à 15 000 F lorsque l'épargne complémentaire sera réinvestie en actions de l'entreprise.

Extension du référendum

Les salariés seront eux-mêmes incités à opérer un transfert vers un plan d'épargne-entreprise, grâce à une exonération d'impôt sur le revenu limitée à la moitié du plafond annuel moyen de la Sécurité sociale (soit 56 880 F actuellement). En l'absence de syndicats ou d'institutions représentatives, un projet d'intéressement pourra toujours être soumis par référendum au personnel. Mais cette possibilité sera étendue à l'ensemble des entreprises intéressées, à condition toutefois que le chef d'entreprise obtienne l'accord ou du comité d'entreprise ou d'une organisation syndicale représentative. Dans cette hypothèse, le contrat d'intéressement devra être ratifié par les salariés à la majorité des deux tiers.

Le deuxième projet d'ordonnance modifie *« la législation sur les sociétés commerciales afin d'offrir aux sociétés anonymes la faculté d'introduire dans leurs statuts des dispositions permettant à des salariés de siéger avec voix délibérative dans les conseils d'administration ou de surveillance »*. Il s'agit donc d'une modification de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés anonymes — visant ainsi les sociétés nationalisées qui seront privatisées, — la loi de démocratisation du secteur public du 26 juillet 1983 demeurant en vigueur pour les entreprises toujours nationalisées.

Les principes essentiels de ce texte, comme sa philosophie, ont peu évolué depuis l'été. Il s'agira bien, malgré les vœux de la CGC et de la CFTC, d'une faculté et non d'une obligation. Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires d'une société anonyme pourra modifier les statuts à une majorité des deux tiers afin de faire entrer des représentants des salariés au conseil d'administration ou au conseil de surveillance. La CGC avait proposé qu'un syndicat représentatif ait le droit de consulter le personnel sur cette formule de participation afin de saisir directement, en cas de réponse favorable, l'assemblée des actionnaires. M. Arthuis a rejeté cette demande : *« J'ai peur,* explique-t-il, *que ce ne soit une occasion de conflit dans l'entreprise. Vouloir contourner le conseil d'administration pour que l'assemblée générale se prononce, c'est prendre le risque de bloquer toute possibilité d'ouverture. »*

Pour M. Arthuis, les représentants du comité d'entreprise au conseil d'administration (de deux à quatre actuellement, selon le nombre de collèges électoraux) peuvent toujours susciter un débat au conseil, même s'ils n'y ont qu'une voix consultative. La CFTC n'a pas été davantage entendue dans sa demande qu'il y ait au moins cinq administrateurs salariés.

Un à quatre administrateurs

Le projet prévoit que le nombre d'administrateurs salariés ne pourra être supérieur à quatre ni excéder un tiers du total. Lorsqu'il y aura trois administrateurs actionnaires, il y aura un salarié. Lorsqu'il y en aura douze, on pourra ajouter quatre administrateurs issus du personnel. Un prochain projet de loi prévoira, en outre, que lorsqu'il y aura plusieurs administrateurs salariés, la représentation du comité d'entreprise sera ramenée à un seul membre.

Quand le conseil comprendra deux administrateurs salariés, il y aura un cadre (ou assimilé) ou un ingénieur, à partir du moment où cette catégorie est représentée dans l'entreprise. Dans ce cas, le personnel sera divisé en deux collèges (un « non-cadres » et un « cadres »). Le scrutin de liste (à la représentation proportionnelle au plus fort reste) sera à un seul tour, sauf s'il n'y a qu'un siège à pourvoir (ce sera alors un classique scrutin majoritaire à deux tours).

Les candidats pourront être présentés soit par des organisations syndicales représentatives, soit avec la *« caution »* de 5 % des salariés de l'entreprise (avec, en tout état de cause, un *« plafond »* fixé à cent signatures). Une disposition dans laquelle les syndicats voient un *« coup de canif »* au *« monopole syndical »*, mais qui s'inscrit, pour M. Arthuis, *« dans la logique du droit des sociétés »*. Ce projet d'ordonnance maintient une incompatibilité des mandats d'administrateur et de représentant du personnel (les incompatibilités étant énumérées). Ce sont les statuts de la société qui établiront la durée du mandat d'administrateur : elle pourra aller d'un an à six ans au maximum. Il en est de même pour les crédits d'heures.

Le projet d'ordonnance prévoit cependant une protection renforcée pour les salariés administrateurs, selon des formulations juridiques qui restent à *« peaufiner »*, mais qui partent toutes du principe que les administrateurs salariés — contrairement aux actionnaires — ne peuvent être révoqués par l'assemblée générale des... actionnaires. Il faudra sans doute un référé du tribunal de grande instance pour une révocation pour faute et un référé du conseil des prud'hommes pour un licenciement.

En dehors de ce « filet de sécurité » minimal, le texte de l'ordonnance se contente de rappeler que les administrateurs salariés sont... des administrateurs, renvoyant à la loi de 1966 pour la description de leurs droits et obligations. Mêmes droits et mêmes devoirs. Ainsi la responsabilité pénale des administrateurs salariés pourrait éventuellement être engagée, mais, aux termes de la loi du 25 janvier 1985 sur le redressement et la liquidation judiciaire des entreprises, la charge de la preuve incombe aux créanciers ou aux pouvoirs publics (ce qui provoque alors la saisine par le procureur de la République).

Ces administrateurs salariés pourront donc toucher des jetons de présence et devront devenir propriétaires d'une action de garantie. Il s'agit d'une disposition plus que centenaire, maintenue par la loi de 1966, et que le garde des sceaux pourrait modifier ou supprimer prochainement.

MICHEL NOBLECOURT.

Le plan famille du gouvernement

L'allocation parentale d'éducation devrait toucher 214 000 familles

A l'issue du conseil des ministres, Mme Michèle Barzach, ministre délégué à la santé et à la famille, a présenté à la presse le plan famille du gouvernement (*le Monde* du 8 octobre). Elle a souligné que *« la préoccupation majeure du gouvernement est démographique »*. Mais elle s'est défendue d'avoir des préoccupations *« moralisantes »*.

Mme Barzach a donné des précisions sur les deux prestations nouvelle, qui doivent entrer en vigueur au 1er juillet 1987, et sur leur financement.

L'allocation parentale d'éducation « nouvelle formule » devrait toucher 214 000 familles. Son coût s'éléverait à 5,8 milliards de francs, dégagés par différentes économies (*le Monde* du 8 octobre (1)). Toutefois, les familles recevant déjà certaines prestations au 1er juillet 1987 (allocations au jeune enfant, prêts aux jeunes ménages) continueront à en bénéficier jusqu'au terme prévu.

L'allocation de garde d'enfant à domicile (nom définitif) doit compléter l'aide apportée actuellement aux *« gardes institutionnelles »*. Réservée aux couples où les deux parents travaillent, cette prestation remboursera les charges sociales (patronales et salariales) de garde d'enfants, jusqu'à un maximum de 2 000 F (75 % des charges, pour un salaire égal au SMIC). Le coût de la mesure, qui toucherait 150 000 familles serait de 1 350 millions de francs.

Parallèlement, le système des « assistantes maternelles » qui accueillent des enfants chez elles) va être amélioré. Quant aux crèches, les conditions d'ouverture doivent être assouplies par un décret en attente depuis Mme Georgina Dufoix.

Mme Barzach a, d'antre part, indiqué que les prestations familiales seraient réservées dorénavant aux familles d'immigrés en situation régulière.

***

Le chiffre des bénéficiaires de l'APE est élevé. En fait, on y parviendra rapidement, indique-t-on dans l'entourage de Mme Barzach, en offrant à toutes les femmes ayant déjà un troisième enfant au 1er juillet 1987 de bénéficier de l'APE jusqu'au troisième anniversaire de cet enfant (à condition de ne plus exercer d'activité professionnelle jusqu'à cette date).

Pour l'allocation de garde à domicile, Mme Barzach a reconnu qu'elle intéresserait surtout les « cadres » ; *mais on espère qu'elle aboutira à dégager des places dans les crèches au profit de catégories plus modestes. Actuellement, selon une étude récente de l'INSEE, 18,1 % des cadres, 13,3 % des artisans et des commerçants, font garder leurs enfants à domicile, contre 3,1 % des employés et 4,8 % des ouvriers ; 16,1 % des cadres, contre 13,5 % des employés et 5,5 % des ouvriers, mettent leurs enfants à la crèche. Mais l'objectif de 150 000 familles (et autant de créations d'emploi) paraît très optimiste : on évalue à 60 000 le nombre des familles employant aujourd'hui une garde à domicile.*

(1) La différence avec les chiffres que nous avons donnés vient de ce que nous n'avons inclus ni dans les recettes ni dans les dépenses le coût actuel de l'APE et l'inclusion de l'allocation au jeune enfant, soit un total de 3 milliards.

Aérospatiale : 2 345 départs volontaires

Le plan de restructuration de la division « avions » de l'Aérospatiale prévoit, d'ici à la fin de l'année, le départ de 2345 personnes. Ces départs ne seront pas réalisés par le biais de préretraites ou de congés de conversion, mais sur la base du volontariat encouragé par des indemnités de licenciements importantes. Le plan prévoit aussi la création de 1 400 emplois nouveaux en cinq ans.

Cette déflation des effectifs peut sembler anormale au moment où Airbus — et donc l'Aérospatiale — enregistre une multiplication des commandes du biréacteur A-320. Elle accompagne, en fait, le ralentissement des ventes et de la production des avions gros porteurs A-300 et A-310. Selon M. Jean-Louis Fache, directeur des usines de Toulouse de l'Aérospatiale, il reste deux années difficiles avant que le succès de l'A-320 ne se traduise par le plein- emploi de l'outil industriel et du personnel. L'Aérospatiale emploie 42 000 personnes.

Economie

AGRICULTURE

La réforme des offices agricoles à l'Assemblée nationale

Les organisations interprofessionnelles auront la maîtrise des transferts de compétences

Le projet de loi sur l'organisation économique en agriculture a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale dans la nuit du 8 au 9 octobre. Les députés UDF, RPR et FN ont approuvé ce texte qui prévoit un transfert progressif des pouvoirs des offices agricoles vers les organisations interprofessionnelles que le gouvernement souhaite promouvoir (le Monde du 9 octobre). Les élus du PS et du PCF ont voté contre le projet de M. Pierre Guillaume.

« Nous n'avons pas la même conception des offices agricoles », a expliqué le ministre de l'agriculture M. François Guillaume, pour justifier son rejet des amendements de la gauche. L'ancien président de la FNSEA ne veut voir dans les offices que des organes d'exécution des décisions communautaires, quand les élus socialistes défendent un instrument, indispensable selon eux en période de crise, d'une saine organisation des marchés. Logique contre logique, M. Guillaume a fait prévaloir la sienne en acceptant des amendements qui renforcent les dispositions permettant à terme aux interprofessions de se substituer aux offices. C'est le sens de l'amendement de la commission, sous-amendé par le gouvernement, qui modifie totalement la rédaction gouvernementale proposée initialement pour le remplacement de l'article 7 de la loi d'octobre 1982 sur les offices. Avec cet amendement, l'initiative des transferts de compétences entre les offices et les interprofessions appartiendra aux secondes et non plus aux premiers.

Le gouvernement a reconnu que sa première version risquait de figer la situation actuelle, dans la mesure, a souligné le rapporteur, M. Goasduff (RPR, Finistère), où *« les offices accepteront difficilement de se dessaisir d'une partie de leurs attributions »*. Un sous-amendement du gouvernement précise, en outre, que *« transitoirement, les offices peuvent conclure des conventions avec les organisations interprofessionnelles reconnues »*. Dans le même esprit, un amendement de la commission à l'article 2 du projet de loi remplace l'obligation de créer des offices *« par une simple possibilité »*.

S'agissant du Conseil supérieur d'orientation (CSO) de l'économie agricole (article premier du projet), le ministre de l'agriculture a accepté un certain nombre d'amendements renforçant les compétences du CSO ou ses attributions, mais il s'est montré inflexible sur sa composition. *« Si l'ancien CSO n'a pas fonctionné, c'est essentiellement parce que ses effectifs pléthoriques lui ôtaient toute efficacité »*, a souligné M. Guillaume. M. Charles Revet (UDF, Seine-Maritime) a dû remettre dans sa poche son amendement faisant représenter au CSO les interprofessions. *« Les quelque soixante interprofessions ne pourraient de toute façon être représentées »*, a expliqué le ministre. En revanche, les compétences du CSO ont été étendues à l'ensemble des productions agricoles et forestières. M. Guillaume s'est déclaré favorable à cet amendement qui permet également *d'« harmoniser les compétences du CSO avec celle du ministère de l'agriculture »*. En outre, le champs d'investigations du CSO a été étendu puisqu'il pourra se prononcer par avis ou recommandation sur *« les règles de mise en marché et de commercialisation définies par l'autorité administrative compétente »*. Le CSO retrouve ainsi l'une des missions que lui avait attribuées la loi d'orientation de 1980. Enfin, à la suite de l'adoption d'un amendement de forme, le CSO devient le Conseil supérieur d'orientation et de coordination (CSOC).

D'autre part, le ministre de l'agriculture a pris publiquement l'engagement d'étendre *« progressivement les dispositions de la loi aux DOM-TOM »*, répondant ainsi aux vœux formulés par M. Michel Cointat (RPR, Ille-et-Vilaine). Il a affirmé *qu'il y avait encore pour l'instant des* obstacles financiers à cette extension.

De leur côté, les élus du PCF ont déposé, en vain, une série d'amendements destinés à *« porter un coup d'arrêt à l'intégration européenne »* qui placerait, selon eux, l'agriculture française sous tutelle internationale. Dans la foulée M. Marcel Rigout (PCF, Haute-Vienne) s'est prononcé par avance — comme Michel Debré — contre l'Acte unique européen qui devrait venir en discussion au Parlement à la mi-novembre.

P. S.

A la Commission de Bruxelles

La France demande l'augmentation des prix de la viande bovine et ovine

BRUXELLES
(Communautés européennes)
de notre correspondant

La France voudrait que les prix d'intervention de la viande bovine et ovine soient augmentés d'environ 3 %. Elle vient de présenter une demande dans ce sens à la Commission de Bruxelles, qui a estimé qu'il était prématuré de prendre position. Cet ajustement est possible par dévaluation du franc vert (dont le taux n'est pas complètement aligné sur le taux officiel du franc depuis la dévaluation d'avril). S'agissant de la viande bovine, la dévaluation de 3,3 % du franc vert, maintenant demandée par Paris, entraînerait, en même temps que l'augmentation des prix d'intervention, la suppression des montants compensatoires monétaires (MCM), qui sont actuellement appliqués dans les échanges. (Les MCM négatifs appliqués par la France jouent, on le sait, comme des taxes à l'exportation et des subventions à l'importation.) Dans le cas du mouton, il n'y a pas de MCM, mais l'ajustement des prix pourrait être intéressant pour les agriculteurs si, afin d'atténuer la crise actuelle, Bruxelles décidait de déclencher des achats d'intervention.

Les Britanniques ont également demandé une réduction des MCM qu'ils appliquent dans les échanges de produits animaux. M. Frans Andriessen, le commissaire chargé des affaires agricoles, ne semble pas vouloir répondre favorablement aux demandes française et britannique. Ce problème des monnaies vertes sera abordé par les ministres de l'agriculture des Douze lors de leur prochaine réunion, les 13 et 14 octobre, à Luxembourg.

PHILIPPE LEMAITRE.

● **Précision.** — *A la suite de l'article consacré à la création d'un nouveau syndicat de producteurs d'engrais (le Monde du 25 septembre 1986), le SNPIE, celui-ci nous demande de préciser « qu'il entend lutter pour la survie d'entreprises compétitives employant une main-d'œuvre importante en se défendant contre la concurrence insupportable des sociétés subventionnées et en obtenant des conditions d'approvisionnement en potasse lui permettant de soutenir avec succès la concurrence internationale ».*

CONJONCTURE

Dette extérieure de la France 454 milliards de francs au 30 juin

L'endettement extérieur de la France à moyen et à long terme, comprenant les dettes de l'Etat et celles à plus d'un an des personnes physiques ou morales résidant en France, atteignait 454 milliards de francs au 30 juin, contre 463 milliards au 31 mars, selon les chiffres publiés, mercredi 8 octobre, par le ministère de l'économie.

Cette baisse de 9 milliards est due à un excédent des remboursements sur les emprunts à moyen et à long terme de 6 milliards de francs, et à la baisse du dollar, monnaie dans laquelle est libellée près de la moitié de la dette extérieure du pays, précise le ministère de l'économie et des finances.

Baisse des taux privés du Crédit foncier

Le Crédit foncier de France a annoncé, mercredi 8 octobre, que, pour la première fois depuis le début de l'année, *il abaissait le taux d'intérêt* de ses prêts privés. Il est désormais possible d'emprunter par exemple 300 000 F et plus sur quinze ans, à un taux de 9,60 %, contre 10,50 % précédemment, précise le communiqué du Crédit foncier.

La diminution, qui a pris effet au 1er octobre, est de l'ordre de 0,50 à 1,30 point pour les prêts hypothécaires finançant jusqu'à 50 % de la valeur des biens.

COMMERCE INTERNATIONAL

Coup d'envoi de l'« Uruguay Round » le 27 octobre

Le nouveau round de négociations commerciales internationales dont le principe a été arrêté à Punta-del-Este, en Uruguay en septembre, sera concrètement lancé le 27 octobre à Genève. La première réunion de ce que d'aucuns appellent désormais l'« Uruguay Round » sera surtout consacrée à des problèmes d'organisation. Il faudra tout d'abord désigner le président du Comité des négociations commerciales (CNC) chargé de superviser ce huitième tour de table mondial. Selon toute probabilité, le directeur général du GATT (accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), M. Arthur Dunkel, se verra confier cette tâche.

Les choix des responsables ne s'annonce pas toujours aussi clairs. Les ministres avaient décidé à Punta-del-Este la création de deux comités, l'un chargé des négociations sur les échanges de marchandises, l'autre sur les services, un volet nouveau, qui avait provoqué l'opposition ouverte de certains pays en développement.

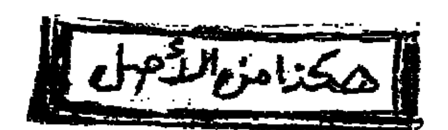
Pour éviter que la nomination du président de ce dernier comité ne tourne à l'affrontement entre pays du Nord et ceux du Sud, cette tâche pourrait être confiée au Colombien M. Felipe Amarillo. Représentant d'un pays en développement, M. Amarillo avait joué un rôle de premier plan lors de la phase préparatoire du round. Il avait mis au point un texte de *compromis* helvéto-colombien — vite surnommé *« café au lait »* — qui avait permis de débloquer la situation. Autre groupe difficile, celui de l'agriculture pourrait enfin être présidé par un ancien ministre néerlandais M. Derdt de Zeeuw.

FAITS ET CHIFFRES

Social

● **Les pilotes d'UTA en grève.** — Les syndicats des pilotes et officiers mécaniciens de la compagnie aérienne UTA ont déposé un préavis de grève, qui court du vendredi 10 octobre à 0 heure GMT au lundi 13 octobre à minuit GMT. Ils précisent qu'ils assureront tout de même la desserte de la ligne Paris-San-Francisco-Tahiti. Selon eux, cet arrêt de travail a son origine dans *« les ultimatums de la direction concernant la composition d'équipages sur lignes et avions nouveaux et des attaques portées à la politique contractuelle »*.

● **PTT : fin de la grève à Saint-Etienne.** — Déclenchée le 25 septembre dernier, la grève des centres de distribution postale de Saint-Etienne s'est achevée. La reprise du travail est effective depuis le 9 octobre et il faudra huit jours pour écouler les 800 000 lettres et plis en instance. Le conflit avait été provoqué par l'annonce d'un plan de restructuration entraînant la suppression de 16 emplois sur 166 postes de travail. Après négociation avec l'intersyndicale CGT, CFDT et FO, la direction a décidé de ramener à 12 le nombre d'emplois supprimés.



Economie

AFFAIRES

Propriété industrielle

M. Madelin prépare une loi sur la protection des circuits intégrés

A l'issue de la réunion du Conseil supérieur de la propriété industrielle du jeudi 9 octobre, le ministre de l'industrie, M. Madelin, devait annoncer des décisions destinées à renforcer le système français de la propriété industrielle. Deux projets de loi devraient être présentés au Parlement *« dans les meilleurs délais »*.

Le premier vise à moderniser la loi de 1964 sur les marques. Il prévoit d'abord un *allégement* et une simplification des formalités, ensuite un accroissement de la sécurité des déposants et des tiers grâce à l'instauration du système de l'*« appel aux oppositions »* (système qui permet aux détenteurs de marques enregistrées de s'opposer à l'enregistrement de marques qui porteraient atteinte à leurs droits) ; et enfin un renforcement de la lutte contre les contrefaçons grâce, notamment, au principe de la protection élargie des *« marques notoires »* (protection qui dépasse le cadre de l'activité pour laquelle la marque a été déposée).

Le deuxième projet instituera une protection pour les circuits intégrés, qui n'existe pas actuellement en France, à la différence des Etats-Unis et du Japon. Il prévoit une protection contre la copie, valable pour dix ans à partir du dépôt ou de la commercialisation du produit, mais permet la reproduction à des fins d'enseignement ou d'analyse. La France devrait se doter de cette loi avant novembre 1987, car, à cette date, les Etats-Unis mettront fin à la protection des produits français qu'ils assurent actuellement même en l'absence de législation. Une directive sur ce sujet est en discussion aux Communautés européennes.

M. Madelin devait d'ailleurs annoncer que le gouvernement soutiendrait la candidature de Strasbourg comme siège du futur Office communautaire des marques, en pourvoyant au financement de la construction de l'édifice et en insistant sur le fait que la France est le pays qui dépose le plus de marques en Europe.

C. B.

L'Union des groupements d'achats publics survit mais ne fournira plus de voitures pour l'administration

L'Union des groupements d'achats publics (UGAP) vient de sentir passer le vent du boulet. Une déclaration du ministre délégué, chargé du commerce et de l'artisanat, M. Georges Chavanes, à la mi-septembre, avait pu faire croire aux responsables de cet établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) que sa disparition était sérieusement envisagée pour donner satisfaction aux PME concurrencées, à leur avis, de façon *« tout à fait abusive »* par cet organisme para-commercial qui fournit la fonction publique en matériels de bureau. Il n'en sera en fait rien, mais l'UGAP perdra le monopole de la fourniture d'automobiles (30 000 unités) à l'administration.

De plus, l'obligation faite aux administrations et aux établissements publics par une circulaire de M. Fabius du 20 décembre dernier de consulter l'UGAP (et non de lui passer commande) sera supprimée.

L'UGAP a réalisé en 1985 un chiffre d'affaires de 3,9 milliards de francs, auxquels il faut ajouter un peu plus de 1 milliard de francs provenant de l'opération « Informatique pour tous ». Elle a dégagé un bénéfice de 29 millions, gère près de 54 000 clients et fait appel à 984 entreprises, essentiellement des PME.

Ce qui gêne le plus l'UGAP dans la décision qui vient d'être prise, c'est le manque de trésorerie que va lui occasionner l'abandon des achats d'automobiles. A moins qu'on ne lui fournisse les fonds qui accompagnent habituellement la création d'un EPIC et qui ne lui ont pas été versés le 1er janvier dernier.

CONSTRUCTION NAVALE

M. Genoyer présente un plan de reprise du chantier de La Seyne

L'industriel marseillais Maurice Genoyer devait présenter, ce jeudi 9 octobre, aux syndicats du chantier naval de La Seyne (Var) son projet de reprise partielle du site. Les éléments de ce plan ont été transmis à M. Madelin le 1er octobre.

M. Genoyer, qui, dans son groupe, emploie environ *huit cents* personnes, pour un chiffre d'affaires de 650 millions de francs, propose de construire à La Seyne, d'une part des navires *militaires* (qui ne bénéficient d'aucune aide de l'Etat) et de lancer des activités diversifiées de mécanique, de tuyauterie ou d'hydraulique. Il abandonnera, en revanche, toute activité civile de construction navale, qui, selon lui et les pouvoirs publics, n'a aucune chance d'être rentable, sans de très importantes subventions de l'Etat.

La crédibilité du plan de M. Genoyer, qui embaucherait environ sept cent cinquante personnes au départ, implique un engagement du ministère de la défense. Or M. André Giraud mène des négociations difficiles avec la Rue de Rivoli et Matignon pour élaborer la loi de programmation militaire qui couvrira cinq années et qui définira les *équipements* (*terrestres, aériens, navals à construire*). Enfin, à supposer que des besoins en matériel naval se manifestent (soit pour les forces françaises, soit à l'exportation), le chantier de La Seyne (qui a des références dans le domaine militaire) devra compter avec la concurrence d'autres chantiers privés et, surtout, des arsenaux.

C'est la raison pour laquelle M. Madelin accueille l'initiative de M. Genoyer avec *« intérêt »*, certes, mais aussi avec *« une très grande prudence »*

Economie

La cession de 11 % du capital

Plus de 46 millions de titres d'ELF-Aquitaine seraient demandés pour 10,8 millions offerts

La Chambre syndicale des agents de change communiquera, le 16 octobre, le nombre des ordres d'achat recensés pour l'acquisition des 11 % du capital d'ELF-Aquitaine cédés par l'Etat au public. La collecte des demandes s'est achevée le 30 septembre pour les personnes morales, tandis que les personnes physiques avaient jusqu'au 3 octobre pour transmettre leurs ordres.

Quelle a été l'ampleur du mouvement ? M. Balladur a levé un coin du voile au Forum de l'investissement et du placement, en annonçant que trois cent mille petits épargnants avaient demandé dix titres au moins. Mais ce chiffre n'est que la partie émergée de l'iceberg. Selon certaines estimations, les ordres d'achat porteraient sur 46 millions de titres environ, alors que 10,8 millions d'actions ont été offertes.

Il ne s'agit là que d'une hypothèse basse. Le montant total des ordres pourrait atteindre cinq, voire six fois le nombre de titres proposés. Les trois quarts de cette demande proviendraient d'investisseurs institutionnels, essentiellement français. Les institutionnels étrangers auraient aussi montré un réel appétit pour la société pétrolière, celle-ci apparaissant jusque-là sous-représentée dans leurs portefeuilles.

Si M. Balladur a insisté sur le *« succès populaire »* de cette privatisation, très partielle au demeurant, d'ELF-Aquitaine, un correctif devra sans doute être apporté à ce jugement. Avec un minimum de 46 millions de titres demandés, le succès apparaît évident. Mais est-il *« populaire »*, dès lors que le plus clair de la demande semble provenir des investisseurs institutionnels, comme la Caisse des dépôts ou les compagnies d'assurances ? Certes, tous les ordres d'achat de 10 titres ou moins seront intégralement servis, alors que les ordres pour des quantités supérieures *« feront éventuellement l'objet de réductions »* (1). Mais les petits investisseurs ne devraient pas recevoir plus de 3 millions de titres. *Quid* des 7,8 millions d'actions restant à distribuer ? *« Il faudra servir convenablement les institutionnels,* souligne-t-on dans le milieu bancaire, *car ils sont, plus que les petits porteurs, des éléments régulateurs du marché, susceptibles d'assurer aux titres un bon comportement ultérieur. »* Nul doute que le gouvernement devra considérer avec une attention particulière les ordres des *« zinzins »* au moment crucial de la répartition des titres et de la réduction quasi certaine des ordres.

Dans ce partage, les « mains fortes » des institutionnels, grâce à leur capacité de « gendarmer » le titre, ne vont-elles pas prévaloir sur les « mains faibles » des petits porteurs ?

La question est posée avec d'autant plus d'acuité que certains prêtent à ces organismes l'intention de vouloir jouer sur les deux tableaux. La Caisse de dépôts aurait *« spontanément »* passé des ordres d'achat de titres ELF-Aquitaine avec une ardeur qu'il aurait parfois fallu calmer. Or, le 1er octobre, lors de la reprise des cotations d'ELF, ce sont probablement des ventes importantes de l'ERAP, holding d'État qui chapeaute ELF, mais aussi d'investisseurs institutionnels qui ont empêché le titre de s'envoler nettement au-dessus de 305 F, le prix fixé par M. Balladur pour l'offre publique de vente. D'aucuns estiment que la Caisse des dépôts aurait ce jour-là vendu 600 000 actions ELF. Le cours a ainsi clôturé « coiffé » à 320 F, alors qu'il aurait pu, compte tenu de la demande, retrouver son niveau précédent, à savoir 339 F.

La pression vendeur, qui s'est exercée sur ELF, a, du même coup, affaibli la position des socialistes. Le discours de M. Joxe sur le non-respect par le gouvernement des règles du *« juste prix »* aurait, en effet, eu plus d'impact si le cours de Bourse s'était établi à 340 ou 350 F.

L'Etat a-t-il réellement obtenu l'appui d'investisseurs institutionnels, et de la Caisse des dépôts notamment, pour contenir l'action ELF ? Dans une telle hypothèse, ce « service » mériterait remerciements. En clair, les institutionnels auraient-ils accepté de céder une partie de leurs titres, entre 320 F et 330 F, sans la garantie qu'ils obtiendraient ensuite, lors de la distribution finale, une quantité jugée acceptable d'actions proposées à 305 F ? Aussi longtemps que ne sera pas précisé leur rôle dans le *« maintien »* du cours de Bourse, la controverse sur le *« juste prix »* sera le talon d'Achille des privatisations.

L'annonce par ELF de découvertes importantes dans le Bassin parisien deux jours seulement après la fin de la période d'acceptation des ordres d'achat est même susceptible d'attiser la polémique. Si chacun s'accorde à reconnaître qu'en fixant le cours à 305 F le gouvernement a retenu un prix attrayant pour le marché, a-t-il pour autant choisi un *« juste prix »*, tenant compte, comme l'a préconisé le Conseil constitutionnel, de la valeur boursière de l'actif et du bénéfice net ? Les précautions prises pour éviter l'emballement du titre ELF font apparaître en tout état de cause une certaine incompatibilité entre la logique du marché, perméable aux fluctuations de cours, et celle, intangible, du droit.

ERIC FOTTORINO.

(1) Lorsque la demande de titres excède l'offre, les ordres d'achat sont réduits dans une proportion variable.

● **La chambre de commerce de Paris pour un encouragement fiscal à l'investissement.** — M. Philippe Clément, président de la chambre de commerce et d'industrie de Paris, s'est prononcé, le lundi 6 octobre, pour la mise en place d'un *« mécanisme d'encouragement fiscal en faveur de l'investissement »*. Selon lui, *« l'incertitude pesant sur la reprise de l'investissement »* doit être *« atténuée par des mesures de portée plus immédiate que l'allègement de la fiscalité sur les bénéfices »*.

● **RECTIFICATIF.** — Une erreur s'est glissée dans notre article du *Monde* du 8 octobre intitulé « Ingénieurs et architectes polémiquent sur les frontières de leurs compétences respectives ». Le permis de construire a été instauré en 1943. La séparation des compétences n'en remonte pas moins à Louis XV, sous le règne duquel a été créée l'Ecole nationale des ponts et chaussées (1747).

Marchés financiers

PARIS, 8 octobre

Statu quo

S'inspirant de l'exemple donné par Wall Street, la Bourse de Paris a, mercredi consciencieusement campé sur ses positions. Au point d'équilibre à la fin de la session préliminaire du matin, l'indicateur instantané n'enregistrait à la clôture de la grande séance qu'une variation insignifiante : + 0,01 %. Quelques grandes valeurs ont pourtant réussi à tirer leur épingle du jeu, comme Dassault, L'Oréal, Roussel-Uclaf, Carrefour, Moët, surtout Schneider, entraînant dans leur sillage bon nombre de titres de second plan : Seb, Moulinex, CFAO, Legrand, Bis. Enfin, l'attention s'est concentrée sur Navigation Mixte en liaison avec les prévisions sur la progression des bénéfices pour 1986 : + 26 %. Mais comme d'habitude, les transactions, modérément fournies, se sont déroulées sur fonds d'irrégularité. Prouvost, Locafrance, Générale Occidentale, Radiotechnique, CSF ont perdu du terrain. Presses de la Cité, enfin, a continué de refluer et Elf s'est effrité.

De l'avis général, le marché poursuit sa consolidation. Plus que jamais, les investisseurs analysent les résultats d'entreprises. Malheur à celles, qui déraperaient. D'après un spécialiste, « la Bourse tourne le dos aux grandes marées », pour entrer dans des eaux plus calmes. Mais en se matérialisant, le projet d'épargne-retraite pourrait donner un second souffle au marché. Tout dépendra des modalités.

Sur le marché obligataire, la baisse s'est ralentie et s'est limitée à un tiers de variation. Les produits à taux variable ont été recherchés. Mais pour le reste, les opérateurs sont réticents, se méfiant des retraits que les SICAV de trésorerie pourraient effectuer. Le sentiment était néanmoins assez bon, beaucoup estimant que les taux réels en France redeviennent intéressants. Lourdeur du MATIF.

NEW-YORK, 8 octobre ↑

Raffermissement

La tendance s'est raffermie, le 8 octobre, à Wall Street, dans un marché assez actif, où 142 millions de titres ont été échangés, contre 125,10 millions la veille. En clôture, l'indice Dow Jones des trente valeurs industrielles a gagné 19,40 points, à 1 803,86. L'indice des valeurs de transport a, pour sa part, gagné 10 points, à 828,13 points, approchant ainsi son record absolu de 830,84 atteint le 31 mars dernier. Le nombre des hausses a prévalu sur celui des baisses, puisque on enregistrait 945 valeurs en progression, 571 en repli et 457 inchangées.

Autour du Big Board, on attribuait ces gains à l'effet d'entraînement exercé par les transports, notamment les compagnies aériennes. Certaines compagnies ayant annoncé de bons résultats au troisième trimestre ont aussi contribué à soutenir le marché. Parmi ces dernières, CBS gagnait 3 3/4 à 129 3/4. Quelques inquiétudes concernaient, en revanche, IBM, qui a perdu 5 points le 7 octobre. Alors que les résultats du groupe risquent d'être médiocres, son concurrent, Digital Equipment, a lui bénéficié de perspectives de bénéfices accrus.

VALEURS	Cours du 7 oct.	Cours du 8 oct.
Alcoa	36 5/8	37
A.T.T.	22 7/8	23 1/4
Boeing	54	54
Chase Manhattan Bank	36 7/8	37 7/8
Du Pont de Nemours	78 5/8	79 7/8
Eastman Kodak	55	56
Exxon	67 3/8	68 1/8
Ford	55 1/8	56
General Electric	71 5/8	73 3/8
General Motors	68 3/8	68
Goodyear	36 7/8	37
I.B.M.	128 1/4	127 1/4
I.T.T.	51	52 3/8
Mobil Oil	38 1/8	38 5/8
Pfizer	56 5/8	57 1/2
Schlumberger	33 3/4	33 7/8
Texaco	34 1/4	34 7/8
U.A.L. Inc.	57 5/8	58 3/8
Union Carbide	20 3/8	20 7/8
U.S. X Corp.	27 5/8	28
Westinghouse	55 1/8	55 3/4
Xerox Corp.	52 1/8	53 5/8

CHANGES

PARIS

Dollar : stable, 6,55 F =

Sur des marchés des changes assez nerveux, où la rumeur d'intervention des banques centrales circulent, sans confirmation, le dollar s'est montré résistant autour de 2 DM, tandis que la livre remontait. Le cours du deutschemark à Paris est revenu à 3,2740 F, contre 3,2760 F, pour la première fois depuis une quinzaine de jours.

FRANCFORT	8 oct.	9 oct.
Dollar (en DM) ..	2,0030	1,9990
TOKYO	**8 oct.**	**9 oct.**
Dollar (en yens) ..	154,25	154,30

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (9 oct.)	7 3/8 %
New-York (8 oct.)	5 1/2 %

INDICES BOURSIERS

PARIS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	7 oct.	8 oct.
Valeurs françaises ..	147,5	147,3
Valeurs étrangères .	112,1	111,2

Cie des agents de change
(Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général ...	387,2	387

NEW-YORK
(Indice Dow Jones)

	7 oct.	8 oct.
Industrielles	1 784,45	1 803,85

LONDRES
(Indice « Financial Times »)

	7 oct.	8 oct.
Industrielles	1 257,3	1 248,1
Mines d'or	329,4	333,5
Fonds d'Etat	82,98	82,49

TOKYO

	8 oct.	9 oct.
Nikkeï	17 514,8	17 559,82
Indice général ...	1 469,61	1 477,24

MATIF

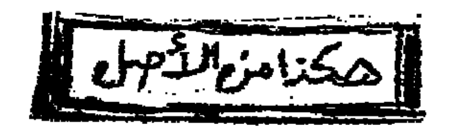
Notionnel 10 %. — Cotation en pourcentage du 8 octobre
Nombre de contrats : 10 478

COURS	ÉCHÉANCES				
	–	Oct. 86	Déc. 86	Mars 87	Juin 87
Dernier	–	109,20	110,30	110,25	109,90
Précédent ...	–	109,55	110,75	110,65	110,30

AUTOUR DE LA CORBEILLE

BAISSE DU BÉNÉFICE NET DE TOTAL CFP. — Le bénéfice net de Total CFP (société mère) s'est établi à 863 millions de francs au premier semestre 1986, contre 1 037 millions durant la même période de 1985, et 1 623 millions de francs pour l'ensemble de l'année dernière. Ce résultat a, selon les dirigeants de Total, été influencé par d' *« importants effets de stocks négatifs »*. Les dividendes encaissés au cours du premier semestre ont été de 1 437 millions de francs, un montant supérieur à la moitié de ce qu'il est prévu de recevoir pendant l'exercice.

BILLETS DE TRÉSORERIE : STABILITÉ DES ENCOURS. — Les encours des billets de trésorerie émis par les entreprises se sont élevés à 24,8 milliards de francs au 3 octobre, contre 24,9 milliards de francs à la fin de la semaine précédente.



Marchés financiers

BOURSE DE PARIS — 8 OCTOBRE

Cours relevés à 18 h 05

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1800	4,5 % 1973	1805	1805	1806	+ 0 05
4589	C.N.E. 3%	4568	4585	4585	+ 0 41
1210	B.N.P. T.P.	1218	1216	1216	− 0 16
1270	C.C.F. T.P.	1278	1280	1280	+ 0 15
1211	Créd. Lyon. T.P.	1218	1220	1220	+ 0 16
2880	Electricité T.P.	2760	2770	2770	+ 0 36
2110	Renault T.P.	2245	2238	2240	− 0 22
2350	Rhone-Poul. T.P.	2048	2053	2070	+ 1 07
1452	St-Gobain T.P.	1480	1483	1491	+ 0 74
1385	Thomson T.P.	1408	1410	1420	+ 0 99
430	Accor	443	445	445	+ 0 45
1770	Agence Havas	1899	1875	1870	− 1 52
1500	Ag. Havas C. I.	1605	1606	1580	− 1 55
730	Air Liquide	752	758	758	+ 0 78
1930	Alcatel	1895	1900	1910	+ 0 79
1670	Als. Superm.	1820	1820	1820	....
430	A.L.S.P.I.	419	420	420	+ 0 23
325	Alsthom	339	340	339 50	+ 0 14
1940	Arjom. Prioux	2065	2051	2051	− 0 67
245	Aussedat-Rey	289	291	287	− 0 69
1600	Aux. Entrepr.	1663	1600	1595	− 4 08
1290	Avions Dassault	1250	1273	1251	+ 0 08
525	Bail-Equipem.	471	480	478	+ 1 48
1050	Bail-Investiss.	1080	1060	1060	− 1 85
1200	Cie Bancaire	1155	1150	1150	− 0 43
565	Bazar H.-V.	572	582	570	− 0 34
490	Béghin-Say	512	516	513	+ 0 19
450	Berger (Ma)	443	447	447	+ 0 90
600	Bic	612	610	610	− 0 32
1450	B.I.S.	1468	1512	1512	+ 2 98
2340	Biscuit (Géné.)	2330	2370	2370	+ 1 71
2070	Bongrain S.A.	2270	2300	2300	+ 1 32
1270	Bouygues	1380	1380	1355	− 1 81
4190	B.S.N.	4220	4250	4260	+ 0 94
1130	Carnaud	1112	1070	1068	− 3 95
3260	Carrefour	3490	3548	3542	+ 1 48
1890	Casino	2300	2285	2285	− 0 65
1450	Casino A.D.P.	1652	1685	1680	+ 1 69
830	C.C.M.C.	830	830	830	....
1340	Cetelem	1279	1260	1265	− 1 09
1670	C.F.A.O.	1710	1740	1760	+ 2 92
490	C.F.D.E.	412	470	470	+ 14 07
1110	C.G.I.P.	1215	1192	1192	− 1 89
1290	Chargeurs S.A.	1310	1305	1306	− 0 30
67	Chiers-Châtill.	63	62 30	62 80	− 0 31
675	Ciments franç.	720	729	735	+ 2 08
565	Club Méditerr.	580	582	578	− 0 34
240	Codetel	240	240	240	....
405	Cofimeg	412	410	413	+ 0 24
850	Coles	974	978	975	+ 0 10
260	Compt. Entrepr.	240 50	229	231	− 3 95
600	Compt. Mod.	688	697	697	+ 1 30
1320	Créd. Foncier	1320	1315	1305	− 1 13
520	Crédit F. Imm.	515	516	516	+ 0 19
1750	Crédit Nat.	1562	1555	1555	− 0 44
270	Crouzet ★	296 50	299	299	+ 0 84

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
2060	Damart S.A.	2150	2170	2150	....
3700	Darty ★	3960	3942	3970	+ 0 25
265	Dév. P.d.C. (Li)	285	284 50	284 50	− 0 18
520	D.M.C.	563	558	559	− 0 71
2170	Docks France ★	2200	2230	2210	+ 0 45
1690	Dumez	1870	1850	1848	− 1 17
1370	Eaux (Gén.)	1372	1380	1380	+ 0 58
3200	Ecco ★	3234	3213	3219	− 0 46
980	Electro-Finan.	970	960	960	− 1 03
340	Elf-Aquitaine	326 90	325 10	325	− 0 58
315	— (certific.)	304	309	309	+ 1 64
2180	Epeda-B-Faure	2265	2290	2295	+ 1 32
3040	Essilor	3250	3220	3220	− 0 92
540	Esso S.A.F.	495	498	501	+ 1 21
3380	Eurafrance	3205	3150	3120	− 2 65
1360	Eurocom ★	1390	1400	1361	− 2 08
2330	Euromarché	2925	2913	2913	− 0 41
830	Europe n° 1 ★	857	870	855	− 0 23
1430	Facom	1475	1440	1440	− 2 37
915	Fichet-Bauche	966	950	950	− 1 65
305	Finextel	308	308	308	....
285	Fives-Lille	225	....	....	....
225	Fraissinet (Ma)	238	236	236	− 0 84
315	Francarep	340	347 50	350	+ 2 94
1080	Fromageries Bel	1065	1060	1060	− 0 46
1070	Gal. Lafayette	1050	1040	1040	− 0 95
390	Gascogne	399 90	398	398	− 0 47
310	Géophysique	290	311	290	....
1130	Gerland	1340	1310	1330	− 0 74
430	GTM-Entrepose	504	494	494	− 1 98
715	Guyenne-Gasc. ★	730	732	731	+ 0 13
2650	Hachette ★	2665	2650	2660	− 0 18
770	Hénin (La)	798	789	790	− 1
68	Imétal	57 10	58	57 50	+ 0 70
805	Imm. Plaine-M.	805	805	805	....
4160	Inst. Mérieux	4230	4280	4280	+ 1 18
710	Interbail	729	722	722	− 0 96
1630	Intertechnique	1710	1700	1700	− 0 58
890	J. Lefebvre	978	978	980	+ 0 20
1890	Lab. Bellon	1890	1950	1950	+ 3 17
1340	Lafarge-Coppée	1329	1331	1331	+ 0 15
1370	Lebon	1440	1430	1430	− 0 69
4220	Legrand	4500	4550	4555	+ 1 22
1170	Lesieur	1199	1255	1240	+ 3 41
970	Locabail Immob.	932	938	938	+ 0 64
640	Locafrance	627	615	615	− 1 91
1180	Locindus	1150	1140	1150	....
985	L. Vuitton S.A ★	966	970	970	+ 0 41
780	Luchaire	774	780	788	+ 1 80
1300	Lyonn. Eaux	1385	1370	1370	− 1 08
199	Mais. Phénix	228	210	205	− 10 08
565	Majorette (Ly)	536	540	540	+ 0 74
103	Manurhin	101 50	102	102	+ 0 49
400	Mar. Wendel	411	403	402	− 2 18
1350	Martell	1329	1311	1310	− 1 42
2350	Matra	2310	2320	2320	+ 0 43
3030	Merlin-Gerin	2609	2650	2650	+ 1 57
3080	Michelin	2640	2605	2605	− 1 32
1600	Midi (Cie)	1572	1580	1575	+ 0 19
525	Midland Bk S.A.	515	507	507	− 1 55
645	Min. Salsig. (Ma)	668	670	670	+ 0 29
45	M.M. Penarroya	36 90	38 90	38 50	+ 4 33
2110	Moët-Hennessy	2228	2290	2295	+ 3
810	Mot. Leroy-S ★	920	913	937	+ 1 84
72	Moulinex	68 30	70	70	+ 2 48
1020	Navig. Mixtes	1080	1112	1111	+ 2 87
205	Nord-Est	188 20	186	186 80	− 0 32
450	Nordon (Ny)	456	460	460	+ 0 87
490	Nouvelles Gal.	483	483	483 50	+ 0 10
1000	Occident. (Gén.)	1037	1021	1035	− 0 19
1470	Omn.F.Paris	1477	1477	1477	....
195	Olida-Caby	162 10	160 80	162	− 0 06
530	Opfi-Paribas	466	468	472	+ 1 28
3630	Oréal (L')	3539	3649	3610	+ 2
845	Paris-Réescomp.	815	809	809	− 0 73
1040	Pechelbronn	1098	1085	1085	− 1 18
1370	Penhoet	1372	1376	1376	+ 0 29
970	Pernod-Ricard	995	996	996	+ 0 10
152	Pétroles B.P.	146 50	152 50	154	+ 5 11
1100	Peugeot S.A.	1160	1155	1155	− 0 43
55	Poclain	36	36	37 50	+ 4 16
1490	Poliet	1709	1709	1709	....
680	P.M. Labinal	748	750	753	+ 0 66
2400	Presses Cité	2840	2800	2800	− 1 40
1670	Prétabail Sic.	1695	1648	1650	− 2 65
515	Primagaz	541	535	539	− 0 36
555	Printemps ★	531	544	548	+ 3 20
1910	Promodès	1849	1818	1818	− 1 67
265	Prouvost S.A ★	275	273	268	− 2 54
910	Radiotechn.	935	925	925	− 1 06
179	Raff. Dist. Total	169 50	171	171	+ 0 88
2090	Redoute (La) ★	2182	2195	2190	+ 0 36
1430	Roussel-Uclaf	1424	1435	1435	+ 0 77
1130	Roussel-C.N.I.	1020	991	988	− 3 13
4550	R. Impériale (Ly)	4746	4780	4780	+ 0 71
286	Sade	297 90	297	297	− 0 30
2840	Sagem	2880	2880	2880	....
665	St-Louis B.	701	702	708	+ 0 99
1630	Salomon	1665	1670	1670	+ 0 30
1120	Salvepar	1150	1149	1149	− 0 08
715	Sanofi	714	711	710	− 0 56
460	S.A.T.	440	440	440	....
760	Saupiquet (Na)	759	745	746	− 1 84
680	Schneider ★	591	620	673	+ 13 87
118	S.C.O.A.	110 60	107	107	− 3 16
430	S.C.R.E.G.	431	432	432	+ 0 23
535	Seb ★	556	563	570	+ 2 51
460	Sefimeg	460	466	466	+ 1 30
1650	S.F.I.M.	1701	1700	1710	+ 0 52
77	S.G.E.	80	79	79	− 1 25
540	Signaux Ent. El.	534	529	529	− 0 93
985	Silic	974	980	960	− 1 43
640	Simco-U.P.H.	620	627	630	+ 1 61
355	Simnor (Li)	368	361	361	− 1 90
1210	Skis Rossignol	1220	1201	1220	....
890	Siminco	909	908	908	− 0 11
230	Sodero (Na)	235	239 50	239 50	+ 1 91
2030	Sodexho	2100	2075	2075	− 1 19
430	Sogerap	429	430	430	+ 0 23
1300	Sommer-Allib.	1300	1310	1310	+ 0 76
765	Source Perrier	816	815	815	− 0 12
1340	Sovac	1365	1341	1341	− 1 75
800	Spie-Batignol.	705	725	760	+ 7 80
505	Strafor	523	530	530	+ 1 33
385	Synthelabo ★	390	393	387 50	− 0 64
530	Talcs Luzenac	557	540	545	− 2 15
2900	Tél. Elect.	2865	2900	2900	+ 1 22
1500	Thomson-C.S.F.	1558	1550	1550	− 0 51
435	Total (CFP)	453	453	454	+ 0 22
98	— (certific.)	101	101 20	101 20	+ 0 18
2800	T.R.T.	2865	2853	2853	− 0 41
845	U.F.B.	778	760	769	− 1 16
1450	U.I.C.	1340	1310	1325	− 1 11
615	U.I.F.	632	630	630	− 0 31
1030	U.I.S.	1060	1052	1052	− 0 75
655	U.C.B. ★	631	633	633	+ 0 31
940	Unibail	885	881	880	− 0 56
575	Valéo	522	520	520	− 0 38
100	Vallourec	99	99	99 50	+ 0 50
5120	V. Clicquot-P.	5210	5200	5200	− 0 19
765	Via Banque	784	800	799	+ 1 91
780	Elf-Gabon	845	865	867	+ 2 60
89	Amax Inc.	98 80	96	96 10	− 2 73
385	Amer. Express	374 50	369 50	370	− 1 20
158	Amer. Teleph.	151	150 50	150 50	− 0 33
110	Anglo Amer. C.	96 30	96	96	− 0 31
580	Amgold	523	524	522	− 0 19
905	BASF (Akt)	914	906	906	− 0 87
950	Bayer	998	980	980	− 1 80
165	Buffelsfont.	135 90	132 30	128	− 5 81
245	Chase Manh.	247	243 90	244	− 1 21
215	Cie Pétr. Imp.	210 50	213 50	213 60	+ 1 42
53	De Beers	47 55	48	48	+ 0 84
2510	Deutsche Bank	2655	2655	2655	....
52	Dome Mines	47 30	46,50	44 50	− 5 91
1370	Dresdner Bank	1349	1370	1363	+ 1 03
118	Driefontein Cal	115	108 60	110	− 4 34
535	Du Pont-Nem.	526	515	515	− 2 09
355	Eastman Kodak	367	358	358	− 2 45
47	East Rand	47	47	46 50	− 1 06
280	Electrolux	296 90	294 50	294 50	− 0 80
225	Ericsson	226	230 50	235	+ 3 98
440	Exxon Corp.	439	439 50	439 50	+ 0 11
350	Ford Motors	355	359	359	+ 1 12
92	Freegold	84 10	84 70	82 50	− 1 90
103	Gencor	93	93	93	....
475	Gén. Electr.	480 70	476	476	− 0 97
460	Gén. Belgique	477 50	484	484	+ 1 36
460	Gen. Motors	450	445 50	445 50	− 1
56	Goldfields	59 50	59 30	58 30	− 0 33
40	GdMetropolitain	41 20	41	41	− 0 48
82	Harmony	81 90	83	82	+ 0 12
42	Hitachi	45	44 90	44 15	− 1 88
846	Hoechst Akt.	878	875	875	− 0 34
106	Imp. Chemical	105 50	102 50	103	− 2 38
93	Inco. Limited	91 60	91 40	91 60	....
915	IBM	880	844	845	− 3 97
335	ITT	324	332 50	332 50	+ 2 62
158	Ito-Yokado	163 50	164 60	164 60	+ 0 67
69	Matsushita	74 95	74 20	74 20	− 1
650	Merck	665	664	664	− 0 15
675	Minnesota M.	671	660	660	− 1 63
240	Mobil Corp.	245	250	250	+ 2 04
580	Morgan J.P.	562	561	561	− 0 17
33550	Nestlé	34550	34900	34900	+ 1 01
138	Norsk Hydro	122 40	121 90	122 50	+ 0 08
236	Ofsil	215	210	210	− 2 32
1410	Petrofina	1480	1480	1480	....
425	Philip Morris	455	457	457	+ 0 43
148	Philips	161	158 30	158 30	− 1 67
455	Quilmès	448	445	445	− 0 66
685	Randfontein	676	666	659	− 2 51
590	Royal Dutch	588	591	591	+ 0 51
63	Rio Tinto Zinc	64 30	65	64 80	+ 0 77
95	St Helena Co	89 30	88	88	− 1 46
220	Schlumberger	229 50	223	225	− 1 96
88	Shell transp.	87 90	86 10	86 10	− 2 04
2180	Siemens A.G.	2325	2330	2325	....
136	Sony	129	129	129	....
148	T.D.K.	142 60	141	141	− 1 12
30	Toshiba Corp.	31	30 80	30 80	− 0 64
1400	Unilever	1410	1411	1409	− 0 07
285	Unit. Techn.	285	280 70	280 70	− 1 50
580	Vaal Reefs	566	555	549	− 3
365	Volvo	351 60	360	360	+ 2 41
295	West Deep	280	282 40	281	+ 0 38
355	Xerox Corp.	342 50	339	339	− 1 02
1 39	Zambia Corp.	1 36	1 35	1 35	− 0 73

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 7 % 1973	9480	..
Emp. 8,80 % 77	124 80	3 351
9,80 % 78/93	106 55	2 390
8,80 % 78/86	100 16	7 257
10,80 % 79/94	108 60	1 036
13,25 % 80/90	110 40	4 847
13,80 % 80/87	106 03	13 535
13,80 % 81/89	112 80	10 095
16,75 % 81/87	108 01	1 321
16,20 % 82/90	123 60	11 939
16 % juin 82	125 50	5 349
14,60 % fév. 83	124 30	9 200
13,40 % déc. 83	127 76	10 720
12,20 % oct. 84	118 80	0 033
11 % fév. 85	121	6 932
10,26 % mars 86	118 60	5 931
ORT 12,75 % 83	1708	..
OAT 10 % 2000	114 65	3 699
OAT 9,90 % 1997	112	8 137
OAT 9,80 % 1996	109 60	8 766
Ch. France 3 %	169	..
CNB Bques janv. 82	104 30	2 319
CNB Paribas	104 50	2 319
CNB Suez	104 60	2 319
CNI janv. 82	104 30	2 319
PTT 11,20% 85	115 20	8 782
CFF 10,30% 86	....	..
CNE 11,50% 85	113 95	3 630
CNT 9% 86	104 80	4 105
CRH 10,90% déc. 85	....	7 806

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	580	558
Agache (Sté. Fin.)	1085	1165
A.G.F. (St Cent.)	9800	9010
André Roudière	220	220
Applic. Hydraul.	805	805
Arbel	149	150
Astorg	280	....
Avenir Publicité	1676	1695
Bain C. Monaco	384	378 o
Banque Hypoth. Eur.	460	460
Béghin-Say (C.I.)	330	332
B.G.L.	356	356
Blanzy-Ouest	478	480
B.N.P. CI	496	494
B.N.P. Intercontin.	411	402
Bénédictine	3900	....
Bon-Marché	633	608
CdF	900	925
Cambodge	408	437
C.A.M.E.	252	252
Campenon Bern.	315	370 d
Carbone-Lorraine	605	600
C.E.G.Frig.	535	522
Centen. Blanzy	2057	2140 d
Centrest (Ny)	229	230
Cerabati	82 10	82
CERUS	780	751
Chambourcy (M.)	980	1010
Champex (Ny)	180	160
C.I.C. (Financ. de)	273	271
C.I. Maritime	455	455
[illegible]	1220	....
Citram (B)	277	....
Chausson	835	869
Cofradel (Ly)	1229	....
Cogifi	546	523
Comiphos	463 10	433
Cie Industrielle	4000	4040
Comp. Lyon-Alem.	832	832
Concorde (La)	1295	1310
C.M.P.	21	20 15 o
Crédit (C.F.B.)	742	744
Créd. Gén. Ind.	1045	1087
Crédit Lyonnais C.I.	735	730
Cr. Universel (Cie)	830	800
Crédical	200 50	200
Darblay S.A.	470	461
Darty Act. à p.	2960	3120
De Dietrich	1740	1730
Delalande S.A.	1050	1080
Delmas-Vieli. (Fin.)	1300	1320
Didot-Bottin	518	538
Drag. Trav. Pub.	30 70	31 50
Eaux Bass. Vichy	1486	....
Eaux Vittel	1700	1728
Economats Centre	536	....
Electro-Banque	461	449
Elf-Antargaz	416	400
E.L.M. Leblanc	834	833
Entrep. Bretagne	265	262
Entrepôts Paris	594	610
Epargne (B)	2482	2500
Europ. Accumul.	54 60	50 90
Eternit	2525	2555
Exor	3480	3350
Finalens	231 10	235
FIPP	436 80	477 40 d
Focep	803	835
Foncière (Cie)	550	580
Fonc. Lyonnaise	3970	3995
Foncina	549	560
Forinter	1125	1125
Fougerolle	181	182
France I.A.R.D.	354	360
France (La)	9200	9040
From. Paul Renard	427 70	....
GAN	1340	1320
Gaumont	508	480
Gaz et Eaux	2138	2115
Gévelot	265	280
Gr. Fin. Constr.	580	571
Gds Moul. Paris	350	354
Groupe Victoire	4300	4305
G. Transp. Ind.	545	587
Hutchinson	880	891
Immindo S.A.	508	495
Immofinance	317	312 40
Immobail	551	551
Immobanque	902	905
Immob. Marseille	8020	7870
Immofice	555	558
Invest. (Sté Cent.)	4000	4000
Jaeger	205 50	200
Lafitte-Bail	804	805
Lambert Frères	119	120
Lille-Bonnières	1080	1080
Loca-Expansion	375	382
Locafinancière	500	520
Locatel	322	321
Louvre (Sté)	1765	1766
Machines Bull	45 55	45 80
Magasins Uniprix	169 40	174 40
Magnant S.A.	134	....
Maritime Part.	332 80	346
M. H.	....	....
Métal Déployé	402	405
Mors	161	160
Navel Worms	108 10	108
Navig. (Nat. de)	180	163
OPB Paribas	380	365
Optorg	185	185
Oréal (L') C.I.	3130	3193
Origny-Desvroise	440	482 d
Palais Nouveauté	934	971
Paribas-CIP	948	940
Paris France	310	311
Paris-Orléans	309	306
Part. Fin. Gest. Im.	1770	....
Pathé-Cinéma	478 40	470
Pechiney (cert. inv.)	189 50	189 40
Piles Wonder	835	820
Piper-Heidsieck	1015	1055
P.L.M.	172	170
Porcher	250	250
Providence S.A.	1570	1560
Publicis	1900	1920
Raff. Souf. R.	168	191 d
Rhône-Poul. (c. inv.)	430	428
Ricqlès-Zan	176 80	184 d
Rochefortaise S.A.	191 70	199
Rochette-Cenpa	101 80	101 80
Rosario (Fin.)	220	228 80
Rougier et Fils	67 50	....
Sacer	199	191 o
Saciler	21 60	....
SAFAA	749	760
Safic-Alcan	550	534
SAFT	1364	1430
Saga	298 50	295
St-Gobain C.I.	331	331 50
Salins du Midi	580	573
Santa-Fé	166	165
Satam	130	139 30 d
Saulnes	89	70
Saunier-Duval	60	58 90
Savoisienne (M)	153	153
SCAC	720	740
Semelle Maubeuge	501	500
S.E.P. (M)	244	247 80
Serv. Equip. Véh.	98	100
Sicli	150 10	148 10
Sicotel	409	409
Sinvim	298 50	300
Siph (Plant. Hévéas)	337	345
SMAC Acieroïd	48 20	....
Sté Générale-CIP	1210	1208
Sofal financière	1895	1860
Sofio	320	308
Soficomi	900	905
S.O.F.I.P. (M)	135	135
Sofragi	1135	1080
Soudure Autog.	436	436
Sovabail	850	880
Speichim	73 80	64 70 o
S.P.I.	600	595
Suez (Fin. de)-CIP	1218	1220
Stami	690	700
Taittinger	1900	1950
Testut-Aquitaine	370	390
Tour Eiffel	536	549
Ufiner S.M.D.	510	520
U.A.P.	2880	2880
Unibor	6 10	....
U.T.A.	1980	1985
Vicat	840	855
Virax	195	195
Waterman S.A.	800	824
Brass. du Maroc	140	....

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	981	....
Akzo	425	412
Alcan Alum.	218	217
Algemene Bank	1596	1580
American Brands	580	570
Am. Petrofina	330	318 •
Arbed	430	....
Asturienne Mines	139	....
Bco Pop Espanol	334	335
Banque Morgan	....	....
Banque Ottomane	1010	....
B. Régl. Internat.	38400	38800
Br. Lambert	539	575
Canadian-Pacific	76	79 70
Commerzbank	1065	1065
Dart. and Kraft	368	360
De Beers (port.)	39 50	....
Dow Chemical	360	365
Gén. Belgique	477 50	484
Gevaert	886	910
Glaxo	90	....
Goodyear	229 50	238
Grace and Co	312	....
Gulf Canada Corp.	65	66 10
Honeywell Inc.	472	448
I.C. Industries	167	166
Int. Min. Chem	178	....
Johannesburg	780	780
Kubota	16 30	16 10
Latonia	282	282
Mannesmann	533	530
Midland Bank Plc	54	54
Mineral-Ressourc.	54	52
Noranda	101 50	99
Olivetti	42 90	41 50
Pakhoed Holding	178	180
Pfizer Inc.	398	380
Procter Gamble	469	469
Ricoh Cy Ltd	33	33 50
Rolinco	236 80	237
Robeco	282 60	284
Rodamco	388 10	391
Saipem	24 70	24 60
Shell fr. (port.)	85	84
S.K.F. Aktiebolag	301	281
Sperry Rand	515	....
Steel Cy of Can.	97	....
Stilfontein	47	....
Swedish Match	398	....
Tenneco	260	....
Thorn EMI	46	44
Thyssen c. 1 000	483	....
Toray Indust. inc	26 30	25 85
Vieille Montagne	879	830
Wagons-Lits	868	865
West Rand	22 50	23 50

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	10 20	11
C.E.M.	....	....
Cochery	67	72
Coparex	360 30	350 20
Dubois Inv. (Casto.)	800	820
Hydro-Energie	300	....
Hoogovens	250	....
Nicolas	820	....
Révillon	237 60	240
Rorento N.V.	144 50	144 20
Sopalem	85 70	....
S.P.R.	186	....
Ufimex	390	....
Union Brasseries	146	....

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	1300	1310
Alain Manoukian	850	850
Asystel	460	460
BAFP	798	799
B.I.P.	1347	1349
Bolloré Technologies	1190	1210
Boiron	520	505
Câbles de Lyon	910	910
Calberson	870	869
Cardif	2650	2618
Cap Gemini Sogeti	2295	2296
C.D.M.E.	779	778
C. Equip. Elect.	216 40	217
C.E.G.I.D.	1400	1365
C.G.I. Informatique	585	580
C. Occid. Forestière	119 90	120
Dataa	188	195 50
Dauphin O.T.A.	1989	1950
Desmaday	1855	1855
Deville	944	935
Drouot-Assurances	801	806
Editions Belfond	294	299 50
Elect. S. Dassault	900	890
Expand	421 20	438
Filipacchi	770	780
Guintoli	390	405
Guy Degrenne	915	916
I.C.C.	295	292
IN Informatique	340	353
Le gd livre du mois	327	327
Loca-Investissement	380	380
Marusan	479	480
Marin Immobilier	415	425
Métallurg. Minière	143 90	149
M.M.B.	730	759
Molex	280	....
Navale-Delmas	767	767
Om. Gest. Fin.	425	428
Petrofigaz-R.D.	3610	3600
Petit Bateau	252 50	259
Petrofigaz	427	444
Razel	895	919
St-Gobain Emballage	1425	1431
St-Honoré Matignon	280	280
S.C.G.P.M.	240	230 40
Seine-Matra	1000	1000
S.E.P.	1207	1159
S.E.P.R.	1536	1580
S.M.T. Goupil	325	318 50
Sofibus	320 50	320 50
Supra	910	894
Valeurs de France	344	344

SICAV (sélection) 8/10

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	726 98	709 25
Actions France	464 61	443 54
Actions sélectives	601 77	574 48
Audificandi	683 82	652 81
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1192 09	1163 01
A.G.F. 5000	577 84	563 75
A.G.F. ECU	1191 92	1180 12
A.G.F. Interfonds	499 68	468 22
A.G.F. OBLIG.	1193 02	1187 08
Agimo	691 28	664 66
Altefi	227 38	217 08
A.L.T.O.	211 47	201 88
Amri-Gan	5298 17	5058 87 ♦
America-Valor	734 57	701 28
Amérique Gestion	363 46	346 98
Arbitrages court terme	5107 64	5097 43 ♦
Argonautes	418 68	399 69
Associc	1254 79	1254 79
Aurecic	1440 83	1398 96
Bourse-Investiss.	470 38	449 05
Bred Associations	2685 07	2677 04
Bred International	......	......
Capital Plus	1652 38	1652 38
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Columbia	834 19	796 36
Convertimmo	391 63	378 57
Cortal court terme	12048 71	12048 71
Cortexa	909 51	868 27
Credinter	463 09	449 60
Croiss. France	282 40	270 24 ♦
Croiss. Mercure	2749	2688 93 ♦
Croiss. Immobil.	663 95	633 84 ♦
Croiss. Prestige	358 96	342 68 ♦
Dénéter	12943 62	12943 62
Drouot-France	656 32	626 56
Drouot-Investiss.	1098 19	1048 35
Drouot-Sécurité	255 68	244 09
Drouot-Sélection	147 85	141 15
Ecufic	1189 24	1171 76
Elicoop Sicav	10937 85	10937 85
Elf-Valeurs	9392 81	9153 77
Energie	285 91	263 85
Epargie	2900 64	2894 84
Eparcourt Sicav	8128 95	8108 68
Epargne Associations	25380 01	26322 03
Epargne-Capital	8012 04	7932 71
Epargne-Croiss.	1490 10	1440 49
Epargne-Industr.	767 08	732 28
Epargne-Inter	628 61	611 98
Epargne-Long-Terme	1762 07	1714 91
Epargne-Oblig.	204 17	198 71
Epargne-Unie	1200 74	1146 29
Epargne-Valeur	419 94	408 70
Eparoblig	1328 71	1326 08 ♦
Eurocic	10027 58	9879 39
Euro-Croissance	555 12	538 95 ♦
Eurodyn	1061 92	1027
Financière Plus	27247 98	26978 18
Finord Placement	63846 73	63329 48
Finord Trimestriel	1182 61	1146 43
Finord Valorisation	13401 41	13139 64
Foncier Investiss.	1134 56	1106 89
Fonchel	288 43	275 36
France Eco Plus	10190 94	10090 04
France-Garantie	319 47	318 83 ♦
France-Investiss.	555 60	530 41
France-Net	126 52	125 27
France-Obligations	477 64	472 91
Francic	398 76	387 15
Fructi-Associations	1285 11	1285 11
Fructicapi	309 99	305 41 ♦
Fructidor	284 82	280 91
Fructifrance	797 61	778 16
Fructivar	80526 39	80325 68
Fructi ECU	589 57	581 15
Fructi-Première	12420 40	12236 85
Futuroblig	1108 55	1107 44
Gestilion	80194 92	80034 83
Gestion Associations	146 63	143 40
Gestion Mobilière	716 62	684 12
Gest. Rendement	513 06	489 79
Gest. Sél. France	779 68	744 32
Haussmann Associat.	1285 07	1285 07
Haussmann court terme	1131 36	1131 36
Haussmann Epargne	1390 93	1390 93
Haussmann Europe	1936 31	1848 51
Haussmann France	1058 29	1010 30
Haussmann Oblicoav.	1321 58	1321 58
Haussmann Obligation	1585 80	1513 70
Horizon	1249 91	1213 50
I.M.S.I.	625 04	596 70
Indo-Suez Valeurs	785 28	749 67
Ind. française	14478 37	14194 48 ♦
Immoblig.	11671 66	11415 06
Intersélect France	473 07	451 82
Intervaleurs Indust.	671 90	641 43
Invest. net	14850 47	14820 83 ♦
Invest. Obligataire	17801 29	17765 76 ♦
Japacic	165 87	181 04 ♦
Jeune épargne	232 42	228 89
Laffitte-crt-terme	61479 50	61479 50
Laffitte-Expansion	816 87	778 87
Laffitte-France	344 64	328 92
Laffitte-Immobilier	261 50	249 64
Laffitte-Japon	312 51	298 34
Laffitte-Oblig.	154 32	147 32
Laffitte-Rend.	220 78	210 77
Laffitte-Tokyo	1190 90	1136 90
Lion-Associations	12048 78	12048 78
Lion-Institutionnels	25570 21	25506 45
Licoplus	74670 08	73830 77
Livret portefeuille	618 22	598 27
Méditerranée	164 72	157 25
Mondiale Investissem.	457 11	436 38
Monecic	5778 51	5778 51
Moné J.	51388 68	51388 68
Multi-Obligations	462 28	441 32
Mutuelle Unie Sél.	160 41	153 14
Natio.-Assoc.	6896 24	6882 48
Natio.-Epargne	13800 31	13762 88
Natio.-Inter.	1167 22	1126 25
Natio.-Obligations	559 78	544 78
Natio.-Patrimoine	1409 47	1371 76
Natio.-Placements	65223 48	65223 48
Natio.-Revenus	1127 87	1118 70
Natio.-Sécurité	53267 30	53267 30
Natio.-Valeurs	740 44	720 82
Nippon-Gan	5204 32	4968 32 ♦
Nord-Sud Développ.	1218 42	1215 99
Oblicoop Sicav	1479 71	1450 70
Oblifion	1164 15	1132 99
Optimavalor	635 90	607 06
Options et Rendement	50974 59	50221 21 ♦
Orient-Gestion	163 40	155 99
Paramérique	517 44	493 98
Paneurope	828 41	788 94
Paribas Epargne	16508	16477 05
Paribas Gestion	602 73	578 16
Parnasse-Valor	1113 48	1112 37
Patrimoine-Retraite	1688 27	1635 58
Phénix Placements	277 93	276 55
Pierre Investiss.	751 42	717 35
Placement A	1004 63	1004 63
Placement crt-terme	71378 75	71378 75
Placement J	53646 19	53646 19
Placement Premier	50444 28	50444 28
Priv'Association	21919 32	21919 32
Province Investiss.	539 38	514 92
Quartz	106 49	103 87
Rentacic	173 90	171 33
Revenus Trimestriels	6158 68	6097 70
Revenus Vert	1226 08	1224 85
Rivoli Plus	1067 50	1019 09
St-Honoré Assoc.	14238 25	14167 41
St-Honoré Bio-aliment.	709 82	677 44
St-Honoré Capital	10165 86	10085 18
St-Honoré Pacifique	526 32	502 45
St-Honoré P.M.E.	430 74	411 21
St-Honoré Réel	11118 37	11074 07
St-Honoré Rendement	12242	12181 09
St-Honoré Technol.	708 15	676 04
St-Honoré Valor	12511 12	12411 83
Sécuricic	10818 50	10807 69
Sécur. Mobilière	448 26	427 93
Sélect Taux	10147 12	10147 12
Sél. court terme	12316 99	12225 30
Sicadem (Caution BP)	789 89	778 22
Sicav-Associations	1349 08	1346 39
S.F.I. fr. et ét.	590 76	573 56
Sicavimmo	791 88	755 95
Sicav 5000	364 74	345 25
Slivafrance	335 55	326 57
Slivam	414 39	403 30
Slivarente	224 91	218 89
Slivinter	410 38	398 40
S.I.-Est	1282 80	1224 44
S.I.G.	905 49	864 03
S.N.I.	1208 26	1171 12
Solinvest	524 39	503 01
Sogepargne	384 80	370 89
Sogesec	53569 38	52009 11
Sogenvar	1033 70	988 83
Sogister	1285 36	1227 07
Soleil Investiss.	492 58	470 24
Technocic	1149 95	1116 46
U.A.P. Investiss.	387 03	369 48
Uni-Associations	112 55	112 55
Unifrance	468 01	444 88
Unifoncier	1315 83	1266 16
Uni-Garantie	1455 58	1426 99
Unigestion	871 96	832 41
Uni-Japon	1473 14	1406 34
Uni-Régions	2744 94	2620 47
Unirente	2307 66	2231 78
Univar	170 63	170 63
Univers-Obligations	1599 96	1546 38
Valorem	503 49	481 21
Valoblig	60639 30	60037 92
Valorg	1462 05	1450 60
Valrel	78818 69	78578 40

e : coupon détaché
o : offert
• : droit détaché
d : demandé
♦ : prix précédent
★ : marché continu.

Droits et bons

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Attribution		
Air Liquide	74	73 80
Casino	232	....
Créd. Foncier France	255	257
Pernod Ricard	240	....
Total	9 85	9 60
Souscription		
Oréal (L')	....	....

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 8/10	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 580	6 546	6 200	6 800
ECU	6 832	6 826	....	....
Allemagne (100 DM)	327 500	327 400	317 500	337 500
Belgique (100 F)	15 786	15 786	15 200	16 050
Pays-Bas (100 fl.)	289 700	289 710	280	298
Danemark (100 krd)	86 900	86 830	82 500	90
Norvège (100 k)	88 480	88 080	85	91
Grande-Bretagne (£ 1)	9 438	9 383	9 100	9 800
Grèce (100 drachmes)	4 874	4 865	4 600	5 400
Italie (1 000 lires)	4 734	4 732	4 500	5
Suisse (100 fr.)	401 470	401 880	389 500	410 500
Suède (100 krs)	95 860	95 380	91	97
Autriche (100 sch)	46 580	46 560	45 100	47 450
Espagne (100 pes.)	4 948	4 943	4 750	5 250
Portugal (100 esc.)	4 495	4 478	4	4 900
Canada ($ can 1)	4 746	4 715	4 560	4 950
Japon (100 yens)	4 284	4 241	4 090	4 270

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 8/10
Or fin (kilo en barre)	92000	91800
Or fin (en lingot)	92060	91850
Pièce française (20 fr)	540	546
Pièce française (10 fr)	370	.....
Pièce suisse (20 fr)	582	578
Pièce latine (20 fr)	530	528
Souverain	665	658
Pièce de 20 dollars	3205	3155
Pièce de 10 dollars	1560	1620
Pièce de 5 dollars	1005	.....
Pièce de 50 pesos	3455	3455
Pièce de 10 florins	547	547
Or Londres	442	439 40
Or Zurich	437 50	440
Or Hongkong	436 88	440 88
Argent Londres	5 73	5 68

Le Monde

Dans les lycées et les collèges

Les professeurs certifiés de langues « rares » pourront enseigner aussi le français

Les professeurs certifiés (titulaires du CAPES) qui enseignent l'allemand ou certaines langues dites « rares » (italien, russe, arabe...) dans les collèges et les lycées seront appelés à donner aussi des cours de lettres à partir de la rentrée 1987, comme le font déjà les PEGC dans les collèges depuis longtemps. Le ministère de l'éducation nationale vient en effet d'annoncer que les enseignants de langues (sauf l'anglais et l'espagnol) volontaires pour enseigner les lettres pendant une partie de leur emploi du temps bénéficieraient cette année d'une priorité d'affectation lors des opérations de mutation.

Cette mesure d'apparence anodine pourrait être lourde de conséquences. Elle devrait permettre de renforcer les enseignements de langues rares, en évitant leur suppression là où les élèves sont en nombre insuffisant pour assurer le service d'un professeur.

S'il accepte de partager son horaire entre sa discipline et le français, le professeur sera désormais assuré d'être affecté dans l'établissement de son choix et d'y rester tant qu'un minimum d'élèves demanderont sa spécialité.

Mais l'introduction d'une telle « bivalence » (enseignement de deux disciplines) pour cette catégorie de professeurs apparaît aussi comme un test. Elle pourrait préluder à une éventuelle généralisation de cette formule à tous les certifiés. Depuis la décision d'arrêter le recrutement des PEGC, – tous bivalents – le ministère ne cache pas son intérêt pour une telle évolution, qui permettrait d'assouplir la gestion des enseignants.

Si l'offre alléchante faite cette année aux linguistes est entendue, les universités pourraient être incitées à renforcer l'enseignement des lettres dans leurs préparation aux CAPES de langues, a souhaité, mardi 7 octobre, M. Guy Bourgeois, directeur-adjoint du cabinet de M. Monory. M. Bourgeois envisage d'autres couples de matières – sciences naturelles et physique par exemple, – mais assure que le débat sur la généralisation des bivalences *« n'est pas ouvert »*. Il souhaite cependant *« ne pas empêcher les professeurs d'être volontaires »*.

L'affaire risque de relancer la controverse sur la formation des enseignants du secondaire. Les PEGC étaient en effet critiqués notamment à cause de leur bivalence. Mais l'arrêt de leur recrutement ne signifie pas que l'éducation nationale peut se passer de professeurs à double compétence, surtout dans les collèges. Elle implique au contraire, presque inéluctablement, l'introduction d'une forme de bivalence chez les 90 000 certifiés. Une opération qui ne serait pas du goût de tous les enseignants. La plupart semblent peu favorables à cette formule dans les conditions actuelles d'une formation centrée sur une matière unique (1).

Quant aux syndicats, ils sont déjà *fort hostiles à la proposition faite* aux seuls professeurs de langues rares. Le SNALC juge *« scandaleux et inadmissible »* le fait de donner à un certifié deux matières à enseigner, et le SNLC-FO parle de *« déqualification des professeurs de langues et de lettres »*. Le SNES (FEN), lui aussi opposé à la bivalence, insiste sur la possibilité donnée aux *chefs d'établissement* de transformer les enseignants de langues rares en enseignants de français à plein temps si leur discipline est supprimée là où ils se trouvent. Seul le SGEN-CFDT n'est pas hostile à la bivalence, *« à condition que cela reste sur la base du volontariat »*.

L'introduction de la bivalence est la première conséquence tangible de l'arrêt du recrutement des PEGC. Elle annonce aussi une recomposition totale du corps enseignant du secondaire (250 000 professeurs). Selon les prévisions du ministère, les PEGC, qui forment actuellement 30 % des effectifs totaux, n'en constituront plus que 11 % en l'an 2000 (sur un total de 290 000). Les enseignants du secondaire seront surtout des certifiés (70 % en l'an 2000 contre 48 % aujourd'hui) et des agrégés (15 % contre 8 %).

Cette mutation assez brutale sera en partie assurée par promotion interne. Une première session du nouveau CAPES interne aura lieu au printemps 1987. Accessible aux PEGC et adjoints d'enseignement titulaires d'une licence (un tiers des PEGC sont dans ce cas), il offrira 3 000 postes.

Une agrégation interne, créée sur le même modèle par M. Chevènement, devait offrir une possibilité particulière de promotion aux certifiés en excercice. Elle a été supprimée par M. Monory, mais les 400 postes budgétaires prévus seront reportés sur l'agrégation classique, dont le ministre souhaite *« maintenir l'unité »*. Celle-ci offrira donc 1 900 postes, soit 400 de plus qu'en 1986. Pour compenser l'annulation du concours interne, les professeurs certifiés reçus à l'écrit de l'agrégation pourront être déchargés de la moitié de leur service pendant l'année scolaire suivante pour préparer à nouveau les épreuves (*le Monde* du 24 septembre). Quant aux concours externes du CAPES et du CAPET 1987, ils offriront 6 790 postes (6 600 l'an dernier). La répartition entre les différentes disciplines devrait être publié d'ici une semaine.

Au total, près de 12 000 enseignants du secondaire seront donc recrutés ou promus par les concours 1987. Un chiffre qui correspond au rythme de recrutement annoncé par le ministère pour faire face à l'afflux d'élèves dans les lycées et compenser les nombreux départs en retraite : 10 000 professeurs par an jusqu'à l'an 2000.

PHILIPPE BERNARD.

(1) Lire à ce sujet l'article « Bivalence : ce oui mais des enseignants », dans *le Monde de l'éducation* d'octobre.



BOURSE DE PARIS

Matinée du 9 octobre

Légers gains : + 0,16

La Bourse de Paris a enregistré une légère progression le 9 octobre en séance du matin, l'indicateur de séance gagnant 0,16 %. Parmi les valeurs en hausse, on notait Schneider (+ 9,5 %), UCB (+ 2,5 %), Eurocom (+ 2 %), Perrier (+ 2 %).

Valeurs françaises

	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	445	446 50	446 50
Agence Havas	1670	1650	1670
Air Liquide (L')	768	759	760
Alsthom	339 50	343	341
Bancaire (Cie)	1150	1150	1150
Bongrain	2300	2330	2335
Bouygues	1355	1330	1320
B.S.N.	4260	4255	4245
Carrefour	3542	3560	3570
Chargeurs S.A.	1306	1306	1295
Club Méditerranée	578	584	583
Darty	1849	1850	1855
Eaux (Gén.)	1380	1378	1376
ELF-Aquitaine	325	324	321
Essilor	3220	3230	3230
Lafarge-Coppée	1331	1335	1337
Michelin	2805	2825	2830
Midi (Cie)	1575	1580	1580
Moët-Hennessy	2295	2315	2310
Navig. Mixtes	1111	1125	1125
Oréal (L')	3810	3850	3840
Pernod-Ricard	998	1000	990
Peugeot S.A.	1155	1163	1163
Sanofi	710	712	712
Source Perrier	815	825	832
Télémécanique	2900	2900	2880
Thomson-C.S.F.	1550	1570	1569
Total-C.F.P.	454	456	449
T.R.T.	2853	2853	2853
Valéo	520	520	523

A B C D E F G

Pour participer à l'achat de TF 1

M. Tapie ouvre le capital de son groupe

Pour obtenir les fonds nécessaires à l'achat d'une participation dans TF 1, M. Bernard Tapie va abandonner le statut de sa société, actuellement détenue en nom collectif, au profit de celui de société anonyme. Le capital de cette S.A. sera ouvert à des partenaires extérieurs, probablement des investisseurs institutionnels, pour une hauteur maximale de 20 %. M. Tapie espère recueillir quelque 200 millions de francs dans cette opération. Cette information révélée par le magazine *l'Expansion*, daté du 10-23 octobre, est confirmée par le groupe Tapie ce jeudi 9 octobre.

La nouvelle société comprendra les actifs de l'ancienne (Terraillon, La Vie claire, Look, Wonder-Mazda...) à l'exception du secteur mode (Mic-Mac et Grès) dont M. Tapie cherche à se défaire et pour lesquelles des négociations sont engagées, et de Wrangler, qui a déjà été cédé à l'organisme financier Eurofind.

Quant aux balances Testut, dont l'évolution des comptes est *« favorable »* cette année, indique-t-on chez M. Tapie, elles n'entreront dans la nouvelle société qu'en 1987.

Ce changement de statut permet à M. Tapie de s'appuyer sur des partenaires extérieurs à l'entreprise. Mais elle « ouvre la porte » d'un groupe jusqu'ici très opaque. Le PDG avait toujours invoqué son statut en nom collectif pour ne pas publier de comptes consolidés.

Au Conseil constitutionnel

Plusieurs requêtes en annulation des élections du 28 septembre

Après l'élection législative partielle de Haute-Garonne et les élections sénatoriales du 28 septembre dernier, le Conseil constitutionnel a été saisi de plusieurs requêtes en annulation.

En Haute-Garonne, M. Jacques Desmeules demande l'annulation complète de l'élection législative du 28 septembre. M. Desmeules était, lors des élections du 16 mars, tête de liste des Verts en Haute-Garonne. Cette liste, qui avait alors obtenu 1,54 % des suffrages exprimés, n'était pas présente lors du scrutin du 28 septembre. Pour demander l'annulation de cette dernière élection, M. Desmeules invoque les conséquences du non-remboursement des cautions et frais de campagne, après l'annulation des *résultats du 16 mars*, aux listes qui avaient obtenu un résultat trop faible pour y prétendre, ce qui aurait mis les Verts de Haute-Garonne dans l'impossibilité de figurer dans la dernière compétition électorale.

Au Sénat, l'élection de MM. Francis Collomb (UDF) et Franck Sérusclat (PS) font l'objet d'une demande d'annulation. Tous les sénateurs (six) élus dans le Val-de-Marne font aussi l'objet d'une demande analogue.

A Paris, M. Jean Ailland, tête de liste du Rassemblement des libéraux aux élections sénatoriales, conteste l'élection de MM. Christian de La Malène (RPR), Dominique Pado (UDF-CDS), Roger Romani (RPR), Roger Chinaud (UDF-PR), Jean Chérioux (RPR), Mme Nicole de Hauteclocque (RPR) et Michel Caldaguès (RPR). M. Aillaud invoque l'inégibilité des sénateurs contestés et affirme qu'il a été placé dans l'impossibilité de constituer sa liste comme il le souhaitait.

D'ultimes recours déposés quelques heures avant le terme du délai légal et transmis ce jeudi 9 octobre devraient venir s'ajouter à cette série.

Sur le vif

Passions

J'ai une copine, elle est un peu fragile du palpitant. Elle a des coups de cœur, des coups de foudre à répétition. La maladie d'amour, à peine elle en guérit en bouffant du chocolat – du chocolat amer, ça soulage énormément, – qu'elle la rechope. Méchamment. Elle, elle pique pas un petit 37° 2. Ça grimpe à 39° 4. Elle brûle, elle délire, elle tremble de désir, elle sanglote, elle se roule par terre, elle s'entortille dans le fil du téléphone. Elle s'y pend. Elle s'y attache comme une chienne à sa niche en attendant qu'il la sonne. Elle est en manque, elle est en crise, elle est en larmes. Elle se drogue à la passion. Malheureuse, forcément. C'est ça qui est bon.

Et puis là, je la rencontre, placide, souriante. Elle plane. Je me dis : bon, elle doit être en train d'incuber. La crise va se déclarer dans quinze jours, trois semaines. Je lui demande comment elle se sent :

– Très bien.

– Tiens ! Comment ça se fait ? T'as aucun symptôme, aucun signe avant-coureur ? T'as rencontré personne depuis que Loulou t'es virée ?

– Si, un mec très bien, très gentil, très doux, très attentionné.

– C'est pas pour toi, ça ! C'est pas ton type.

– Non, mais ça peut s'arranger. C'est très bien expliqué dans *Cosmopolitan*. Ils disent que les hommes préfèrent les pestes et ils donnent la marche à suivre pour les rendre dingues.

– Comment il faut faire ?

– Ben, faut les emmerder, les surveiller, les commander, les engueuler, les contrarier sans arrêt, Faut virer leurs copains – ils sont trop cons, – insulter leur mère – elle est trop collante – et brûler leurs fringues – elles sont trop tartes. Faut être garce, jalouse, exigeante, chipie, possessive, chiante.

– Et les mecs, ça les rend fous d'amour, ça ?

– D'amour et de haine. Il y a un moment, tu vois, où il va vouloir m'écrabouiller, me torturer, me casser en petits morceaux et me jeter, Alain. Le grand pied, quoi ! Je m'y vois déjà. Ce sera divin !

CLAUDE SARRAUTE.

Trois groupes de presse se disputent « l'Indépendant»

L'Indépendant de Perpignan est à vendre. Même si ses propriétaires préfèrent démentir ou garder le silence, les offres d'achat, elles, se multiplient : le quotidien *le Midi libre* (Montpellier), dirigé par M. Maurice Bujon, président de la Fédération nationale de la presse française, et dont M. Robert Hersant posséderait, depuis juillet, 30 % du capital (au lieu de 10 % auparavant), est sur les rangs. Mais *la Dépêche du Midi* (Toulouse) et *le Provençal* (Marseille) ont aussi manifesté leur intérêt.

Avec une diffusion de 72 000 exemplaires en 1985 (+ 4 % par rapport à 1984), *l'Indépendant* constitue une bonne affaire : son prix de vente est estimé à 90 millions de francs et son patrimoine immobilier à 30 millions. Son capital est actuellement détenu, d'une part, par M. Paul Chichet, PDG du journal, et sa sœu, Mme Cauvet, et, d'autre part, par M. Georges Brousse, *directeur délégué* du journal, et sa fille, Mme Suzette Farran (épouse de M. Jacques Farran, président de la chambre de commerce de Perpignan et député UDF).

M. Brousse dément vouloir vendre sa part de capital. Quant aux candidats au rachat, ils indiquent *« être encore dans le domaine des hypothèses »*, tout en confirmant leur intérêt pour *l'Indépendant*.

Le Midi libre semble le mieux placé : selon diverses sources, le montant de la transaction et la date de la signature du contrat de vente, le 14 octobre, seraient déjà acquis. Le contrôle de *l'Indépendant* par le quotidien de Montpellier assurerait la présence indirecte de M. Hersant dans le sud de la France. Les salariés de *l'Indépendant* ont décidé de réclamer, le 10 octobre, des informations et des précisions sur la vente du journal.

Y.-M. L.

Dans « *le Monde diplomatique* » d'octobre 1986

Les deux Grands et le sang des autres

Leurs ambitions stratégiques ne peuvent dispenser Washington et Moscou d'un certain réalisme, qui, surtout pour des raisons économiques, les pousse à parvenir à un accord sur la limitation des armements. Paul-Marie de La Gorce fait le point sur ce dossier brûlant, pendant que Ignacio Ramonet dévoile l'absurde logique qui conduit à une intensification des *« conflits de faible intensité »* : guerres locales et terrorisme. Parce qu'il se traduit par des attentats, le nationalisme des « petits » est unanimement réprouvé, quitte à occulter le nationalisme des puissants, qui, dit Claude Julien, *« porte en lui la violence absolue : la guerre »*.

Dans le même temps, les médications libérales prescrites pour sortir de la crise mettent à mal l'unité belge (Jean-Luc Renard), font souffler des *« vents de réforme »* sur l'Algérie, exposent le Venezuela à un rude *« contre-choc »* (Bernard Cassen). Mais le libéralisme inspire aussi des mouvements de rejet : ainsi le Michigan invente-t-il une autre forme d'interventionnisme étatique avec le concept d' *« économie-territoire »*, pendant que M. Franco Reviglio, président de l'ENI italienne, préconise un plan audacieux de coopération en Méditerranée.

Dans le même numéro, des articles sur le combat des Kurdes, les stratégies alimentaires en Inde, l'autonomie spatiale de l'Europe, un supplément sur l'Angola, et une nouvelle de l'écrivain japonais Tamiki Hara qui dit ce qu'il vit à Hiroshima un jour fatal de l'été 1945.

Le numéro du « Monde » daté 9 octobre 1986 a été tiré à 488 432 exemplaires

